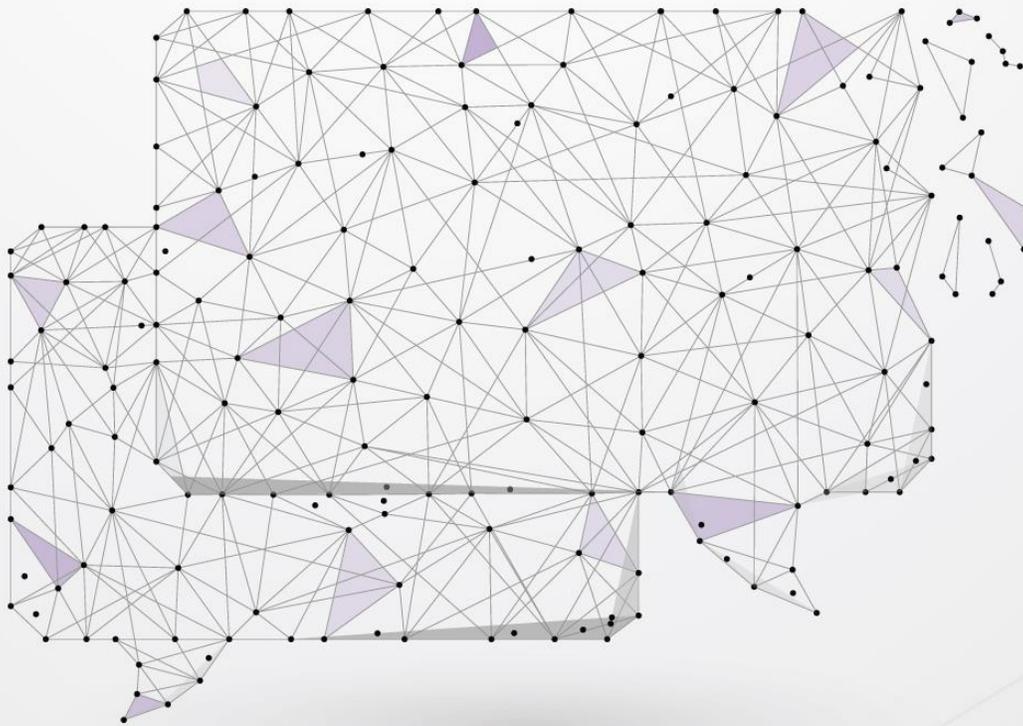




LES DÉBATS, ESSENTIELS À LA DÉMOCRATIE

Rapport sur la Commission des débats des chefs
de 2019 et l'avenir des débats au Canada



Commission des
débats des chefs



Leaders' Debates
Commission

debates-debats.ca

Also available in English under the title :

DEMOCRACY MATTERS, DEBATES COUNTS A report on the 2019 Leaders' Debates Commission and the future of debates in Canada

Pour plus d'information, écrivez à l'adresse ci-dessous :

Commission des débats des chefs

155, rue Queen, bureau 301

Ottawa (Ontario) K1A 0A3

Courriel : info@debates-debats.ca

La présente publication peut être fournie dans différents formats sur demande.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel que représentée par le président du conseil privé de la Reine pour le Canada, 2020.

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Pour reproduire de multiples exemplaires de cette publication en totalité ou en partie afin de la redistribuer, il faut toutefois obtenir au préalable l'autorisation écrite de la Commission des débats des chefs, Ottawa (Ontario) K1A 0A3 ou info@debates-debats.ca.

PDF : Cat : CP22-187/2020F

ISBN : 978-0-660-34067-8

Contenu

Message du commissaire aux débats	5
Section 1 – Mise en œuvre du mandat de la Commission	7
Section 2 – Principales constatations et recommandations	10
2.1 Les débats ont-ils été efficaces, informatifs et ont-ils suscité l'intérêt ?.....	10
Auditoire des débats 2019	11
2.2 Les débats étaient-ils accessibles ?	14
2.3 Les invitations au débat ont-elles été faites sur la base de « critères de participation clairs, ouverts et transparents » ?	14
2.4 Les débats ont-ils été organisés dans l'intérêt public ?	14
2.5 Recommandation principale : la création d'une commission permanente.....	15
Section 3 – Au-delà de 2019 : améliorer les prochains débats des chefs	16
3.1 Nomination d'un futur commissaire aux débats.....	16
3.2 Nombre de débats.....	17
3.4 Mesures visant à encourager la participation	22
3.5 Production des débats.....	23
3.6 Format et animation.....	24
3.7 Lieu et date.....	26
3.8 Accréditation des médias	26
3.9 Accessibilité	27
3.10 Promotion des débats et participation citoyenne	29
3.11 Mandat, pouvoirs et ressources futurs	30
Sommaire des dépenses	33
Conclusion.....	36



Recommandations	37
Principale recommandation	37
Recommandations pour les prochains débats des chefs au Canada	37
Annexe 1 – Commission des débats des chefs Décret P.C. 2018-1322	39
Annexe 2 – Commission des débats des chefs - Termes de référence Conseil consultatif.....	42
Annexe 3 – Commission des débats des chefs Personnes consultées	44
Annexe 4 – Commission des débats des chefs Couverture médiatique	47
Annexe 5 – Interprétation des critères de participation aux débats des chefs	56
Annexe 6 – NANOS Recherche	61
Annexe 7 – Revue de la littérature pour la Commission aux débats des chefs	79
Annexe 8 – Étude électorale canadienne – Évaluation des débats des chefs fédéraux de 2019	110

Message du commissaire aux débats

La démocratie est primordiale. Des courants inquiétants se profilent dans d'autres sociétés à travers le monde, et même au Canada. En 2018, le Canada est devenu une « nation méfiante » pour la première fois dans l'histoire du baromètre Edelman qui mesure la confiance du public dans les institutions depuis deux décennies. Ce résultat signifie qu'une majorité de la population ne faisait pas confiance au gouvernement ou aux médias en ce qui concerne les politiques publiques et la diffusion des nouvelles.¹ Bien que la note du Canada se soit légèrement améliorée dans l'enquête de 2019, nous ne sommes toujours pas ce qu'Edelman appellerait une « nation confiante ». Pour combattre ce phénomène, nous devons affirmer que la démocratie et les institutions démocratiques dignes de confiance sont essentielles. Nous devons aussi nous assurer qu'elles sont robustes. Ce faisant, il faut renforcer la confiance. La complaisance est notre pire ennemi.

Les débats sont essentiels. Les débats des chefs jouent un rôle important dans la démocratie canadienne. Ils favorisent les discussions, encouragent la mobilisation et informent l'électorat. Ils offrent une rare occasion d'apprendre les uns des autres, de mieux connaître les gens qui veulent diriger notre pays et les politiques qu'ils ont l'intention de mettre en œuvre.

Les débats sont l'occasion de voir et d'entendre les chefs ensemble sur une même scène, de remettre en question leurs idées et opinions et de nous inviter à faire de même.

Les débats nous offrent un regard sur la réalité des autres. À mesure que la façon dont nous communiquons et consommons l'information change, nous risquons de nous isoler des autres courants de pensée. Nous croyons que les débats nous permettent de sortir de cette bulle et d'en apprendre davantage sur une variété de questions, à partir de différents points de vue.

Les débats sont une activité à laquelle nous pouvons participer ensemble. Les débats constituent d'une occasion privilégiée pour les citoyens de se réunir, de regarder, d'écouter et de comprendre ce que les enjeux et les changements proposés par les dirigeants éventuels signifient pour les Canadiens. Nous croyons que cette expérience collective mène à la mobilisation et à la discussion.

La Commission des débats des chefs a été créée avant les élections de 2019.

Notre mandat comportait deux volets :

1. Veiller à ce que deux débats informatifs de grande qualité soient accessibles aux Canadiens d'un océan à l'autre.
2. Déterminer si les Canadiens sont bien servis par une commission responsable de la prestation et donner des conseils sur la façon dont les débats peuvent être plus efficaces.

¹ https://www.edelman.com/sites/g/files/aatuss191/files/2019-03/2019_Edelman_Trust_Barometer_Global_Report.pdf?utm_source=website&utm_medium=global_report&utm_campaign=downloads

Les sections suivantes font état de ce que nous avons accompli, de ce que nous avons appris et fournissent une feuille de route pour les débats futurs.

J'ai eu le privilège de servir à titre de commissaire pour la Commission des débats des chefs de 2019 et je rends hommage au personnel et au conseil consultatif exceptionnels ainsi qu'au large éventail de partenaires et d'intervenants qui ont permis la réalisation de ce projet pilote. Nous avons tenu deux débats qui ont rejoint et mobilisé les Canadiens comme jamais auparavant. [Plus de la moitié des électeurs ont regardé l'un des deux débats des chefs lors de l'élection fédérale de 2019.](#) Ces débats ont pesé dans la balance : ils ont été des moments clés qui ont aidé les Canadiens à voter en toute connaissance de cause. Non seulement les débats sont essentiels mais ils constituent un moment charnière dans une campagne électorale. Ils doivent être tenus à chaque élection dans le but de servir l'intérêt public. Ils nous rappellent que la démocratie est importante.

David Johnston
Commissaire aux débats

Section 1 – Mise en œuvre du mandat de la Commission

La Commission des débats des chefs (la « Commission ») a été créée pour veiller à ce que les débats servent l'intérêt public et soient prévisibles, fiables et équilibrés. Le mandat de la Commission était d'organiser deux débats des chefs, un dans chaque langue officielle, et de présenter un rapport à la ministre des Institutions démocratiques qui le déposera au Parlement. Ce rapport vise à analyser l'expérience de la Commission en 2019 et à formuler des recommandations sur la façon dont les débats devraient être organisés à l'avenir.

Par le passé, les débats des chefs étaient organisés par un consortium des principaux réseaux de télévision du pays. Les débats étaient considérés comme des exercices journalistiques : les médias en déterminaient le format, les thèmes, les questions, les animateurs, les critères de participation, la promotion et la distribution. Des journalistes politiques éminents et dignes de confiance animaient habituellement les débats, même si ce rôle était parfois confié à des personnages publics respectés, comme des recteurs ou des juges.

La création d'un organisme public a changé ce modèle. En confiant à une commission le mandat d'organiser deux débats des chefs, le gouvernement a signifié qu'il souhaitait réduire le risque que les négociations entre les partis politiques et les réseaux de télévision échouent ou qu'elles produisent des débats ayant une portée publique limitée. Il y avait également une volonté de rendre les débats plus prévisibles et plus permanents et en faire une tribune où l'information n'était pas filtrée. Les débats sont ainsi devenus une responsabilité publique déléguée à une commission indépendante. La Commission et, par extension, le producteur qu'elle a choisi pour organiser les débats sont devenus les gardiens de cette charge. Les débats sont devenus partie intégrante du processus démocratique, une institution publique ayant le mandat de maintenir et d'assurer la confiance du public.

La création de la Commission a également répondu à un certain nombre de critiques récurrentes des débats des chefs au Canada. D'abord, les critères utilisés pour décider de la participation des chefs de parti n'étaient pas toujours connus publiquement ni appliqués de façon transparente. Un autre reproche visait les chefs de parti qui utilisaient leur participation au débat comme monnaie d'échange dans les négociations, empêchant parfois la tenue d'un débat.

Après les élections de 2015, qui n'ont pas donné lieu à un débat national en anglais de grande portée, la ministre des Institutions démocratiques a reçu le mandat de « présenter des options pour créer un poste de commissaire indépendant chargé d'organiser les débats des chefs des partis politiques lors des futures campagnes électorales fédérales ».² La ministre, appuyée par l'Institut de recherche en politiques publiques, a lancé un processus de consultation qui a donné lieu à des tables rondes à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.³ Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes a entendu 33 témoins à la fin de 2017 et au début de 2018 et a fait rapport à la Chambre des communes en mars 2018.⁴ Ces deux processus recommandaient la création d'une commission chargée de veiller à ce que les débats servent l'intérêt public.⁵

² <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2017/02/01/archivee-lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-institutions>

³ <https://irpp.org/wp-content/uploads/2018/04/Créer-une-commission-indépendante-pour-organiser-les-débats-des-chefs-aux-élections-fédérales.pdf>

⁴ <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/PROC/Reports/RP9703561/procrp55/procrp55-f.pdf>

⁵ « La création d'un commissaire indépendant chargé des débats des chefs » contenait une opinion dissidente indiquant que l'opposition officielle n'appuyait pas les recommandations du rapport.

La Commission, a été créée en vertu du décret C.P. 2018-1322 (« décret »), a été chargée d'organiser des débats « efficaces, informatifs et qui suscitent l'intérêt » et qui sont accessibles au plus grand nombre possible de Canadiens.⁶ David Johnston a été nommé commissaire aux débats en novembre 2018. Conformément au décret, le commissaire a nommé un conseil consultatif composé de sept personnes au début de 2019 pour refléter, comme le décret l'indique, la « parité entre les sexes et la diversité de la population canadienne » et « un éventail d'allégeances politiques et d'expertises ».⁷

Le Conseil consultatif s'est réuni en personne ou par téléconférence 12 fois pendant une période de 13 mois. Les travaux de la Commission ont été appuyés par un secrétariat composé de six employés à temps plein et à temps partiel. Les débats eux-mêmes ont été produits par le Partenariat canadien pour la production des débats (« PCPD ») à la suite d'une demande de propositions (« DP ») publiée en mai 2019.

Un budget de 5,5 millions de dollars a été fourni par le gouvernement pour le cycle électoral de 2019. En tant qu'entité publique établie en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la Commission a respecté les normes fondamentales du secteur public en matière de gestion du personnel et des finances, d'approvisionnement, de location de locaux et de production de rapports. Tout en étant entièrement indépendante dans son processus décisionnel, la Commission a reçu un soutien administratif du Bureau du Conseil privé. La Commission a également reçu l'expertise en matière de site Web et de services médias du Bureau de gestion des sommets d'Affaires mondiales Canada. Nous leur sommes reconnaissants pour leur précieux soutien.

Les travaux de la Commission se sont déroulés en neuf étapes :

- comparution devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes et consultation des partis politiques et de plus de 40 intervenants ayant une expertise en matière de participation démocratique, de débats et de médias.
- création d'un conseil consultatif composé de sept personnes, dont la participation s'étendait à l'ensemble du mandat de la Commission.
- élaboration d'un énoncé des travaux et conception d'un processus de DP en deux étapes pour sélectionner le producteur des débats.
- mise en ligne du site Web de la Commission et création de plus de 50 produits de communication (vidéos, infographies, communiqués de presse, etc.).

⁶ Voir l'[annexe 1](#) pour le texte intégral du décret.

⁷ Voir l'[annexe 2](#) Termes de référence Conseil consultatif.

- élaboration d'un programme de sensibilisation visant :
 - le partage de l'information et des outils de communication sur les débats
 - la mise en place de programmes favorisant la participation aux débats en collaboration avec des organisations non gouvernementales intéressées par le développement démocratique
 - l'aide à la mise en place d'expériences de visionnement des débats dans 25 cinémas Cineplex au pays, le WE Global Learning Centre à Toronto, la bibliothèque publique d'Halifax et la librairie McNally-Robinson à Saskatoon
- interprétation des critères de participation aux débats énoncés dans le décret.
- appui au producteur des débats, selon les besoins, relativement à la réalisation de certaines activités de production, y compris l'accréditation des médias.
- consultation des intervenants, exécution de travaux de recherche et organisation d'un atelier en janvier 2020 sur l'avenir des débats au Canada.
- production d'un rapport final qui s'appuie sur les sondages, les entrevues et les recherches sur l'organisation internationale des débats, réalisé en consultation avec des partenaires universitaires.

Le gouvernement a précisé que le rapport de la Commission indiquerait si une entité financée par le secteur public continuerait d'organiser les débats des chefs et de quelle façon elle accomplirait ce mandat. Cette démarche par étapes reconnaissait que la commission canadienne demeure une expérience rarissime, si l'on examine ce qui se passe ailleurs dans le monde. Peu de démocraties tiennent des débats électoraux organisés par une entité publique vouée exclusivement à cette fin. Des pays comme le Royaume-Uni et l'Australie se sont montrés intéressés par l'expérience canadienne de 2019 en vue de son application éventuelle dans leur pays.⁸

La section suivante vise à examiner si nous avons rempli notre mandat et si une entité financée publiquement devrait continuer d'organiser des débats des chefs au Canada.

⁸<https://www.prospectmagazine.co.uk/politics/election-debates-case-for-independent-commission-johnson-corbyn>
<https://www.electoral-reform.org.uk/what-can-we-learn-from-canadas-leaders-debate-commission/>
<https://blogs.lse.ac.uk/mediase/2019/11/05/the-backroom-deal-between-the-conservatives-labour-and-itv-proves-it-the-uk-needs-an-independent-debate-commission/>
<https://www.aspistrategist.org.au/australias-election-silences-show-need-for-mandatory-debates/>

Section 2 – Principales constatations et recommandations

Le décret énonçait plusieurs objectifs pour la Commission :

1. Les débats devaient être « efficaces et informatifs » et « susciter l'intérêt »
2. Les débats devaient être accessibles au plus grand nombre possible de Canadiens
3. Les invitations au débat devaient être faites sur la base de « critères de participation clairs, ouverts et transparents »
4. Les débats devaient servir l'intérêt public

Dans son [Plan ministériel 2019-2020](#), la Commission a précisé qu'elle évaluerait également dans quelle mesure les Canadiens étaient conscients des débats qu'elle a organisés et s'ils y ont eu accès.

Pour déterminer si la Commission et ses débats ont réussi à atteindre ses objectifs, nous avons évalué les débats des chefs de 2019. Pour ce faire, nous avons notamment retenu les services d'instituts de recherche indépendants des universités de Toronto et de la Colombie-Britannique. L'une des principales ressources mises à la disposition de ces équipes de recherche a été une analyse des résultats du sondage mené dans le cadre de l'Étude électorale canadienne (ÉÉC). L'enquête comprenait une série de questions visant à évaluer le succès des débats de la Commission dans le but de déterminer les attentes des citoyens et la contribution apportée par les débats.⁹ Nous avons également sollicité des commentaires sur d'autres formats de débat et mené des recherches sur l'histoire des débats électoraux au Canada et dans le monde.¹⁰ Après l'élection, la Commission a consulté 28 parties intéressées¹¹ et organisé un atelier avec 18 participants afin de recueillir les commentaires d'universitaires, de membres de la société civile et de groupes de réflexion ayant une expertise sur le sujet des débats.

2.1 Les débats ont-ils été efficaces, informatifs et ont-ils suscité l'intérêt ?

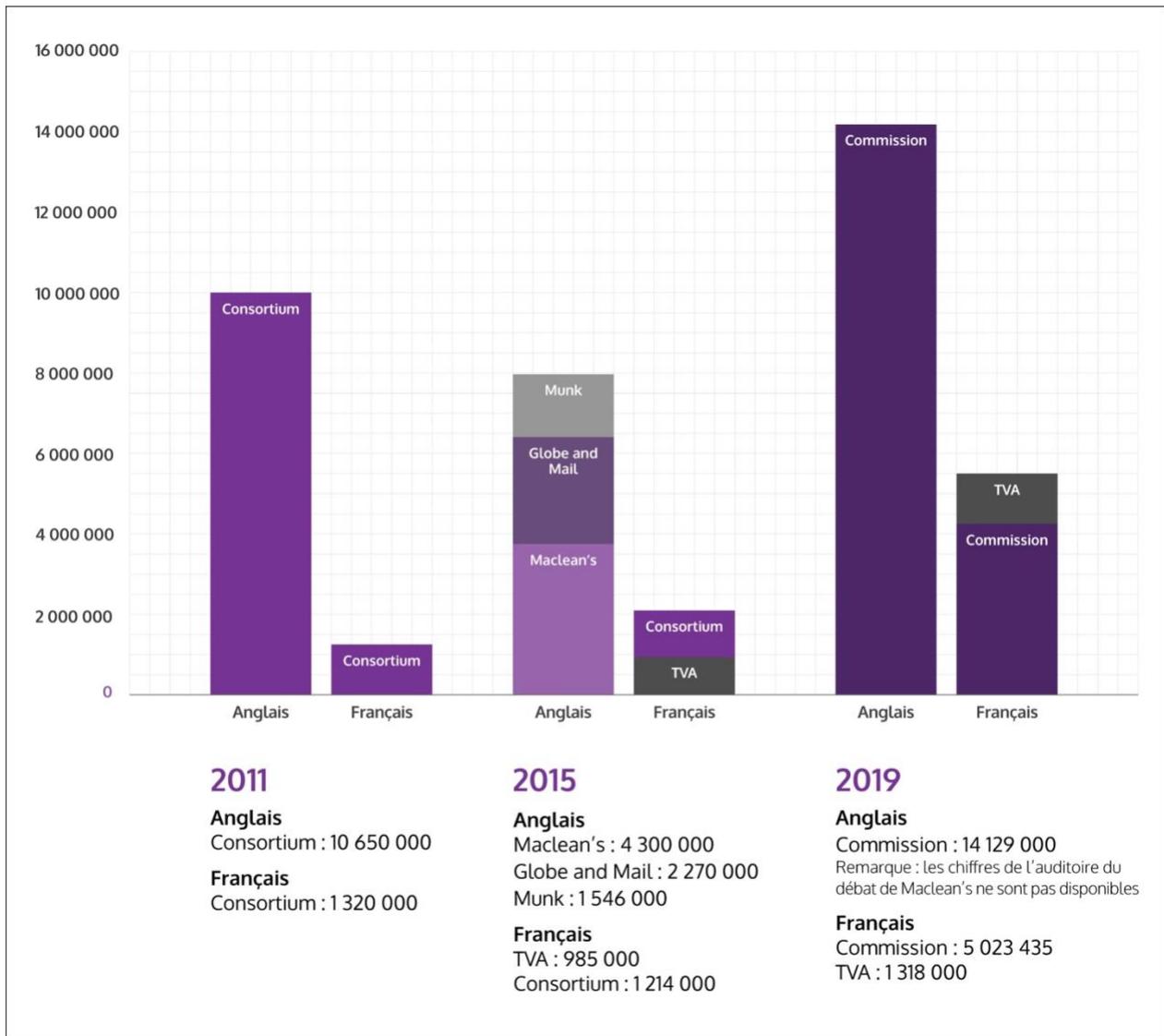
Les témoignages indiquent que les débats de la Commission ont servi de point de convergence pour la campagne électorale de 2019, attirant beaucoup plus de téléspectateurs que les débats des campagnes précédentes. Plus de 14 millions de Canadiens ont suivi le débat en anglais et plus de 5 millions ont suivi celui en français. Ces chiffres sont importants, en comparaison des débats électoraux étrangers et canadiens précédents.

⁹ Voir l'[annexe 8](#) — Étude électorale canadienne — Évaluation des débats des chefs fédéraux de 2019

¹⁰ Voir l'[annexe 7](#) — Revue de la littérature pour la Commission aux débats des chefs

¹¹ Voir l'[annexe 3](#) — Commission des débats des chef – Personne consultées

Auditoire des débats 2019

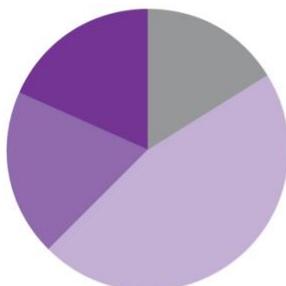


Le chiffre total de 14,129,000 pour le débat anglais inclut les auditeurs de la radio (849,000), les internautes (3,640,031) et les téléspectateurs (9,640,000). Il est possible que certains des 14,129,000 personnes qui ont eu accès au débat aient pu le regarder simultanément sur plus d'une plateforme. Le chiffre de 9,640,00 en télévision représente le nombre total de téléspectateurs sur la durée de diffusion de 120 minutes. La moyenne de téléspectateurs par minute était de 3,900,000.

Le chiffre total de 5,023,435 pour le débat français inclut les auditeurs de la radio (72,900), les internautes (650,535) et les téléspectateurs (4,300,000). Il est possible que certains des 5,023,435 personnes qui ont eu accès au débat aient pu le regarder simultanément sur plus d'une plateforme. Le chiffre de 4,300,000 en télévision représente le nombre total de téléspectateurs sur la durée de diffusion de 120 minutes. La moyenne de téléspectateurs par minute était de 1,630,000.

Plateforme numérique 2019

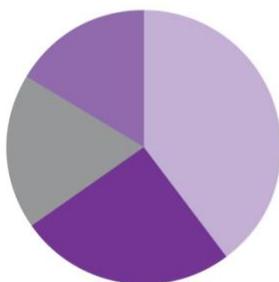
NUMÉRIQUE EN ANGLAIS



YouTube	: 1 698 008
Twitter	: 700 198
Facebook	: 658 423
Détenu et exploité par PCPD	: 583 402

TOTAL : 3 640 031

NUMÉRIQUE EN FRANÇAIS



YouTube	: 254 904
Facebook	: 169 118
Détenu et exploité par PCPD	: 119 999
Twitter	: 106 514

TOTAL : 650 535

TOTAL NUMÉRIQUE : 4 290 566

Les intervenants que nous avons consultés ont souligné que les débats ont constitué une expérience collective. Ces commentaires sont particulièrement dignes de mention compte tenu de la baisse générale du nombre de téléspectateurs et de la fragmentation croissante des auditoires. Non seulement un plus grand nombre de personnes se sont mises à l'écoute des débats, mais elles les ont regardés plus longtemps. Le taux de rétention moyen du débat en anglais a été de 52 minutes sur une période de 120 minutes. Il s'agit d'une augmentation de 6 % par rapport au dernier débat en anglais organisé par le consortium en 2011. Le taux moyen de rétention pour le débat en français a été de 50 minutes, soit une augmentation de 14 % par rapport au dernier débat en français organisé par le consortium en 2015.

En outre, non seulement l'auditoire a été plus grand mais son comportement a été influencé par les débats. Près de 60 % des téléspectateurs de langue anglaise et près de la moitié des téléspectateurs de langue française ont rapporté avoir discuté des débats avec leur entourage. Le sondage effectué pour le compte de la Commission a également révélé que le fait de suivre les débats a amené les téléspectateurs à porter davantage attention à la couverture journalistique des élections fédérales, à en parler et à en apprendre davantage sur les promesses des partis.¹²

Le taux de visionnement des débats est bien sûr une façon d'en estimer le succès, mais il existe d'autres méthodes pour mesurer si les débats sont efficaces, informatifs et s'ils suscitent l'intérêt. Premièrement, nous pouvons voir que les débats ont eu un impact dans les médias sociaux. L'activité liée à la politique canadienne sur Twitter a atteint un sommet de toute la campagne le lendemain du débat en anglais.¹³ Deuxièmement, les citoyens ont rapporté que les débats les ont influencés : un sondage IPSOS a en effet révélé que 56 % des Canadiens ont déclaré que les débats des chefs ont été importants pour leur vote.¹⁴ Troisièmement, les intentions de vote avant les débats étaient restées substantiellement stables. Elles ont commencé à changer en même temps que les débats. Bien qu'il soit impossible de déterminer le rôle que les débats ont joué dans ces changements, ce constat est conforme à d'autres indicateurs de l'impact des débats.

Les premiers commentaires sur le débat en anglais ont été positifs; l'analyse d'ÉEC sur les médias sociaux a révélé que le sentiment était favorable au cours des 36 premières heures. Toutefois, il y a eu un changement soudain, environ 36 heures après le débat, qui a coïncidé avec une couverture médiatique négative.¹⁵ La critique la plus souvent entendue concernait le format du débat en langue anglaise et plus particulièrement l'identité et le nombre d'animatrices choisies par le producteur.

Le débat en français, en revanche, a été considéré comme plus efficace et efficient. Il était animé par un chef d'antenne de télévision chevronné et son format était plus simple.

¹² Voir l'[annexe 8](#) — Étude électorale canadienne — Évaluation des débats des chefs 2019

¹³ Voir l'[annexe 8](#) — Étude électorale canadienne — Évaluation des débats des chefs 2019

¹⁴ <https://www.ipsos.com/en-ca/news-polls/One-Week-from-E-Day-Canadians-Hearing-More-Negativity-About-Candidates-Leaders-than-Policy>

¹⁵ Voir l'[annexe 8](#) — Étude électorale canadienne — Évaluation des débats des chefs 2019

2.2 Les débats étaient-ils accessibles ?

Les débats en anglais et en français étaient disponibles en direct sur 15 réseaux de télévision, trois réseaux nationaux de radio et 24 plateformes numériques. Du jamais vu. Les débats ont été offerts en quatre formats accessibles et en 12 langues, dont langues autochtones. Moins de 10 % des personnes n'ayant pas regardé les débats ont indiqué que la principale raison était qu'elles n'y avaient pas accès.¹⁶

2.3 Les invitations au débat ont-elles été faites sur la base de « critères de participation clairs, ouverts et transparents » ?

En 2019, les critères ont été rendus publics avant la campagne électorale, puisqu'ils faisaient partie du décret. Les invitations aux chefs de parti ont été rendues publiques, tout comme les réponses des chefs.

La Commission a également rendu publique son interprétation des critères de participation et de leur application.¹⁷

Les intervenants consultés ont déclaré qu'ils croyaient généralement que les critères avaient été appliqués équitablement par la Commission. Toutefois, ils s'entendent largement pour dire que ces critères ne devraient pas être définis par le gouvernement en place et qu'ils devraient être révisés pour être plus clairs.

2.4 Les débats ont-ils été organisés dans l'intérêt public ?

En 2019, la responsabilité globale des débats est passée des réseaux de télévision à la Commission, qui est devenue responsable de leur succès ou de leur échec.

Compte tenu de l'importance de respecter l'indépendance journalistique et des normes journalistiques élevées, le producteur des débats a été choisi au moyen d'une demande de propositions.

La demande de propositions reflétait les valeurs inhérentes au mandat de la Commission, à savoir l'inclusion, l'éducation démocratique, les normes journalistiques élevées, le rapport coût-efficacité financière, l'expérience organisationnelle, l'accessibilité aux Canadiens qui vivent avec un handicap, ceux qui font partie de communautés de langue officielle en situation minoritaire et ceux qui vivent dans des régions éloignées

Le producteur des débats était responsable de la promotion, de la production et de la distribution des débats, y compris le format, l'animation, les thèmes et les questions. La Commission n'a pas participé aux négociations entre le producteur et les partis politiques. Le producteur des débats a régulièrement informé la Commission de l'état d'avancement des négociations et de la préparation des débats.

Les consultations qui ont suivi les débats ont montré qu'il existe un large consensus sur le fait qu'une commission indépendante et impartiale devrait jouer un rôle important pour veiller à ce que l'intérêt public soit pleinement pris en considération dans l'organisation des débats.

¹⁶ Voir l'[annexe 8](#) — Étude électorale canadienne — Évaluation des débats des chefs 2019

¹⁷ Voir l'[annexe 5](#) — Interprétation des critères de participation aux débats des chefs

2.5 Recommandation principale : la création d'une commission permanente

Les constatations ci-haut mentionnées montrent que la Commission a bien rempli son mandat. Conformément aux normes établies par le décret, le débat en anglais tenu le 7 octobre 2019 et le débat en français tenu le 10 octobre 2019 ont atteint leurs objectifs.

L'existence d'une commission jouit également d'un large appui, à condition que des mesures soient prises pour en assurer l'indépendance, l'impartialité et la transparence. Divers partenaires et personnes consultées ont également conclu qu'une future commission devrait jouer un rôle plus actif quant à certains aspects de la conception des débats.

Le mandat confié à la Commission de tenir deux débats en 2019 pourrait fort bien avoir changé la nature et la portée de l'organisation des débats à l'avenir. Bien que les débats doivent répondre à des normes journalistiques élevées, ils sont davantage que des exercices journalistiques ; ce sont des exercices démocratiques. Ce changement de perspective, qui a été évoqué tout au long des consultations de la Commission, va au-delà de la sémantique. Cela montre que la Commission a un mandat d'intérêt public et qu'elle doit rendre des comptes à la population canadienne. Son mandat la rend également responsable du succès des débats dans leur intégralité. Il s'agissait d'une première au Canada et l'éventail de voix qui appuie désormais un rôle encore plus prééminent pour la Commission, milite en faveur de son existence permanente.

L'incertitude financière des médias constitue une autre raison d'envisager la création d'une commission permanente. En 2019, la Commission a financé plusieurs éléments des débats, y compris ceux reliés à la salle du Musée canadien de l'histoire, certains coûts de distribution, les services d'interprétation, les programmes de sensibilisation et les partenariats extérieurs. Les producteurs ont également fourni d'importantes contributions matérielles liées à la promotion et à la production des débats.

Nous concluons que les débats des chefs sont importants pour le processus démocratique et qu'ils devraient devenir une composante prévisible de nos campagnes électorales.

Dans la dernière section de ce rapport, nous formulons des recommandations fondées sur notre expérience de 2019, afin d'éclairer les décisions concernant la composition et le mandat d'une autorité future en matière de débats de même que la conception et l'organisation des débats.

PRINCIPALE RECOMMANDATION :

Nous recommandons la création d'une entité permanente financée publiquement pour organiser les débats des chefs.

Section 3 – Au-delà de 2019 : améliorer les prochains débats des chefs

La présente section contient des recommandations visant à améliorer la légitimité, le rôle, le mandat, la structure, l'efficacité et l'efficacité financière d'une future commission. Cette entité permanente financée par le secteur public pourrait prendre la forme de la Commission actuelle ou d'un autre type d'entité financé par le secteur public. Aux fins de compréhension, nous utilisons le terme Commission.

3.1 Nomination d'un futur commissaire aux débats

En 2019, la Commission des débats était dirigée par un commissaire à temps partiel, nommé par décret. Le gouvernement a choisi le commissaire, mais le processus n'incluait pas la consultation des partis de l'opposition. Le gouvernement a désigné le commissaire aux débats ; celui-ci a ensuite comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes afin de permettre aux partis politiques d'étudier les titres de compétence du candidat. Au terme de cette comparution, le commissaire a été confirmé dans ses fonctions.

Les consultations qui ont suivi les débats ont révélé que cette approche était insatisfaisante non seulement aux yeux des partis de l'opposition, mais aussi pour un large éventail d'intervenants.¹⁸ Le manque d'appui au processus de nomination constituait une entrave potentielle importante à la légitimité de la Commission. Toutefois, la plupart des parties intéressées ont reconnu que le commissaire aux débats a effectué son travail de manière impartiale et indépendante et ont salué la transparence des décisions de la Commission.

Nous croyons que le rôle du commissaire est important et qu'il devrait être maintenu. Nous concluons que sa nomination devrait être validée par des consultations auprès des partis de l'opposition. Cette mesure donnerait davantage de prestance et de visibilité à la commission et renforcerait sa crédibilité quant aux décisions sur des éléments comme les critères de participation. Ces décisions et les justifications qui les sous-tendent devraient être du ressort du commissaire, plutôt que du gouvernement en place, afin d'accroître la transparence et réduire toute perception de partialité politique. Le rôle du commissaire devrait être assujéti à un mandat dont l'échéance est distincte de celle d'un cycle électoral particulier.

RECOMMANDATION no 1 :

La Commission devrait être dirigée par un commissaire aux débats dont le processus de nomination prévoit la consultation des partis politiques enregistrés et représentés à la Chambre des communes.

¹⁸ L'IRPP a également souligné que la Commission « devrait obtenir et faire valoir le soutien de l'ensemble des partis politiques », et le rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes comptait une opinion dissidente appelant à la consultation. <https://irpp.org/wp-content/uploads/2018/04/Créer-une-commission-indépendante-pour-organiser-les-débats-des-chefs-aux-élections-fédérales.pdf>

3.2 Nombre de débats

Plusieurs éléments des débats, tels que le format, le lieu, le moment et la participation des chefs, seront influencés par le nombre de débats organisés par une future commission. En 2019, la Commission avait le mandat d'organiser deux débats : un dans chaque langue officielle. Ces débats, selon les termes du préambule du décret, devaient inclure les « chefs qui sont les plus à même de devenir premier ministre ou dont le parti politique est le plus à même de remporter des sièges au Parlement ».

Certains intervenants et analystes sont d'avis que les deux débats de 2019, qui réunissaient six participants, n'ont pas accordé suffisamment de temps de parole à chacun d'entre eux et n'ont pas permis une interaction suffisante entre les candidats considérés comme les plus susceptibles de devenir premier ministre. Par conséquent, nous avons envisagé la possibilité d'organiser à l'avenir quatre débats : deux dans chaque langue officielle. Les deux premiers, en anglais et en français, réuniraient un petit groupe, jusqu'à quatre chefs dont les possibilités de devenir premier ministre sont raisonnables. Les deux autres débats incluraient les chefs de parti, peut-être cinq ou six, qui répondent à un seuil de participation plus bas, comme dans les débats de 2019.

Cependant, la plupart des intervenants ont mentionné que l'ajout de débats supplémentaires pourrait créer de nouveaux problèmes. Par exemple, il pourrait être nécessaire d'élaborer et d'appliquer deux ensembles différents de critères de participation. Un plus grand nombre de débats pourrait également diluer l'auditoire et nuire à l'expérience partagée des débats. Les partis politiques ont également exprimé des préoccupations au sujet de la planification de débats supplémentaires, alors que davantage que deux débats en anglais ont seulement eu lieu pendant des périodes de campagne plus longues (comme en 2005-2006 et 2015). Il faut également souligner qu'une augmentation du nombre de débats organisés par une future commission rendrait encore plus difficile pour d'autres organismes d'obtenir la participation des chefs de parti à leur débat.

Bien qu'il puisse y avoir une demande future pour des débats supplémentaires liés à des enjeux particuliers (à notre avis, un résultat très souhaitable), ceux-ci pourraient être organisés par d'autres organisations. En 2019, la Commission a reçu le mandat d'« exercer ses activités de manière à ne pas empêcher d'autres organismes de produire ou d'organiser des débats des chefs ou d'autres débats politiques ». Maclean's et Citytv ont organisé un débat en anglais le 12 septembre 2019 auquel ont participé Elizabeth May du Parti vert du Canada, Jagmeet Singh du Nouveau Parti démocratique et Andrew Scheer du Parti conservateur du Canada. Justin Trudeau, du Parti libéral du Canada, n'y a pas participé. Le 2 octobre 2019, TVA a tenu un débat en français avec Yves-François Blanchet du Bloc québécois, Jagmeet Singh du Nouveau Parti démocratique, Andrew Scheer du Parti conservateur du Canada, et Justin Trudeau, du Parti libéral du Canada.

Plusieurs intervenants ont fait remarquer que l'existence de la Commission pourrait avoir créé un semblant de débats « officiels », un motif que les chefs de parti pourraient évoquer pour refuser les invitations aux débats hors commission. À preuve, un débat distinct sur la politique étrangère a été annulé. Le Centre Munk a déclaré que cela était attribuable à la décision de Justin Trudeau du Parti libéral du Canada de ne pas y participer. Cependant, d'autres intervenants ont fait remarquer que certaines de ces situations sont le résultat d'une surestimation du rôle des chefs de parti dans la démocratie canadienne, et ont ajouté que d'autres organisations pourraient effectivement produire des débats mettant aux prises des membres du cabinet et leurs vis-à-vis des partis d'opposition.

En 2019, les deux débats organisés par la Commission ont eu lieu au même endroit pour des raisons d'efficacité financière et parce que ni les partis politiques ni le producteur des débats n'étaient chauds à l'idée de voyager entre les jours de débat. Les futures commissions pourraient envisager d'organiser les débats en anglais et en français à différents endroits et peut-être à l'extérieur de l'Ontario et du Québec.

RECOMMANDATION no 2 :

La Commission devrait organiser deux débats financés publiquement, un dans chaque langue officielle.

En 2019, la Commission n'a pas établi les critères de participation aux débats. Son rôle consistait plutôt à interpréter et à appliquer les critères énoncés dans le décret. Les partis politiques devaient répondre à deux des critères suivants pour participer :

Critère (i) : le parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti.

Critère (ii) : le parti a l'intention, de l'avis du commissaire aux débats, de présenter des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions électorales en vue de l'élection générale.

Critère (iii) :

a. les candidats du parti ont obtenu, lors de l'élection générale précédente, au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés ;

b. compte tenu du contexte politique récent, des sondages d'opinion publique et des résultats obtenus aux élections générales précédentes, le commissaire juge que des candidats du parti ont une véritable possibilité d'être élus lors de l'élection générale.

Après avoir consulté les partis politiques, la Commission a publié son interprétation des critères. Nous avons indiqué que les critères (i) et (iii)a n'exigeaient pas une évaluation approfondie parce qu'ils sont fondés sur l'examen de données pertinentes et objectives. Les critères (ii) et surtout (iii)b, en revanche, nécessitaient une interprétation.¹⁹

Dans le cas de cinq partis politiques, l'application des critères était simple. Nous avons lancé des invitations aux chefs de ces partis le 12 août 2019, près de deux mois avant les débats.²⁰ Aucune de ces cinq invitations n'exigeait l'interprétation et l'application du critère (iii)b).

Cependant, il a fallu procéder à une évaluation plus poussée pour déterminer s'il fallait inviter un sixième parti politique, soit le Parti populaire du Canada (PPC). Plutôt que d'inviter le chef du PPC en août en même temps que les cinq autres chefs, la Commission a souhaité obtenir des renseignements additionnels et plus à jour, y compris auprès du PPC et au moyen de sondages qu'elle a commandés,

¹⁹ Voir l'[annexe 5](#) — Interprétation des critères de participation aux débats des chefs

²⁰ Les invitations ont été envoyées le 12 août 2019 au Bloc québécois, au Parti conservateur du Canada, au Parti vert du Canada, au Parti libéral du Canada et au Nouveau Parti démocratique. Voir <https://debates-debats.ca/fr/interpretation-criteres-participation-debats-chefs/>

avant de déterminer si plus d'un candidat appuyé par le PPC avait une véritable possibilité d'être élu. Nous avons envoyé une invitation au chef du PPC le 16 septembre 2019.²¹

Cette décision d'inviter le chef du PPC a suscité une certaine controverse²², bien que la plupart des gens aient généralement convenu, lors des consultations après les débats, que les critères énoncés dans le décret avaient été appliqués de façon équitable et transparente par la Commission.

Néanmoins, deux préoccupations constantes ont été exprimées :

1. Le gouvernement est mal placé pour établir des critères de participation aux débats des chefs, étant donné la perception de conflit d'intérêts causé par la participation future du premier ministre aux débats.
2. Les critères tels que rédigés ont introduit une forte ambiguïté, ce qui a nui à la confiance que la Commission était censée assurer relativement à l'organisation du débat.

Nous concluons que ces deux préoccupations sont fondées. Le fait que les critères de participation au débat aient été établis avant les élections visait à rendre le processus transparent, impartial et prévisible, ainsi qu'à assurer la reddition de comptes à la population. Ces objectifs sont valides et importants. L'utilisation de critères de participation publics en 2019 a représenté un pas en avant en matière d'organisation des débats au Canada, surtout en ce qui a trait à la transparence.

Des améliorations pourraient cependant être apportées au processus afin de contribuer davantage à la réalisation de ces objectifs.

Premièrement, pour assurer l'impartialité, la définition des critères de participation aux débats ne devrait pas relever du gouvernement. Si les critères de participation sont perçus comme étant établis par une partie intéressée, on ne peut garantir que l'organisation des débats soit considérée comme un processus non partisan, peu importe le niveau de transparence et d'équité que lui confère une commission.

Deuxièmement, pour assurer la prévisibilité du processus, il faut s'efforcer d'éliminer toute ambiguïté induite dans l'interprétation des critères de participation. Le critère (iii)b exigeait une interprétation d'un certain nombre d'éléments, y compris le nombre de « candidats » nécessaires pour atteindre le seuil requis et ce qu'on entendait par « véritable possibilité » d'être élu. Plus fondamentalement, il exigeait également une évaluation globale de la capacité électorale des candidats, essentiellement dans les 338 circonscriptions électorales.

Chacun de ces éléments explique pourquoi les analystes en sont arrivés à des conclusions différentes quant à savoir si un parti répondait ou non au critère énoncé. La Commission, pour sa part, a tenu compte d'un éventail de données dans son interprétation des critères existants. Néanmoins, ce travail d'interprétation, conjugué à la nécessité de recueillir des données pertinentes pour déterminer la véritable possibilité d'élire des candidats, n'a pas mené à un processus entièrement satisfaisant.

²¹ Voir <https://debates-debats.ca/fr/interpretation-criteres-participation-debats-chefs/parti-populaire-canada/>. Pour les sondages effectués par la Commission, voir <https://debates-debats.ca/fr/transparence/recherche-opinion-publique-visant-apporter-preuves-interpretation-criteres-participation-debats-chefs/>

²² Voir l'[annexe 4](#) — Commission des débats des chefs — Couverture médiatique

Nous concluons que la définition des critères devrait être une responsabilité du commissaire, mais nous incluons ici une analyse de notre expérience de 2019 pour que les futurs commissaires puissent en tenir compte.

Aucun consensus n'est ressorti des consultations sur des critères précis de participation. Nous avons entendu des opinions divergentes quant à la question de savoir si les débats devraient :

- mettre en présence des candidats qui sont plus susceptibles d'être premier ministre ou qui reflètent un large éventail d'opinions publiques
- mettre l'accent uniquement sur les préoccupations nationales ou faire une place aux chefs de parti qui représentent des intérêts régionaux.
- adopter des critères de participation qui privilégient les performances aux élections précédentes ou qui évitent explicitement de favoriser les partis déjà représentés à la Chambre des communes
- appliquer des critères de participation qui reflètent les principes du système parlementaire canadien qui consiste à élire au Parlement des personnes de circonscriptions locales et non à élire directement un premier ministre.

Bien que les critères existants ou l'option d'une absence totale de critères n'aient pas suscité beaucoup d'enthousiasme nous avons souvent entendu l'opinion qu'il n'y a probablement pas non plus d'ensemble de critères parfaits.

Les réponses au sondage de l'ÉEC révèlent que les trois types de critères de participation préférés sont, dans l'ordre, des plus populaires aux moins populaires :

- le nombre de candidats d'un parti
- les résultats des sondages
- le nombre de députés d'un parti à la Chambre des communes

Toutefois, le fait d'utiliser le nombre de candidats d'un parti pour déterminer la participation aux débats pourrait désavantager les partis régionaux, dont certains ont déjà connu du succès et exercé une influence parlementaire. Autrement dit, le nombre de candidats qu'un parti peut présenter n'est peut-être pas un indicateur du succès futur ou de l'appui populaire d'un parti. Si l'on considère seulement le nombre de députés élus, par contre, on risque de nuire au succès des nouveaux partis et de renforcer l'influence des partis qui ont toujours bien réussi électoralement. En somme, il n'y a pas de réponse claire quant à savoir qui devrait participer aux débats et comment ils devraient être choisis.

Lorsque nous avons abordé cette tâche en 2019, nous avons examiné attentivement le libellé du décret. Un article du préambule stipule notamment que les débats devraient « profiter de la participation des chefs qui sont les plus à même de devenir premier ministre », mais aussi « dont le parti politique est le plus à même de remporter des sièges au Parlement ». Plus loin, dans le décret, le critère stipulant qu'un chef de parti dont les candidats « ont une véritable possibilité d'être élus » soit autorisé à participer aux débats, indique un penchant vers un plus grand nombre de participants reflétant un plus large éventail

de partis politiques et de champs d'intérêt. Ces deux objectifs, l'un favorisant étroitement le premier ministre le plus probable et l'autre reflétant une plus grande inclusion et un plus grand éventail de points de vue, sont quelque peu contradictoires. L'accent mis sur la première option permettrait de réduire le nombre de participants aux débats, peut-être à deux ou à trois dans le contexte canadien. En mettant l'accent sur la deuxième option, la scène serait élargie pour y inclure jusqu'à cinq ou six chefs.

Bien que notre décision ait porté sur l'interprétation des critères spécifiques énoncés dans le décret, nous croyons que les débats organisés par une future commission devraient, quant à la détermination des chefs invités, mettre l'accent sur la représentation possible au Parlement et non sur les premiers ministres éventuels. Le système politique canadien n'est pas un système présidentiel, et les débats des chefs devraient donc inclure les chefs des partis politiques qui sont susceptibles de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques publiques à la Chambre des communes.

En 2019, l'un des critères du décret exigeait que l'accent soit mis sur la capacité électorale pour évaluer les véritables possibilités des candidats d'être élus. Il a été estimé que lorsque plus d'un électeur sur quatre dans une circonscription envisage de voter pour un parti, il faut conclure qu'il existe une possibilité raisonnable pour ce parti de faire élire son candidat. Lors de notre analyse rétrospective, nous avons commandé à Nanos Research d'autres recherches sur le seuil d'appui requis pour avoir des chances d'être élu.²³ Selon les résultats de cette analyse, une norme s'élevant à 40 % de personnes « disposées à envisager de voter pour un candidat » pourrait être un indicateur plus juste du succès électoral. Toutefois, plutôt que d'évaluer individuellement l'admissibilité potentielle des candidats, nous suggérons aux futurs commissaires de s'orienter vers des critères plus objectifs.

Notre objectif de réduire l'ambiguïté, conjugué à notre opinion selon laquelle la participation au débat devrait être axée sur la représentation potentielle au Parlement, donne à penser qu'il serait possible d'utiliser une combinaison de deux mesures : les chefs de parti seraient invités si les candidats de leur parti obtenaient au moins 4 % des votes exprimés aux élections précédentes, ou si le parti jouissait d'un appui national d'au moins 5 % dans l'ensemble des sondages d'opinion publique du moment. Privilégier des sondages d'opinion publique proches de la date du déclenchement des élections devrait favoriser un équilibre entre la nécessité pour le commissaire de prendre des décisions fondées sur les meilleures données disponibles pour faire une évaluation, et la nécessité pour les producteurs des débats d'avoir suffisamment de temps pour tenir des événements de grande qualité. L'asymétrie entre les votes réels de 4 % et les taux dans les intentions de vote de 5 % s'explique par le fait que tous les appuis indiqués dans un sondage ne se traduisent pas nécessairement par des votes réels.

Nous reconnaissons qu'un futur commissaire aux débats devra probablement faire une analyse plus approfondie des seuils et des méthodes précises, y compris évaluer si un niveau de soutien régional par opposition à un soutien national, ou en plus d'un soutien national, peut suppléer aux deux critères potentiels ci-haut mentionnés. Nous croyons que l'utilisation de ces critères ou de critères semblables permettrait d'atteindre l'objectif d'assurer la participation des chefs susceptibles de jouer un rôle au Parlement. De plus, le recours à de tels critères reconnaît qu'il est plausible d'inclure les chefs de parti ayant un appui historique ou potentiel important au sein de la population canadienne, plutôt que d'exiger qu'une future commission se concentre sur les résultats à l'échelle des circonscriptions.

L'utilisation de tels critères semble correspondre à l'opinion publique sur la question de la participation aux débats. Par exemple, selon les sondages de 2008, 2011 et 2015, une majorité de Canadiens (souvent

²³ Voir l'[annexe 6](#) NANOS Recherche — Examen de la norme relative à l'inclusion au débat

plus de 70 %) souhaitaient voir Elizabeth May du Parti vert dans les débats des chefs. Le parti a toujours récolté autour de 5 % des intentions de vote dans les sondages avant les élections.²⁴

RECOMMANDATION no 3 :

Le commissaire aux débats devrait établir les critères de participation aux débats ; ces critères devraient être aussi objectifs que possible et rendus publics avant le début de la campagne électorale.

3.4 Mesures visant à encourager la participation

La capacité de la Commission d'assurer la participation des chefs peut être proportionnelle à sa capacité d'organiser des débats qui attirent des auditoires suffisamment importants pour que les partis politiques les ignorent. Par le passé, les chefs n'ont pas toujours participé aux débats, un phénomène qui peut entraîner leur annulation (débat Munk 2019, débats des chefs en 1972, 1974, 1980 et 2015). De plus, les chefs de parti peuvent utiliser stratégiquement leur participation comme monnaie d'échange dans les négociations sur le format ou pour exiger des concessions, comme l'exclusion d'autres chefs.

L'exigence selon laquelle la Commission doit « veiller à ce que les réponses des chefs aux invitations à participer aux débats soient rendues publiques avant et pendant les débats » a été conçue pour encourager les chefs de parti à y participer. Pourtant, les exemples des débats mentionnés ci-dessus montrent que le fait de rendre publique cette information n'est peut-être pas suffisant pour motiver la participation.

Toutefois, l'idée d'obliger les chefs de parti à participer aux débats a reçu peu d'appuis. Notre expérience de 2019 nous amène à croire que les meilleures façons d'encourager la participation sont les suivantes :

- assurer un large auditoire aux débats
- dialoguer avec les chefs et les partis politiques avant les élections
- créer un climat de confiance et de stabilité
- rendre transparentes les invitations aux débats et les réponses des partis

RECOMMANDATION no 4 :

La Commission recommande que le gouvernement encourage les chefs à participer aux débats plutôt que de les y obliger.

²⁴ 2008 : <https://www.ctvnews.ca/greens-threaten-legal-action-to-join-election-debate-1.321232>

2011: <https://www.theglobeandmail.com/news/politics/ottawa-notebook/most-canadians-want-elizabeth-may-at-leaders-debate-poll-shows/article613119/>

2015: <https://ottawacitizen.com/news/politics/canadians-want-greens-elizabeth-may-at-future-debates-poll>

3.5 Production des débats

La relation de la Commission avec le PCPD a été productive et positive. Pour que les débats soient efficaces, il faut la bonne combinaison de partenaires y compris des diffuseurs, des plateformes numériques et des journalistes de grande compétence. Le PCPD a fourni une expertise de pointe et d'importantes contributions matérielles évaluées à plus de 3 millions de dollars. Le PCPD a réuni un nombre sans précédent de partenaires et a obtenu d'excellents résultats en matière d'auditoire, de taux de rétention et d'accessibilité.

Nous croyons également qu'il est important que les petites entités qui ont des idées novatrices aient l'occasion de les faire valoir. La DP était axée sur l'innovation plutôt que sur la simple taille de l'organisation. Le PCPD, quant à lui, s'est démarqué de façon évidente lors de l'exercice de 2019 et pour diverses raisons, notamment l'expérience, la capacité technique et celle d'attirer l'auditoire. Le Partenariat a offert de coordonner la promotion et la distribution des débats afin qu'ils atteignent le plus grand nombre possible de Canadiens.

Pour ce qui est du processus de DP, même s'il était de grande qualité, il était souvent lourd et sujet à des retards. Cela pose problème parce que le délai d'organisation des débats est court, surtout dans un contexte de gouvernement minoritaire.

À la signature du contrat, le PCPD a assumé l'entière responsabilité de la promotion, de la production et de la distribution des débats tout en maintenant des liens de communication réguliers avec la Commission.

Comme il l'a été évoqué, la Commission n'était pas impliquée dans les décisions concernant le format, l'animation, les thèmes ou les questions des débats. Cette responsabilité a été déléguée au PCPD. Une future commission pourrait bien s'impliquer de façon plus directe dans la production des débats, comme le modèle utilisé aux États-Unis. Toutefois, ce modèle présente certains inconvénients qui devraient être pris en considération :

1. La vaste expertise et l'expérience nécessaires pour produire des débats seraient difficiles à développer en peu de temps.
2. Ce choix exigerait un personnel et une infrastructure importantes, et un cadre financièrement moins efficient que le modèle actuel.
3. Une entité qui se permettrait à l'avenir de produire les débats dans leur totalité signifierait qu'elle deviendrait entièrement responsable de l'exercice journalistique.

Bien que nous ne recommandions pas qu'une future commission produise elle-même les débats, nous croyons qu'elle devrait être mieux en mesure de représenter l'intérêt public. Pour ce faire, elle devrait participer davantage aux décisions concernant les débats.

Des normes journalistiques élevées et l'indépendance journalistique sont essentielles à la crédibilité des débats. Toutefois, la Commission estime que ces concepts devraient être réinterprétés pour permettre une plus grande participation d'une commission quant au format et au modèle d'animation.

Par le passé, l'exercice journalistique englobait le choix du format et de l'animation ainsi que les thèmes et les questions. La Commission estime qu'elle peut avoir davantage d'influence sur le format et la

formule d'animation sans empiéter sur l'indépendance journalistique du producteur. Le producteur continuerait d'exercer son autorité sur les thèmes abordés pendant les débats et les questions posées par le ou les animateurs. La Commission estime également que la meilleure façon de parvenir à de meilleures pratiques en matière de format et d'animation consiste à maintenir une relation constructive et productive avec les producteurs potentiels, les experts et les partis politiques entre les élections.

RECOMMANDATION no 5 :

La Commission devrait sélectionner le producteur des débats dans le cadre d'un processus concurrentiel, en insistant sur la nécessité de garantir des normes journalistiques élevées, la créativité, l'innovation, l'expérience, l'expertise technique, une large distribution et l'accessibilité.

3.6 Format et animation

Il est largement reconnu le débat en français a offert une meilleure prestation que le débat en anglais. Les deux débats distincts organisés par la Commission peuvent notamment servir de comparaison pour mieux définir les choix en matière de format et d'animation.

Le format du débat en anglais a donné lieu à une substantielle couverture médiatique négative.²⁵ Les critiques suivantes ont été formulées sont les suivantes :

- Il y avait trop de participants, y compris les animatrices et les chefs de parti
- Le format lui-même était trop compliqué
- Les limites de temps rigides ont réduit la spontanéité
- Le format du débat a permis aux chefs d'éviter de répondre aux questions
- Le format du débat a permis aux chefs de dépasser les limites de temps alloué et de s'interrompre mutuellement

La réaction au débat en français a été plus positive et beaucoup de personnes ont salué la performance de l'animateur.

Le choix de l'animateur est important, et les futures commissions devraient accorder une attention considérable à cette décision. En outre, la commission devrait garantir un format permettant aux animateurs de contester les chefs sur l'exactitude et la pertinence de leurs réponses.

Les citoyens semblent avoir été moins critiques à l'égard du format des débats que les médias. Une majorité de citoyens interrogés ont reconnu que les deux débats étaient informatifs, les ont aidés à mieux comprendre les enjeux et à mieux différencier les partis. Les réactions ont été généralement plus

²⁵ Voir l'[annexe 4](#) — Commission des débats des chefs — Couverture médiatique

positives pour le débat en français que pour le débat en anglais. Pour les deux débats, des majorités claires de répondants ont noté que les modérateurs traitaient les chefs de façon équitable et posaient des questions pertinentes. Toutefois, ils auraient pu faire davantage pour corriger les inexactitudes factuelles et intervenir avec des questions additionnelles et plus ciblées afin d'obliger les chefs à répondre directement aux questions.

Il n'apparaît pas clairement que les citoyens s'opposeraient à des débats qui compteraient un nombre substantiel de participants. Bien que les résultats du sondage laissent entendre qu'une majorité (63 %) estimait qu'il y avait trop de chefs au débat, les résultats liés au débat en français indiquent que seulement 41 % des répondants croyaient qu'il y avait trop de participants sur scène. Ce résultat suggère que le nombre de six participants n'est pas trop élevé au regard des téléspectateurs, en autant que le format et l'animation soient appropriés.

Le format du débat ne devrait pas être inutilement complexe. Le format dans lequel évolue l'animateur devrait lui permettre de :

- maintenir une juste attribution du temps
- poser des questions de suivi pour s'assurer que les chefs répondent aux questions posées
- éviter les interruptions indues entre les chefs
- éviter les échanges cacophoniques
- encourager des propos empreints de civilité

Ni la Commission ni les partis politiques ne devraient participer au choix des thèmes ou des questions. En revanche :

RECOMMANDATION no 6 :

La Commission devrait se réserver le droit d'approbation finale du format et de la production des débats, tout en respectant l'indépendance journalistique.

3.7 Lieu et date

Les deux débats ont eu lieu au Musée canadien de l'histoire à Gatineau, au Québec. Le lieu favorisait un sentiment d'appartenance, quoique certains intervenants ont fait remarquer que ce choix se faisait au détriment de la simplicité logistique qu'aurait assurée un studio de télévision spécialisé. Certains segments régionaux ont été inclus pour refléter la diversité du Canada, mais certains d'entre eux auraient dû être produits avec plus de soin pour créer un sentiment d'importance nationale tout en mettant en valeur la diversité régionale et l'identité locale.

La Commission a convenu avec les personnes consultées qu'il était utile d'avoir un public en salle. Certains intervenants ont cependant mentionné qu'il était gênant de placer le public derrière les participants ; d'autres auraient aimé voir plus de questions posées par les membres du public.

Le débat en anglais a eu lieu le 7 octobre 2019 à 19 h HE et le débat en français a eu lieu le 10 octobre 2019 à 20 h HE. On s'entend pour dire qu'il était approprié que les débats aient lieu environ deux semaines avant le jour des élections, en l'occurrence le 21 octobre, et avant le vote par anticipation, compte tenu également que de nombreux électeurs ne commencent à suivre la campagne qu'assez tard. Les partis politiques étaient généralement favorables à ce qu'il y ait au moins une journée entre les débats, même si cela augmentait le coût de production.

Le choix du créneau horaire pour le débat en anglais, qui a commencé à 16 h HNP, a été plus controversé. L'existence de six fuseaux horaires au Canada complique la planification de la diffusion. Nous croyons qu'il est préférable de commencer le débat à 20 h HE, comme on l'a fait pour le débat en français, ou de réévaluer la possibilité de tenir le débat en fin de semaine.

Les radiodiffuseurs de langue anglaise semblent réticents à diffuser des débats aux heures de grande écoute en Ontario et au Québec, en raison des pertes de revenus. La Commission devrait travailler avec le producteur des débats pour voir s'il y a de meilleures façons de servir le public dans différents fuseaux horaires.

La Commission pourrait également examiner d'autres options pour composer avec les six fuseaux horaires du Canada, en tenant par exemple les deux débats à des endroits différents, en encourageant les citoyens à regarder les débats en rattrapage, et, finalement, en veillant à ce que les segments régionaux reflètent les thèmes chers aux citoyens des régions éloignées.

Enfin, la Commission devrait rendre publiques les dates et heures des débats le plus tôt possible, afin de permettre à d'autres organisations qui souhaitent tenir des débats de s'ajuster en fonction de celles-ci.

3.8 Accréditation des médias

L'accréditation des médias est un élément de l'organisation des débats qui est demeuré du ressort de la Commission. Les débats de 2019 ont suscité l'intérêt des journalistes et de médias qui souhaitaient couvrir les événements. La Commission a reçu plus de 200 demandes d'accréditation.

Soucieuse d'offrir un environnement propice à une couverture professionnelle responsable, la Commission a consulté la Tribune de la presse parlementaire et a finalement décidé de limiter les accréditations aux entreprises de presse professionnelles.

Quatre organisations ont vu leurs demandes rejetées parce que la Commission a conclu qu'elles étaient impliquées dans de l'activisme politique. Deux des quatre organisations ont contesté la décision devant la Cour fédérale. Elles ont obtenu une injonction obligeant la Commission à leur permettre de couvrir les débats et à leur faire connaître les disponibilités de presse des chefs immédiatement après les débats. Notamment, la Cour a statué provisoirement que, entre autres choses, la Commission n'avait pas suivi les règles d'équité procédurale en ce qui concerne le refus d'accréditation et a ordonné l'accréditation des deux organisations. En date du présent rapport, la demande de révision judiciaire demeure pendante devant la Cour fédérale.

3.9 Accessibilité

Pour que les débats des chefs soient un exercice démocratique, les citoyens doivent y avoir accès facilement.

Les débats en anglais et en français étaient disponibles sur 15 réseaux de télévision, trois réseaux nationaux de radio et 24 plateformes numériques. Ensemble, ces réseaux sont accessibles à presque tous les Canadiens. En 2017, 84 % des Canadiens avaient accès à un service Internet haute vitesse capable de visionner des vidéos en continu, mais les ménages ruraux et les collectivités autochtones étaient moins susceptibles d'avoir accès à un tel service.

Comme mentionné précédemment, moins de 10 % des gens qui n'ont pas regardé les débats ont indiqué que la principale raison était l'absence d'accès. Toutefois, certaines données indiquent que les Canadiens ruraux étaient plus susceptibles de déclarer ne pas avoir accès au débat en français.²⁶ L'analyse de l'ÉEC n'a révélé aucune donnée significative indiquant que la situation de handicap, l'appartenance à une minorité de langue officielle ou l'âge avaient rendu les débats inaccessibles à ceux qui ne les ont pas regardés.²⁷

Visionnement numérique

La grande majorité des téléspectateurs ont dit avoir regardé le débat à la télévision. Pour ceux qui ont regardé la diffusion sur des plateformes numériques, Facebook, YouTube et Twitter ont représenté 83 % du visionnement, alors que les propres plateformes numériques vidéo du distributeur ont représenté environ 16 % du visionnement.

Plateformes	Débat en anglais	Débat en français
Télé	85%	93%
Radio	5%	2%
En ligne	10%	5%

²⁶ Voir l'[annexe 8](#) – Étude électorale canadienne — Évaluation des débats des chefs 2019

²⁷ Voir l'[annexe 8](#) – Étude électorale canadienne — Évaluation des débats des chefs 2019

Visionnement selon la langue

Les débats étaient offerts en 10 langues (en plus du français et de l'anglais), y compris les langues autochtones suivantes : le déné, l'oïbhwé, le cri des plaines, le cri de l'Est et l'inuktitut.

Langues	Débat en anglais	Débat en français
Arabe	11 000	pas de données disponibles
Cantonnais	80 000	27 000
Déné	pas offert	485
Cri de l'Est	pas offert	224
Inuktitut	7 853	pas offert
Italien	23 000	125 000
Mandarin	70 000	pas de données disponibles
Ojibway	1 087	pas offert
Cri des plaines	8 613	pas offert
Pendjabi	15 000	48 000

Formats accessibles

Les débats étaient également disponibles en quatre formats (sous-titrage codé²⁸, vidéodescription, ASL, LSQ).

Formats accessibles	Débat en anglais	Débat en français
ASL	1 713	257
Vidéodescription	4 056	523
LSQ	1 087	901

²⁸ Le sous-titrage était incrusté dans le signal de diffusion. Tout téléspectateur avait donc l'option de regarder le débat avec sous-titrage.

L'interprétation dans les différentes langues a donné des résultats variables, mais la Commission estime tout de même qu'il s'agit d'une initiative importante. Les intervenants concernés ont indiqué que les efforts déployés par la Commission pour rendre les débats accessibles témoignent du respect pour les diverses communautés du Canada et ont également servi d'inspiration aux organisateurs de débats locaux partout au pays pour faire en sorte que leurs propres débats soient plus accessibles.

En particulier, l'interprétation dans plusieurs langues autochtones est conforme à l'engagement général du gouvernement du Canada envers la préservation, la protection et la revitalisation des langues autochtones.²⁹ Cependant, plusieurs groupes auraient souhaité que la Commission fasse davantage de sensibilisation ou de publicité ciblée, par exemple, dans les médias ethniques, pour s'assurer que les Canadiens connaissent mieux l'existence de ces moyens d'accéder aux débats. Une future Commission devrait poursuivre sa recherche sur les façons de travailler avec les réseaux qui offrent des émissions dans des langues autres que le français et l'anglais afin de rejoindre les communautés de langue minoritaire, comme cela a été fait en 2019 avec la chaîne OMNI Television. Une future commission pourrait également encourager les radios autochtones à diffuser les débats, soit dans une langue officielle, soit dans l'une des langues autochtones offertes.

Nous croyons que l'interprétation est un investissement important pour l'avenir des débats au Canada, en particulier pour atteindre les collectivités qui font traditionnellement face à des obstacles en matière d'inclusion dans le processus démocratique. On reconnaît aussi qu'un grand nombre des initiatives de la Commission en matière d'accessibilité n'auraient pas eu lieu sans financement public.

RECOMMANDATION no 7 :

La Commission devrait veiller à ce que les débats soient disponibles dans des langues autres que le français et l'anglais, en accordant une attention particulière aux langues autochtones du Canada.

3.10 Promotion des débats et participation citoyenne

La Commission a mené ses activités de sensibilisation de concert avec le travail de promotion du PCPD. Nous avons fourni plus de 40 documents originaux à diverses organisations représentant un large éventail d'intérêts et qui faisaient face à différents défis et obstacles. L'objectif était d'accroître la sensibilisation aux débats, de publiciser de nouveaux éléments (comme l'interprétation et l'accessibilité dans diverses langues) et de promouvoir l'importance et la valeur des débats.

Nous avons conclu des partenariats avec plusieurs organismes pour produire du contenu éducatif et promotionnel original. Nous avons également collaboré avec des bibliothèques, des librairies et des cinémas pour diffuser les débats dans plusieurs villes au pays.

En ce qui a trait à la promotion, la Commission a collaboré avec un grand nombre d'organisations, mais a eu une moindre influence que le PCPD, puisque les groupes avec lesquels nous avons travaillé avaient une capacité et des ressources limitées. Environ 38 % des Canadiens seulement ont déclaré avoir été sensibilisés aux débats avant leur tenue et encore moins d'entre eux pouvaient se rappeler les dates

²⁹ Par exemple : <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-du-patrimoine-canadien>

exactes des débats.³⁰ Cela nous porte à croire que bon nombre d'entre eux y ont peut-être accès en parcourant les chaînes de télévision ou en entendant parler le jour même. Il est donc important que les débats soient offerts sur le plus grand nombre de canaux.

C'est dans le cadre d'un événement organisé que près de 10 % des personnes ont regardé le débat en anglais en compagnie d'autres personnes et 13 % de ceux qui ont fait de même pour le débat en français.³¹ Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure cette activité de visionnement est liée aux efforts de sensibilisation de la Commission, puisque les répondants au sondage n'ont pas précisé si l'événement auquel ils ont participé était l'un de ceux mis sur pied par la Commission. De plus, il est peu probable que les données du sondage reflètent entièrement les expériences des élèves de moins de 18 ans qui ont peut-être suivi une partie ou la totalité d'un débat dans le cadre du programme Vote étudiant géré par CIVIX et réalisé dans 9 500 écoles au Canada. Ces approches expérimentales, graduelles et novatrices méritent d'être développées et dotées en ressources.

3.11 Mandat, pouvoirs et ressources futurs

Le succès d'une future commission dépend d'un certain nombre de facteurs. Certains ont déjà fait l'objet de discussions. Nous nous y attardons à nouveau afin d'approfondir l'analyse. Ainsi, une future commission devrait être mandatée de sorte à ce que :

- le commissaire soit choisi en consultation avec les partis d'opposition
- son processus décisionnel soit conçu et reconnu pour être impartial et libre de toute influence politique
- elle présente un rapport final après chaque cycle électoral, sans délai, directement au Parlement,
- elle se voit confier suffisamment de responsabilités et d'influence dans la production des débats pour être une gardienne efficace de l'intérêt public
- elle maintienne une relation constante et constructive avec les partis politiques, les producteurs éventuels des débats et les autres intervenants
- elle garantisse l'indépendance journalistique des membres des médias participants
- elle veille à ce que les débats soient perçus comme crédibles, informatifs, efficaces, dignes d'intérêt et captivants pour le public
- elle s'assure que le fonctionnement de la Commission soit transparent et qu'elle implique le public dans son processus décisionnel

³⁰ Voir l'[annexe 8](#) — Étude électorale canadienne — Évaluation des débats des chefs 2019

³¹ Voir l'[annexe 8](#) — Étude électorale canadienne — Évaluation des débats des chefs 2019

- elle maintienne l'efficacité financière de la Commission
- elle développe une expertise reconnue dans l'évolution des formats et des pratiques de débat, ici et à l'étranger, afin de garantir aux Canadiens la meilleure expérience possible lors des débats

La Commission de 2019 a été bien servie par le mandat prescrit par le décret. Les intervenants consultés ont fait remarquer que l'essentiel du mandat de la Commission, qui était de promouvoir, d'organiser et d'évaluer, de façon impartiale et transparente, deux débats d'intérêt public, était bien calibré. Peu de personnes consultées ont exprimé de l'intérêt pour l'élargissement du mandat de la Commission, certains intervenants faisant remarquer que la Commission n'en était qu'à ses débuts.

Le décret initial définit bien la portée et le rôle d'une future commission, si une telle entité devait être créée.³² Le libellé selon lequel la Commission devait être guidée « par la poursuite de l'intérêt public et par les principes de l'indépendance, de l'impartialité, de la crédibilité, de la citoyenneté démocratique, de l'éducation civique, de l'inclusion et de l'efficacité financière » a été particulièrement utile pour orienter la tâche de la Commission en 2019. Les articles relatifs à la recherche, à l'évaluation et à la sensibilisation ont également fourni à la Commission les outils nécessaires pour soutenir la prestation de ses fonctions de base, et des dispositions similaires seraient essentielles à la poursuite de ses activités.

Voici les éléments du décret qui pourraient être modifiés si nos recommandations étaient suivies :

Critères de participation : article 2b)

Cet article pourrait être modifié si notre recommandation voulant que les futurs commissaires fixent les critères de participation était adoptée. Plus précisément, l'article pourrait énoncer les principes et les valeurs qui devraient guider les décisions du commissaire quant aux critères de participation, plutôt que d'identifier des paramètres précis à interpréter. Le commissaire déterminerait alors, bien avant les débats électoraux, les critères de participation spécifiques. Le décret pourrait également prévoir qu'un futur commissaire aux débats rende des décisions opportunes et transparentes et que ses motifs soient rendus publics.

Autres débats : article 2i)

En 2019, la Commission a reçu des demandes de renseignements d'un certain nombre de groupes et d'organismes qui souhaitaient organiser leurs propres débats. Ils ont notamment demandé à la Commission d'assurer la liaison avec les partis politiques en leur nom, ou d'approuver leurs débats ainsi que leur fournir de l'aide financière. Nous avons adopté une politique selon laquelle aucun soutien financier ne serait accordé pour couvrir le coût organisationnel des autres débats. Cette politique nous a permis de concentrer les dépenses de la Commission sur l'exécution des autres éléments de son mandat de base, y compris l'organisation de ses propres débats. Cette approche était également justifiée par la difficulté inhérente à établir des critères qui seraient appliqués pour déterminer quels organisateurs de débats seraient admissibles et lesquels ne le seraient pas. La Commission devrait encourager d'autres débats, mais elle ne devrait pas être un organisme subventionnaire.

³² Voir l'[annexe 1](#) pour le texte intégral du décret.

Appels de propositions : article 5(2)

Cette partie du décret a fourni un cadre utile pour guider la préparation de la DP de 2019, mais elle pourrait faire l'objet d'un réexamen pour assurer son alignement sur nos recommandations antérieures, à savoir que la Commission devrait affirmer activement son rôle de veiller à ce que les débats remplissent leur fonction d'exercice démocratique, plutôt que d'être considéré principalement comme un exercice journalistique.

Gouvernance : articles 6 à 9

Nous avons expliqué pourquoi une future commission devrait continuer d'être dirigée par un commissaire aux débats. Les dispositions décrivant le poste de commissaire aux débats devraient tenir compte de la possibilité d'ajouter un libellé décrivant les consultations avec les partis politiques. À titre comparatif, les dispositions de la *Loi électorale du Canada* concernant la nomination d'un arbitre en radiodiffusion pourraient constituer un bon point de départ.³³

La Commission a établi le Conseil consultatif conformément à la disposition du décret qui stipule que sa composition « doit refléter la parité entre les sexes et la diversité de la population canadienne et représenter un éventail d'allégeances politiques ». Ce conseil s'est révélé essentiel à la réalisation du mandat de la Commission. Des dispositions devraient assurer qu'une future commission continue de s'appuyer sur des opinions externes aussi réfléchies et sur son jugement critique quant à la mise à l'épreuve des décisions éventuelles de la Commission. L'inclusion au sein du Conseil de membres ayant une expérience politique a été un facteur clé du travail de la Commission.

En ce qui a trait à sa composition, une future commission doit être conçue pour atteindre les objectifs énumérés au début de la présente section, en mettant un accent particulier sur l'indépendance opérationnelle, réelle et perçue, l'efficacité financière et la souplesse administrative.

La Commission de 2019 jouissait d'une liberté opérationnelle totale. Les seules interactions avec la ministre des Institutions démocratiques (la ministre responsable de la Commission) se sont limitées à une discussion sur l'application des exemptions aux politiques du Conseil du Trésor et sur la nécessité éventuelle de ces exemptions.³⁴ Aucune directive n'a été reçue ni sollicitée en ce qui concerne le processus décisionnel de la Commission. Néanmoins, l'indépendance de la Commission a été remise en question par certains observateurs, en partie à cause du processus de sélection du commissaire aux débats.

³³ L'article 333 de la *Loi électorale du Canada* prévoit une réunion convoquée par le directeur général des élections dans le cas de l'arbitre en radiodiffusion aux fins de la tenue de consultations entre les partis politiques sur le choix de la personne qui occupera le poste.

³⁴ En tant que nouvelle entité ayant un nouveau mandat, la Commission a fait face à des situations où, selon elle, des exemptions à certaines politiques du Conseil du Trésor (comme celles liées aux communications, à l'image de marque et à la recherche sur l'opinion publique) auraient pu lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat. Des exemptions à certaines dispositions de ces politiques ont été demandées et reçues par d'autres entités comme Élections Canada et d'autres. Une future entité, si elle devait être créée et en fonction de son statut, devrait entreprendre un examen des politiques potentiellement applicables et envisager de demander des exemptions lorsqu'elle croit qu'elles sont justifiées.

Efficacité financière et souplesse administrative

Le modèle institutionnel actuel de la Commission (c.-à-d. un organisme gouvernemental créé en vertu de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*) pourrait ne pas être optimal pour une future entité. En particulier, la nécessité de lancer un processus d'approvisionnement pour la production de débats dans des délais serrés et de conclure des contrats pour remplir son mandat de sensibilisation s'est avérée difficile dans l'environnement opérationnel actuel de la Commission. Néanmoins, en raison d'expérience acquise et de la familiarité accrue du mandat de la Commission de la part de son personnel et de celui d'autres ministères, il sera possible de rationaliser et d'améliorer le processus de DP à l'avenir.

Sommaire des dépenses

Le gouvernement a prévu un budget de 5,5 millions de dollars pour le cycle électoral de 2019. Sur ce montant, environ 4,1 millions de dollars ont été dépensés dans cinq catégories :

1. **Initiatives de recherche, d'évaluation et de diffusion** : Études entreprises par le Centre for the Study of Democratic Institutions de l'Université de la Colombie-Britannique et sociétés en commandite liées à la préparation et à la diffusion de matériel de promotion des débats et d'événements de visionnage de débats dans les grands centres du pays.
2. **Services professionnels** : Sondages sur les critères de participation aux débats, conseils juridiques, programmation Web, et révision et mise en page de rapports.
3. **Contrat pour les coûts additionnels associés à la production des débats** : Remboursement par la Commission de certains coûts, notamment pour l'accessibilité, l'interprétation linguistique et la préparation des salles.
4. **Salaires et frais administratifs de la Commission** : Dépenses principalement associées aux services fournis par les six employés à temps plein ou à temps partiel de la Commission ainsi que le soutien aux sept membres du comité consultatif.
5. **Frais administratifs fournis par le Bureau du Conseil privé** : Soutien administratif relatif à l'approvisionnement, aux finances, aux technologies de l'information, au personnel et aux locaux.

Activité	Estimation (millions de dollars)
Initiatives de recherche, d'évaluation et de diffusion	0,3
Services professionnels	0,5
Contrat pour les coûts additionnels associés à la production des débats	1,7
Salaires et frais administratifs de la Commission	1,2
Frais administratifs fournis par le Bureau du Conseil privé	0,5
Total³⁵	4,1

La Commission a aussi reçu d'importantes contributions matérielles de la part des producteurs des débats et d'organisations partenaires. Évaluées à plus de 3 millions de dollars, ces contributions comprennent la promotion abondante des débats par le Partenariat canadien pour la production des débats, des mesures spéciales pour optimiser la portée et l'accessibilité, la conception et l'hébergement de la présence numérique de la Commission par le Bureau de gestion des sommets d'Affaires mondiales Canada l'organisation des événements de visionnement des débats et la mobilisation des partenaires.

On s'entend généralement pour dire que la capacité soutenue de la Commission d'organiser des débats accessibles et inclusifs d'une vaste portée devra s'appuyer sur des ressources financières suffisantes. Les membres du PCPD ont fait remarquer, particulièrement, que les objectifs liés aux services d'interprétation, à l'accessibilité et aux normes de production élevées n'auraient sans doute pas été atteints sans le soutien financier direct de la Commission. La capacité de tirer parti d'un financement stable sera également nécessaire pour permettre à la Commission de satisfaire à ses exigences en matière d'approvisionnement et de dotation avant l'organisation des débats.

Mandat futur

La majorité des parties intéressées estiment que la Commission devrait, dans une certaine mesure, poursuivre ses activités entre les élections, et augmenter son personnel quelques mois avant les débats. Cette mesure permettrait à la Commission de préserver la mémoire institutionnelle, de déterminer ou d'interpréter les critères de participation en dehors des périodes électorales, et de consulter les citoyens et les partenaires potentiels pour se préparer à de futurs débats (p. ex. préparer des DP). Ces fonctions seraient particulièrement utiles dans le contexte d'un gouvernement minoritaire alors que la Commission pourrait être tenue d'organiser des débats en fonction d'un court préavis et de constituer le personnel nécessaire de façon urgente. La Commission devrait cependant tenir compte de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et de son statut lié au « noyau de la fonction publique » afin de profiter de la possibilité de détachements ou d'affectations particulières avant les débats.

En tant que gardienne des débats, une future commission devrait également se tenir au courant de l'évolution des pratiques en matière de débats au Canada et ailleurs. Cela garantirait que les débats

³⁵ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

soient organisés avec la meilleure expertise et la connaissance la plus fine possibles des formats novateurs, de la distribution et de l'évolution du contexte médiatique dans lequel ont lieu les débats. La diffusion généralisée et régulière de cette information auprès des producteurs et des partis politiques favoriserait un engagement à privilégier des pratiques innovantes et à favoriser une expérience démocratique de pointe pour les téléspectateurs.

Reconnaissant encore davantage que les débats constituent un mandat d'intérêt public, plusieurs intervenants ont souligné le rôle essentiel d'une future commission de déterminer des façons de consulter périodiquement les Canadiens au sujet de leurs points de vue sur les débats, que ce soit au moyen de sondages, groupes de discussion ou autres types de consultation.

Il existe toute une gamme de modèles par lesquels une future commission pourrait se voir confier ces responsabilités qui permettent l'atteinte des objectifs énoncés d'indépendance, d'efficacité financière et de souplesse administrative. Plusieurs intervenants ont évoqué la possibilité que la Commission se voie accorder le statut d'agent du Parlement, un rôle doté d'une plus grande indépendance et perçu comme tel. D'autres ont évoqué l'arbitre en matière de radiodiffusion, la Commission canadienne des droits de la personne, la Coalition pancanadienne d'organisations expertes et la Fondation canadienne pour l'innovation comme des exemples d'entités dont la gouvernance contribue à l'indépendance réelle et perçue par rapport au gouvernement en place.

Enfin, une future Commission devrait préparer un rapport après chaque cycle électoral, et ce rapport devrait être remis directement au Parlement.

RECOMMANDATION no 8 :

La Commission devrait être créée au moyen d'une législation (ou d'un mécanisme semblable) qui permettrait d'accorder la priorité à sa pérennité, sa transparence accrue et à un meilleur accès aux ressources. Sa composition institutionnelle devrait accorder la priorité à l'indépendance opérationnelle réelle et perçue, à l'efficacité financière et à la souplesse administrative.

RECOMMANDATION no 9 :

La Commission devrait maintenir une certaine capacité permanente, sous une forme réduite entre les élections, qui serait accrue pendant un an dans les situations de gouvernement majoritaire et qui serait dotée d'une infrastructure permanente suffisante pour organiser les débats en situation de gouvernement minoritaire.

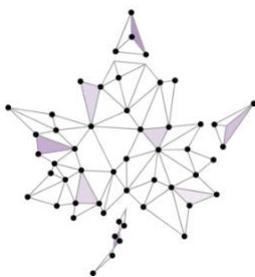
RECOMMANDATION no 10 :

La Commission devrait maintenir une relation avec les parties intéressées entre les élections afin de favoriser la discussion sur les pratiques innovantes en matière de présentation et de production de débats, tant au Canada qu'à l'étranger.

Conclusion

Nous remercions chaleureusement notre Conseil consultatif ainsi que nos partenaires du Partenariat canadien pour la production des débats, de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université de Toronto, du Bureau du Conseil privé et du Bureau de gestion des sommets d'Affaires mondiales Canada. Nous avons tenu deux débats qui ont rejoint et mobilisé les Canadiens comme jamais auparavant. Nous espérons également que les futures commissions continueront de mesurer et d'étudier les débats au Canada et à l'étranger ; nous devons apprendre de nos expériences afin de continuer à nous améliorer.

L'influence des débats a été tangible. Ces deux événements clés ont aidé les Canadiens à exercer leur droit de vote en toute connaissance de cause. À une époque où l'existence de nos institutions et la santé de la démocratie sont devenues sujet de préoccupation et de questionnement, il s'agit certes d'un signe d'espoir.



Recommandations

Principale recommandation

Nous recommandons la création d'une entité permanente financée publiquement pour organiser les débats des chefs.

Recommandations pour les prochains débats des chefs au Canada

RECOMMANDATION no 1 :

La Commission devrait être dirigée par un commissaire aux débats dont le processus de nomination prévoit la consultation des partis politiques enregistrés et représentés à la Chambre des communes.

RECOMMANDATION no 2 :

La Commission devrait organiser deux débats financés publiquement, un dans chaque langue officielle.

RECOMMANDATION no 3 :

Le commissaire aux débats devrait établir les critères de participation aux débats ; ces critères devraient être aussi objectifs que possible et rendus publics avant le début de la campagne électorale.

RECOMMANDATION no 4 :

La Commission recommande que le gouvernement encourage les chefs à participer aux débats plutôt que de les y obliger.

RECOMMANDATION no 5 :

La Commission devrait sélectionner le producteur des débats dans le cadre d'un processus concurrentiel, en insistant sur la nécessité de garantir des normes journalistiques élevées, la créativité, l'innovation, l'expérience, l'expertise technique, une large distribution et l'accessibilité.

RECOMMANDATION no 6 :

La Commission devrait se réserver le droit d’approbation finale du format et de la production des débats, tout en respectant l’indépendance journalistique.

RECOMMANDATION no 7 :

La Commission devrait veiller à ce que les débats soient disponibles dans des langues autres que le français et l’anglais, en accordant une attention particulière aux langues autochtones du Canada.

RECOMMANDATION no 8 :

La Commission devrait être créée au moyen d’une législation (ou d’un mécanisme semblable) qui permettrait d’accorder la priorité à sa pérennité, sa transparence accrue et à un meilleur accès aux ressources. Sa composition institutionnelle devrait accorder la priorité à l’indépendance opérationnelle réelle et perçue, à l’efficacité financière et à la souplesse administrative.

RECOMMANDATION no 9 :

La Commission devrait maintenir une certaine capacité permanente, sous une forme réduite entre les élections, qui serait accrue pendant un an dans les situations de gouvernement majoritaire et qui serait dotée d’une infrastructure permanente suffisante pour organiser les débats en situation de gouvernement minoritaire.

RECOMMANDATION no 10 :

La Commission devrait maintenir une relation avec les parties intéressées entre les élections afin de favoriser la discussion sur les pratiques innovantes en matière de présentation et de production de débats, tant au Canada qu’à l’étranger.

Annexe 1 – Commission des débats des chefs

Décret P.C. 2018-1322

PROTÉGÉ B

Document confidentiel du Conseil privé de la Reine

ANNEXE

COMMISSION DES DÉBATS DES CHEFS

Commission

1 Est constituée la Commission des débats des chefs, composée du commissaire aux débats, du comité consultatif et du secrétariat.

2 Le mandat de la Commission est :

a) d'organiser un débat des chefs dans chaque langue officielle au cours de chaque période électorale d'une élection générale;

b) de veiller à ce que le chef de chaque parti politique qui répond à deux des critères ci-après soit invité à participer aux débats des chefs :

(i) au moment où l'élection générale en cause est déclenchée, le parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti,

(ii) il a l'intention, de l'avis du commissaire aux débats, de soutenir des candidats dans au moins quatre-vingt-dix pour cent des circonscriptions en vue de l'élection générale en cause,

(iii) ses candidats ont obtenu, lors de l'élection générale précédente, au moins quatre pour cent du nombre de votes validement exprimés ou les candidats qu'il soutient ont une véritable possibilité d'être élus lors de l'élection générale en cause, de l'avis du commissaire aux débats, compte tenu du contexte politique récent, des sondages d'opinion publique et des résultats obtenus aux élections générales précédentes;

c) de veiller à ce que les débats des chefs soient diffusés et autrement rendus disponibles, de manière accessible, aux personnes handicapées;

d) de veiller à ce que les débats des chefs rejoignent le plus grand nombre possible de Canadiens, y compris ceux qui vivent dans des régions éloignées et ceux qui font partie de communautés de langue officielle en situation minoritaire, au moyen d'un éventail de médias et d'autres tribunes;

e) de veiller à ce que les débats des chefs soient diffusés gratuitement, que la diffusion soit en direct ou non;

f) de veiller à ce que la reproduction des débats des chefs soit uniquement assujettie aux conditions qui sont nécessaires pour en préserver l'intégrité;

g) de veiller à ce que des normes journalistiques élevées soient appliquées lors des débats des chefs;

h) de mener une campagne et des activités de sensibilisation pour que les Canadiens sachent quand, où et comment avoir accès aux débats des chefs;

PROTECTED B

Confidence of the Queen's Privy Council

SCHEDULE

LEADERS' DEBATES COMMISSION

Commission

1 There is established a commission, to be known as the Leaders' Debates Commission, consisting of the Debates Commissioner, the Advisory Board and the Secretariat.

2 The mandate of the Leaders' Debates Commission is to

(a) organize one leaders' debate in each official language during each general election period;

(b) ensure that the leader of each political party that meets two of the following criteria is invited to participate in the leaders' debates:

(i) at the time the general election in question is called, the party is represented in the House of Commons by a Member of Parliament who was elected as a member of that party,

(ii) the Debates Commissioner considers that the party intends to endorse candidates in at least 90% of electoral districts in the general election in question,

(iii) the party's candidates for the most recent general election received at that election at least 4% of the number of valid votes cast or, based on the recent political context, public opinion polls and previous general election results, the Debates Commissioner considers that candidates endorsed by the party have a legitimate chance to be elected in the general election in question;

(c) ensure that the leaders' debates are broadcast and otherwise made available in an accessible way to persons with disabilities;

(d) ensure that the leaders' debates reach as many Canadians as possible, including those living in remote areas and those living in official language minority communities, through a variety of media and other fora;

(e) ensure that the leaders' debates are broadcast free of charge, whether or not the broadcast is live;

(f) ensure that any reproduction of the leaders' debates is subject to only the terms and conditions that are necessary to preserve the integrity of the debates;

(g) ensure that high journalistic standards are maintained for the leaders' debates;

(h) undertake an awareness raising campaign and outreach activities to ensure that Canadians know when, where and how to access the leaders' debates; and

PROTÉGÉ B

Document confidentiel du Conseil de la Reine

i) d'offrir des conseils et du soutien dans le cadre d'autres débats politiques liés à l'élection générale, notamment les débats de candidats, lorsque le commissaire aux débats le juge indiqué.

3 La Commission :

a) effectue les recherches nécessaires ou s'appuie sur des recherches existantes, le cas échéant, pour que les débats des chefs soient de qualité élevée;

b) établit et maintient des relations constructives avec des leaders d'opinion et des intervenants clés;

c) exerce ses activités de manière à ne pas empêcher d'autres organismes de produire ou d'organiser des débats des chefs ou d'autres débats politiques;

d) veille à ce que les décisions concernant l'organisation des débats des chefs, y compris celles portant sur les critères de participation, soient rendues publiques rapidement;

e) veille à ce que les réponses des chefs aux invitations de participer aux débats soient rendues publiques avant et pendant les débats;

f) évalue les débats qu'elle a organisés, en se fondant sur des données probantes, notamment le nombre de personnes à qui les débats étaient accessibles et le nombre de personnes qui y ont effectivement eu accès, ainsi que les connaissances des Canadiens au sujet des partis politiques, de leurs chefs et de leurs positions.

4 Dans l'accomplissement de son mandat, la Commission est guidée par la poursuite de l'intérêt public et par les principes de l'indépendance, de l'impartialité, de la crédibilité, de la citoyenneté démocratique, de l'éducation civique, de l'inclusion et de l'efficacité financière.

5 (1) La Commission est mandataire de Sa Majesté et, à ce titre, elle peut conclure des marchés ou des ententes avec des tiers pour l'accomplissement de son mandat.

(2) La Commission veille à ce que les demandes de propositions pour la production des débats des chefs fassent état des critères précis selon lesquels les propositions seront évaluées, notamment la présentation de stratégies visant à :

a) augmenter autant que possible la portée des débats et la mobilisation des Canadiens, y compris ceux qui pourraient devoir composer avec des obstacles pour voter;

b) générer un effet d'entraînement en vue des débats des chefs, sensibiliser les Canadiens aux débats avant leur tenue et maintenir leur mobilisation par la suite;

c) améliorer l'accessibilité des débats des chefs aux Canadiens qui vivent avec un handicap, ceux qui vivent dans des régions éloignées et ceux qui font partie de communautés de langue officielle en situation minoritaire;

d) veiller à ce que les débats des chefs répondent à des normes élevées en matière de production et de journalisme et à ce que la neutralité quant à l'utilisation des marques soit respectée.

PROTECTED B

Confidence of the Queen's Council

(i) provide advice and support in respect of other political debates related to the general election, including candidates' debates, as the Debates Commissioner considers appropriate.

3 The Leaders' Debates Commission is to

(a) conduct any necessary research or rely on any applicable research to ensure that the leaders' debates are of high quality;

(b) develop and manage constructive relationships with key opinion leaders and stakeholders;

(c) conduct its activities in a manner that does not preclude other organizations from producing or organizing leaders' debates or other political debates;

(d) ensure that the decisions regarding the organization of the leaders' debates, including those respecting participation criteria, are made publicly available in a timely manner;

(e) ensure that the leaders' responses to the invitations to participate in the leaders' debates are made publicly available before and during the debates; and

(f) conduct an evidence-based assessment of the leaders' debates that it has organized, including with respect to the number of persons to whom the debates were accessible, the number of persons who actually accessed them and the knowledge of Canadians of political parties, their leaders and their positions.

4 In fulfilling its mandate, the Leaders' Debates Commission is to be guided by the pursuit of the public interest and by the principles of independence, impartiality, credibility, democratic citizenship, civic education, inclusion and cost-effectiveness.

5 (1) The Leaders' Debates Commission is an agent of Her Majesty and, in that capacity, may enter into contracts or agreements with third parties in fulfilling its mandate.

(2) The Leaders' Debates Commission is to ensure that calls for proposals regarding the production of the leaders' debates identify clear criteria by which proposals will be evaluated, including the presentation of strategies to

(a) maximize the reach of the leaders' debates and engagement with Canadians, including those who may face barriers to voting;

(b) create momentum for and awareness of the leaders' debates before the debates take place and to sustain engagement of Canadians after the debates take place;

(c) make the leaders' debates more accessible to Canadians with disabilities, those living in remote areas and those living in official language minority communities; and

(d) ensure that the leaders' debates are reflective of high production and journalistic standards, while ensuring brand neutrality.

PROTÉGÉ B

Document confidentiel du

de la Reine

Commissaire aux débats

6 (1) Le commissaire aux débats est le directeur de la Commission et, à ce titre, il en dirige les affaires courantes et est responsable de l'embauche du personnel du secrétariat.

(2) Le commissaire aux débats est nommé à titre inamovible, sauf révocation motivée, et il exerce sa charge à temps partiel.

(3) Le commissaire aux débats tient compte des conseils fournis par le comité consultatif et, autant que faire se peut, les applique de telle sorte que l'organisation des débats des chefs bénéficie de l'expertise et de l'expérience des membres du comité et que les débats reflètent l'intérêt public.

Comité consultatif

7 Le mandat du comité consultatif est de conseiller le commissaire aux débats dans l'accomplissement de son mandat.

8 (1) Les membres du comité consultatif sont nommés par le commissaire aux débats et ils exercent leur charge à temps partiel.

(2) Le comité consultatif est composé de sept membres et sa composition reflète la parité entre les sexes et la diversité de la population canadienne et représente un éventail d'allégeances politiques et d'expertises.

9 (1) Le comité consultatif se réunit au moins quatre fois durant la période d'un an précédant l'élection générale et au moins deux fois durant la période de cinq mois suivant celle-ci.

(2) Les réunions du comité consultatif sont présidées par le commissaire aux débats.

Rapport

10 (1) La Commission présente au ministre des Institutions démocratiques, au plus tard cinq mois après la date à laquelle l'élection générale a eu lieu, un rapport dans les deux langues officielles, qui comprend :

a) une analyse approfondie de l'expérience de la Commission sur l'organisation des débats dans le cadre de l'élection générale en cause;

b) des conseils détaillés sur l'avenir de la Commission, des recommandations sur la portée du mandat de la Commission — lesquelles sont accompagnées d'une justification détaillée — ainsi qu'une discussion sur les principaux facteurs à prendre en considération, notamment ses activités dans le cadre de tous les contextes électoraux, par exemple en présence d'un gouvernement minoritaire, et sur les moyens à utiliser pour encourager la participation des chefs aux débats.

(2) Le ministre des Institutions démocratiques dépose le rapport devant le Parlement.

PROTECTED B

Confidence of the Queen's

Council

Debates Commissioner

6 (1) The Debates Commissioner is the director of the Leaders' Debates Commission and, in that capacity, conducts the ordinary business of the Commission and is responsible for the appointment of the members of the Secretariat.

(2) The Debates Commissioner is appointed to hold office during good behaviour, on a part-time basis, subject to removal for cause.

(3) The Debates Commissioner is to consider and apply as far as possible the advice provided by the Advisory Board, to ensure that the organization of the leaders' debates benefits from the expertise and experience of the members of the Advisory Board and that the leaders' debates reflect the public interest.

Advisory Board

7 The mandate of the Advisory Board is to advise the Debates Commissioner to allow the Debates Commissioner to fulfil his or her mandate.

8 (1) The members of the Advisory Board are appointed by the Debates Commissioner to hold office on a part-time basis.

(2) The Advisory Board is to be composed of seven members, and its composition is to be reflective of gender balance and Canadian diversity and is to represent a range of political affiliations and expertise.

9 (1) The Advisory Board is to meet at least four times in the period of one year before a general election and at least two times in the period of five months after a general election.

(2) The meetings of the Advisory Board are to be chaired by the Debates Commissioner.

Report

10 (1) The Leaders' Debates Commission is to provide to the Minister of Democratic Institutions, no later than five months after the day on which a general election is held, a report in both official languages that

(a) presents an in-depth analysis of the Leaders' Debates Commission's experience in organizing leaders' debates for the general election in question; and

(b) provides thorough advice with regard to the future of the Leaders' Debates Commission, recommendations regarding the scope of the Commission's mandate and a detailed rationale for those recommendations, as well as a discussion of key considerations, including operation in the full range of electoral contexts such as minority governments, and ways to encourage leaders' participation in the leaders' debates.

(2) The Minister of Democratic Institutions is to table the report in Parliament.

Annexe 2 – Commission des débats des chefs - Termes de référence Conseil consultatif

Mandat

Le mandat du conseil consultatif de la Commission canadienne des débats consiste à conseiller le Commissaire sur des enjeux relatifs à l'organisation de deux débats entre les chefs de partis politiques, l'un en français, l'autre en anglais, lors de la campagne électorale fédérale de 2019. Compte tenu que ces débats constituent une contribution essentielle à la santé de la démocratie canadienne, les membres du conseil s'inspireront des valeurs suivantes dans leurs délibérations : l'intérêt public, l'impartialité, la crédibilité, la citoyenneté démocratique, l'éducation civique, l'inclusion et les dépenses judicieuses des fonds publics.

Composition

Le conseil consultatif est composé de sept membres et sa composition doit refléter un équilibre quant au genre et à la diversité canadienne. Elle doit également à représenter un éventail de courants politiques ainsi qu'une diversité d'expertises. Les membres sont nommés par le Commissaire et siègent à temps partiel. Le conseil consultatif se réunira au moins trois fois au cours de l'année qui précède l'élection fédérale et deux fois durant les cinq mois qui suivront le scrutin. Les réunions du conseil seront présidées par le Commissaire.

Rôle des membres du conseil

Les membres du conseil donneront leur avis à la Commission sur les meilleures façons de s'acquitter de son mandat sur des enjeux comme :

- assurer que les débats soient diffusés et distribués largement et sans frais.
- assurer que les débats soient accessibles à autant de Canadiens que possible, y compris ceux qui vivent en régions éloignées, ceux qui sont en situation de minorité linguistique et ceux qui sont aux prises avec des handicaps.
- assurer que les débats soient encadrés par des standards journalistiques élevés.
- assurer que les appels d'offres pour la production des débats soient fondés sur des critères d'une clarté suffisante pour juger adéquatement les soumissions.
- assurer que la Commission entreprenne une campagne d'information publique et d'engagement citoyen qui suscite un grand intérêt et une grande conscience des débats chez les Canadiens.
- assurer que la Commission fournisse des conseils et un appui à d'autres groupes qui seraient intéressés à tenir des débats lors des élections fédérales.
- assurer que les critères de participation des partis politiques aux débats soient appliqués de façon juste et transparente.

- fournir des conseils en fonction d'une évaluation factuelle et concrète des débats en vue des recommandations que fera la Commission au gouvernement.

Émoluments

La Commission remboursera les dépenses de voyages des membres du conseil consultatif de leur lieu de résidence jusqu'à Ottawa. Ils toucheront des honoraires de \$450.00 par jour pour leur participation aux réunions du conseil.

Principes directeurs

Les membres du conseil consultatif s'engagent à siéger à titre individuel, dans l'intérêt public, indépendamment de toute appartenance à une organisation, entreprise, groupe ou parti politique. Il va de soi que la connaissance du monde politique est un atout, mais cette expérience ne doit pas être mise à profit dans un esprit de partisanerie.

Les membres du conseil sont tenus de révéler tout conflit d'intérêt actuel ou potentiel au début de chaque session, y compris des groupes de travail constitués en marge des réunions régulières. Toute considération de récusation devrait être faite en consultation avec le Commissaire.

Les discussions et les délibérations du conseil, de ses comités ou groupes de travail seront franches, ouvertes et confidentielles, en conformité avec les règles de la maison de Chatham. Les différents points de vue devraient être présentés en toute candeur et considérés avec respect. Dans leurs communications avec les médias ou d'autres intervenants au sujet des travaux du conseil, les membres respecteront la confidentialité de leurs rapports avec leurs collègues et ne leur attribueront pas de déclarations ou d'opinions.

Annexe 3 – Commission des débats des chefs

Personnes consultées

Académique

- Gerald Baier, professeur agrégé, Département de science politique, Université de la Colombie-Britannique
- Karim Bardeesy, professeur invité émérite et conseiller spécial, Université Ryerson
- Frédéric Bastien,
- André Blais, Chaire de recherche universitaire en études électorales, Université de Montréal
- Aengus Bridgman, candidat au doctorat, Université McGill
- Mark Bulgutch, chargé de cours en journalisme, Université Ryerson
- Maxwell Cameron, professeur de politique comparée, Université de la Colombie-Britannique
- Megan Dias, étudiante au doctorat, Département d'études gouvernementales, Université du Texas à Austin
- Elizabeth Dubois, professeure adjointe, Université d'Ottawa
- Joanna Everitt, professeure, Département de science politique et directrice de l'Institut d'études urbaines et communautaires de l'UNB, Université du Nouveau-Brunswick à Saint John
- Peter Loewen, professeur, Département de science politique et Munk School of Global Affairs & Public Policy, Université de Toronto
- John McAndrews, boursier postdoctoral, Département de science politique et Munk School of Global Affairs & Public Policy, Université de Toronto
- Spencer McKay, boursier postdoctoral, Centre for the Study of Democratic Institutions, Université de la Colombie-Britannique
- Tamara A. Small, professeure agrégée, Département de science politique, Université de Guelph
- Shannon Sampert, professeure à la retraite, science politique, Université de Winnipeg; Chroniqueuse, Winnipeg Free Press
- Paul Tomas, professeur auxiliaire de recherche et associé de recherche principal, Université Carleton
- Christopher Waddell, professeur, École de journalisme et de communication, Université Carleton

Gouvernement

- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
- Centre de la sécurité des télécommunications
- Élections Canada
- Services publics et Approvisionnement Canada

Organisations Indigènes

- Assemblée des premières nations
- Inuit Tapiriit Kanatami
- Ralliement national des Métis

Médias et Réseaux Sociaux - organisations

- Accessible Media Inc
- Fondation pour le journalisme canadien
- Corus Entertainment
- CBC / Radio-Canada
- CTV
- Facebook Canada, Politique publique
- Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)
- Google Canada, Affaires publiques
- La Presse
- Le Devoir
- TVA
- Twitter Canada

Médias et Réseaux Sociaux- individus

- Tom Clark, ancien animateur, The West Block avec Tom Clark, Global Television
- Marc Mayrand, ancien PDG, Élections Canada
- Don Newman, ancien premier correspondant parlementaire, CBC
- Steve Paikin, animateur, The Agenda, TVO
- Anna Maria Tremonti, animatrice du podcast "More", CBC
- Collette Watson (et son équipe), vice-présidente principale, Opérations de télévision et de diffusion, Télévision Rogers
- Paul Wells, journaliste sénior, MacLean's Magazine
- Peter Van Dusen, animateur de PrimeTime Politics, CPAC

Organisations

- 4H
- ABC Life Literacy Canada
- Association Canadienne du Transport Urbain
- Chambre de Commerce du Canada
- CIVIX
- Collèges and Instituts Canada
- Commission on Presidential Debates
- Conseil des Canadiens avec déficiences
- Conseil ethnoculturel du Canada
- Ekos Research Associates
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
- Institut du Nouveau Monde
- L'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité
- L'Apathie c'est plate

- L'Institut de recherche en politiques publiques
- Le Centre Samara pour la démocratie
- Le Forum des politiques publiques
- Nanos Research
- National Democratic Institute, USA
- UNIS
- Universités Canada

Parties Politiques

- Bloc Québécois
- Nouveau parti démocratique
- Parti conservateur du Canada
- Parti libéral du Canada
- Parti populaire du Canada
- Parti vert du Canada

Annexe 4 – Commission des débats des chefs Couverture médiatique

Aperçu :

En général, l'attention et la couverture médiatique, en français et en anglais, des débats et de la Commission elle-même ont été factuelles, équilibrées et comprenaient tous les principaux messages pertinents associés au mandat établi par décret. Comme prévu, les opinions exprimées par les chroniqueurs et les éditorialistes ont été variées. Outre les articles d'opinion, le contenu des reportages journalistiques était large, factuel et généralement neutre. Les critiques portaient surtout sur les personnes invitées à participer (c.-à-d. l'exclusion, puis l'inclusion de Maxime Bernier), le nombre de débats (les organismes de presse en voulaient plus) et la mesure dans laquelle les participants ont adopté un comportement stratégique ou politique par rapport à leur participation à des débats autres que les deux débats « officiels ».

Établissement de la Commission et nomination du commissaire

La couverture médiatique de la création de la Commission et de la nomination du commissaire a été généralement neutre ou positive et factuelle dans son ton et son contenu, malgré l'inclusion claire d'éléments partisans associés à cette initiative.

Le 30 octobre, la Presse canadienne a publié un article intitulé « Ottawa creating independent commission to organize leaders' debates » (Ottawa annonce la création d'une commission indépendante chargée d'organiser les débats des chefs) qui portait sur l'annonce de la ministre des Institutions démocratiques, Karina Gould. L'article expliquait les motifs de la décision, décrivait le processus et les critères de participation ainsi que d'autres points importants. L'article notait également, dans la deuxième phrase, des éléments immédiats de partisanerie :

[Traduction] « Le plan a été mal accueilli par l'opposition officielle, qui y voit une tentative de truquage des élections ».

De plus, le directeur général de la Commission, Michel Cormier, a décrit le processus et la formulation de la Commission, de son conseil consultatif et de la demande de propositions à l'intention des producteurs dans une longue entrevue accordée le 26 mars dernier au réseau CBC News Network :

<https://www.cbc.ca/news/politics/powerandpolitics/leaders-debates-commission-advisers-meet-1.5072195>

Le 3 mai 2019, la Presse canadienne a publié l'article « Federal commission urged to make leaders' debates more civil, accessible and educational » (La Commission fédérale exhortée à rendre les débats des chefs plus civilisés, accessibles et éducatifs), qui mettait l'accent sur le conseil consultatif auquel a demandé conseil le commissaire Johnston et sur le processus de demande de propositions visant la sélection des producteurs des débats :

[Traduction] « Les débats des chefs télévisés pendant la campagne électorale fédérale de l'automne devraient être plus accessibles, plus civilisés et plus éducatifs pour les électeurs qui tentent de faire un choix éclairé. C'est l'avis de quelque 45 personnes et groupes consultés par David Johnston, l'ancien gouverneur général qui dirige la première commission canadienne des débats des chefs. Michel Cormier, directeur général de la Commission, indique que les personnes consultées comprenaient des universitaires, des représentants des communautés culturelles, des journalistes, des experts en éducation civique, des organisateurs de débats d'autres pays ainsi que des représentants des six partis politiques canadiens les plus susceptibles de répondre aux critères exigés pour que leur chef prenne part à deux débats – un en français, un en anglais – avant les élections du 21 octobre. La Commission prépare actuellement une demande de propositions pour choisir les producteurs des débats. La demande de propositions sera publiée prochainement, et le nom des producteurs choisis sera annoncé à la mi-juin. »

Ce reportage a bien rendu compte des principaux arguments de la Commission sur l'impartialité, l'accessibilité, la transparence et l'intégrité journalistique qui ont été mentionnés au cours de l'entrevue avec Michel Cormier :

[Traduction] « M. Cormier affirme que depuis 2015, il est plus que jamais nécessaire de tenir des débats largement accessibles, compte tenu de la montée des fausses nouvelles répandues par des acteurs nationaux et étrangers mal intentionnés qui tentent de manipuler le résultat des élections, de semer la dissension et de miner la confiance des électeurs dans les institutions démocratiques. Dans un tel contexte de désinformation, de mésinformation et de manipulation, nous croyons que le débat est l'un des rares endroits où les gens peuvent réellement avoir la même information, sans intermédiaire, en même temps, pour les aider à faire un choix, selon lui. Nous croyons donc que ces débats sont particulièrement importants puisque nous vivons tous dans des bulles filtrées et qu'il est plus difficile d'obtenir des informations vérifiées ou des informations qui n'ont pas été manipulées. »

Les relations avec les journalistes de *La Presse* (Mélanie Marquis, Fanny Lévesque), *Le Devoir* (Leila Jolin-Dahel) et Radio-Canada (Daniel Thibault) se sont développées au cours de multiples entrevues et ont été productives, directes, axées sur les processus et exhaustives.

Annnonce du Partenariat canadien pour la production des débats (PCPD)

Malgré quelques articles mineurs sur les retards entourant la demande de propositions pour la production des débats, l'annonce du PCPD a reçu une excellente couverture médiatique sur le partenariat, ses plateformes de distribution et son accessibilité, comme en témoigne l'article de la Presse canadienne du 31 juillet « Federal election leadership debates will be more accessible than ever, commission says » (Les débats des chefs fédéraux seront plus accessibles que jamais, selon la Commission) :

[Traduction] « Les amateurs de politique canadiens auront plus que jamais accès aux débats des chefs de la campagne électorale fédérale de cet automne, en grande partie grâce à de solides partenariats avec les médias, a expliqué mercredi la commission chargée de l'organisation des débats, alors qu'elle dévoilait ses plans concernant les débats télévisés. Les deux débats devraient se tenir dans la région d'Ottawa le 7 octobre en anglais et le 10 octobre en français, a déclaré Michel Cormier, directeur général de la Commission des débats des chefs. Le groupe de production comprend les radiodiffuseurs CBC News/Radio-Canada, Global et CTV; les journaux Toronto Star, Le Devoir et le magazine L'Actualité et les médias numériques La Presse, HuffPost Canada et HuffPost Québec. L'existence d'un groupe important et diversifié de partenaires médiatiques signifie que le débat devrait avoir une forte portée partout au Canada, selon M. Cormier : "Les Canadiens pourront regarder les débats sur la plateforme de leur choix, au moment qui leur convient." Le plus grand changement par rapport aux débats tenus antérieurement est probablement le fait que les débats pourront être diffusés et distribués librement à tous, ce qui signifie que n'importe quel Canadien peut organiser un événement ou un rassemblement afin de regarder l'émission, a-t-il ajouté. Les débats seront également traduits dans plusieurs langues, dont certaines langues autochtones, ainsi qu'en mandarin, en cantonnais, en punjabi et en italien, bien que cette liste ne soit pas finale, selon M. Cormier. Les Canadiens handicapés devraient également y avoir accès plus facilement, a-t-il fait remarquer, puisque les débats seront interprétés en langue gestuelle, sous-titrés et accessibles en vidéodescription. La facilité d'accès est importante, a dit M. Cormier, parce que les débats des chefs pourraient servir de points de la campagne où "tout le monde a accès à la même information en temps réel, c'est-à-dire sans intermédiaire et sans distorsion." »

Critères de participation et Maxime Bernier

La couverture médiatique francophone s'est concentrée sur les détails techniques du processus décisionnel de la Commission, plus particulièrement sur la décision d'inclure le Parti populaire du Canada. *La Presse* et *Le Devoir* ont examiné attentivement chacun de ces critères et ont cherché à obtenir des renseignements précis lors d'entrevues avec Michel Cormier.

L'annonce en août 2019 selon laquelle cinq chefs de partis avaient été invités à participer aux débats (et selon laquelle Maxime Bernier était exclu) a fait l'objet d'une large couverture médiatique, comme en témoigne l'article du *Globe and Mail* « Five political parties invited to televised leaders' debates, Bernier left out for now » (Cinq partis politiques invités au débat des chefs, Maxime Bernier est exclu pour l'instant) :

[Traduction] « Qualifiant la décision de lundi d'"évaluation préliminaire", la Commission a déclaré qu'elle donnerait au parti jusqu'au 9 septembre pour faire valoir son point de vue. La Commission rendra sa décision finale d'ici le 16 septembre. "Nous estimions ne pas avoir suffisamment de preuves pour prendre une décision, qu'il aurait été injuste pour M. Bernier de rendre notre décision au début d'août", a déclaré lundi Michel Cormier, directeur général de la Commission dans une entrevue. En donnant plus de temps au parti, nous lui permettrons d'avoir un aperçu de ses perspectives le plus près possible de l'élection, tout en prévoyant assez de temps pour organiser correctement le débat, selon M. Cormier. Pour déterminer si les candidats avaient une "véritable possibilité d'être élus", la Commission a tenu compte de diverses sources d'information, notamment des témoignages des partis, des sondages nationaux et de

circonscription, des résultats antérieurs des candidats, des membres du parti, des activités de financement et de la visibilité médiatique, a-t-il ajouté. Il n'y a pas de seuil précis pour le nombre de votes, par exemple, qui aurait constitué une véritable possibilité d'être élu, a reconnu M. Cormier, qualifiant cette évaluation de "question difficile" ».

L'exclusion de Maxime Bernier a donné lieu à un vaste débat dans les médias favorables et défavorables à cette exclusion, mais en général, les médias étaient favorables à l'inclusion de M. Bernier :

« Maxime Bernier's ideas should not disqualify him from debating other leaders » (Les idées de Maxime Bernier ne devraient pas l'empêcher de débattre avec les autres chefs) (Chantal Hébert, *The Toronto Star*, le 19 août 2019) :

[Traduction] « Les positions de Bernier ne disparaîtront pas simplement parce qu'il est tenu à l'écart du débat des chefs. »

<https://www.thestar.com/politics/political-opinion/2019/08/18/maxime-berniers-ideas-should-not-disqualify-him-from-debating-other-leaders.html>

« What's a debate if you don't hear from the opposite side? » (À quoi sert un débat si l'autre partie ne s'exprime pas?) (John Ivison, *The National Post*, le 17 août 2019) :

[Traduction] « Comme le PPC l'a fait remarquer dans une déclaration exprimant sa déception à l'égard de la décision préliminaire, si la Commission prenait véritablement en considération le "contexte politique récent", elle devrait évaluer le potentiel de croissance rapide de tout parti populiste dans le monde occidental. »

<https://nationalpost.com/opinion/john-ivison-whats-a-debate-if-you-dont-hear-from-the-opposite-side.html>

“Let Bernier debate so Canadians can see what he's all about” (Laissons Bernier participer au débat pour que les Canadiens puissent savoir ce qu'il propose) (Dan Leger, *The Chronicle Herald*, le 16 août 2019) :

[Traduction] « Quelles que soient les motivations de M. Bernier, il travaille à bâtir un parti fondé sur des idées de droite qui auraient semblé contraires aux valeurs canadiennes dans l'avant-Trump, il y a quelques années à peine. Il sillonne le pays pour recruter des députés et organiser des associations de circonscription, l'élément fondamental de tout parti... Le PPC prétend compter 40 000 membres au Canada et a nommé au moins 312 candidats sur une possibilité de 338. Ils ne seront pas tous de bons candidats, mais ils sont la preuve de la portée du parti. »

<https://www.thechronicleherald.ca/opinion/local-perspectives/dan-leger-let-bernier-debate-so-canadians-can-see-what-hes-really-all-about-342271/>

À l'opposé :

« In defence of leaving Bernier off the leaders' debate invite list (for now) » (À la défense de l'exclusion de Bernier de la liste des invités au débat des chefs [pour l'instant]) (Kady O'Malley, iPolitics, le 13 août 2019) :

<https://ipolitics.ca/2019/08/13/process-nerd-in-defence-of-leaving-bernier-off-the-leaders-debate-invite-list-for-now/>

La décision subséquente annoncée le 16 septembre de l'inviter au débat des chefs a suscité, comme on pouvait s'y attendre, de nombreuses réactions :

« Maxime Bernier invité aux débats des chefs » (*La Presse*, le 16 septembre 2019) :

<https://www.lapresse.ca/elections-federales/201909/16/01-5241447-maxime-bernier-invite-aux-debats-des-chefs.php>

Les débats

Les critiques adressées au sujet du débat en anglais ont porté sur le fait qu'il y avait trop de modérateurs, que la formule était chaotique et difficile à suivre et qu'il y avait trop de chefs n'ayant pas de véritable possibilité de former le gouvernement.

"Flurry of attacks but no knockouts in chaotic federal leaders debate" (débat des chefs des partis fédéraux : beaucoup d'attaques et de chaos, mais pas de KO) (*Globe and Mail*, 7 et 8 octobre)
<https://www.theglobeandmail.com/politics/article-federal-election-english-leaders-debate/>

[Traduction] « M. Trudeau, M. Scheer, le chef du NPD Jagmeet Singh, la chef du Parti vert Elizabeth May, le chef du Bloc québécois Yves-François Blanchet et le chef du Parti populaire Maxime Bernier ont participé au débat. Les chefs ont souvent parlé en même temps et se sont livrés à des joutes sur des questions telles que l'avortement et le mariage homosexuel. Le débat était organisé par la Commission des débats des chefs et animé par cinq journalistes. Tenu à Gatineau avant l'élection du 21 octobre, le débat a commencé par une attaque de M. Scheer à l'endroit de M. Trudeau, qu'il a accusé de "toujours porter un masque". M. Scheer, qui a peiné lors du débat en français de la semaine dernière, semblait plus à l'aise dans sa langue maternelle. Le chef du NPD, Jagmeet Singh, qui tente une percée pendant la campagne électorale, a eu une performance énergique dans le débat, s'en prenant à M. Scheer et à M. Trudeau et en obtenant une rare salve d'applaudissements de la part du public qui avait été invité à s'abstenir d'applaudir. "Vous n'avez pas à choisir entre M. Délai et M. Déni", a déclaré M. Singh en faisant référence aux politiques des chefs libéral et conservateur sur les changements climatiques. M. Trudeau a essayé de rester en dehors de la mêlée et s'est même parfois abstenu de défendre son bilan, par exemple sur les questions autochtones. »

L'éditorial du *Globe and Mail* a fait moins de cas des cris des candidats que du nombre limité de débats (en anglais) :

[Traduction] « La seule chose réellement décevante à propos du premier débat officiel de langue anglaise de cette année? Le fait que c'est aussi le dernier. La création d'une Commission des débats des chefs était censée nous donner des débats plus nombreux et de meilleure qualité. Au lieu de cela, les trois débats non officiels de langue anglaise de 2015 ont été remplacés par ce seul débat officiel cette année. Les libéraux insistent depuis des semaines pour dire qu'il s'agit là d'une amélioration par rapport à la dernière élection, en s'appuyant apparemment sur une nouvelle découverte en mathématiques selon laquelle un vaudrait plus que trois. Un court débat, avec un espace et un temps limités, et avec six chefs concurrents souvent forcés de parler en même temps que les autres pour se faire entendre, ne laissait guère de place à autre chose que des extraits sonores et des points de discussion. Les électeurs indécis auront toutefois besoin de plus de substance : le programme de chaque parti et son bilan. »

<https://www.theglobeandmail.com/opinion/editorials/article-what-canadians-learned-from-the-one-and-only-english-language-debate/>

Le critique des médias du Globe, Simon Houpt, s'est fait l'écho d'un refrain commun, à savoir qu'une animation musclée était un élément essentiel à la réussite d'un débat :

« Where's a cattle prod when you need one? That and other questions from the federal leaders' debates » (Où est l'aiguillon quand vous en avez besoin? Une question parmi tant d'autres sur le débat des chefs des partis fédéraux) (Simon Houpt, *Globe and Mail*, le 13 octobre 2019) :

[Traduction] « Certes, l'animation d'un débat est plus difficile qu'il n'y paraît. Il faut une habileté qui prend des années à affiner, comme l'électricité dans une maison, qu'on ne remarque que lorsqu'elle est absente. Les modérateurs doivent donner le ton, faire avancer les débats, écouter les producteurs qui leur parlent à l'oreille, discipliner les participants et s'assurer qu'aucun des partisans virulents de l'auditoire (à la maison ou dans la salle) ne puisse les accuser de favoritisme. Plus précisément, la télévision n'est pas pour les amateurs. M^{me} Delacourt est une journaliste politique chevronnée, et c'est une commentatrice et une panéliste bien informée, mais elle s'est embrouillée à maintes reprises lorsqu'elle a posé des questions ou fait la transition entre les intervenants. À un moment donné, elle a dit à Elizabeth May qu'elle avait une minute pour poser une question, alors qu'en fait M^{me} May n'avait que 25 secondes : Delacourt a fini par lui couper la parole au milieu de la question. Mais si M^{mes} LaFlamme, Raj et Friesen se sont bien tirées d'affaire, ce n'est que lorsque M^{me} Barton a pris le contrôle du dernier segment que les téléspectateurs ont pu réaliser ce qui avait fait défaut toute la soirée. Elle a fait preuve d'un aplomb rafraîchissant, interrompant les chefs en quelques millisecondes dès qu'ils avaient utilisé le temps alloué. Après avoir entendu Justin Trudeau donner une réponse insuffisante à une question qu'elle avait posée au sujet des changements climatiques et de la construction prévue du prolongement de l'oléoduc Trans Mountain, elle a mentionné froidement : "Je remarque que vous n'avez pas répondu à la dernière partie de cette question." »

<https://www.theglobeandmail.com/arts/article-wheres-a-cattle-prod-when-you-need-one-and-other-lessons-from-the/>

Il a également été question de l'injonction obtenue par deux organisations qui, à l'origine, s'étaient vu refuser l'accréditation des médias :

« Right-wing outlets win legal battle to attend leaders' debates » (Des médias de droite gagnent une bataille juridique et obtiennent le droit d'assister aux débats) (Presse canadienne, le 7 octobre 2019) :

[Traduction] « Un juge de la Cour fédérale affirme que Rebel Media et le True North Centre for Public Policy ont établi qu'ils subiraient un "préjudice irréparable" s'ils n'avaient pas accès au débat des chefs en anglais lundi soir à Gatineau et au débat francophone de jeudi. Le juge Russel Zinn dit que les motifs de sa décision seront publiés à une date ultérieure. »

<https://www.theglobeandmail.com/politics/article-canadian-right-wing-outlets-turn-to-court-after-being-barred-from/>

De l'avis général, le débat en français a été mieux structuré et mieux contrôlé (c.-à-d. avec un seul modérateur et des interactions plus méthodiques entre les chefs). Selon la majorité des médias francophones, le débat en anglais a été mal modéré et présenté selon une formule qui laissait à désirer. Les médias français ont, naturellement, assuré une plus grande couverture sur le débat en français, en particulier sur les compétences d'animateur de Patrice Roy et la formule elle-même.

« Débat des chefs en français : un exercice ordonné, à une exception près » (*La Presse*, le 11 octobre 2019) :

<https://www.lapresse.ca/elections-federales/201910/10/01-5244938-debat-des-chefs-en-francais-un-exercice-ordonne-a-une-exception-pres.php>

« Trudeau, Scheer call on Quebecers to reject resurgent Bloc in French-language debate » (Trudeau et Scheer invitent les Québécois à rejeter un Bloc revigoré lors du débat en français) (*Globe and Mail*, le 11 octobre 2019) :

[Traduction] « Le débat en français a été moins chaotique que le débat en anglais de lundi, avec un seul modérateur qui a dirigé les échanges tout au long de la soirée. Les chefs étaient souvent divisés en groupes de trois, pour réduire le risque que le débat tourne au concert de cris incompréhensibles. (...) La décision de diviser les candidats en groupes au cours du débat de jeudi a donné peu d'occasions à M. Trudeau et à M. Scheer de s'affronter directement. (...) La discussion sur l'économie a été le seul moment où les deux chefs ont été regroupés pour un débat. Alors que la soirée s'est déroulée dans le calme, les échanges entre les chefs libéral et conservateur ont souvent été animés, chacun accusant l'autre de mentir. »

<https://www.theglobeandmail.com/politics/article-trudeau-scheer-call-on-quebeckers-to-reject-resurgent-bloc-in-french/>

Couverture après les débats

Après les débats, des articles d'opinion réfléchis ont été publiés, par exemple dans le *Winnipeg Free Press*, où Royce Koop, professeure agrégée et chef du département d'études politiques à l'Université du Manitoba, a dit souhaiter que moins de chefs participent aux débats (et a suggéré implicitement un rôle que la Commission elle-même pourrait jouer à l'avenir) :

[Traduction] « Nous avons la nouvelle Commission des débats des chefs, un organisme gouvernemental impartial chargé d'organiser les débats. La Commission est censée, par son impartialité, accroître la légitimité des débats. Cet objectif a été atteint en partie grâce à la nomination d'un ancien gouverneur général d'une neutralité impeccable, David Johnston, au poste de commissaire (...) La Commission a également établi des critères clairs qui déterminent qui sont les chefs de parti qui peuvent participer au débat. (...) La Commission souhaitait éviter de donner l'impression que l'occasion de participer était en soi un enjeu politique. (...) Ainsi, six chefs ont participé au débat en anglais de 2019. Le résultat était prévisible : les chefs se sont interrompus, ont parfois crié et se sont âprement disputés chaque précieuse seconde de temps d'antenne. (...) Les débats sont l'une des rares occasions réelles dont disposent les Canadiens pour évaluer les chefs de parti. Les chefs peuvent s'adresser directement aux électeurs, mais ils sont mis au défi par leurs concurrents. Le débat en anglais de 2019 a été d'autant plus frustrant que les échanges entre les chefs des partis principaux – le chef libéral Justin Trudeau, M. Scheer et le chef du NPD Jagmeet Singh – ont souvent été intéressants et même carrément instructifs. Les électeurs indécis auraient pu apprendre beaucoup du débat. (...) Toutefois, ils ont probablement été empêchés de le faire par le fait que les trois chefs des partis mineurs ont diminué leur temps d'antenne et ont pris la parole pendant les autres chefs... J'espère que la Commission des débats des chefs reconnaîtra la situation et établira des critères beaucoup plus rigoureux d'inclusion des partis en vue des débats de la prochaine élection. »

<https://www.winnipegfreepress.com/opinion/analysis/time-to-rethink-leaders-debates-563353062.html>

À l'opposé, l'éditorial postélectoral du *Toronto Star* du samedi 26 octobre intitulé « *After all, a sensible people* » (*Un peuple raisonnable, après tout*) confirme la décision de la Commission d'inclure le chef du Parti populaire du Canada :

[Traduction] « La majorité des pays occidentaux ont connu une montée de l'extrême droite populiste, et rien ne permet de croire que le Canada soit immunisé. M. Bernier avait un profil politique national et aurait pu faire mieux... Mais les électeurs ont carrément tourné le dos au message anti-immigrant axé sur les "valeurs canadiennes" de M. Bernier. Ils ont eu l'occasion de l'entendre, notamment au cours de deux débats télévisés nationaux, et leur verdict a été un "non merci" retentissant. C'est un résultat qui fait honneur au pays et une victoire pour le processus démocratique fondé sur un débat ouvert. Ceux qui voulaient refuser à Bernier le droit de s'exprimer par crainte que des électeurs crédules soient séduits par son message devraient avoir honte de ne pas faire confiance à la population. »

<https://www.thestar.com/opinion/editorials/2019/10/25/canadians-are-a-sensible-people-after-all.html>

Dans un éditorial précédent, le *Toronto Star* préconisait plus de débats, moins de chefs et une formule plus serrée :

« After Monday night, it's time to fix the debates » (Après ce que nous avons vu lundi soir, il est temps de corriger le problème des débats) (éditorial, le 8 octobre 2019) :

« La Commission des débats des chefs, mise sur pied l'an dernier par le gouvernement Trudeau et présidée par l'ancien gouverneur général David Johnston, doit produire un rapport suggérant des façons d'améliorer le processus en vue des prochaines élections. M. Johnston rendrait un grand service aux électeurs en proposant de repenser fondamentalement la façon dont nous organisons les débats nationaux. Il devrait commencer par le nombre de débats. Deux débats (un dans chaque langue officielle) ne suffisent tout simplement pas. Nos élections fédérales durent de cinq à sept semaines, ce qui laisse amplement le temps de tenir au moins deux débats dans chaque langue. Si les partis avaient vraiment à cœur les intérêts des électeurs et pas seulement leur propre avantage partisan, ils tiendraient un débat par semaine. Le débat de lundi soir montre qu'il devrait y avoir moins de chefs sur scène. Maxime Bernier n'aurait pas dû être là, non pas parce que ses positions idéologiques sont si choquantes, mais parce que le Parti populaire est un groupe marginal. Le chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, ne devrait pas non plus être invité à un débat en anglais alors qu'il ne se donne pas la peine de présenter des candidats dans plus des trois quarts des circonscriptions. Les débats nationaux devraient être réservés aux chefs des partis nationaux. La formule devrait prévoir davantage d'interactions entre les principaux acteurs, et non des jabs de 30 secondes et des phrases apprises par cœur. Les électeurs veulent que les chefs qui ont de réelles chances de détenir le pouvoir débattent directement entre eux. C'est tout l'intérêt d'un débat, après tout. »

<https://www.thestar.com/opinion/editorials/2019/10/08/after-monday-night-its-time-to-fix-the-debates.html>

Annexe 5 – Interprétation des critères de participation aux débats des chefs

Aperçu et contexte

La Commission des débats des chefs (« la Commission ») a reçu le mandat d'organiser deux débats (un en français et un en anglais) en vue de la prochaine élection générale fédérale de 2019. Dans le cadre de son mandat, la Commission doit choisir les chefs de parti qui seront invités à participer aux débats. Cette invitation est fondée sur l'application des critères de participation énoncés dans le décret C.P. 2018-1322 du 29 octobre 2018 (« le décret »).

Le présent document donne un aperçu des éléments suivants : les principes directeurs de la Commission, le processus ouvert et transparent qu'elle a suivi et qu'elle continuera de suivre pour déterminer quels chefs de parti seront invités à participer aux débats, l'interprétation qu'elle fait des critères de participation et son calendrier décisionnel.

Après une évaluation préliminaire, la Commission a communiqué avec six partis politiques pour connaître leur interprétation des critères de participation et savoir s'ils estiment pouvoir participer aux débats en fonction de ces critères. Le 12 août 2019, après avoir examiné ces observations, et analysé et appliqué les critères de participation, la Commission a envoyé cinq invitations aux débats des chefs de 2019. La lettre envoyée à chacun des six partis politiques peut être consultée à l'adresse suivante :

- [Lettre d'invitation au Bloc Québécois](#)
- [Lettre d'invitation au Parti conservateur du Canada](#)
- [Lettre d'invitation au Parti libéral du Canada](#)
- [Lettre d'invitation au Nouveau Parti démocratique](#)
- [Lettre au Parti populaire du Canada](#)
- [Lettre d'invitation au Parti Vert du Canada](#)

Il faut lire ces lettres conjointement avec le présent document pour mieux comprendre le processus décisionnel suivi par la Commission pour choisir les chefs de parti qui participeront aux débats des chefs de 2019.

Principes directeurs

Tel qu'indiqué à l'alinéa 2b) de l'article 2 du décret, une invitation à participer aux débats des chefs doit être adressée au « chef de chaque parti politique qui répond à deux des critères ci-après » :

- i. au moment où l'élection générale en cause est déclenchée, le parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti,
- ii. il a l'intention, de l'avis du commissaire aux débats, de soutenir des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions électorales en vue de l'élection générale en cause,
- iii. ses candidats ont obtenu, lors de l'élection générale précédente, au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés ou les candidats qu'il soutient ont une véritable possibilité d'être élus lors de l'élection générale en cause, de l'avis du commissaire aux débats, compte tenu du

contexte politique récent, des sondages d'opinion publique et des résultats obtenus aux élections générales précédentes.

Dans le cadre de son évaluation de l'opportunité d'inviter le chef d'un parti, la Commission est informée par le décret, y compris les dispositions suivantes :

- préambule : « [...] il est souhaitable que les débats des chefs soient efficaces et informatifs, qu'ils suscitent l'intérêt et qu'ils profitent de la participation des chefs qui sont les plus à même de devenir premier ministre ou dont le parti politique est le plus à même de remporter des sièges au Parlement »;
- préambule : « [...] il est souhaitable que les débats des chefs soient organisés selon des critères de participation clairs, ouverts et transparents »;
- alinéa 3d) : « [...] les décisions concernant l'organisation des débats des chefs, y compris celles portant sur les critères de participation, [doivent être] rendues publiques rapidement »;
- article 4 : « [...] la Commission est guidée par la poursuite de l'intérêt public et par les principes de l'indépendance, de l'impartialité, de la crédibilité, de la citoyenneté démocratique, de l'éducation civique, de l'inclusion et de l'efficacité financière ».

Processus ouvert et transparent

À la lumière des principes directeurs susmentionnés et afin de déterminer la meilleure façon d'interpréter et d'appliquer les critères de participation, et compte tenu de l'importance de sa décision, la Commission a suivi, et continuera de suivre, un processus qui :

- est ouvert et inclusif : les partis politiques enregistrés ont la possibilité de démontrer qu'ils répondent aux critères de participation;
- donne l'occasion d'être entendu : les partis politiques ont la possibilité de présenter des observations sur la façon dont ils satisfont aux critères; en outre, si la Commission conclut qu'un parti politique ne satisfait pas aux critères de participation, ce parti peut lui fournir des renseignements supplémentaires dans un délai qui est communiqué aux partis et au public;
- est indépendant et impartial : la Commission ne fait aucune supposition quant aux partis politiques qui devraient être invités à participer;
- est transparent : la Commission fera part par écrit des motifs de son choix après l'application des critères de participation aux partis politiques, qu'ils satisfassent ou non à ces critères;
- est efficace : nonobstant les considérations qui précèdent, la Commission veillera à ce que son processus soit rapide et efficace sur le plan financier.

La Commission a consulté et consultera des universitaires, des sondeurs indépendants et son conseil consultatif. Elle a également tenu compte d'autres renseignements pertinents, notamment les données de sondages rendues publiques et les reportages médiatiques. Elle a également sollicité des observations écrites auprès des partis politiques qui, à son avis après évaluation préliminaire, étaient les plus susceptibles de satisfaire aux critères de participation.

Interprétation des critères de participation

À la suite de ses consultations, la Commission a examiné les observations des partis politiques. Elle en arrive à la conclusion que l'application des critères de participation obligatoires comporte des éléments tant objectifs que subjectifs.

Bien que le décret énonce ce qui semble être trois critères à interpréter et à appliquer, ceux-ci peuvent en fait être répartis comme suit :

- Critère i) : le parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti;
- Critère ii) : le commissaire estime que le parti a l'intention de soutenir des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions électorales en vue de l'élection générale en cause;
- Critère iii) :
 - a. les candidats du parti ont obtenu, lors de l'élection générale précédente, au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés; ou
 - b. compte tenu du contexte politique récent, des sondages d'opinion publique et des résultats obtenus aux élections générales précédentes, le commissaire estime que les candidats soutenus par le parti ont une véritable possibilité d'être élus lors de l'élection générale en cause.
 - c. Les critères i) et iii)a) n'exigent pas une évaluation approfondie de la part de la Commission, car ils sont appliqués d'après l'examen de données probantes objectives.

En revanche, les critères ii) et iii)b) exigent une évaluation et une réflexion de la part de la Commission.

Dans le cas du critère ii), pour déterminer si un parti « a l'intention de soutenir des candidats dans 90 % des circonscriptions électorales », la Commission a examiné et examinera ce qui suit :

- a. les données probantes fournies par le parti en cause, entre autres une intention déclarée par le chef du parti;
- b. les données probantes concernant les antécédents du parti aux élections précédentes, le cas échéant;
- c. la preuve d'inscription auprès d'Élections Canada;
- d. les données probantes concernant les processus de mise en candidature du parti;
- e. les données probantes concernant le nombre d'associations de circonscription du parti.

Pour ce qui est du critère iii)b) :

1. pour tenir compte du « contexte politique récent, des sondages d'opinion publique et des résultats obtenus aux élections générales précédentes », la Commission a examiné et examinera ce qui suit :
 - a. les données probantes fournies par le parti en cause concernant ce critère;
 - b. la position actuelle dans les sondages d'opinion publique nationaux et les tendances qui s'en dégagent;
 - c. les résultats des sondages menés dans les circonscriptions, qu'ils soient publics ou menés à l'interne par le parti, s'ils sont fournis à titre de données probantes par le parti, et les projections par circonscription;
 - d. les renseignements reçus d'experts et d'organisations politiques au sujet de la situation dans certaines circonscriptions;

- e. le pointage effectué par la Commission elle-même ou par une firme de sondage indépendante dont les services ont été retenus par la Commission, si cette information est demandée;
 - f. les résultats obtenus par les partis et les candidats aux élections précédentes;
 - g. la présence et la visibilité du parti ou de son chef, ou les deux, dans les médias à l'échelle nationale;
 - h. le fait qu'un parti représente une tendance ou un mouvement politique contemporain ou qu'il y est sensible;
 - i. les résultats des élections partielles fédérales tenues depuis la dernière élection générale;
 - j. le nombre de membres du parti;
 - k. les fonds recueillis par le parti.
2. Pour interpréter l'expression « candidats que le parti soutient », la Commission, conformément aux principes d'interprétation des lois, a examiné le libellé du décret dans son contexte global et dans son sens grammatical et ordinaire, conformément au régime du décret, à son objet et à son intention. Ainsi, la Commission est d'avis que le mot « candidats » dans le contexte du décret devrait être interprété au pluriel. En d'autres termes, tout parti politique devra démontrer que plus d'un candidat qu'il soutient a une véritable possibilité d'être élu. En voici les raisons :
- a. Premièrement, certains partis ont fait valoir que le terme « candidats » devrait être interprété comme un nom collectif, soit un champ ou un spectre composé de parties individuelles et dont le seuil d'inclusion pourrait être aussi bas qu'une seule partie. Toutefois, cet argument est incompatible avec le libellé clair de la disposition, qui fait référence explicitement au mot « candidats » au pluriel.
 - b. Deuxièmement, les rédacteurs du décret ont explicitement utilisé le singulier lorsque c'était leur intention. En effet, le critère i) fait référence à « un député ». De plus, le préambule du décret stipule que, pour être efficaces, les débats des chefs profiteraient de la participation des chefs qui sont le plus à même de devenir premier ministre ou dont le parti politique est « le plus à même de remporter des sièges au Parlement ».
 - c. Troisièmement, certains partis ont fait valoir que les dispositions du décret de la Commission relatives au principe de l'inclusion suggèrent une interprétation plus large du mot « candidats ». Bien que la Commission doive tenir compte de l'« inclusion » dans l'exécution de son mandat (décret, article 4), le décret exige également que les débats des chefs soient efficaces, instructifs et qu'ils suscitent l'intérêt. Il stipule en outre que les débats des chefs « profiteraient de la participation des chefs [...] dont le parti politique est le plus à même de remporter des sièges au Parlement ». Cette disposition laisse entrevoir un nombre plus restrictif de candidats participant aux débats.
3. Pour interpréter le terme « *legitimate chance to be elected* » de la version anglaise du décret, la Commission a tenu compte de la version française de la même disposition, qui fait référence à « une véritable possibilité d'être élu ». Se fondant sur l'interprétation commune des deux versions, la Commission est d'avis que le terme « *legitimate chance* » signifie « une possibilité raisonnable de faire élire une personne ».

Dans l'ensemble, lorsqu'elle examine le critère iii)b), la Commission est d'avis que la principale décision à prendre concernant l'application de ce critère consiste à évaluer les chances des candidats d'être élus. Les facteurs susmentionnés seront examinés sous cet angle. De plus, la Commission note que le décret ne dit rien au sujet d'un seuil précis d'admissibilité à l'élection.

Calendrier décisionnel

Le 12 juillet 2019, la Commission a demandé aux partis de lui présenter des observations afin de déterminer, après évaluation préliminaire, ceux qui sont les plus susceptibles de satisfaire aux critères de participation.

Le 12 août 2019, après l'examen des observations présentées par les six partis politiques et compte tenu de l'interprétation ci-dessus des critères de participation prescrits, la Commission a invité les partis politiques qui, à son avis, satisfont à deux des critères prescrits. Chacune des lettres d'invitation envoyées par la Commission contenait les motifs sur lesquels elle s'est appuyée pour prendre sa décision.

La Commission a également fourni des motifs provisoires au parti qui ne remplissait pas les critères de participation à ce moment. Ce parti a la possibilité de fournir à la Commission des données probantes à jour d'ici le 9 septembre 2019. La Commission a également conclu qu'elle avait besoin de plus de données probantes concernant les circonscriptions électorales dans lesquelles les candidats soutenus par ce parti politique ont une véritable possibilité d'être élus. Elle a donc demandé à ce parti de déterminer, d'ici le 30 août 2019, entre trois et cinq de ces circonscriptions électorales. La Commission pourra alors retenir les services d'une firme de sondage indépendante pour obtenir des données sur la véritable possibilité que les candidats soutenus par le parti en cause soient élus dans l'une de ces circonscriptions. Si c'est bien le cas, la Commission divulguera alors publiquement les données fournies par l'entreprise de sondage indépendante afin que le parti ait la possibilité de faire des commentaires.

La Commission a l'intention de rendre sa décision finale à l'égard de ce parti d'ici le 16 septembre 2019. La date du 16 septembre 2019 s'impose, car elle permet de tenir compte à la fois :

1. de la nécessité pour la Commission de disposer des meilleures données probantes disponibles afin d'évaluer si les partis politiques satisfont aux critères de participation aux débats;
2. de la nécessité de veiller à ce que le producteur de chacun des débats dispose de suffisamment de temps pour produire un débat de grande qualité, comme l'exige le décret, et à ce que les partis politiques puissent se préparer adéquatement aux débats afin de s'assurer qu'ils sont instructifs pour les Canadiens. Les débats devraient se tenir le lundi 7 octobre 2019 (en anglais) et le jeudi 10 octobre 2019 (en français).

Annexe 6 – NANOS Recherche



Commission des
débats des chefs

Leaders' Debates
Commission

Examen de la norme relative à la participation aux débats

Présenté à la
Commission des débats des chefs

par Nanos Research

Janvier, 2020



Table des matières

.....	1
Table des matières.....	1
1.0 Sommaire	3
2.0 Contexte.....	5
3.0 Le système électoral et les petits partis	6
I. Nombre minimal de votes pour gagner une circonscription	6
II. Partis issus d'un mouvement contre partis issus de l'échec du système de partis.....	7
III. Élections à date fixe et effets de la campagne.....	7
4.0 La décision d'inviter le Parti populaire du Canada à participer aux débats en 2019.....	7
I. Comment la Commission a-t-elle pris sa décision?.....	7
II. Appui au PPC (niveau national et niveau régional)	10
III. Analyse des résultats obtenus par le PPC dans les cinq circonscriptions analysées par la Commission	11
5.0 Leçons retenues d'autres percées de petits partis	13
I. Parti vert.....	13
II. Bloc Québécois (BQ)	15
III. Parti réformiste	16
6.0 Considérations	16



1.0 Sommaire

La Commission des débats des chefs était chargée d'organiser et de gérer les deux débats qui ont eu lieu lors de la dernière élection fédérale. Dans le présent document, nous examinons et analysons le processus servant à déterminer les partis qui devraient être invités à participer aux débats.

Pour l'élection fédérale de 2019, la principale question était de savoir s'il était approprié d'inviter un nouveau parti comme le Parti populaire du Canada (PPC) à participer aux débats. La Commission a décidé d'inviter le chef du PPC parce qu'elle est arrivée à la conclusion que le parti avait une chance légitime de gagner des sièges. Nous analysons ici la décision de la Commission dans le contexte de la compétition électorale au Canada en utilisant les résultats de l'élection de 2019 et des élections précédentes. Il s'agit d'une perspective supplémentaire visant à aider la Commission des débats des chefs à prendre des décisions dans l'avenir.

Le rapport s'articule autour des thèmes suivants :

- **Le système électoral et les petits partis** – Les règles du jeu sont des facteurs essentiels pour définir les nouveaux partis et les petits partis.
 - **Le système majoritaire uninominal à un tour** – Le système électoral du Canada ne favorise pas les petits partis. Nous examinons ici une analyse de la tendance historique récente en ce qui concerne le nombre minimum de votes nécessaires pour gagner une circonscription.
 - **Partis issus d'un mouvement contre partis issus de l'échec du système de partis** – Après avoir pris en compte la nature de la conversion des votes en sièges, nous examinons la différence entre les partis issus d'un mouvement et ceux qui sont considérés comme issus de l'échec du système de partis, en d'autres termes, lorsque les partis échouent à représenter correctement une circonscription clé. Au Canada, le phénomène tend à être régional.
 - **Élections à date fixe** – Étant donné que la Commission tente d'établir le potentiel de réussite d'un parti avant que la campagne ne débute, nous proposons l'idée que les élections à date fixe limiteront les effets globaux de la campagne.
- **La décision d'inviter le PPC** – Après avoir examiné le processus décisionnel utilisé par la Commission, nous analysons la décision par rapport aux résultats réels de l'élection.
 - **Le PPC n'a pas converti les votes en sièges** – Une analyse de la répartition géographique de l'appui au parti montre un manque évident de base géographique.
 - **Une analyse des enquêtes menées dans quatre circonscriptions considérées comme susceptibles d'élire un candidat du PPC** – La Commission a fait passer un test basé sur le pourcentage de chaque circonscription disposée à envisager de voter pour le candidat du PPC. À la lumière de la nature du système électoral, un examen des résultats postélectoraux semble indiquer que la norme était trop facile à atteindre et a surestimé la possibilité pour le parti d'élire plusieurs candidats.
- **Les leçons retenues des percées d'autres petits partis** – L'expérience du Parti vert, du Bloc québécois (BQ) et du Parti réformiste nous aide à comprendre la possibilité que le PPC gagne des sièges.
 - **Parti vert** – En l'absence d'une base régionale, le parti n'a pas réussi à remporter de sièges lors de nombreuses élections. Sans surprise, sa part des votes inférieure à 5 % au niveau national ne s'est pas traduite par des sièges. Le parti a eu plus de succès aux élections suivantes alors qu'il avait une force régionale de 10 % ou plus.



- **Bloc Québécois** – Exemple classique d'échec du système de partis, l'expérience du BQ met en évidence l'impact d'une base régionale. Avant même le début de la campagne, son potentiel de gagner des sièges était évident, étant donné le fort appui des électeurs au Québec.
- **Parti réformiste** – Comme le BQ, le Parti réformiste était clairement sur le point de remporter des sièges et disposait d'une solide base régionale. Finalement, il a fallu deux élections au Parti réformiste pour établir une base. Il n'a pas facilement converti sa présence électorale en sièges.

L'analyse de l'expérience du Parti populaire à la lumière de notre système démocratique et de l'expérience des autres partis conduit à deux éléments que la Commission peut prendre en considération pour évaluer le processus d'inclusion des petits partis aux futurs débats.

- **La force régionale compte.** L'ajout d'un critère d'appui populaire régional (ex. une part des votes minimale de 10 %) pour évaluer l'admission au débat des chefs permettrait de mieux saisir la dynamique des petits partis au Canada. Les partis minoritaires sans base régionale ont une très faible probabilité de convertir des votes en sièges.
- **Un niveau d'appui minimal plus élevé devrait être envisagé.** Dans certaines circonstances, la Commission peut vouloir continuer à utiliser un test de « volonté d'envisager de voter pour le parti » pour évaluer les chances légitimes d'un parti de gagner un siège. Étant donné que peu de candidats gagnent avec entre 25 et 30 % des voix, une norme relative à la volonté d'envisager de voter pour le parti de 40 % est probablement plus susceptible d'être un indicateur solide de succès électoral.

L'élection fédérale de 2019 a représenté un premier pas positif pour la Commission des débats des chefs vu qu'elle s'est attardée à la meilleure façon d'opérationnaliser les paramètres de participation aux débats des chefs. L'analyse de Nanos semble indiquer qu'en tirant des leçons de l'élection fédérale de 2019, les paramètres de participation peuvent être améliorés. Vous trouverez ci-après un examen plus détaillé des points exposés dans le sommaire.

2.0 Contexte

La Commission des débats des chefs souhaite passer en revue le processus qu'elle a utilisé pour déterminer quels partis devraient être invités à participer aux débats. Pour les débats lors de la campagne électorale de 2019, la principale question était de savoir s'il était approprié d'inviter un nouveau parti tel que le Parti populaire du Canada (PPC). La Commission a décidé d'inviter le PPC même si, au départ, il n'en avait pas été question. Le présent document examine les éléments suivants : le processus utilisé pour inviter le nouveau parti, la véritable performance des partis et le dossier historique des petits partis afin de proposer une série d'observations que la Commission pourra prendre en considération pour formuler ses futures décisions. Aux fins de l'examen, un petit parti est un parti qui ne dispose pas d'un nombre important de sièges à la Chambre des communes.

Le fait de permettre au PPC de participer aux débats n'est pas une expérience. Sa participation aux débats aurait pu avoir un impact sur le résultat de l'élection : elle aurait pu soit aider, soit freiner ses perspectives électorales. Sa présence peut consacrer le parti comme un aspirant sérieux ayant une chance de gagner. Cela peut peut-être aussi permettre de mieux faire connaître la plateforme électorale du parti. À tout le moins, le public peut prendre connaissance de la plateforme, tout comme de la compétence et du caractère du chef, ce qui peut affaiblir l'appui au parti. Ce que nous savons, c'est que la participation aux débats des chefs du PPC n'a pas fait augmenter ses perspectives électorales.

Il faut faire preuve de prudence en concluant simplement que le manque de sièges gagnés est un indicateur que le parti n'aurait pas dû être invité aux débats. Nous pouvons cependant utiliser l'expérience du PPC en 2019 ainsi que celle d'autres petits partis pour évaluer l'affirmation selon laquelle le parti avait une chance légitime de remporter des sièges (plus d'un).

3.0 Le système électoral et les petits partis

I. Nombre minimal de votes pour gagner une circonscription

Le système majoritaire uninominal à un tour du Canada ne favorise pas les petits partis. La proposition selon le principe « le vainqueur emporte tout » dans chaque circonscription signifie que les candidats peuvent être élus sans obtenir la majorité dans la circonscription. Lorsque nous avons examiné les résultats du scrutin dans les circonscriptions pour les élections fédérales de 2004, de 2006, de 2008, de 2010 et de 2015 au Canada, plusieurs statistiques clés ont mis en évidence la difficulté de convertir les votes en sièges.

Un examen des cinq élections a conduit à un certain nombre d'observations clés :

- **Marge de victoire** – La marge de victoire moyenne pour les dernières élections examinées se situait entre 18,9 et 22,8 %, tandis que la marge de victoire médiane se situait entre 15,0 et 19,6 %.
- **Appui au gagnant** – Le pourcentage moyen d'appui aux candidats gagnants se situait entre 48,6 et 50,4 %, tandis que l'appui médian aux gagnants dans les circonscriptions se situait entre 47,4 et 49,7 %.
- **Minimum requis pour gagner** – Le pourcentage le plus bas requis pour gagner au niveau de la circonscription lors des dernières élections se situait entre 26,8 et 32,7 %.

Toutes choses étant égales par ailleurs, un parti « moyen » s'attendant à un niveau d'appui « moyen » pour gagner aurait besoin d'un appui d'environ 45 % pour gagner dans une seule circonscription. Le niveau d'appui le plus bas possible est de 26,8 %, qui a été atteint en 2004 dans la circonscription de Saskatoon–Humboldt. Bien sûr, pour qu'un parti gagne avec un niveau d'appui aussi faible, il faut que trois autres partis concurrents se partagent les 73 % de voix restants.

Election	Mean Margin of Victory (P)	Median Margin of Victory (P)	Mean Winning Support (P)	Median Winning Support (P)	Lowest Winning Support (P)	Margin for Lowest Winning Support (P)	Riding with lowest margin in election
2004	20.4	17.4	49.9	48.0	26.8	1.2	Saskatoon--Humboldt
2006	20.7	18.0	49.0	48.0	32.7	3.3	Hull--Aylmer
2008	22.8	19.6	49.5	47.5	29.2	3.0	Gatineau
2010	21.9	19.4	50.4	49.7	31.0	5.0	Vancouver Centre
2015	18.9	15.0	48.6	47.4	28.6	0.4	Pierre-Boucher--Les Patriotes--Verchères

Élection

Moyenne de la marge de victoire (P)

Marge de victoire médiane (P)

Appui au gagnant moyen (P)

Appui au gagnant médian (P)

Appui au gagnant le plus faible (P)

Marge pour l'appui au gagnant le plus faible (P)

Circonscription ayant eu la plus faible marge lors d'une élection

Saskatoon–Humboldt

Hull–Aylmer

Gatineau

Vancouver Centre

Pierre-Boucher–Les Patriotes–Verchères

II. Partis issus d'un mouvement contre partis issus de l'échec du système de partis

Nous allons ici examiner deux types de petits partis. Les premiers sont les partis issus de l'échec du système de partis. Un ou tous les grands partis n'arrivent pas à représenter de manière adéquate une grande proportion de Canadiens, dont les sujets de mécontentement sont résolument régionaux. Cela ne veut pas dire que ces partis ne sont pas alimentés par des idées et passionnés par celles-ci. Ce qui arrive, c'est que le large consensus qui sous-tend le parti s'effondre, se fracture.

Les seconds sont les partis issus d'un *mouvement*. Ici, les idées comptent plus que le succès électoral. Le Parti vert s'inscrirait dans ce moule, tout comme de nombreux petits partis qui proposent des candidats à une charge publique avec peu d'espoir de succès électoral.

Le PPC est sans doute plus proche de cette conception d'un petit parti que d'un parti issu de l'échec du système de partis. Le parti se concentre sur des enjeux particuliers. C'est pourquoi il convient d'examiner comment les partis issus d'un mouvement ont un succès électoral dans un système qui punit les partis qui n'ont pas concentré le vote.

III. Élections à date fixe et effets de la campagne

Nous devons également tenir compte du fait que nous avons des élections à date fixe. Même si des élections anticipées peuvent être organisées, le fait que l'on s'attende à ce que les élections aient lieu régulièrement tous les quatre ans à une date précise signifie que la *campagne* est effectivement beaucoup plus longue que la période électorale proprement dite. On peut raisonnablement s'attendre à ce que l'impact de la campagne officielle soit moindre lorsque le jour de l'élection est déjà décidé des mois avant la délivrance d'un bref. Seul un nouvel élément d'information ou de réflexion d'importance peut changer radicalement la situation d'un petit parti. Les résultats des sondages préélectorales donnent une bonne idée des chances de succès d'un petit parti.

4.0 La décision d'inviter le Parti populaire du Canada à participer aux débats en 2019

I. Comment la Commission a-t-elle pris sa décision?

Pour prendre sa décision d'inviter les partis à participer aux débats, la Commission des débats des chefs a défini les conditions suivantes :

Comme le précise la section 2 b) du décret, les invitations à participer aux débats des chefs doivent être transmises « au chef de chaque parti politique qui répond à deux des critères suivants » :

- i. au moment où l'élection générale en cause est déclenchée, le parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti;*



- ii. *il a l'intention, de l'avis du commissaire aux débats, de soutenir des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions électorales en vue de l'élection générale en cause,*
- iii. *a) ses candidats ont obtenu, lors de l'élection générale précédente, au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés ou b) les candidats qu'il appuie ont une véritable possibilité d'être élus lors de l'élection générale en cause, de l'avis du commissaire aux débats, compte tenu du contexte politique récent, des sondages d'opinion publique et des résultats obtenus aux élections générales précédentes. [Remarque : les points a) et b) ont été ajoutés par Nanos]*

En fonction de ces critères, six partis ont été invités à participer aux débats; le PPC n'en faisait pas partie. Après avoir reçu des informations complémentaires, la Commission a toutefois décidé d'envoyer une invitation au PPC. Le tableau ci-dessous indique également le nombre de sièges remportés et les critères utilisés pour déterminer la participation aux débats.

Parti	Critères de qualification	Sièges gagnés aux élections de 2019
Bloc Québécois	i. (Députés siégeant à la Chambre); ii. Plus de 4 % des votes lors des élections précédentes	32
Parti conservateur du Canada	i. (Députés siégeant à la Chambre); ii. Plus de 4 % des votes lors des élections précédentes	121
Parti vert du Canada	i. (Députés siégeant à la Chambre); ii. Proposer des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions	3
Parti libéral du Canada	i. (Députés siégeant à la Chambre); ii. Plus de 4 % des votes lors des élections précédentes	157
Nouveau Parti démocratique	i. (Députés siégeant à la Chambre); ii. Plus de 4 % des votes lors des élections précédentes	24
Parti populaire du Canada	ii. Proposer des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions; iii. Plus d'un candidat a une chance d'être élu	0

REMARQUE : Un siège a été remporté par une candidate indépendante lors des élections de 2019.

Le PPC était le parti que la Commission devait évaluer plus étroitement étant donné qu'il n'avait pas de succès électoral antérieur qui lui aurait permis d'être qualifié sous les critères i ou iii a). Comme le chef a été élu en tant que conservateur et que le parti n'avait pas présenté de candidats lors des élections précédentes, il n'y avait aucune raison d'inclure le parti à moins qu'il ne respecte les critères ii (présenter une liste complète de candidats >90 %) et iii b) (avoir une chance légitime d'être élu). La Commission a déterminé qu'une chance légitime d'être élu dans plus d'une circonscription était la condition minimale.

Les mots « *contexte politique récent* » représentent la formulation clé du point iii b). La Commission a, selon ses termes, utilisé les éléments suivants pour déterminer le contexte politique :

1. *les données probantes fournies par le parti en cause concernant ce critère;*
2. *la position actuelle dans les sondages d'opinion publique nationaux et les tendances qui s'en dégagent;*
3. *les résultats des sondages menés dans les circonscriptions, qu'ils soient publics ou menés à l'interne par le parti, s'ils sont fournis à titre de données probantes par le parti, et les projections par circonscription;*

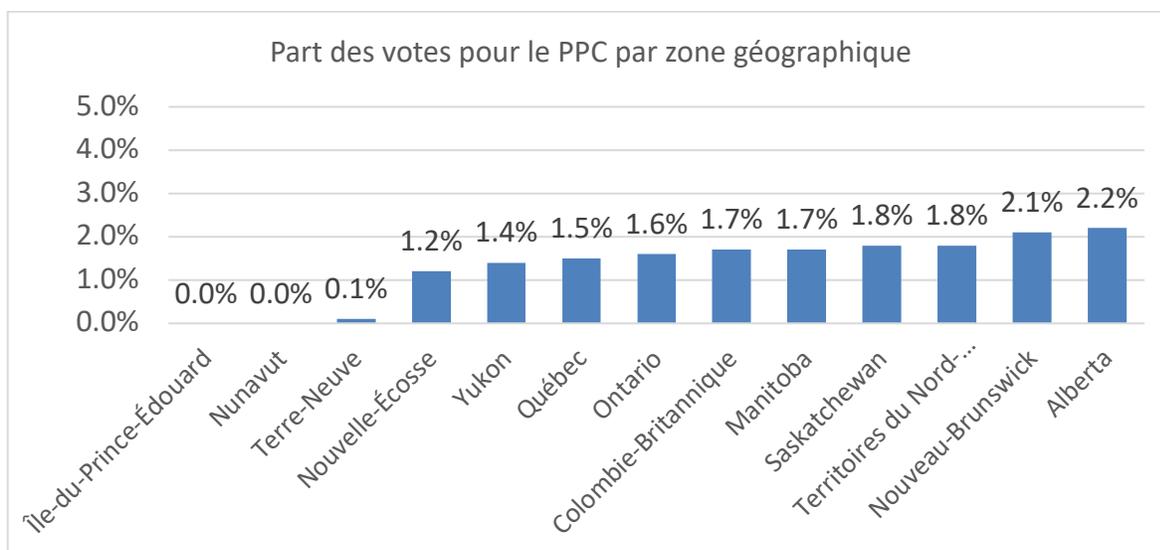
4. *les renseignements reçus d'experts et d'organisations politiques au sujet de la situation dans certaines circonscriptions;*
5. *les résultats obtenus par les partis et les candidats aux élections précédentes;*
6. *la présence et la visibilité du parti ou de son chef, ou les deux, dans les médias à l'échelle nationale;*
7. *le fait qu'un parti représente une tendance ou un mouvement politique contemporain ou qu'il y est sensible;*
8. *les résultats des élections partielles fédérales tenues depuis la dernière élection générale;*
9. *le nombre de membres du parti;*
10. *les fonds recueillis par le parti.¹*

D'après les sondages publiquement disponibles en Beauce, les sondages effectués par la Commission dans quatre circonscriptions potentiellement concurrentes, et les informations sur la collecte de fonds, l'appartenance au parti et la présence des médias, la décision a été prise d'inviter le parti aux débats.

II. Appui au PPC (niveau national et niveau régional)

Dans l'ensemble, le PPC a reçu **1,6 % des votes exprimés et n'a gagné aucun siège**. Ce chiffre est inférieur à la moyenne des sondages nationaux tout au long de l'élection, qui se situait généralement entre 2 et 4 %. Néanmoins, la part des votes à l'échelle nationale n'équivaut pas forcément à une victoire dans la circonscription, en particulier dans le cas des partis à vocation régionale. Les forces régionales ou locales peuvent se convertir en sièges.

Le PPC n'a cependant pas bénéficié d'un appui régional ou provincial important. Vous trouverez ci-dessous la répartition des voix par province/territoire lors de l'élection. La part des votes correspond aux résultats des sondages nationaux du début de la campagne. **Le PPC n'avait pas de force régionale, ce qui a réduit considérablement sa probabilité de gagner des sièges.**



III. Analyse des résultats obtenus par le PPC dans les cinq circonscriptions analysées par la Commission

Pour évaluer la viabilité électorale du Parti populaire, la Commission a notamment examiné les résultats des sondages publiés pour la circonscription de Beauce. Ces sondages laissent entendre que le PPC est viable en Beauce.

Afin de déterminer si le parti avait une chance de gagner dans d'autres circonscriptions, on a commandé des sondages au niveau de la circonscriptionⁱⁱ visant à établir la volonté d'envisager de voter pour le PPC dans quatre circonscriptions où le PPC jugeait que les luttes seraient serrées. Dans chaque circonscription, les répondants devaient répondre à la question suivante : « Quelle est la probabilité que vous votiez pour _____, le candidat (ou la candidate) du Parti populaire du Canada dans votre circonscription lors des prochaines élections fédérales? ». [traduction libre]

La volonté d'envisager de voter pour le parti, comme cela a été avancé ailleurs, a l'avantage d'évaluer l'appui potentiel au parti sans poser explicitement la question de l'intention de vote. L'appui potentiel est indépendant de toute considération stratégique que les électeurs pourraient utiliser pour former leur décision finale. Si 40 % des électeurs d'une circonscription envisageaient de voter pour un candidat ou une candidate, cela représenterait la part de vote maximale pour ce parti. Pour obtenir 40 %, il faudrait que chacun agisse en fonction de son examen de la situation. Bien entendu, les gens sont libres d'envisager de voter pour plus d'un parti.

Il est irréaliste de supposer que chaque personne qui songe à voter pour un parti voterait en fait pour ce parti. Ainsi, le résultat final d'un parti sera basé sur le pourcentage de l'électorat qui peut vouloir faire preuve d'ouverture quant à son choix de candidat et songer à voter pour le parti et le pourcentage de l'électorat qui change d'idée entre le moment du sondage et le jour du vote.

La Commission a déterminé que, puisque plus de 25 % de l'électorat de la circonscription était disposé à envisager de voter pour le PPC, celui-ci était un prétendant légitime à l'obtention de plusieurs sièges.

Comme il a déjà été mentionné, un seuil de 25 % est le seuil minimum d'appui des électeurs locaux qui a permis de remporter un siège lors des plus récentes élections fédérales. Pour que le PPC atteigne cette part minimale de votes (25 %), pratiquement tous ceux qui ont indiqué qu'ils envisageraient de voter pour le parti devraient en fait voter pour ce parti. Il s'agissait d'une norme minimale à respecter pour le PPC. Ce seuil de 25 % prévoit également qu'un certain nombre de partis concurrents se partagent effectivement le vote dans un système majoritaire uninominal à un tour.

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage de personnes qui envisageraient de voter pour le parti et la part des votes pour le parti dans chaque circonscription. Deux éléments doivent être soulignés :

- **La part des votes n'a pas réussi à rendre les circonscriptions compétitives.** Il n'y a qu'à Nipissing–Timiskaming que le parti PPC a obtenu plus de 5 % des voix. En fin de compte, il aurait fallu que moins de la moitié des personnes qui ont affirmé être certaines de voter pour le candidat du PPC votent pour celui-ci pour que le niveau d'appui électoral soit atteint.
- **La Commission a utilisé une interprétation généreuse de la volonté d'envisager de voter.** La question a été posée sur une échelle de 4 points, et la Commission a atteint le seuil de 25 % en additionnant le pourcentage de ceux qui ont fourni la réponse suivante : certain de voter, susceptible de voter, et votera possiblement. Étant donné que la probabilité de voter pour le parti augmente avec la force de la conviction, l'agrégation des trois catégories de réponses a permis d'accroître la légitimité concurrentielle du PPC. Par exemple, pour que le PPC obtienne 26 % d'appui à Pickering–Uxbridge, le parti aurait eu besoin que les 9,3 % qui estimaient qu'ils voteraient possiblement pour le candidat ou la candidate du PPC votent de cette façon.
- **Le fait d'atteindre le seuil de 25 % n'offrait pas beaucoup de chances de succès électoral.** Même si le parti a obtenu 25 % des voix (ce qui, selon les données de « volonté d'envisager de voter », était peu probable), ses chances de succès électoral étaient mathématiquement encore faibles. Un seul candidat entre 2004 et 2015 a été élu avec 27 % des voix.

Le jour des élections, le PPC n'était compétitif (2^e) que dans une seule circonscription (la Beauce). En fait, sa présence dans toutes les circonscriptions n'a même pas eu d'impact sur le choix du candidat gagnant dans chaque circonscription remportée par un pourcentage plus élevé que la part des votes du PPC.

	Nipissing– Timiskaming	Etobicoke-Nord	Pickering– Uxbridge	Charleswood– St.-James– Assiniboia– Headingley
Certain de voter pour ce candidat	11,2 %	15,3 %	11,2 %	10,6 %



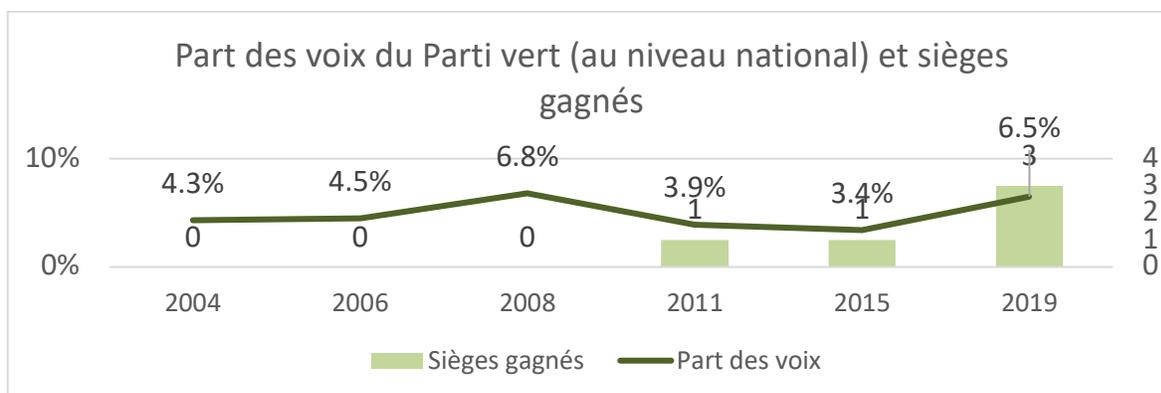
(ou cette candidate)				
Susceptible de voter pour ce candidat (ou cette candidate)	6,1 %	5,2 %	5,4 %	4,4 %
Votera possiblement pour ce candidat (ou cette candidate)	16,9 %	9,4 %	9,3 %	9,5 %
Ne votera pas pour ce candidat (ou cette candidate)	59,0 %	62,2 %	67,9 %	73,2 %
Pas de réponse	6,9 %	7,9 %	6,2 %	2,3 %
Net : Parmi les 3 meilleurs	23,0 %	29,9 %	25,9 %	24,5 %
Net : Parmi les 2 meilleurs	17,3 %	20,5 %	16,6 %	15,0 %
Part réelle des votes	5,2 %	2,8 %	2,0 %	4,3 %

5.0 Leçons retenues d'autres percées de petits partis

I. Parti vert

Le Parti vert offre une perspective utile sur le processus et les défis auxquels un petit parti doit faire face pour obtenir un succès électoral. Il a remporté des sièges lors de trois élections générales et quelques élections partielles, mais il a fait bonne figure lors d'élections précédentes sans obtenir de siège.

Le défi que représente la conversion des votes en sièges pour les nouveaux partis n'est pas négligeable. En 2008, le Parti vert a remporté 6,5 % des voix au niveau national, mais n'a obtenu aucun siège pour ses efforts. Le même pourcentage de voix en 2019 a conduit à 3 sièges. Lors de trois élections, entre 2004 et 2008, le parti a pu dépasser les 4 % des voix à l'échelle nationale, mais n'a pu remporter de siège.



L'examen de la répartition régionale permet d'expliquer l'incapacité du parti à convertir les votes en sièges. En 2004, les parts de voix provinciales variaient de 2 à 6 %. En 2019, le Parti vert a obtenu des parts de voix à deux chiffres dans six provinces ou territoires. Le fait pour le parti d'atteindre un nombre à deux chiffres ne garantissait pas de sièges dans cette région, mais cela rendait la chose plus probable. En Colombie-Britannique, 8 % des voix ont permis d'élire un candidat en 2011 et un en 2015, tandis que 9 % en 2008 n'ont pas abouti à un succès électoral.

Les partis issus d'un mouvement comme le Parti vert ont des défis importants à relever. Sans une base régionale solide, il n'y a aucune garantie que les votes se transformeront en sièges. En outre, si les grands partis ne font pas d'erreurs qui inciteraient les électeurs à voter pour un autre parti, la trajectoire d'amélioration des petits partis est inégale. Progressivement, au fil de nombreuses élections, les partis peuvent faire des gains, mais c'est toujours une possibilité limitée.

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Total
2019	3 %	21 %	11 %	17 %	4 %	6 %	5 %	3 %	3 %	12 %	10 %	11 %	2 %	7 %
2015	1 %	6 %	3 %	5 %	2 %	3 %	3 %	2 %	3 %	8 %	3 %	3 %	2 %	3 %
2011	1 %	2 %	4 %	3 %	2 %	4 %	4 %	3 %	5 %	8 %	19 %	3 %	2 %	4 %
2008	2 %	5 %	8 %	6 %	3 %	8 %	7 %	6 %	9 %	9 %	13 %	5 %	8 %	7 %
2006	1 %	4 %	3 %	2 %	4 %	5 %	4 %	3 %	7 %	5 %	4 %	2 %	6 %	4 %
2004	2 %	4 %	3 %	3 %	3 %	4 %	3 %	3 %	6 %	6 %	5 %	4 %	3 %	4 %

*les cellules en surbrillance indiquent où le parti a remporté des sièges

À titre d'expérience, il est intéressant de revenir sur les critères d'inclusion tels qu'ils s'appliquent aux élections précédentes. En 2019, le Parti vert s'est qualifié en vertu des critères i. (député à la Chambre des communes) et ii. (propose des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions). Il n'avait cependant pas réussi à atteindre le seuil de 4 % d'appui lors des élections précédentes. En fait, il aurait fallu que le parti élise quelqu'un lors des élections générales précédentes pour obtenir une invitation en 2019 et en 2015. Lors des élections précédentes, tant que le parti proposait suffisamment de candidats, il était invité aux débats, même s'il avait peu de chances de faire élire des candidats.

L'expérience du Parti vert donne une meilleure idée du processus par lequel un petit parti convertit des votes en sièges. Premièrement, une part des votes inférieure à 5 % au niveau national a peu de chances

de faire élire un candidat. Un chef/politicien peut gagner un siège lorsque son parti est à 5 % ou moins, à condition toutefois que ce soit une personne hors du commun. Deuxièmement, une force régionale de 10 % ou plus est le meilleur indicateur des sièges potentiels.

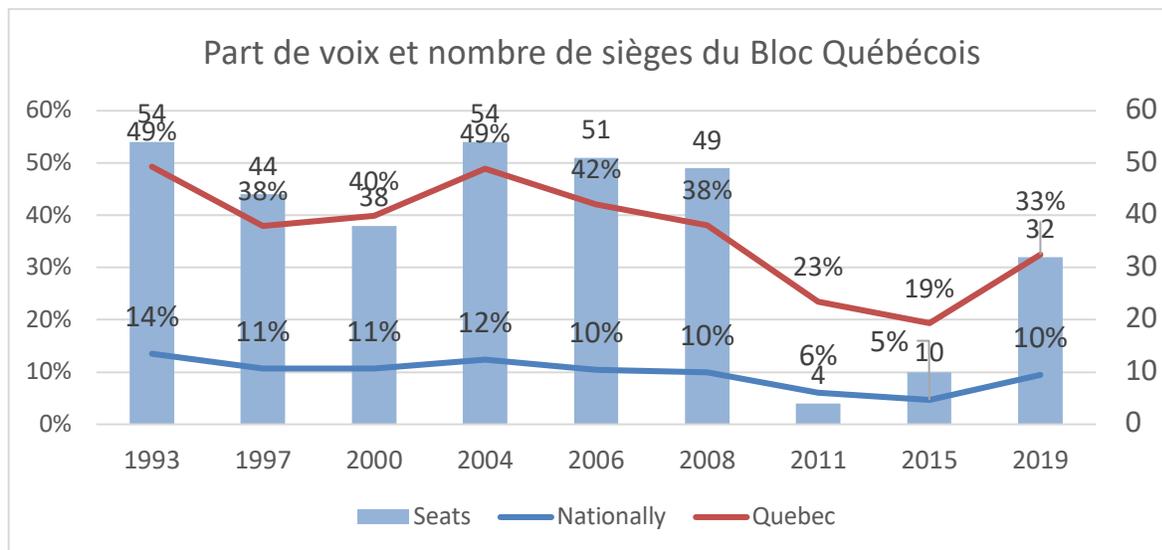
II. Bloc Québécois (BQ)

Le Bloc Québécois représente un cas classique de perturbation régionale du système des partis. Comme il ne propose jamais de candidats hors Québec, son total de votes nationaux n'est pas particulièrement pertinent, sauf pour comprendre comment un faible vote national peut parfois se traduire en sièges.

Les parts de vote nationales pour le BQ ont fluctué d'un faible 5 % à un fort 14 %. Même à 5 %, le parti a pu remporter 10 sièges. Cependant, les sièges ont été remportés après avoir reçu 19 % des voix dans la région. Mais la transition entre 2008 et 2011 met en évidence un aspect essentiel de la manière dont les votes sont convertis en sièges. Entre 2008 et 2011, la part des voix au Québec est passée de 38 à 23 % (15 points ou 39 %), mais les sièges sont passés de 49 à 4 (une baisse de 92 %). Une fois que les parts de voix régionales descendent en dessous de 25 %, le succès en termes de sièges n'est pas garanti.

Techniquement, le parti n'a pas remporté de sièges avant 1993, mais Gilles Duceppe a été élu lors d'une élection partielle en 1990, un an avant la création légale du parti. Ainsi, le parti qui allait remporter 54 sièges n'aurait pas été qualifié en vertu des règles de la Commission régissant la participation aux débats, car il n'avait pas de candidats élus, ne présentait pas de candidats au niveau national et n'avait pas reçu 4 % des voix (iii a). Bien entendu, il aurait été considéré comme susceptible de remporter des sièges au regard du point iii b.

Un appui politique important était déjà évident au printemps de 1993. Un sondage Environicsⁱⁱⁱ a révélé que parmi les électeurs décidés, le BQ se situait à 12,5 % au niveau national et à 47 % au Québec.



L'expérience du Bloc Québécois souligne l'importance de l'appui régional/provincial. Elle sert également à montrer la dynamique par laquelle les partis traditionnels sont usurpés par un nouveau parti. Enfin, il est important de noter que les possibilités de succès du BQ étaient évidentes bien avant le début de la campagne.

III. Parti réformiste

Le BQ représente la version la plus concentrée au niveau régional d'un nouveau parti né de l'échec du système des partis. Le Parti réformiste est un autre exemple de parti qui a démarré avec un ancrage régional. Créé en 1987, le parti a participé à l'élection de 1988, mais n'a élu aucun député.

- En 1988, les premiers signes d'un impact régional potentiel étaient évidents. Bien qu'il n'ait remporté aucun siège et qu'il ne soit pas un parti national, il a obtenu 15,4 % des voix en Alberta et 4,8 % en Colombie-Britannique.
- En juin 1993, une enquête Environics a révélé que parmi les électeurs décidés, 7,4 % voteraient pour le Parti réformiste si l'élection avait lieu aujourd'hui. Quelques mois avant l'élection, le Parti réformiste était également présent dans les régions, avec un appui important au Manitoba et en Saskatchewan (15 %), en Alberta (19 %) et en Colombie-Britannique (19 %)^{iv}.
- Les élections de 1993 ont catapulté le parti, qui a remporté 52 sièges. Là encore, la force régionale était évidente. Le parti a remporté 52 % des voix en Alberta.

Nous pouvons tirer plusieurs leçons de l'expérience du Parti réformiste. Premièrement, alors que peu de gens auraient pu prédire l'ampleur du succès électoral de 1993, le parti était clairement sur le point de remporter des sièges. Deuxièmement, sa légitimité électorale était motivée par sa forte base régionale. La dynamique de la campagne a déterminé le résultat final, mais il est clair qu'il y avait une concurrence régionale avant le début de la campagne. Troisièmement, il a fallu deux élections au Parti réformiste pour établir une base suffisamment importante lui permettant légitimement de briguer des sièges. Le fait d'atteindre 15 % des voix en 1988 ne lui a pas permis d'obtenir de sièges, mais a jeté les bases d'un succès ultérieur.

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Total
1988							3,3 %		15 %	5 %				2,1 %
1993	0 %	1 %	13 %	8 %	0 %	20 %	22 %	27 %	52 %	36 %	13 %	8 %		18,8 %
1997	3 %	2 %	10 %	13 %	0 %	19 %	24 %	36 %	55 %	43 %	25 %	12 %	0 %	19,4 %

6.0 Considérations

Les décisions concernant les chefs à inviter aux débats sont importantes pour la santé de notre démocratie. Bien que nous ne formulons pas de recommandations précises, nous présentons ici les observations suivantes que la Commission pourra examiner ultérieurement.

- **La force régionale compte.** Les critères d'inclusion actuels ne tiennent pas compte de la situation où un parti qui est fort au niveau régional ne l'est pas au niveau national. On peut ajouter une perspective d'appui populaire régional pour évaluer l'invitation aux débats des chefs. Le BQ n'aurait pas été invité à participer aux débats en 1993 sur la base du processus décisionnel actuel, car il n'avait aucune expérience électorale antérieure et ne présentait pas de candidat ou de candidate dans 90 % ou plus des circonscriptions du Canada. La force régionale est également importante, car les petits partis sans base régionale ont une très faible probabilité de convertir des votes en sièges. L'exigence d'une part de voix minimale (ex. 10 %) dans une province peut être un indicateur utile pour savoir si un siège peut y être remporté.
- **Un niveau d'appui minimal plus élevé devrait être envisagé.** En reconnaissant que le total des intentions de vote au niveau provincial ne suffit pas forcément à saisir pleinement un appui local important, la Commission peut vouloir continuer, dans certaines circonstances, à s'appuyer sur un test de « volonté d'envisager de voter pour le parti » pour évaluer les chances légitimes de gagner un siège. La norme utilisée en 2019, cependant, était un strict minimum fondé sur des données historiques récentes. Peu de candidats gagnent avec entre 25 et 30 % des voix. Une norme de 40 % a probablement plus de chances d'être un meilleur indicateur du succès électoral que le minimum possible. L'expérience d'autres petits partis sans base régionale solide, comme le Parti vert, montre qu'il est très peu probable qu'un parti gagne plus d'un siège avec moins de 10 % du vote national.



NOTES EN FIN D'OUVRAGE

ⁱ Décision : Participation du chef du Parti populaire du Canada (« PPC ») aux débats des chefs de 2019 [16 septembre 2019; <https://debates-debats.ca/fr/interpretation-criteres-participation-debats-chefs/lettre-parti-populaire-canada/decision-participation-chef-parti-populaire-canada-ppc-debats-chefs-2019/>]

ⁱⁱ Les sondages au niveau de la circonscription ont été réalisés par Ekos Research.
<https://debates-debats.ca/fr/transparence/recherche-opinion-publique-visant-apporter-preuves-interpretation-criteres-participation-debats-chefs/>

ⁱⁱⁱ Enquête téléphonique réalisée auprès de 1 961 Canadiens réalisée en juin 2003 par Environics. Données accessibles par le biais de Canadian Opinion Research Archive (CORA). Environics et CORA ne sont pas responsables de l'analyse présentée ici.

^{iv} Enquête téléphonique réalisée auprès de 1 961 Canadiens réalisée en juin 2003 par Environics. Données accessibles par le biais de Canadian Opinion Research Archive (CORA). Environics et CORA ne sont pas responsables de l'analyse présentée ici.



Annexe 7 – Revue de la littérature pour la Commission aux débats des chefs³⁶

Spencer McKay, boursier de recherches postdoctorales
Centre for the Study of Democratic Institutions, Université de la Colombie-Britannique

À quoi servent les débats?

Alors que certains observateurs considèrent les débats comme de simples conférences de presse surévaluées ou laissent entendre qu'ils sont inappropriés pour un système parlementaire dans lequel les premiers ministres ne sont pas directement élus (Rogers, 2009, p. 14-15), la plupart d'entre eux semblent d'avis que les débats peuvent jouer un rôle important en démocratie. L'opinion la plus répandue est peut-être que « la fonction première des débats *devrait* être d'informer le public [traduction] » (2005, p. 199). Mais cela soulève la question de savoir ce que les citoyens doivent apprendre. Jamieson et Birdsell (1985, p. 162-163) affirment que les débats devraient permettre aux citoyens d'apprendre ce qui suit :

(1) Ce que le candidat considère comme les problèmes les plus urgents auxquels le pays est confronté et comment il compte les résoudre. (2) Si le candidat peut communiquer avec compétence sur des questions complexes en privé, et le faire de manière claire et efficace également quand il s'adresse à la nation. (3) Si la personne veillera à ce que les lois soient fidèlement appliquées et si elle donnera le ton approprié à la nation. (4) Si les réponses à ces questions changeront une fois la personne élue à la présidence, et de quelle façon elles changeront, le cas échéant. Comment le candidat réagira à l'inattendu. [traduction]

Cette explication précise qu'on ne s'attend pas à ce que les citoyens soient informés au sujet des politiques pendant les débats, ce que d'autres moyens permettraient de faire plus efficacement. Elle permet également d'expliquer pourquoi il est préférable d'organiser des débats avec des interactions, voire des affrontements entre les candidats plutôt que des conférences de presse conjointes, car cela peut contribuer à mettre en évidence les différences entre les candidats (McKinney et Carlin, 2004; Pfau, 2002, p. 251) et conduire à des prestations moins scénarisées et plus authentiques (Coleman et Moss, 2016).

Ces points de vue concordent largement avec les raisons pour lesquelles les citoyens disent regarder les débats. Les citoyens ont indiqué qu'ils regardent les débats pour « connaître les positions des candidats sur les questions, comparer leurs personnalités et déterminer leur vote [traduction] » (Chaffee, 1978, p. 333). Cette approche dite des « usages et gratifications » peut ne pas rendre compte avec précision des motivations ou des besoins des citoyens. Par exemple, il est également plausible que les téléspectateurs regardent les débats pour encourager leur candidat préféré et trouver des raisons de ne pas voter pour les autres, mais qu'ils ne déclarent pas ces objectifs (Chaffee, 1978, p. 332-333; Wagner, 2017, p. 549). Une autre approche s'est concentrée sur les capacités dont les citoyens ont besoin pour participer en tant que citoyens démocratiques, en utilisant des groupes de discussion pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs frustrations et de suggérer des améliorations. Les citoyens veulent participer aux débats, interagir avec les dirigeants des partis, prendre des décisions éclairées et éviter les tentatives de manipulation (Coleman et Moss, 2016).

³⁶ Merci à Candice Chan, Sarah Despatie et Arian Zand pour l'aide utile à la recherche

Effets des débats

La littérature existante suggère que les débats « peuvent être le seul événement politique télévisé capable d’attirer l’attention du citoyen “légèrement attentif” [traduction] » (McKinney et Carlin, 2004, p. 204). Ils constituent un point de convergence pour les campagnes, qui peuvent favoriser une citoyenneté démocratique. Ils permettent notamment aux citoyens d’influencer le programme électoral, de s’informer sur les candidats, leurs partis et leurs programmes, de participer à la discussion politique et de se sentir capables de participer au processus électoral. Un nombre considérable de recherches ont été menées pour déterminer si ces effets se produisent ou non, bien qu’une grande partie de ces recherches soit centrée sur les États-Unis et qu’elles soient essentiellement axées sur l’observation plutôt que sur l’expérimentation (Zhu, Milavsky et Biswas, 1994, p. 311-312). Cependant, le contexte politique plus large a souvent une incidence sur l’ampleur ou la présence des effets des débats. Comme le dit Jamieson (2015, p. 87) : « Les débats sont plus susceptibles d’affecter les votes des téléspectateurs individuels et, par conséquent, les résultats électoraux lorsqu’au moins un candidat est relativement inconnu, lorsque de nombreux électeurs sont indécis, lorsque la lutte est serrée et lorsque les liens avec les partis sont faibles³⁷ [traduction] ». Les effets des débats sont également façonnés par la couverture suivant le débat, les interactions sur les médias sociaux et d’autres formes d’interaction et de discussion citoyennes. Par conséquent, on peut aussi se demander si les effets des débats sont de courte durée ou s’ils ne semblent de courte durée que parce que les campagnes sont en cours (McKinney et Carlin, 2004, p. 213-214).

Couverture médiatique et médias sociaux

On a longtemps constaté qu’il est vain de mesurer les effets des débats sans tenir compte de « l’environnement de communication global » (Lang et Lang, 1978). Pfau utilise l’expression « influence combinée » pour décrire le défi que représente l’étude des effets des débats « dans un environnement de communication interconnecté » où « les tentatives d’évaluer l’influence totale d’une forme de communication, comme un débat télévisé, doivent examiner toutes les formes de communication pertinentes simultanément, en évaluant l’effet d’une forme tout en tenant compte de l’influence de toutes les autres formes [traduction] » (Pfau, 2002, p. 257).

La couverture médiatique tend à suivre une narration établie : le « débat au sujet des débats », qui définit les attentes envers les candidats, le débat lui-même et la participation en temps réel, puis la couverture suivant le débat (Chadwick, 2011; McKinney et Carlin, 2004, p. 214-215). Les débats eux-mêmes tendent à être l’événement de campagne le plus couvert, et la plupart des études se sont donc concentrées sur la couverture suivant le débat (Kaid, McKinney et Tedesco, 2000, p. 135). Winneg et Jamieson constatent qu’environ 65 % des téléspectateurs des débats regardent la couverture suivant le débat le soir même ou le lendemain matin³⁸. Ce chiffre est plus élevé pour ceux qui ont regardé le débat dans son intégralité et plus bas pour ceux qui n’en ont regardé qu’une partie (Winneg et Jamieson, 2017, p. 368). Les données recueillies en Australie donnent à penser que même ceux qui n’ont pas regardé les débats sont influencés par la couverture médiatique (Senior, 2008a).

³⁷ Il s’agit d’une référence à Chaffee (1978). Pour ces raisons, il est apparu que les débats de l’élection de 2019 avaient le potentiel d’être particulièrement influents, plusieurs chefs de parti participant à leur première élection et, selon les sondages, les libéraux et le parti conservateur étant assez proches³⁷.

³⁸ Ils mesurent la couverture suivant le débat à l’aide de la question suivante : « Avez-vous regardé, suivi ou écouté l’une des discussions dans les médias juste après le débat ou le lendemain matin? [traduction] » (Winneg et Jamieson, 2017, p. 368).

Malgré l'accent mis sur la couverture médiatique des débats, il est évident que les citoyens pensent que la période suivant le débat, avec ses diverses interprétations partisans contradictoires, est irritante et déroutante (Coleman et Moss, 2016, p. 18). Cela peut s'expliquer par le fait que la couverture médiatique se concentre surtout sur le « concours de personnalités », se demandant qui a gagné et qui a perdu l'élection au lieu de revenir sur les questions clés (McKinney et Carlin, 2004, p. 215). Ces caractéristiques peuvent contribuer à des perceptions plus générales d'incivilité (Cho et coll., 2009), d'autant plus que les médias soulignent de manière disproportionnée les aspects négatifs du débat, comme les attaques contre les autres candidats (Benoit et Currie, 2001; Reber et Benoit, 2001). Selon une analyse du contenu d'articles de presse allemands, une couverture deux fois plus importante est consacrée à la sélection d'un gagnant du débat qu'à une discussion sur le contenu du débat (Maier et Faas, 2011, p. 81).

Les débats peuvent également entraîner une augmentation de la couverture télévisée accordée aux candidats, en particulier ceux qui sont considérés comme ayant « gagné », bien que ces effets puissent être de courte durée (Denemark, Ward et Bean, 2007, p. 102). Cela s'explique peut-être en partie par le fait que la pression exercée pour que des sondages et des analyses soient effectués immédiatement après le débat conduit à des conclusions qui ne résistent pas à la réflexion (Chadwick, 2011, p. 39). Non seulement certains candidats sont mieux couverts, mais des études expérimentales et par observation laissent supposer que l'exposition à cette couverture peut en fait changer la perception des téléspectateurs quant au « gagnant » du débat (Davis, Bowers et Memon, 2011; McKinney et Carlin, 2004). L'influence des médias sur les perceptions des électeurs semble naturellement plus forte pour ceux qui n'ont pas regardé le débat que pour ceux qui l'ont regardé et qui disposent des informations nécessaires pour faire leur propre évaluation (Tsfati, 2003). Bien que certaines données laissent entendre que les électeurs qui regardent les débats peuvent en apprendre plus que ceux qui ne les regardent pas (Benoit et Hansen, 2004), Blais et Boyer (1996) préviennent que les effets des débats ne peuvent pas être déterminés uniquement en comparant ceux qui l'ont regardé aux autres, puisque les débats semblent avoir des effets même sur ceux qui ne l'ont pas regardé. En effet, la couverture médiatique et les médias sociaux peuvent jouer un rôle sur l'influence totale des débats.

Certains électeurs suivent les débats principalement en suivant la discussion en ligne, plutôt qu'en regardant le débat lui-même (Vaccari, Chadwick et O'Loughlin, 2015). Les téléspectateurs semblent utiliser Twitter pour aborder des questions qui sont ignorées dans le débat proprement dit (Trilling, 2015); cependant, il semble qu'en faisant deux choses en même temps, regarder le débat tout en utilisant les médias sociaux, les téléspectateurs pourraient réduire la quantité d'informations apprises (Gottfried et coll., 2017). Les journalistes et les élites politiques peuvent également influencer les discussions sur Twitter, en voyant leurs messages retransmis et en s'engageant dans des interprétations partisans en temps réel (Wells et coll., 2016). Ces utilisateurs peuvent être suivis par un grand nombre de personnes, ce qui élargit la portée du débat et incite peut-être davantage d'utilisateurs à le regarder (Chadwick, 2011; Vaccari, Chadwick et O'Loughlin, 2015). Bien que les médias sociaux soient de plus en plus intégrés dans la couverture des débats, Chadwick souligne que dans bon nombre de ces partenariats, « les acteurs numériques ont fini par adapter leur offre de manière à répondre aux exigences des diffuseurs et des éditeurs de journaux [traduction] » (Chadwick, 2011, p. 31).

Les effets de la couverture médiatique et des médias sociaux peuvent affecter de manière disproportionnée les candidats en fonction de leur identité personnelle. Par exemple, les débats sont souvent formulés et conçus en termes stéréotypés masculins, comme « des batailles, des événements sportifs ou des bagarres de rue » (Gidengil et Everitt, 2003, p. 561). Une étude des débats des chefs de 1993 au Canada a révélé que, bien que les femmes chefs de partis n'étaient pas plus agressives que leurs homologues masculins, la couverture médiatique a souligné et caractérisé de manière

disproportionnellement négative leurs contributions plus combatives au débat, peut-être parce que ce comportement est incompatible avec les normes de genre (Gidengil et Everitt, 1999). Des recherches plus approfondies ont renforcé ces conclusions et ont également laissé entendre que les femmes qui affichent un comportement moins agressif peuvent voir diminuer leur couverture médiatique (Gidengil et Everitt, 2003). De même, des données provenant du Royaume-Uni montrent que la couverture médiatique juge les femmes en fonction de normes stéréotypées masculines (Harmer, Savigny et Ward, 2017).

Établissement des priorités et intérêt pour les enjeux

Les chercheurs qui se sont demandé « si les questions abordées au cours d'un débat influencent ou non l'intérêt des téléspectateurs pour ces enjeux [traduction] » ont obtenu des résultats mitigés (McKinney et Carlin, 2004, p. 205). Les débats électoraux canadiens depuis plusieurs décennies montrent que « plus une question est débattue par les chefs, plus les journalistes en parlent [traduction] » (Bastien, 2018, p. 15). Certaines données indiquent également que les téléspectateurs des débats prennent davantage d'enjeu en considération lorsqu'ils évaluent les candidats (Benoit et Hansen, 2004, p. 136; Benoit, Hansen et Verser, 2003, p. 345). Il est possible que ceux qui regardent les débats soient simplement plus susceptibles de s'intéresser à une variété de questions, bien que certaines données indiquent que ce n'est pas le cas (Benoit, Hansen et Verser, 2003, p. 348). Toutefois, certains de ces effets peuvent également être liés à d'autres formes de couverture de la campagne ou des débats (Benoit et Hansen, 2004, p. 137).

Si les débats peuvent avoir des effets sur l'établissement des priorités, les participants n'ont pas nécessairement la liberté de présenter des sujets qui, selon eux, leur donneront un avantage. Des données expérimentales donnent à penser que les téléspectateurs sont capables de reconnaître la manipulation et peuvent pénaliser les candidats qui s'écartent du sujet ou des questions posées par les animateurs, à moins que le nouveau sujet présente un grand intérêt pour les citoyens (Boydston, Glazier et Pietryka, 2013).

Effets sur les connaissances

L'une des conclusions les mieux étayées dans la littérature existante est que les débats jouent un rôle en aidant les citoyens à apprendre des informations utiles. Selon une méta-analyse de 13 études, « regarder les débats a un effet positif sur la connaissance des enjeux [traduction] » (Benoit, Hansen et Verser, 2003, p. 339). Les effets sur la connaissance ne sont pas tous le résultat direct du visionnement du débat. Le fait de regarder la couverture suivant le débat semble également accroître la connaissance des enjeux (Winnege et Jamieson, 2017, p. 370-373). Cependant, les effets sur la connaissance sont probablement hétérogènes, les téléspectateurs qui connaissent peu la politique étant ceux qui en apprennent le plus, et les téléspectateurs informés sur le plan politique en apprenant relativement peu (Lee et Lee, 2015). En outre, la tendance des électeurs à traiter l'information de différentes manières en fonction de leurs croyances et intérêts préexistants peut influencer ce qu'ils apprennent des débats. Gottfried et coll. (2014) constatent que les téléspectateurs sont plus susceptibles d'apprendre l'information qui est présentée sans être contestée. Lorsqu'une information est contestée, leur évaluation des candidats détermine s'ils retiennent ou non cette information.

Le processus d'apprentissage à partir des débats est susceptible d'être plus compliqué dans les systèmes à plusieurs partis. Même lorsque les électeurs sont convaincus de connaître la position des partis, ils ont tendance à être plus précis dans leurs évaluations sur les enjeux dont les partis ont discuté plus longuement, et qui correspondent à des messages plus généraux de la campagne (Meer, Walter et Aelst, 2016).

Cependant, il existe un certain nombre de difficultés méthodologiques qui devraient nous inciter à la prudence dans l'interprétation des données sur l'apprentissage des téléspectateurs. Selon Jamieson (2015, p. 88-89), les personnes interrogées dans le cadre d'un sondage déclarent souvent avoir regardé un débat qu'elles n'ont pas regardé (ou regardé seulement en partie), bien que ce problème soit moins présent si les chercheurs mesurent la connaissance du contenu à partir des débats réels, les résultats sous-estimant alors probablement le degré d'apprentissage des téléspectateurs. Toutefois, il est convenu depuis longtemps que c'est « une erreur d'essayer de mesurer l'apprentissage sur un enjeu à partir d'un débat en posant des questions sur les positions des candidats en matière d'avortement si l'avortement n'a pas été discuté dans ce débat [traduction] » (Benoit, Hansen et Verser, 2003, p. 347), ce qui impose des défis logistiques aux chercheurs qui rédigent les questions de recherche³⁹. En outre, les téléspectateurs peuvent entendre des renseignements et tirer les conclusions qui s'imposent sans retenir l'information sous-jacente (Jamieson, 2015, p. 90), ce qui sous-estimerait également l'effet de l'apprentissage à partir des débats. Toutefois, les citoyens peuvent également tirer des conclusions erronées des faits qu'ils apprennent au cours des débats, un phénomène dont les candidats peuvent tirer parti en présentant l'information de manière sélective et trompeuse (Maurer et Reinemann, 2006).

Prestation des candidats et perception

Les débats peuvent modifier l'évaluation que les téléspectateurs font de la personnalité des candidats et de leurs compétences, mais les données indiquent que les débats modifient plus fortement les perceptions sur la personnalité que celles sur les compétences (Benoit et Hansen, 2004; Benoit, Hansen et Verser, 2003, p. 340-345). Par exemple, les débats présidentiels américains de 2016 semblent avoir peu contribué à modifier l'évaluation des compétences des candidats par les téléspectateurs⁴⁰. Même si l'évaluation des personnalités est modifiée, les débats ne semblent pas augmenter la mesure dans laquelle les téléspectateurs pensent qu'il s'agit d'un facteur important de la décision de vote (Benoit, McKinney et Lance Holbert, 2001, p. 267-268).

Les effets qu'ont les débats sur les perceptions à l'égard des candidats sont susceptibles d'être déterminés, en partie, par le degré de notoriété des participants avant le débat (Holbrook, 1999; Senior, 2008a, p. 453). Cela explique probablement pourquoi les débats pendant les primaires semblent avoir des effets systématiquement plus importants sur l'évaluation des candidats que les débats avant les élections générales, et pourquoi les aspirants profitent souvent des premiers débats contre les candidats sortants, dont les évaluations restent plus stables (McKinney et Warner, 2013, p. 246-247, 254; Yawn et Beatty, 2000, p. 280). Comme le Canada n'a pas de débats pendant les primaires, il est possible que les effets des débats des chefs soient plus importants. D'autre part, les données sur les États-Unis et le Canada montrent que les candidats sortants ne sont pas désavantagés par les débats (Blais et Perrella, 2008).

³⁹ En outre, « les instruments qui demandent quel candidat soutient une certaine position sans donner les options de réponse “les deux” et “aucun des deux” pourront difficilement départager les suppositions des connaissances réelles [traduction] ». (Jamieson, 2015, p. 89)

⁴⁰ Ce qui a été mesuré avec la question suivante : « Quel candidat ou quelle candidate des deux principaux partis a les qualités requises pour devenir président(e) des États-Unis? Hillary Clinton, Donald Trump, aucun des deux, ou les deux à égalité (avant et après les débats) [traduction] »?

Efficacité politique

L'efficacité de l'information politique est « le niveau de confiance que l'on a dans ses connaissances politiques et la conviction que ces connaissances sont suffisantes pour participer au processus politique par des comportements, comme voter et persuader les autres de voter [traduction] » (McKinney et Warner, 2013, p. 242). Il a été démontré que les débats augmentent la confiance des électeurs et peuvent être plus efficaces que d'autres moyens pour les jeunes électeurs (McKinney, Rill et Thorson, 2014).

Polarisation partisane et mobilisation

Les débats renforcent généralement la décision de vote existante et l'adhésion au parti, bien qu'il arrive que les débats poussent les partisans à soutenir un candidat hors parti (Senior, 2008a, p. 456). Jamieson et Birdsell (1988) soulignent que « les débats ne convainquent pas très souvent les partisans de passer de l'autre côté [traduction] » (p. 161). Selon une étude quasi expérimentale, les effets de la polarisation seraient plus importants chez les téléspectateurs qui sont les moins polarisés au départ, ce qui laisse supposer que les débats leur permettent de résoudre l'incertitude et l'ambivalence de manière à produire un engagement politique plus important (McKinney et Warner, 2013). Cela peut s'expliquer par le fait que les partisans traitent l'information de manière biaisée, ce qui rend les débats polarisants, car ces partisans sont obligés d'entendre des messages avec lesquels ils peuvent être en désaccord (Warner et McKinney, 2013, p. 519). En revanche, certains résultats laissent supposer que les débats ont peu d'effet sur les téléspectateurs non partisans, bien que « les débats renforcent le soutien du groupe des partisans et [...] la nature de cet effet varie considérablement d'un débat à l'autre [traduction] » (Warner et coll., 2019, p. 13).

L'exposition au débat semble susciter les discussions politiques, et le fait de discuter du débat avec d'autres personnes peut changer la perception des électeurs quant au « gagnant » du débat (Tsfati, 2003, p. 78). Il est prouvé que « les effets de renforcement peuvent être dus en partie à la conversation politique encouragée par des émotions négatives, provoquées par le débat, à l'égard du candidat opposé [traduction] » (Cho et Choy, 2011, p. 795). D'autre part, ces effets peuvent être dus à d'autres activités de la campagne ou à la couverture médiatique précédant le débat (Cho et Ha, 2012, p. 201).

Décision de vote

Malgré un certain désaccord sur la question de savoir si l'importance des chefs de parti a augmenté ou non au fil du temps, dans les démocraties de type Westminster, les chefs de parti semblent avoir un effet sur le vote, même quand on ne vote pas directement pour le chef d'État (Senior, 2008a, p. 44-45; Bittner, 2018; Gidengil et coll., 2000). Par conséquent, nous nous attendons à ce que les débats des chefs influencent la décision de vote, et les données de plusieurs pays semblent le confirmer, bien que l'effet puisse être plus important pour les non-partisans que pour les partisans (Blais et coll., 2003; Maier et Faas, 2011, p. 88; Senior, 2008a, p. 456-458). Les débats peuvent également accroître l'assurance des électeurs de prendre une bonne décision de vote (Benoit, McKinney et Lance Holbert, 2001).

Dans quelle mesure les débats ont-ils un effet? Cela peut dépendre du contexte de l'élection et de la mesure dans laquelle le public pense qu'un candidat particulier a « gagné » le débat (Senior, 2008a, p. 460-462). Parmi un échantillon d'étudiants américains, environ 87 % des répondants disent ne pas modifier leur décision de vote immédiatement après avoir regardé un débat, alors que des changements beaucoup plus importants se produisent parmi ceux qui regardent les débats des élections primaires (McKinney et Warner, 2013, p. 245-246). Les données de l'élection canadienne de 1988 montrent que les débats ont été à l'origine d'une variation des votes de 6 à 12 points de pourcentage entre les partis en

deuxième et troisième place (Blais et Boyer, 1996, p. 161). Blais et coll. constatent que lors de l'élection de 2000, « le débat a entraîné une augmentation permanente de quatre points dans les intentions de vote, tant pour [Joe] Clark que pour le Parti conservateur dans son ensemble [traduction] » (Blais et coll., 2003, p. 46).

Les partisans ont tendance à évaluer positivement les candidats de leur propre parti; cependant, les électeurs qui pensent que le chef d'un autre parti a gagné le débat semblent changer leur évaluation des chefs et sont plus disposés à changer leur vote (Maier et Faas, 2011, p. 84-86; Pattie et Johnston, 2011, p. 161, 170).

Taux de participation

Il existe relativement peu de recherches qui étudient l'effet des débats sur le taux de participation des électeurs. On a parfois laissé entendre que les débats peuvent faire augmenter le taux de participation en mobilisant des électeurs qui ne sont généralement pas intéressés par la politique (Maier et Faas, 2011, p. 83), ou que l'effet des débats sur la participation est en grande partie indirect, et donc difficile à mesurer (Benoit, McKinney et Lance Holbert, 2001).

Cote d'écoute

Si les débats doivent servir de point central dans les campagnes, attirant même des électeurs qui ne s'intéressent pas particulièrement à la politique, il va de soi qu'un plus grand nombre de téléspectateurs serait préférable. Malheureusement, il existe relativement peu de recherches se penchant sur les cotes d'écoute des débats. La taille de l'auditoire diminue généralement à chaque débat successif, mais nous ne disposons pas d'estimations sur le nombre de téléspectateurs qui ont suivi un débat précédent par rapport au nombre de nouveaux téléspectateurs.

Il y a également eu relativement peu d'études examinant comment le contexte politique général détermine le nombre de personnes qui regardent un débat. Maier et Faas ont toutefois comparé les résultats des sondages avec les chiffres des parts d'auditoire et ont constaté que les sondages peuvent surestimer l'auditoire des débats (Maier et Faas, 2011, p. 78). D'autres recherches ont été menées sur les caractéristiques individuelles qui amènent les électeurs à regarder les débats. Selon diverses études américaines, « l'auditoire qui regarde l'ensemble d'un débat donné est plus âgé, plus instruit, a des revenus plus élevés et s'identifie davantage à un parti que ceux qui ne le regardent pas [traduction] »; c'est aussi le cas de ceux qui suivent la campagne de près (Kenski et Hall Jamieson, 2011, p. 319; Kenski et Stroud, 2005). Les données recueillies en Allemagne confirment en grande partie que l'intérêt politique, l'identification à un parti et l'âge sont des facteurs déterminants dans la décision de regarder les débats (Maier et Faas, 2011, p. 80-81).

Qualité et format du débat

Théoriquement, nous avons de bonnes raisons de croire que les effets des débats dépendront non seulement du contexte public plus large, mais aussi de la qualité et du contenu des débats eux-mêmes. Ces caractéristiques sont façonnées par les différents choix de format de débat, par exemple qui participe, qui anime et qui pose des questions. Tant les citoyens que les experts ont indiqué que, selon eux, les débats devraient être conçus comme des événements politiques qui attirent l'attention et permettent aux électeurs d'apprendre ce qu'ils doivent savoir pour agir en tant que citoyens. McKinney et Carlin affirment que les débats « ne donnent pas suffisamment d'occasions de poser des questions complémentaires, ce qui permet aux candidats d'éviter de répondre à des questions particulières, ou encore régissent trop les réponses des

candidats, ce qui rend impossibles les échanges directs ou les affrontements entre candidats et empêche les comparaisons sur les enjeux de la campagne [traduction] » (McKinney et Carlin, 2004, p. 219). Cette conclusion est également basée sur plusieurs années de groupes de discussion, dont les conclusions sont généralement que les citoyens « préfèrent une série de débats aux formats variés [traduction] » et souhaitent voir davantage de discussions sur des questions d'intérêt public plutôt que sur la personnalité des candidats (McKinney et Carlin, 2004, p. 220). Toutefois, les citoyens considèrent également les débats comme des occasions pour les candidats de rendre des comptes, les assimilant à un entretien d'embauche (Coleman et Moss, 2016, p. 9) et soulignant la nécessité d'une participation citoyenne au processus de débat.

Un livre blanc influent publié par The Racine Group (The Racine Group, 2002, p. 214) laisse entendre que les recherches futures devraient se concentrer davantage sur le format des débats :

Au cours de la dernière décennie, nous avons surtout expérimenté des formats : animateur unique, assemblée publique, talk-show, etc. Des recherches sont nécessaires sur les effets différentiels de ces formats et d'autres formats possibles. D'autre part, nous n'avons pas expérimenté de manière importante les variables comme la longueur des déclarations, la possibilité des questions complémentaires et le choix des sujets particuliers de débat. Dans l'abstrait, nous pouvons imaginer des changements qui pourraient être apportés à chacune de ces variables pour faciliter un affrontement plus ciblé, des discussions plus approfondies et une interaction plus soutenue. Il faudrait vérifier si ces résultats se produiraient réellement et s'ils peuvent avoir une influence positive sur l'apprentissage et la satisfaction des électeurs [traduction].

Qualité du débat

Bien qu'un nombre croissant de recherches se concentrent sur les effets différentiels des formats de débat sur l'intérêt pour les enjeux, l'apprentissage, l'efficacité politique ou la décision de vote, nombre de ces études ne tiennent pas compte de la qualité du débat. En d'autres termes, on peut s'attendre à ce qu'une partie des effets des changements de format se manifeste par leur capacité à influencer la qualité du débat. Par exemple, il semble plausible que les citoyens puissent en apprendre davantage lorsque les débats sont de grande qualité. Pourtant, les normes du débat politique sont nettement – et c'est approprié – différentes des normes du débat universitaire, par exemple (Cho et Choy, 2011, p. 792). Comment, dès lors, évaluer la qualité du débat?

Plusieurs chercheurs ont laissé entendre que les théories de la démocratie délibérative donnent un aperçu de la manière de mesurer la qualité des débats. Par exemple, Coleman écrit que « le débat sans vote serait insuffisant pour la réalisation de la démocratie, tout comme le serait le vote sans aucune délibération publique [traduction] » (Coleman, 2000, p. 1). De même, Marien et coll. (2019, p. 3-4) s'inquiètent du fait que les débats encouragent les petites phrases sensationnalistes et non les délibérations sur les politiques, ce qui favorise les discussions inciviles et, en fin de compte, réduit l'apprentissage politique et augmente le cynisme. Il semble que les électeurs aient établi depuis longtemps des normes implicites relatives aux délibérations des débats (Rowland, 2018), et des études antérieures ont comparé les débats télévisés à d'autres formes de communication politique en ce qui a trait à leur capacité de fournir des justifications (The Racine Group, 2002, p. 207).

Les études empiriques sur la délibération appliquent souvent un indice de qualité des délibérations, qui mesure les interruptions, la fourniture de justifications, le degré auquel les justifications se réfèrent au bien commun, les expressions de respect ou de manque de respect, la reconnaissance des contre-

arguments et les indicateurs de recherche de consensus⁴¹. Il est également largement reconnu qu'une modification de cet indice est nécessaire, car les débats s'inscrivent dans le cadre de campagnes électorales stratégiques et compétitives où la recherche d'un consensus est peu probable et peut-être même inappropriée. Davidson et coll. décrivent les trois aspects des délibérations que les débats semblent le plus à même d'apporter – fournir des justifications, répondre aux contre-arguments et aborder le bien commun – mais concluent de leur analyse de contenu que le principal avantage des débats, par rapport aux débats à la Chambre des communes, est que « les participants s'y sentent beaucoup plus souvent obligés de justifier leurs positions [traduction] » (Davidson et coll., 2017, p. 197).

Toutefois, selon Davidson et coll. (2017, p. 198), l'indice de qualité des délibérations utilisé seul sous-estime les avantages des débats électoraux, ce qui donne à penser qu'il faudrait ajouter un critère supplémentaire : « la mesure dans laquelle les délibérations favorisent le débat public et la participation dans d'autres domaines du système délibératif [traduction] ». En effet, des études donnent à penser que les débats peuvent amener les citoyens à discuter de politique avec leurs amis et leur famille, mais pas avec leurs collègues de travail (Cho et Choy, 2011; Cho et Ha, 2012). Selon cette approche, il serait nécessaire d'examiner la manière dont les débats sont intégrés aux autres institutions démocratiques. Une étude récente sur la qualité délibérative des débats électoraux au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Pays-Bas a révélé que les règles électorales favorisant le partage du pouvoir ne semblent pas améliorer les qualités délibératives des débats télévisés (Marien, Goovaerts et Elstub, 2019, p. 16). D'autres ont proposé qu'un groupe représentatif de citoyens délibère sur les questions à poser pendant les débats, ou que les débats précèdent une « journée de délibérations » nationale (Ackerman et Fishkin, 2004).

Toutefois, le peu de variation dans les sondages après les débats présidentiels de 2016 donne à penser que les électeurs, du moins aux États-Unis, peuvent ne pas punir les candidats qui « n'exposent pas leurs positions, ne fournissent pas de données étayant ces positions et ne traitent pas leur adversaire avec respect [traduction] » (Rowland, 2018, p. 90). Cela soulève la question de savoir si les débats sont capables de remplir leur fonction apparente de relier les électeurs et les élites politiques. En effet, des commentaires irrespectueux ou des affirmations injustifiées peuvent faire l'objet d'une couverture médiatique importante dans les discussions suivant les débats, en partie sous l'impulsion des candidats qui amplifient leur propre couverture positive et s'engagent dans des querelles qui attirent l'attention (Cornfield, 2017). Selon Marien et coll. (2019, p. 3), ce type de discours non délibératif peut nuire à la capacité des débats à informer les citoyens. Une étude plus empirique est nécessaire sur cette possibilité, bien que le débat présidentiel américain de 2016 offre un exemple révélateur de la manière dont les candidats peuvent faire de la désinformation⁴². Au cours du débat, Donald Trump a déformé la position d'Hilary Clinton sur le partenariat transpacifique, et les sondages effectués après le débat ont révélé une « augmentation importante du nombre de téléspectateurs qui croyaient [à tort] qu'Hilary Clinton soutenait le PTP [traduction] » (Winneg et Jamieson, 2017, p. 374).

⁴¹ D'autres études mesurent les prestations combatives aux débats à l'aide d'indicateurs comme l'utilisation du pronom « vous », le fait de désigner les autres chefs par leur nom ou de les interrompre, le fait de montrer du doigt ou de serrer le poing (Gidengil et Everitt, 1999, p. 53).

⁴² Bien entendu, les citoyens sont également susceptibles de mal comprendre les informations exactes présentées dans les débats, bien que les estimations antérieures, selon lesquelles 25 % du contenu des débats était mal compris, présentent des problèmes méthodologiques notables (Jacoby, Troutman et Whittler, 1986).

Participation

Une grande partie des attentes et des controverses qui précèdent les débats concernent les personnes qui y participeront. Les candidats sortants ont souvent peu à gagner à y participer, tandis que les nouveaux partis et les petits partis en sont souvent exclus. L'accueil d'un plus grand nombre de participants peut se faire grâce à plusieurs formats différents et peut avoir des effets sur l'apprentissage des électeurs. Toutefois, ce n'est pas seulement le nombre de participants qui importe, mais aussi leur manière d'interagir avec les autres candidats.

Le National Democratic Institute (2019) souligne que les critères de participation sont souvent controversés et que les organisations qui parrainent les débats devraient donc faire preuve de transparence quant à ces critères, utiliser des critères multiples et être prêtes à faire face aux contestations juridiques et aux critiques du public. Il présente plusieurs types de critères couramment utilisés, comme la preuve du soutien du public (p. ex. les résultats des sondages et le statut de parti officiel), la force politique organisée (p. ex. la structure nationale du parti et l'obtention d'un montant minimum d'argent grâce à la collecte de fonds), l'admissibilité légale à se présenter aux élections et l'engagement envers la non-violence. Lorsqu'il y a plusieurs débats, chacun d'entre eux peut avoir des critères de participation différents. Rogers (2009, p. 42) soutient que les débats en français et en anglais devraient tous deux appliquer les seuils de participation sur la base du soutien dans les circonscriptions à prédominance française et anglaise.

Barr soutient que la participation aux débats devrait être obligatoire, en particulier parce que le premier ministre sortant est le moins motivé à participer, et que son refus de participer peut saborder la planification des débats. Certains pays, comme l'Ukraine (Rogers, 2009, p. 39), imposent la participation des chefs des partis. Aux États-Unis, plusieurs propositions législatives infructueuses ont tenté d'imposer la participation en subordonnant l'obtention de financement fédéral à la participation (Eisner, 1993, p. 981), et la Corée du Sud a examiné des propositions similaires (National Election Commission, 2017). La recherche existante n'aborde pas l'effet du nombre de partis sur la participation. En d'autres termes, il semble plausible que des débats aient lieu quand même si de nombreux autres partis souhaitent y participer, et cela pourrait même accroître la pression sur les candidats qui refusent de s'y présenter.

Quels sont les effets de critères de participation plus inclusifs? Selon une étude des débats électoraux au Royaume-Uni en 2015, l'inclusion des chefs de petits partis aspirants pourrait élargir le champ des sujets abordés (Allen, Bara et Bartle, 2017). D'autre part, un débat avec « quatre à huit politiciens risque d'entraîner des malentendus » puisque les partis idéologiquement similaires cherchent à se démarquer, « ce qui nuit à la vue d'ensemble des électeurs quant au paysage politique [traduction] » (Meer, Walter et Aelst, 2016, p. 151).

En effet, les débats à nombreux candidats « réduisent le temps de réponse de chaque candidat, le nombre de sujets abordés, la profondeur de l'analyse, les possibilités de défense et d'attaque, et la précision de l'intervention des candidats [traduction] » (The Racine Group, 2002, p. 205). D'autres études donnent à penser que le nombre de participants ne change pas la fréquence des attaques contre les autres candidats (Maier et Jansen, 2017, p. 556), bien que les participants eux-mêmes semblent influencer la nature des critiques dans les débats. Les données provenant de plusieurs démocraties occidentales laissent supposer que les candidats populistes de droite jouent un rôle important dans la diminution de la qualité délibérative des débats, en offrant moins de justifications et en faisant des déclarations irrespectueuses (Marien, Goovaerts et Elstub, 2019; Rowland, 2018). Cela donne à penser que les organisateurs doivent examiner attentivement les compromis à faire entre l'inclusion et la qualité des débats.

La présence d'un public semble réduire le degré d'agressivité des participants (Carlin, Morris et Smith, 2001; Kaid, McKinney et Tedesco, 2000), bien que des données allemandes donnent à penser que l'effet n'est pas considérable (Maier et Jansen, 2017, p. 555). Les citoyens ne semblent pas avoir d'opinion très forte sur la pertinence de la présence d'un public (Bailey, 2011, p. 19).

Animation et questions

Le format des débats aux États-Unis est resté largement uniforme pendant environ 30 ans, mais la commission américaine sur les débats présidentiels a depuis commencé à expérimenter des changements en réaction aux plaintes formulées par les citoyens pendant les années 1990. En grande partie en réaction aux conclusions de groupes de discussion, la commission est passée d'un groupe de journalistes à un animateur unique, a rendu les interventions orales moins rigides afin d'encourager les affrontements entre les candidats, a réduit le nombre d'enjeux débattus afin de favoriser une discussion plus approfondie, et a trouvé des moyens de faire participer les citoyens.

Les citoyens ont exprimé leur aversion pour les interventions préparées et ont réfléchi aux moyens de forcer les candidats à être plus authentiques, peut-être en demandant aux animateurs de pousser les candidats à justifier leurs affirmations non fondées (Coleman et Moss, 2016, p. 12). L'un des cofondateurs de la commission sur les débats présidentiels est du même avis, indiquant qu'il faut des débats « sans allocutions toutes faites, avec des possibilités pour les candidats de s'interroger les uns les autres et pour les citoyens d'interroger directement les candidats [traduction] » (Minow et LaMay, 2008, p. 105).

Les citoyens ont également déploré le fossé entre les téléspectateurs et les participants, plusieurs d'entre eux envisageant des moyens de permettre aux citoyens de poser des questions ou d'influencer les sujets abordés (Coleman et Moss, 2016, p. 15). S'il est courant que les journalistes posent des questions, ils ont tendance en raison de leurs normes professionnelles à se tourner vers des références provenant des élites bien plus souvent qu'ils n'abordent les préoccupations soulevées par les membres du public (Turcotte, 2017). La dynamique des genres influence également la teneur des débats, car « les questions qui importent le plus aux électrices sont moins abordées dans les débats, quel que soit le genre des journalistes. De plus, la présence d'une femme candidate ne contribue guère à améliorer les iniquités dans les enjeux abordés [traduction] » (Turcotte et Paul, 2015, p. 782).

La volonté des journalistes de créer des nouvelles percutantes peut également les amener à poser des questions sur des événements actuels, mais peu importants, mettant ainsi l'accent sur l'image, les tactiques ou les scandales plutôt que sur les politiques, ainsi que des questions cyniques et polarisantes, plus souvent que dans les débats où ce sont les citoyens qui posent les questions (Minow et LaMay, 2008, p. 107; Turcotte, 2014, 2015)⁴³. D'autre part, certains des effets des débats sur les connaissances peuvent en fait être le résultat de journalistes qui « intègrent des informations claires et précises aux questions elles-mêmes [traduction] » (Winneg et Jamieson, 2017, p. 374).

Selon une étude réalisée par Kaid et coll. (2000, p. 174), lors des débats présidentiels américains de 1996, les questions posées par les citoyens dans le cadre d'un débat sous la forme d'une assemblée publique reflétaient davantage les préoccupations du public que les questions posées dans le cadre du débat avec animateur. Si McKinney (2005) reconnaît que les journalistes peuvent soulever des questions importantes auquel le public n'accorde pas beaucoup d'attention, il estime que les grandes questions d'intérêt public

⁴³ Il est quelque peu surprenant de constater que les organismes de presse non commerciaux seraient plus susceptibles de poser ces questions sur des événements actuels, mais peu importants (Turcotte, 2015, p. 251).

sont mieux représentées dans les débats lorsque les animateurs ne filtrent pas les questions des citoyens, lorsque les citoyens sont autorisés à poser des questions complémentaires et lorsque les candidats sont autorisés à poser des questions aux citoyens eux aussi. Ces tendances sont accentuées par la tendance des animateurs à « détourner de plus en plus le format de l'assemblée publique en intervenant pour poser les questions qui leur importent [traduction] » (Turcotte, 2014, p. 784).

Rogers (Rogers, 2009, p. 44) affirme que « des experts locaux, des analystes politiques et des membres du public devraient poser des questions aux candidats, et les candidats devraient pouvoir se poser des questions entre eux [traduction] ». Il semble plausible que les candidats posent des questions qui reflètent les mêmes motivations que celles des membres de la presse : mettre l'accent sur l'image, ou le scandale qui sera couvert aux nouvelles.

Toutefois, ce n'est pas seulement le contenu des questions qui importe, mais aussi leur structure. Plusieurs débats présidentiels américains « ont permis à l'animateur de poser une série de questions complémentaires, sur la base des réponses aux questions précédentes. Il en a résulté une plus longue période de temps consacrée à un même enjeu, et une réaction plus positive à l'égard du format et de l'information obtenue par les téléspectateurs [traduction] » (The Racine Group, 2002, p. 205). Toutefois, The Racine Group note également que les questions complémentaires sont souvent omises dans les débats entre plusieurs candidats en raison des contraintes de temps (The Racine Group, 2002, p. 205). Les données du Royaume-Uni indiquent également que les téléspectateurs souhaitent entendre des questions complémentaires – de la part des citoyens et des animateurs –, en particulier sur les enjeux au sujet desquels « les chefs eux-mêmes peuvent être réticents à s'interroger les uns les autres » (Bailey, 2011, p. 19).

Quantité de débats

Combien de débats devrait-il y avoir? Aux États-Unis, « la FCC a affirmé que l'exemption des débats parrainés par les diffuseurs devrait servir à augmenter le nombre de ces événements, ce qui profiterait en fin de compte au public [traduction] » (cité dans Modrzejewska, 2014, p. 102). Au Canada, des appels ont également été lancés en faveur d'un plus grand nombre de débats, certains indiquant que « les électeurs en réclament avec insistance [traduction] » (Hurst, 2019). Pourtant, la question de savoir si un plus grand nombre de débats est un avantage démocratique évident est assez compliquée.

Alors que les débats multiples peuvent avoir un effet important en permettant aux électeurs de se faire une idée plus précise des candidats (Senior, 2008a, p. 453), les recherches indiquent que l'effet s'amenuise pour chaque débat suivant le premier (Holbrook, 1999; Winneg et Jamieson, 2017, p. 369). Les débats multiples peuvent également fragmenter l'auditoire, réduisant ainsi leur capacité à servir de point de convergence dans l'élection. Par conséquent, il est utile d'examiner les raisons qui pourraient expliquer pourquoi on organise de multiples débats dans certains endroits, afin de peser le pour et le contre.

Une des raisons d'organiser des débats multiples pourrait être d'éviter d'avoir trop de candidats sur une même scène, ce qui peut réduire la qualité du débat. Par exemple, « à l'approche des élections législatives de 2013 en Autriche, les candidats des six plus grands partis se sont affrontés dans des débats par paires, ce qui a donné lieu à un total de 15 débats entre les différents candidats [traduction] » (Wagner, 2017, p. 534-535). Une autre approche consiste à organiser des débats séparés pour les chefs des partis majeurs et mineurs, comme cela a été fait lors des élections canadiennes de 1993 (Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, 2018, p. 8) et des élections britanniques de 2015. Selon d'autres propositions similaires, il serait possible de tenir un débat plus tôt avec plusieurs chefs de parti, et un débat plus près du jour de l'élection auquel ne participeraient que les chefs des deux partis obtenant les

meilleurs résultats de sondage, ceux qui ont une chance de remporter un mandat ou de former le gouvernement (2009, p. 44).

Une autre raison est de satisfaire un public multilingue. Depuis 1984, le Canada tient au moins deux débats par élection en raison de la décision d'organiser des débats séparés en anglais et en français (Rogers, 2009, p. 19).

Une autre raison est de donner du temps pour des discussions politiques plus substantielles. L'ancien président du consortium de diffusion canadien a écrit un jour qu'il est absurde que « la complexité d'une élection fédérale au Canada ait été réduite à deux heures de débat [traduction] » (Burman, 2008). D'un autre côté, les critiques des débats pourraient argumenter qu'il ne faut pas simplement donner plus de temps aux candidats pour répéter leurs points de discussion, ce qui donne à penser qu'une évaluation globale du format est nécessaire.

Enfin, l'organisation de débats multiples peut être justifiée par la nécessité de se concentrer sur des enjeux particuliers. Bien qu'il existe peu de recherches sur ce sujet, l'organisation de débats séparés sur des enjeux particuliers peut augmenter l'auditoire, en attirant l'attention de téléspectateurs qui se soucient de questions particulières. Toutefois, cela ne résout pas nécessairement le problème du manque de substance dans les débats, puisque même quand trois débats sur des enjeux distincts ont lieu, l'expérience britannique laisse supposer que « des petites phrases sensationnalistes et des arguments similaires sont répétés ad nauseam [traduction] » (Pattie et Johnston, 2011, p. 151).

Calendrier des débats

Certains pays organisent généralement des débats au début de la campagne, comme l'Australie, tandis que d'autres les tiennent vers la fin de la campagne, comme la France, l'Allemagne et le Danemark (Senior, 2008a, p. 453). Les débats en fin de campagne sont généralement considérés comme avantageux pour les chefs qui accusent un retard dans les sondages, tandis qu'« un nombre limité de débats, ou un seul débat, organisé au début de la campagne, représente une solution de rechange stratégique viable au refus de débattre [traduction] » (Leduc, 1990, p. 126).

Malheureusement, il y a une absence relative de données étayant les effets du moment choisi pour les débats.

Bien que l'on ait spéculé sur le fait que le calendrier des débats puisse influencer le niveau des attaques et des commentaires négatifs des participants, des données provenant de l'Allemagne semblent indiquer l'absence d'une telle corrélation (Maier et Jansen, 2017). Il semble également plausible que plus la période entre les débats et le jour de l'élection est longue, plus l'effet du débat sera faible, car il sera étouffé par le reste de la campagne (Senior, 2008a, p. 453).

Ce n'est pas seulement la date du débat qui importe, mais aussi l'heure à laquelle il est diffusé. Les multiples fuseaux horaires du Canada ont également suscité une controverse quant à l'heure de diffusion d'un débat permettant au plus grand nombre possible de téléspectateurs de le regarder en direct (Dawson, 2019). Chadwick (2011, p. 27) décrit également comment le moment choisi pour les débats pendant les élections britanniques de 2010 a influencé l'auditoire et la couverture médiatique :

Tous trois ont été diffusés le jeudi soir, aux heures de grande écoute de la télévision, entre 20 et 22 heures. Cette plage horaire a assuré une intégration temporelle étroite avec les rythmes du cycle régulier des médias britanniques en matière de politique, de commentaires et d'opinion, qui atteint maintenant un crescendo avec les journaux de la fin de semaine et les émissions politiques du dimanche à

la télévision. La BBC et ITV, les principaux acteurs en matière d'information télévisée, diffusent leurs principaux journaux télévisés à 22 heures. La plage horaire des débats leur a donc permis de garantir une couverture immédiate suivant ceux-ci, dans leurs bulletins réguliers. Le jeudi soir a également longtemps été le créneau privilégié de l'influente émission de débat politique Question Time, qui a été diffusée comme d'habitude sur la BBC peu après chaque débat [traduction] (2011, p. 27).

Décisions de production

L'utilisation de plans mixtes semble accentuer les conflits, car elle présente le débat comme « un concours entre des adversaires qui affichent leur mépris l'un pour l'autre et leur désaccord par chaque geste désinvolte, chaque soupir inaudible et chaque changement de langage corporel [traduction] » (Cho et coll., 2009, p. 245). Des données expérimentales donnent à penser que certains candidats tirent profit des débats avec plans mixtes, tandis que d'autres candidats tirent profit de plans ne montrant qu'un seul candidat (Scheufele, Kim et Brossard, 2007).

Certains débats ont également fait l'objet d'une interaction en temps réel intégrée à la production. L'exemple le plus tristement célèbre est peut-être celui du « ver », qui est essentiellement une courbe de tendance représentant l'approbation ou la désapprobation envers ce qui se passe pendant le débat, calculée en temps réel pendant la diffusion à l'aide d'une moyenne des réactions d'un petit échantillon de spectateurs, qui tournent chacun un cadran pour indiquer leurs réactions positives ou négatives. Ce ver a été utilisé en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et aux États-Unis, et des études donnent à penser qu'il influence l'évaluation de la prestation des candidats par les téléspectateurs (Davis, Bowers et Memon, 2011). D'autres exemples comprennent les fonctions de commentaires en direct par les téléspectateurs en ligne ou l'analyse en temps réel des opinions provenant de messages publiés sur les médias sociaux (Chadwick, 2011); cependant, ces outils ont été critiqués comme étant « non représentatifs, non transparents et, dans certains cas, facilement manipulables [traduction] » (Chadwick, 2011, p. 33) étant donné qu'ils ne répondent pas aux normes des sondages classiques (p. ex. petits échantillons non aléatoires).

Organismes responsables des débats

Bien qu'à l'échelle mondiale les débats partagent certains objectifs, ils se distinguent aussi les uns des autres sur le plan de la structure et de l'organisation. Les organismes qui sont responsables des débats ou de leur organisation peuvent prendre la forme d'un seul organisme ou d'une coalition d'organismes non gouvernementaux, d'autorités électorales, d'organismes de réglementation des médias ou d'associations du domaine médiatique. L'émergence des débats réguliers et la création d'organismes spécialement conçus pour organiser des débats électoraux semblent plus probables lorsque tous les partis y voient un avantage possible (Bailey, 2011; LeDuc et Price, 1985; Minow et LaMay, 2008, p. 63-64). Cela peut être le cas quand il n'y a pas de candidat sortant, quand le candidat sortant accuse un retard dans les sondages, quand les chefs des partis sont peu connus ou quand les sondages montrent que la course est serrée. Peu importe leur composition, il y a un large consensus sur le fait que les organisations qui parrainent les débats doivent être impartiales et indépendantes. Leur réputation et leur crédibilité doivent suffire pour que les débats soient appuyés par les candidats, le public et les médias. De même, Rogers (2009, p. 40) soutient que, quelles que soient les structures institutionnelles mises en place, « la transparence des débats électoraux est essentielle [traduction] ».

Argentine

En 2016, l'Argentine a modifié son code électoral pour exiger la participation des candidats à la présidence à deux débats (Mercado, 2019). Les débats sont organisés par une chambre électorale nationale, et ils doivent avoir lieu de sept à vingt jours avant l'élection. Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, un troisième débat doit avoir lieu dans les dix jours précédant le vote final. Un de ces débats doit se tenir en dehors de la capitale. Le format doit être déterminé par la chambre électorale nationale en consultation avec les candidats, des experts et des groupes de la société civile.

Australie

Depuis 1984, des entreprises médiatiques organisent les débats des chefs télévisés en Australie (Rogers, 2009, p. 33). L'Australian Broadcasting Corporation organisait à l'origine des débats, mais d'autres diffuseurs les ont également organisés. Jusqu'ici, seuls les chefs des partis travailliste et libéral ont eu droit de participer aux débats des chefs, malgré de petites réussites électorales d'autres partis qui ont suscité des demandes d'inviter d'autres participants (Anstead, 2016, p. 518). Le nombre de débats par campagne électorale fluctue, avec trois débats en 1993, 2013, 2016 et 2019 et un seul débat lors des élections de 1990, 1998, 2001, 2007 et 2010 (Senior, 2008b, p. 447). Le format a également été modifié au fil du temps, avec par exemple un animateur ou un groupe de cinq animateurs représentant les principaux médias australiens (Rogers, 2009, p. 36).

La législation visant à créer une commission indépendante des débats pour organiser « trois débats ou plus entre les chefs de chaque parti politique enregistré au cours de la période de trois mois précédant chaque élection générale à la Chambre des représentants [traduction] » n'a pas été adoptée en 2013. Pendant les élections de 2019, les négociations entre les partis semblent avoir limité le nombre de débats, ce qui a suscité des critiques de la part du public (Dobell, 2019). Les chefs des partis travailliste et libéral ont récemment indiqué qu'ils appuyaient à nouveau l'idée d'une commission indépendante des débats (Grattan, 2019).

France

On diffuse des débats présidentiels en France depuis 1974, et sans interruption sauf pour les présidentielles de 2002, le président sortant Jacques Chirac ayant refusé de participer à un débat devant l'opposer à Jean-Marie Le Pen, chef du Front national (Houchard, 2012). L'organisme national de réglementation des médias a le mandat de veiller à ce que les débats électoraux offrent une quantité égale de temps à tous les candidats durant certaines périodes de la campagne, en vertu des lois françaises qui régissent la couverture des élections. Puisque la France fait appel à un système à deux tours, un grand nombre de candidats devant être réduit à deux pour le vote final, pour élire son président, on a habituellement organisé des débats uniquement avant le dernier tour. De cette façon, pas besoin de se tracasser pour voir qui est admissible, ou pour séparer également le temps au micro. On a toutefois organisé un débat de premier tour en 2017 auquel ont participé les cinq candidats qui avaient les meilleurs résultats dans les sondages à ce moment (Antkowiak, 2017).

Allemagne

En Allemagne, on a lancé en 2002 des débats télévisés dans un format de duel auquel ne sont invités que les chefs des deux principaux partis, l'Union chrétienne-démocrate et le Parti social-démocrate (Maier et Faas, 2011). La participation au duel télévisé se fonde sur des tests établissant le succès passé et présent des partis et sur des projections (Anstead, 2016, p. 516). En 2013, un débat appelé « *Elephantenrunden* » (ronde éléphant) a été organisé et ajouté au « duel télévisé » afin que participent les chefs de tous les partis détenant un siège au Bundestag (Maier et Faas, 2011, p. 75), mais les chefs des deux principaux partis y ont envoyé un représentant de haut niveau (Anstead, 2016, p. 517).

Jamaïque

Les débats politiques locaux et nationaux sont organisés par une commission nationale en Jamaïque. Cette commission a été créée en 2002, sous forme d'un organisme de bienfaisance officiel (daCosta, 2018), dans le cadre d'un partenariat entre la chambre de commerce de Jamaïque et une association des médias jamaïcains. En 2002, 2007 et 2011, la commission a organisé trois débats électoraux : un sur les enjeux sociaux, un sur les questions économiques et un dernier entre les chefs des partis (daCosta, 2018).

La diffusion des débats est entièrement financée par le secteur privé, sans soutien gouvernemental. Tous les débats ont opposé deux partis, mais d'autres partis pourraient y participer pourvu qu'ils aient une constitution écrite et qu'ils aient obtenu plus de 10 % des votes exprimés lors de la dernière élection, ou qu'ils aient obtenu un soutien national de 15 % dans le cadre d'un sondage national reconnu (daCosta, 2018).

Espagne

Les débats télévisés entre les chefs des deux principaux partis ont fait un retour en politique espagnole en 2008, après une pause qui a commencé en 1993. Ils sont organisés par l'académie télévisuelle et diffusés par des chaînes publiques et privées (Sampedro et Seoane Pérez, 2008, p. 337). Il y a eu quatre débats pendant la campagne électorale de 2015, soit deux débats organisés par des grandes chaînes de télévision, un débat organisé par le quotidien *El País* et un autre organisé à une université par un groupe d'étudiants. Le premier ministre n'a toutefois accepté de participer qu'à un seul des débats télévisés (Orriols et Cordero, 2016, p. 479, 488). Bien que les entreprises médiatiques soient les principales responsables de l'organisation des débats, la commission électorale espagnole détient le pouvoir de déterminer l'admissibilité des participants. Malgré que le diffuseur Atresmedia ait invité le parti Vox, la commission électorale a établi qu'aucun représentant de ce parti ne pourrait participer à un débat télévisé, « car le parti ne détient aucun siège au parlement national et n'a obtenu qu'un très faible pourcentage des votes lors de la dernière élection générale [traduction] » (*Spanish far-right Vox party banned from TV debate*, 2019).

Corée du Sud

En Corée du Sud, les débats sont organisés par la commission nationale de diffusion des débats électoraux, créée en 2004 par la commission électorale nationale. L'objectif de la commission est de favoriser les « débats politiques dans le cadre d'élections démocratiques [traduction] » (National Election Commission s.d.). La commission nationale de diffusion des débats électoraux poursuit cet objectif pour la diffusion de débats aux niveaux national et local. Elle est composée de 11 personnes, dont un membre de chaque parti de l'assemblée nationale, un membre de chaque diffuseur public, des experts et des membres de groupes civiques. Les commissaires sont nommés pour un mandat de trois ans.

Les partis peuvent participer aux débats s'ils sont admissibles aux subventions nationales (National Election Commission, 2013). Les débats sont organisés de différentes manières, les questions étant posées par les participants, par un groupe de professionnels (qui peut comprendre des experts ou des gens d'affaires) ou par des citoyens (National Election Commission, 2013). La commission a utilisé des sondages pour déterminer les thèmes des débats (National Election Commission, 2013).

Elle s'efforce également de sensibiliser les citoyens aux débats, organise des événements pour améliorer leur processus et aide les candidats à s'informer sur les débats (National Election Commission, 2016, 2018).

Mexique

Au Mexique, on exige que deux débats aient lieu avant les élections présidentielles, mais les candidats ne sont pas obligés de participer à ces débats (Projet ACE s.d.). En règle générale, les débats sont organisés par l'institut électoral national (auparavant, l'institut électoral fédéral), le nouvel organisme gouvernemental indépendant responsable de l'organisation des élections fédérales (Projet ACE s.d.). C'est l'institut qui négocie avec les réseaux de télévision et autres médias pour prévoir la diffusion des débats, auxquels les réseaux obtiennent par ailleurs un accès gratuit (Debates Presidenciales, 2012). Les débats sont également diffusés en ligne, notamment en temps réel sur Facebook Live (Facebook, 2018). Le format des débats a été appelé à changer en réaction à des critiques, et d'autres entités, par exemple le mouvement étudiant appelé Yosoy132, ont déjà organisé des débats (Council on Hemispheric Affairs, 2012).

Panama

Les débats présidentiels au Panama sont désormais organisés par le tribunal électoral, en vertu de l'article 234 du code électoral (Richards, 2018). Le tribunal est tenu d'organiser deux débats, l'un dans les 30 jours suivant la fin de la période de mise en candidature et l'autre dans les 15 jours précédant le jour des élections (Richards, 2018). Il semble que tous les candidats à la présidence soient invités, bien que l'ordre de leur participation soit déterminé par un tirage au sort (*Tribunal revela orden de participación para el primer debate presidencial*, 2019).

Trinité-et-Tobago

La chambre de l'industrie et du commerce a créé en 2010 la commission des débats de Trinité-et-Tobago, un organisme autonome et indépendant chargé d'organiser les débats électoraux et de veiller à ce que les débats s'établissent dans le processus démocratique (About Us, 2015). Pour participer aux débats, un parti doit présenter des candidats pour au moins 50 % des sièges libres ou obtenir un soutien de 12,5 % selon les sondages récents (Kumar, 2018).

La commission n'a aucun statut juridique et ne peut compter sur aucun soutien gouvernemental (Kumar, 2018). Sans un statut particulier et sans de solides partenariats avec les médias, la commission n'a pas réussi à organiser un débat des chefs national, bien qu'elle ait organisé divers débats des chefs à l'échelle locale et provinciale (Kumar, 2018). À Trinité-et-Tobago, ce sont des entreprises et des dons du public qui financent l'organisation et la diffusion des débats (About Us, 2015).

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, on a récemment adopté les débats télévisés durant la campagne. Puisqu'on interdit les publicités politiques à la télévision au R.-U., les débats constituent un important outil pour les candidats qui désirent se faire connaître du public, et faire connaître leur plateforme par le fait même (Benoit et Benoit-Bryan, 2013, p. 464). Au Royaume-Uni, les débats ont lieu en vertu d'une entente non régie entre les diffuseurs et les partis, ce qui mène à beaucoup de discussions au sujet de la participation aux débats (Anstead, 2016, p. 519). Si les diffuseurs ont tenté à de nombreuses reprises d'organiser des débats à partir de 1964, les négociations ont souvent échoué, les chefs de parti refusant d'y participer (Rogers, 2009, p. 32-33).

En 2010, les chefs des partis travailliste, conservateur et libéral-démocrate ont participé aux trois premiers débats télévisés du Royaume-Uni (Benoit et Benoit-Bryan, 2013, p. 463). Selon Pattie et Johnson (2011, p. 150)

Les débats ont été répartis sur différentes chaînes de télévision (BBC, ITV et Sky en ont diffusé un chacune) et sur les trois semaines de la campagne : les 15, 22 et 29 avril. Bien que chaque débat se soit concentré sur un domaine politique différent (respectivement les affaires intérieures, étrangères et économiques), le format de base variait peu d'un diffuseur à l'autre. Chaque débat comprenait de brèves allocutions préliminaires et finales (60 à 90 secondes) de chaque chef, des questions d'un public en studio (qui n'était pas autorisé à poser des questions complémentaires ni à montrer son approbation ou sa désapprobation à l'égard des réponses) et de courtes périodes de questions. Les possibilités pour les chefs de contester ce que chacun avait dit étaient limitées [traduction].

Pour les élections de 2015, le format des débats faisait appel à un grand nombre de petits débats, dont un seulement entre les chefs des partis qui ne formaient pas le gouvernement, et il n'y a eu qu'un débat télévisé principal auquel participaient chacun des sept principaux partis (Anstead, 2016, p. 518). Pour l'élection de 2017, deux grands débats ont été organisés entre les sept chefs de partis. Bien que la première ministre conservatrice Theresa May ait refusé de participer à l'un ou l'autre de ces débats, le chef du parti travailliste, Jeremy Corbyn, a pris part au second débat (Peck, 2017; Rivals attack May for missing TV debate, 2017).

États-Unis

Le premier débat télévisé aux États-Unis a eu lieu en 1960, mais le suivant n'a eu lieu qu'en 1976, en raison de l'article 315 de la *Communications Act*, qui exigeait que les diffuseurs accordent un temps de parole égal aux candidats. Une nouvelle interprétation de la loi a permis la reprise des débats en 1976, et la League of Women Voters a commencé à en organiser. Toutefois, en raison de préoccupations concernant la stabilité à long terme de cet arrangement et sa capacité à garantir la participation des candidats, des mesures ont été prises par les présidents des comités nationaux républicain et démocrate pour organiser une solution de rechange (Minow et LaMay, 2008, p. 63-64).

Les débats sont maintenant organisés par la commission des débats présidentiels (Commission on Presidential Debates, ou CPD), qui négociait initialement avec les candidats présidentiels et leurs partis en ce qui a trait au moment, au format et aux animateurs des débats. Depuis 2004, la commission ne permet plus aux candidats de mener des négociations sur ces caractéristiques (Minow et LaMay, 2008, p. 73-74). On invite les candidats à participer s'ils sont en lice dans suffisamment d'États pour être susceptibles de gagner l'élection et s'ils obtiennent des appuis supérieurs à 15 % dans un ensemble de cinq sondages nationaux (Commission on Presidential Debates, 2016). Avant 2000, les critères comprenaient (1) la

preuve d'une organisation nationale, (2) des signes de l'intérêt des médias et une compétitivité au niveau national, et (3) des indicateurs de l'enthousiasme ou de l'intérêt du public à l'échelle nationale, indiquant qu'un candidat avait une chance réaliste d'être élu (Commission on Presidential Debates, 2019).

Le format des débats aux États-Unis a changé au fil du temps, bien qu'il prévoie généralement des allocutions préliminaires et finales ainsi que des réponses de deux minutes de chaque candidat à des questions sur divers sujets et aux questions complémentaires posées par l'animateur. Le format d'assemblée publique, qui permet aux citoyens de poser des questions, a été instauré en 1992. La plupart des campagnes électorales ont donné lieu à deux ou trois débats de 90 minutes.

La commission des débats présidentiels est un organisme sans but lucratif qui reçoit des fonds principalement des communautés qui accueillent les débats et de divers donateurs privés et d'entreprises (Commission on Presidential Debates, 2019). Entre les élections, la commission conseille d'autres pays sur la planification des débats, aide les médias et les groupes de la société civile à organiser des débats au niveau des États ou au niveau local, et planifie les débats présidentiels à venir (Minow et LaMay, 2008, p. 65-66).

L'histoire des débats au Canada

Lors du premier débat des chefs télévisé en 1968, le Parti libéral a exigé que tous les partis ayant des députés à la Chambre soient présents, bien que le chef du Parti Crédit social n'ait été autorisé à participer que pendant les quarante-cinq dernières minutes. Les libéraux ont également exigé que le débat soit bilingue, tout en acceptant l'utilisation d'interprètes (Rogers, 2009, p. 18). Ce débat a duré deux heures et ne permettait pas les réfutations. En conséquence, il a été critiqué comme étant essentiellement une conférence de presse conjointe plutôt qu'un véritable débat (Rogers, 2009, p. 18).

En 1979, les réseaux de diffusion – CBC, CTV et Global – « ont décidé d'exclure Fabien Roy, du Ralliement des créditistes, parce que son parti présentait des candidats uniquement au Québec et qu'il ne parlait pas anglais [traduction] » (Rogers, 2009, p. 18). Les débats de 1979 et de 1984 ont réuni les chefs des partis libéral, progressiste-conservateur et néo-démocrate, et ont été « menés par paires, en trois segments consacrés aux trois chefs [traduction] » (Leduc, 1990, p. 125). De même, les débats de 1988 ont été divisés en trois blocs d'une heure, ce qui a permis à chaque chef de débattre avec un autre chef en tête-à-tête (Rogers, 2009, p. 19).

Les débats de 1993 ont duré deux heures et demie. Ces débats ont été marquants, parce qu'ils ont permis aux citoyens du public de poser des questions pour la première fois, et que le consortium de diffusion organisateur a invité les chefs des petits partis – le Bloc Québécois et le Parti réformiste – malgré l'opposition des grands partis (Rogers, 2009, p. 19). Le format a permis aux chefs de partis de faire des allocutions préliminaires, suivies de cinq sujets présentés par un groupe de trois journalistes, puis de questions du public et de mots de la fin. Les débats de 1997 et 2000 étaient similaires en ce qui a trait à la longueur et au format, bien qu'ils n'aient porté que sur quatre sujets. (Le débat de 2000 est revenu au format de deux heures, et les débats ont par la suite conservé cette durée, à l'exception du débat national des chefs de Maclean's en 2015). En 2000, un débat séparé a également été organisé pour les petits partis, dont le Parti de la loi naturelle, le Parti Marijuana, le Parti vert, le Parti action canadienne, le Parti communiste et le Parti marxiste-léniniste (Rogers, 2009, p. 19-20).

Les débats de 2004 ont abandonné les questions des citoyens au profit d'un groupe de journalistes et ont abordé quatre sujets en deux heures, chaque question permettant à la fois des échanges individuels et un débat ouvert entre les quatre participants. Chaque chef a également pu prononcer une allocution

préliminaire et une allocution finale. Les débats en anglais pendant les élections de 2004 ont été critiqués pour s'être transformés « en une empoignade à quatre de deux heures, interrompue seulement par quelques questions occasionnelles [traduction] » (Waddell et Dornan, 2006, p. 246). En conséquence, la campagne électorale de 2006 a comporté quatre débats, deux en anglais et deux en français, ce qui a été rendu possible par une longue campagne électorale qui a commencé en 2005 et qui a été ponctuée par les vacances de Noël et du Nouvel An (Rogers, 2009, p. 20). Le format de ces débats était plus rigide : les chefs répondaient à des questions précises, soumises par des citoyens au débat de décembre et par les diffuseurs au débat de janvier, et ils ne pouvaient y répondre que brièvement dans des délais stricts, sans possibilité d'interruption par les autres chefs (Rogers, 2009, p. 20; Waddell et Dornan, 2006, p. 246). Alors que les journalistes ont rejeté le format en disant qu'il était ennuyeux, les sondages donnent à penser que les citoyens hors Québec ont préféré ce nouveau format au précédent, et que le contraire était vrai à l'intérieur du Québec (Waddell et Dornan, 2006, p. 247).

Les débats ont été tenus en 2008 avec un format modifié : les chefs de parti étaient assis autour d'une table plutôt que debout devant des lutrins. Le débat des chefs en anglais a comporté huit questions enregistrées sur vidéo qui ont été soumises par le public et sélectionnées par un groupe de journalistes (Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, 2018, p. 11). Les candidats ont eu le temps de répondre à chaque question sans interruption, et il s'ensuivait un débat ouvert. Il n'y a pas eu d'allocutions préliminaires et finales. Le débat de 2008 marquait également la première participation de la chef du Parti vert Elizabeth May, ce qui avait failli mener au refus de participer du chef du NPD Jack Layton et du premier ministre conservateur Stephen Harper (débat des chefs, 2008 s.d.). Le débat de 2011 a adopté un format similaire, les chefs répondant à six questions soumises par les citoyens. On note toutefois quelques différences. Les candidats sont retournés à leur lutrin, Elizabeth May n'a pas été invitée et les candidats ont eu la possibilité de faire des allocutions finales.

De 1984 à 2011, les débats ont été organisés par un consortium de télédiffuseurs comprenant CBC, CTV, Global, Radio-Canada et TVA. Pendant cette période, les débats ont été « entièrement produits et financés par le consortium. Chaque réseau fournit 20 % des fonds nécessaires, et d'autres réseaux non membres du consortium (Rogers, CPAC, A Channel) diffusent les débats [traduction] » (Rogers, 2009, p. 17). Le consortium a tenté d'organiser un débat en 2015, mais le premier ministre Harper a refusé d'y participer, décidant plutôt de prendre part à des débats organisés par d'autres organisations comme Maclean's, Munk Debates, TVA, Radio-Canada et le Globe and Mail.

Les débats électoraux canadiens font l'objet de trois critiques courantes. Tout d'abord, les critères encadrant la participation des chefs sont souvent imprécis. Ensuite, les chefs de parti ne sont pas obligés d'y participer. Enfin, les débats ont souvent été critiqués pour leur format ou leur qualité jugée insuffisante.

Au Canada, avant la création de la Commission aux débats des chefs, le consortium décidait d'inviter ou non des participants « en fonction de critères connus des partis politiques et des organisateurs des débats, mais pas du public. En outre, ces décisions n'étaient pas expliquées et défendues sur la place publique » (Fox et Tabbara, 2018, p. 18). Ces critères étaient peut-être implicites, si l'on en juge par l'affirmation de l'ancien président du consortium selon laquelle « les critères les plus reconnus exigent qu'un parti politique soit représenté à la Chambre des communes et bénéficie d'un soutien populaire avéré dans le pays, ce que nous avons interprété comme étant au moins 5 % du vote populaire selon les sondages [traduction] » (Burman, 2008). En 2011, le consortium a refusé la participation d'Elizabeth May au motif que « le Parti vert n'a jamais élu de député au Parlement » (Leaders' debates set without May, 2011).

Plusieurs tentatives ont été effectuées pour déterminer d'autres critères. En 2007, le Parti vert a proposé qu'un chef soit invité si son parti répond à deux des trois critères suivants : « un parti doit avoir un député élu à la Chambre, présenter un candidat dans toutes ou presque toutes les circonscriptions du Canada et (ou) avoir obtenu 4 % des voix à l'élection précédente [traduction] » (Leblanc, 2011). Le NPD a également demandé à cette époque que le consortium établisse des critères précis (Leblanc, 2011). S'inspirant de la commission américaine des débats présidentiels, Rogers a recommandé qu'une « commission canadienne des débats adopte une application canadienne des critères Appleseed, portant sur les résultats des sondages et la présence de candidats dans une majorité de circonscriptions, donnant le droit de participer à chacun des débats en anglais ou en français [traduction] » (Rogers, 2009, p. 42).

L'explicitation des critères devrait rendre le processus transparent et garantir l'obligation de rendre des comptes au public. D'autre part, cela inciterait également les partis à prendre des mesures, si possible, pour se rendre admissibles aux débats.

Le refus de participer de certains candidats peut entraîner l'annulation des débats, comme en 1972, 1974, 1980 et 2015 (Leduc, 1990, p. 122; LeDuc et Price, 1985, p. 135; Rogers, 2009, p. 18). En outre, les chefs des partis peuvent utiliser stratégiquement la menace d'un refus pour exiger des concessions, comme l'exclusion d'autres chefs, une manœuvre qui a été tentée sans succès en 2008. Cela donne à penser que même si des critères sont établis, même s'ils sont implicites ou non connus du public, les négociations entre les partis et les organismes responsables des débats peuvent ne pas tenir compte de ces critères.

Enfin, la qualité et le format des débats ont souvent été critiqués par les experts et les médias. Une caricature politique publiée à la suite des débats de 1984 dépeint « un homme en camisole de force qui se croit venu de l'espace, disant qu'il a énormément apprécié les débats électoraux télévisés [traduction] » (Bibliothèque et Archives Canada, 2017). Les débats de 1993 ont été critiqués comme étant verbeux, avec très peu de réponses substantielles. Rex Murphy a comparé les débats de 2004 à de la lutte professionnelle, tandis que selon un titre de journal de 2005, le nouveau format éliminait l'émotion des débats. Le processus du débat de 2015 a été décrit comme un échec : « l'avantage pour les électeurs d'avoir cinq débats a été perdu, car le nombre de gens qui regardaient les débats en ligne et par câble était faible par rapport aux auditoires des débats diffusés pendant les campagnes précédentes [traduction] ».

L'évaluation d'un expert non canadien conclut que les débats canadiens « semblent avoir rarement accompli les fonctions associées à l'amélioration de la culture démocratique [traduction] » (Coleman, cité dans Rogers, 2009, p. 32). Pourtant, dans quelle mesure la déception suscitée par les débats est-elle due à un écart entre les notions idéalisées de ce que les débats devraient apporter et la réalité de la lutte partisane et de la nécessité pour les entreprises médiatiques d'attirer les téléspectateurs? L'un des principaux obstacles à la réforme du processus de débat est le risque de rompre l'équilibre délicat entre les partis politiques, le public et les médias concernés, qui ont tous des intérêts différents (Fox et Tabbara, 2018, p. 11-12; Rogers, 2009, p. 15).

Références

- 2008 *Leaders' Debate*, archives de CBC. <https://www.cbc.ca/archives/entry/2008-leaders-debate> (21 octobre 2019). *En anglais seulement.*
- About Us*. Trinidad & Tobago Debates Commission, 2015. <https://web.archive.org/web/20170627213756/http://ttdc.org.tt/about-page/> (26 août 2019). *En anglais seulement.*
- Projet ACE, *Données comparatives : débats télévisés*. Le Réseau du savoir électoral. <http://aceproject.org/epic-en/CDTable?view=country&question=ME059> (25 août 2019a).
- , *Instituto Nacional Electoral - Mexico*. Le Réseau du savoir électoral. http://aceproject.org/about-fr/ace-partners/INE?set_language=fr (26 août 2019b).
- ACKERMAN, Bruce A., et James S. Fishkin. *Deliberation Day*. New Haven, Conn.: Yale Univ. Press, 2004. *En anglais seulement.*
- ALLEN, Nicholas, Judith Bara et John Bartle. *Finding a Niche? Challenger Parties and Issue Emphasis in the 2015 Televised Leaders' Debates*. *The British Journal of Politics and International Relations* 19(4): p. 807-823, 2017. *En anglais seulement.*
- ANSTEAD, Nick. *A Different Beast? Televised Election Debates in Parliamentary Democracies*. *The International Journal of Press/Politics* 21(4): p. 508-526, 2016. *En anglais seulement.*
- ANTKOWIAK, Tifany. *Présidentielle : TF1 annonce un débat télévisé à cinq candidats qui pose question*. France Bleu, 2017. <https://www.francebleu.fr/infos/politique/presidentielle-debat-televisé-entre-cinq-candidats-le-20-mars-sur-tf1-1487690831> (25 août 2019).
- BAILEY, Ric. *What Took So Long? The Late Arrival of TV Debates in the UK General Election of 2010*. Dans *Political Communication in Britain: The Leader Debates, the Campaign and the Media in the 2010 General Election*, éd. Dominic Wring, Roger Mortimore, et Simon Atkinson. London: Palgrave Macmillan UK, p.7-21, 2011. https://doi.org/10.1057/9780230305045_2 (15 octobre 2019). *En anglais seulement.*
- BASTIEN, Frédérick. *Using Parallel Content Analysis to Measure Mediatization of Politics: The Televised Leaders' Debates in Canada, 1968–2008*. *Journalism: Theory, Practice & Criticism*: 146488491775196, 2018. *En anglais seulement.*
- BENOIT, William L., et Jennifer M. Benoit-Bryan. *Debates Come to the United Kingdom: A Functional Analysis of the 2010 British Prime Minister Election Debates*. *Communication Quarterly* 61(4): p. 463-478, 2013. *En anglais seulement.*
- BENOIT, William L., et Heather Currie. *Inaccuracies in Media Coverage of the 1996 and 2000 Presidential Debates*. *Argumentation and Advocacy* 38(1): p. 28-39, 2001. *En anglais seulement.*

- BENOIT, William L., et Glenn J. Hansen. *Presidential Debate Watching, Issue Knowledge, Character Evaluation, and Vote Choice*. Human Communication Research, 2004. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1468-2958.2004.tb00727.x> (27 août 2019). *En anglais seulement*.
- BENOIT, William L., Glenn J. Hansen et Rebecca M. Verser. *A Meta-Analysis of the Effects of Viewing U.S. Presidential Debates*. Communication Monographs 70(4): p. 335-350, 2003. *En anglais seulement*.
- BENOIT, William L., Mitchell S. McKinney et R. Lance Holbert. *Beyond Learning and Persona: Extending the Scope of Presidential Debate Effects*. Communication Monographs 68(3): p. 259-273, 2001. *En anglais seulement*.
- BITTNER, Amanda. *Leaders Always Mattered: The Persistence of Personality in Canadian Elections*. Electoral Studies 54: p. 297-302, 2018. *En anglais seulement*.
- BLAIS, André, et M. Martin Boyer. *Assessing the Impact of Televised Debates: The Case of the 1988 Canadian Election*. British Journal of Political Science 26(2): p. 143-164, 1996. *En anglais seulement*.
- BLAIS, André, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Nevitte. *Campaign Dynamics in the 2000 Canadian Election: How the Leader Debates Salvaged the Conservative Party*. PS: Political Science & Politics 36(1): p. 45-50, 2003. *En anglais seulement*.
- BLAIS, André, et Andrea M. L. Perrella. *Systemic Effects of Televised Candidates' Debates*. The International Journal of Press/Politics 13(4): p. 451-464, 2008. *En anglais seulement*.
- BOYDSTUN, Amber E., Rebecca A. Glazier et Matthew T. Pietryka. *s. Playing to the Crowd: Agenda Control in Presidential Debate* Political Communication 30(2): p. 254-277, 2013. *En anglais seulement*.
- BURMAN, Tony. *Former CBC News Chief: The Election Debate Process Is a Sham*. The Globe and Mail, 2008. <https://www.theglobeandmail.com/news/politics/former-cbc-news-chief-the-election-debate-process-is-a-sham/article25581608/> (21 octobre 2019). *En anglais seulement*.
- CARLIN, Diana B., Eric Morris et Shawna Smith. *The Influence of Format and Questions on Candidates' Strategic Argument Choices in the 2000 Presidential Debates*. American Behavioral Scientist 44(12): p. 2196-2218, 2001. *En anglais seulement*.
- CHADWICK, A. *Britain's First Live Televised Party Leaders' Debate: From the News Cycle to the Political Information Cycle*. Parliamentary Affairs 64(1): p. 24-44, 2011. *En anglais seulement*.
- CHAFFEE, Steven H. *Presidential Debates--Are They Helpful to Voters?* Communication Monographs 45(4): p. 330, 1978. *En anglais seulement*.
- CHO, Jaeho, et Syng Pom Choy. *From Podium to Living Room: Elite Debates as an Emotional Catalyst for Citizen Communicative Engagements*. Communication Research 38(6): p. 778-804, 2011. *En anglais seulement*.

- CHO, Jaeho, et Yerheen Ha. *On the Communicative Underpinnings of Campaign Effects: Presidential Debates, Citizen Communication, and Polarization in Evaluations of Candidates*. *Political Communication* 29(2): p. 184-204, 2012. *En anglais seulement*.
- CHO, Jaeho, Dhavan V. Shah, Seungahn Nah et Dominique Brossard. 'Split Screens' and 'Spin Rooms': *Debate Modality, Post-Debate Coverage, and the New Videomalaise*. *Journal of Broadcasting & Electronic Media* 53(2): p. 242-261, 2009. *En anglais seulement*.
- COLEMAN, Stephen. *Meaningful Political Debate in the Age of the Soundbite*. Dans *Televised Election Debates: International Perspectives*, éd. Stephen Coleman. New York: St Martin's Press, p. 1-34, 2000. *En anglais seulement*.
- COLEMAN, Stephen, et Giles Moss. *Rethinking Election Debates: What Citizens Are Entitled to Expect*. *The International Journal of Press/Politics* 21(1): p. 3-24, 2016. *En anglais seulement*.
- COMMISSION ON PRESIDENTIAL DEBATES. *Commission on Presidential Debates Announces Polls to Be Used in 2016 Candidate Selection Criteria*. 2016.
<https://www.debates.org/2016/08/15/commission-on-presidential-debates-announces-polls-to-be-used-in-2016-candidate-selection-criteria/> (2 août 2019). *En anglais seulement*.
- . 2019. *Overview*. <https://www.debates.org/about-cpd/overview/> (17 octobre 2019). *En anglais seulement*.
- CORNFIELD, Michael. *Empowering the Party-Crasher: Donald J. Trump, the First 2016 GOP Presidential Debate, and the Twitter Marketplace for Political Campaigns*. *Journal of Political Marketing* 16(3-4): p. 212-243, 2017. *En anglais seulement*.
- COUNCIL ON HEMISPHERIC AFFAIRS. *The Mexican Debates: New Perspectives, Same Electoral Results*. 2012. <http://www.coha.org/17740/> (26 août 2019). *En anglais seulement*.
- DACOSTA, Noel. (Chambre des communes) *Témoignages*. Ottawa (Ontario) : Parlement du Canada, 2018. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/PROC/reunion-86/temoignages#Int-9933774> (23 août 2019).
- DAVIDSON, Stewart, Stephen Elstub, Robert Johns et Alastair Stark. *Rating the Debates: The 2010 UK Party Leaders' Debates and Political Communication in the Deliberative System*. *British Politics* 12(2): p. 183-208, 2017. *En anglais seulement*.
- DAVIS, Colin J., Jeffrey S. Bowers et Amina Memon. *Social Influence in Televised Election Debates: A Potential Distortion of Democracy*. *PLoS One*; San Francisco 6(3): e18154, 2011. *En anglais seulement*.
- DAWSON, Tyler. *Early Start Time for Debate Means That Many People in the West Will Not Be Able to See It All*. *National Post*, 2019. <https://nationalpost.com/news/politics/election-2019/early-start-time-for-todays-debate-means-that-many-people-in-the-west-will-not-see-it-all> (9 octobre 2019). *En anglais seulement*.

- DEBATES PRESIDENCIALES. *Técnica de la Comisión Temporal para los Debates*, 2012.
<https://www.debatesinternational.org/sites/default/files/DEBATES%20MEXICO%20%202012.pdf>
 (26 août 2019). *En espagnol seulement.*
- DENEMARK, David, Ian Ward et Clive Bean. *Election Campaigns and Television News Coverage: The Case of the 2001 Australian Election*. *Australian Journal of Political Science* 42(1): p. 89-109, 2007. *En anglais seulement.*
- DOBELL, Graeme. *Australia's Election Silences Show Need for Mandatory Debates*. The Strategist, 2019. <https://www.aspistrategist.org.au/australias-election-silences-show-need-for-mandatory-debates/> (17 octobre 2019). *En anglais seulement.*
- EISNER, Keith Darren. *Non-Major-Party Candidates and Televised Presidential Debates: The Merits of Legislative Inclusion*. *University of Pennsylvania Law Review* 141(3): p. 973-1027, 1993. *En anglais seulement.*
- FACEBOOK. *Protecting the Mexican Election from Abuse*. Facebook Newsroom, 2018.
<https://newsroom.fb.com/news/2018/06/protecting-the-mexican-election/> (26 août 2019). *En anglais seulement.*
- FOX, Graham, et Mohy-Dean Tabbara. *Creating an Independent Commission for Federal Leaders' Debates*. Institute for Research on Public Policy. Roundtable Report, 2018. <https://irpp.org/wp-content/uploads/2018/04/Creating-an-Independent-Commission-for-Federal-Leaders-Debates.pdf>. *En anglais seulement.*
- GIDENGIL, Elisabeth, André Blais, Richard Nadeau et Neil Nevitte. *Are Party Leaders Becoming More Important To Vote Choice in Canada?* Dans Washington, D.C., 2000.
https://s3.amazonaws.com/academia.edu.documents/44106336/Are_Party_Leaders_Becoming_More_Important20160325-549-umea9n.pdf?response-content-disposition=inline%3B%20filename%3DAre_party_leaders_becoming_more_importan.pdf&X-Amz-Algorithm=AWS4-HMAC-SHA256&X-Amz-Credential=AKIAIWOWYYGZ2Y53UL3A%2F20190830%2Fus-east-1%2Fs3%2Faws4_request&X-Amz-Date=20190830T055147Z&X-Amz-Expires=3600&X-Amz-SignedHeaders=host&X-Amz-Signature=6e6f896c604d46e7f03b1e7bc98848ad32dd767a3af5426507cf1c89aa656927. *En anglais seulement.*
- GIDENGIL, Elisabeth, et Joanna Everitt. *Metaphors and Misrepresentation: Gendered Mediation in News Coverage of the 1993 Canadian Leaders' Debates*. *Harvard International Journal of Press/Politics* 4(1): p. 48-65, 1999. *En anglais seulement.*
- . *Conventional Coverage/Unconventional Politicians: Gender and Media Coverage of Canadian Leaders' Debates, 1993, 1997, 2000*. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique* 36(3): p. 559-577, 2003. *En anglais seulement.*
- GOTTFRIED, Jeffrey A., et coll. *The Changing Nature of Political Debate Consumption: Social Media, Multitasking, and Knowledge Acquisition*. *Political Communication* 34(2): p. 172-199, 2017. *En anglais seulement.*

- GOTTFRIED, Jeffrey A., Bruce W. Hardy, Kenneth M. Winneg et Kathleen Hall Jamieson. *All Knowledge Is Not Created Equal: Knowledge Effects and the 2012 Presidential Debates*. *Presidential Studies Quarterly*, 2014. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/psq.12129> (27 août 2019). *En anglais seulement*.
- GRATTAN, Michelle. *The Two Moments That Said a Lot about Morrison and Shorten*. ABC News, 2019. <https://www.abc.net.au/news/2019-05-09/federal-election-2019-third-debate-two-moments/11095438> (1^{er} août 2019). *En anglais seulement*.
- HARMER, Emily, Heather Savigny et Orlanda Ward. 'Are You Tough Enough?' *Performing Gender in the UK Leadership Debates 2015*. *Media, Culture & Society* 39(7): p. 960-975, 2017. *En anglais seulement*.
- HOLBROOK, Thomas M. *Political Learning from Presidential Debates*. *Political Behavior* 21(1): p. 67-89, 1999. *En anglais seulement*.
- HOUCARD, Béatrice. *Les duels présidentiels, un rite qui date de 1974*. FIGARO, 2012. <http://www.lefigaro.fr/presidentielle-2012/2012/04/24/01039-20120424ARTFIG00651-un-premier-affrontement-presidentiel-a-la-radio-en-1974.php> (25 août 2019).
- HURST, Robert. *Who's Afraid of Live TV Debates? Canada's Political Leaders, Apparently*. The Globe and Mail: A11, 2019. *En anglais seulement*.
- JACOBY, Jacob, Tracy R. Troutman et Tommy E. Whittler. *Viewer Miscomprehension of the 1980 Presidential Debate: A Research Note*. *Political Psychology* 7(2): p. 297-308, 1986. *En anglais seulement*.
- JAMIESON, Kathleen Hall. *The Discipline's Debate Contributions: Then, Now, and Next*. *Quarterly Journal of Speech* 101(1): p. 85-97, 2015. *En anglais seulement*.
- KAID, Lynda Lee, Mitchell S. McKinney et John C. Tedesco. *Civic Dialogue in the 1996 Presidential Campaign: Candidate, Media, and Public Voices*. Cresskill, NJ: Hampton Press, 2000. *En anglais seulement*.
- KENSKI, Kate, et Kathleen Hall Jamieson. *Presidential and Vice Presidential Debates in 2008: A Profile of Audience Composition*. *American Behavioral Scientist* 55(3): p. 307-324, 2011. *En anglais seulement*.
- KENSKI, Kate, et Natalie Jomini Stroud. *Who Watches Presidential Debates? A Comparative Analysis of Presidential Debate Viewing in 2000 and 2004*. *American Behavioral Scientist* 49(2): p. 213-228, 2005. *En anglais seulement*.
- KUMAR, Catherine. (Chambre des communes) *Témoignages*. Ottawa (Ontario) : Parlement du Canada, 2018. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/PROC/reunion-86/temoignages#Int-9933774> (23 août 2019).

- LANG, Gladys Engel, et Kurt Lang. *Immediate and Delayed Responses to a Carter-Ford Debate: Assessing Public Opinion*. *Public Opinion Quarterly* 42(3): p. 322-341, 1978. *En anglais seulement.*
- Leaders' Debates Set without May*. CBC News, 2011. <https://www.cbc.ca/news/politics/leaders-debates-set-without-may-1.976646> (21 octobre 2019). *En anglais seulement.*
- LEBLANC, Daniel. *Elizabeth May Excluded from Election Debates*. *The Globe and Mail*, 2011. <https://www.theglobeandmail.com/news/politics/elizabeth-may-excluded-from-election-debates/article574671/> (21 octobre 2019). *En anglais seulement.*
- LEDUC, Lawrence. *Party Strategies and the Use of Televised Campaign Debates*. *European Journal of Political Research* 18(1): p. 121-141, 1990. *En anglais seulement.*
- LEDUC, Lawrence, et Richard Price. *Great Debates: The Televised Leadership Debates of 1979*. *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique* 18(1): p. 135-153, 1985. *En anglais seulement.*
- LEE, Han Soo, et Jae Mook Lee. *Televised Presidential Debates and Learning in the 2012 Korean Presidential Election: Does Political Knowledge Condition Information Acquisition?* *International Journal of Communication* 9(0): p. 20, 2015. *En anglais seulement.*
- BIBLIOTHEQUE ET ARCHIVES CANADA. *I watched the televised election debate and, quite frankly, I was impressed!!*, 2017. <http://www.bac-lac.gc.ca/fra/recherchecollection/Pages/notice.aspx?app=fonandcol&IdNumber=2919010&new=-8586304441911791706> (15 octobre 2019).
- MAIER, Jürgen, et Thorsten Faas. *'Miniature Campaigns' in Comparison: The German Televised Debates, 2002–09*. *German Politics* 20(1): p. 75-91, 2011. *En anglais seulement.*
- MAIER, Jürgen, et Carolin Jansen. *When Do Candidates Attack in Election Campaigns? Exploring the Determinants of Negative Candidate Messages in German Televised Debates*. *Party Politics* 23(5): p. 549-559, 2017. *En anglais seulement.*
- MARIEN, Sofie, Ine Goovaerts et Stephen Elstub. *Deliberative Qualities in Televised Election Debates: The Influence of the Electoral System and Populism*. *West European Politics*: p. 1-23, 2019. *En anglais seulement.*
- MAURER, Marcus, et Carsten Reinemann. *Learning Versus Knowing: Effects of Misinformation in Televised Debates*. *Communication Research* 33(6): p. 489-506, 2006. *En anglais seulement.*
- MCKINNEY, Mitchell S. *Let the People Speak: The Public's Agenda and Presidential Town Hall Debates*. *American Behavioral Scientist* 49(2): p. 198-212, 2005. *En anglais seulement.*
- MCKINNEY, Mitchell S., et Diana B. Carlin. *Political Campaign Debates*. Dans *Handbook of Political Communication Research*, éd. Lynda Lee Kaid, 2004. <http://www.taylorfrancis.com/> (30 août 2019). *En anglais seulement.*

- MCKINNEY, Mitchell S., Leslie A. Rill et Esther Thorson. *Civic Engagement Through Presidential Debates: Young Citizens' Political Attitudes in the 2012 Election*. *American Behavioral Scientist* 58(6): p. 755-775, 2014. *En anglais seulement*.
- MCKINNEY, Mitchell S., et Benjamin R. Warner. *Do Presidential Debates Matter? Examining a Decade of Campaign Debate Effects*. *Argumentation and Advocacy* 49(4): p. 238-258, 2013. *En anglais seulement*.
- MEER, Tom W. G. van der, Annemarie Walter et Peter Van Aelst. *The Contingency of Voter Learning: How Election Debates Influenced Voters' Ability and Accuracy to Position Parties in the 2010 Dutch Election Campaign*. *Political Communication* 33(1): p. 136-157, 2016. *En anglais seulement*.
- MERCADO, Silvia. *Ya es oficial: Mauricio Macri y Alberto Fernández están obligados a debatir dos veces antes de los comicios*. Infobae, 2019. <https://www.infobae.com/politica/2019/06/21/quedo-reglamentada-la-ley-de-debates-presidenciales-obligatorios/> (22 octobre 2019). *En espagnol seulement*.
- MINOW, Newton N., et Craig L. LaMay. *Inside the Presidential Debates: Their Improbable Past and Promising Future*. University of Chicago Press, 2008.
<http://www.bibliovault.org/BV.landing.epl?ISBN=9780226530413> (2 août 2019). *En anglais seulement*.
- MODRZEJEWSKA, Magdalena. *Presidential Debate. Where Is the Question?* Dans *2012 U.S. Presidential Election: Challenges and Expectations*, éd. Laidler Pawel et Turek Maciej. Krakow: Jagiellonian University Press, p. 99-113, 2014. *En anglais seulement*.
- NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE. *International Comparative Candidate Debate Participation Criteria*. Washington, D.C., 2019. *En anglais seulement*.
- NATIONAL ELECTION COMMISSION. *National Election Broadcasting Debate Commission Holds the 2nd Policy Debate among Parties*. 2013.
http://www.nec.go.kr/engvote_2013/04_news/02_02.jsp?num=331&pg=1&col=Subject&sw=debate (18 octobre 2019). *En anglais seulement*.
- . *Election Broadcasting Debate Commission Holds Talk Concert to Communicate with Citizens*. 2016. http://www.nec.go.kr/engvote_2013/04_news/01_02.jsp?num=171&pg=1&col=&sw= (21 octobre 2019). *En anglais seulement*.
- . *NEBDC to Hold 2017 2nd and 3rd Political Party Policy Debates*. 2017.
http://www.nec.go.kr/engvote_2013/04_news/02_02.jsp?num=506&pg=1&col=&sw= (17 octobre 2019). *En anglais seulement*.
- . *NEBDC Opens 'TV Debate Academy' for Would-Be Candidates*. 2018.
http://www.nec.go.kr/engvote_2013/04_news/02_02.jsp?num=514&pg=1&col=&sw= (21 octobre 2019). *En anglais seulement*.

- . *National Election Broadcasting Debates Commission*.
http://www.nec.go.kr/engvote_2013/Mobile/aboutnec/nebdc_info01.jsp (18 octobre 2019). *En anglais seulement*.
- ORRIOLS, Lluís, et Guillermo Cordero. *The Breakdown of the Spanish Two-Party System: The Upsurge of Podemos and Ciudadanos in the 2015 General Election*. *South European Society and Politics* 21(4): 469–92, 2016. *En anglais seulement*.
- PATTIE, Charles, et Ron Johnston. *A Tale of Sound and Fury, Signifying Something? The Impact of the Leaders' Debates in the 2010 UK General Election*. *Journal of Elections, Public Opinion & Parties* 21(2): p. 147-77, 2011. *En anglais seulement*.
- PECK, Tom. *Election 2017 TV Debates: Who Is Taking Part and When Are They On?* *The Independent*. 2017. <http://www.independent.co.uk/news/uk/politics/election-2017-tv-debates-who-take-part-when-date-time-which-channel-leaders-party-liberal-democrat-a7740986.html> (22 octobre 2019). *En anglais seulement*.
- PFAU, Michael. *The Subtle Nature of Presidential Debate Influence*. *Argumentation and Advocacy* 38(4): p. 251-261, 2002. *En anglais seulement*.
- REBER, Bryan H., et William L. Benoit. *Presidential Debate Stories Accentuate the Negative*. *Newspaper Research Journal* 22(3): p. 30-43, 2001. *En anglais seulement*.
- RICHARDS, Ricardo. *TE inicia organización de debates presidenciales previo a Elecciones Generales de 2019*. *Telemetro*, 2018. http://www.telemetro.com/politica/elecciones-Panama/voto19/organizacion-debates-presidenciales-Elecciones-Generales_0_1133887128.html (21 octobre 2019). *En espagnol seulement*.
- Rivals Attack May for Missing TV Debate*. *BBC News*, 2017. <https://www.bbc.com/news/election-2017-40105324> (22 octobre 2019). *En anglais seulement*.
- ROGERS, Michelle. *Fair, Informative and Tantalizing: Reforming Federal Election Debates in Canada*. Kingston: Centre for the Study of Democracy, Queen's University, 2009. *En anglais seulement*.
- ROWLAND, Robert C. *Implicit Standards of Public Argument in Presidential Debates: What the 2016 Debates Reveal about Public Deliberation*. *Argumentation and Advocacy* 54(1–2): p. 76-94, 2018. *En anglais seulement*.
- SAMPEDRO, Víctor, et Francisco Seoane Pérez. *The 2008 Spanish General Elections: 'Antagonistic Bipolarization' Geared by Presidential Debates, Partisanship, and Media Interests*. *The International Journal of Press/Politics* 13(3): p. 336-344, 2008. *En anglais seulement*.
- SCHEUFELE, Dietram A., Eunhyung Kim et Dominique Brossard. *My Friend's Enemy: How Split-Screen Debate Coverage Influences Evaluation of Presidential Debates*. *Communication Research* 34(1): p. 3-24, 2007. *En anglais seulement*.

- SENIOR, Philip. *Electoral Impact of Televised Leaders' Debates on Australian Federal Elections*. Australian Journal of Political Science 43(3): p. 443-464, 2008a. *En anglais seulement*.
- . *Electoral Impact of Televised Leaders' Debates on Australian Federal Elections*. Australian Journal of Political Science 43(3): p. 443-464, 2008b. *En anglais seulement*.
- Spanish Far-Right Vox Party Banned from TV Debate*. BBC News, 2019. <https://www.bbc.com/news/world-europe-47957010> (25 août 2019). *En anglais seulement*.
- COMITE PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE. *La création d'un commissaire indépendant chargé des débats des chefs*. Chambre des communes, Canada, 2018.
- THE RACINE GROUP. *White Paper on Televised Political Campaign Debates*. Argumentation and Advocacy 38(4): p. 199-218, 2002. *En anglais seulement*.
- Tribunal revela orden de participación para el primer debate presidencial*. TVN, 2019. https://www.tvn-2.com/nuevogobierno/noticias/Tribunal-Electoral-debate-presidencial-Elecciones-Panama-2019-Politica-Noticias_0_5235976442.html (21 octobre 2019). *En espagnol seulement*.
- TRILLING, Damian. *Two Different Debates? Investigating the Relationship Between a Political Debate on TV and Simultaneous Comments on Twitter*. Social Science Computer Review 33(3): p. 259-276, 2015. *En anglais seulement*.
- TSFATI, Yariv. *Debating the Debate: The Impact of Exposure to Debate News Coverage and Its Interaction with Exposure to the Actual Debate*. Harvard International Journal of Press/Politics 8(3): p. 70-86, 2003. *En anglais seulement*.
- TURCOTTE, Jason. *Debates and the Disincentives of Democracy*. Journalism Practice 8(6): p. 772-788, 2014. *En anglais seulement*.
- . *The News Norms and Values of Presidential Debate Agendas: An Analysis of Format and Moderator Influence on Question Content*. Mass Communication and Society 18(3): p. 239-258, 2015. *En anglais seulement*.
- . *Who's Citing Whom? Source Selection and Elite Indexing in Electoral Debates*. Journalism and Mass Communication Quarterly; Thousand Oaks 94(1): p. 238-258, 2017. *En anglais seulement*.
- TURCOTTE, Jason, et Newly Paul. *A Case of More Is Less: The Role of Gender in U.S. Presidential Debates*. Political Research Quarterly 68(4): p. 773-784, 2015. *En anglais seulement*.
- VACCARI, Cristian, Andrew Chadwick et Ben O'Loughlin. *Dual Screening the Political: Media Events, Social Media, and Citizen Engagement*. Journal of Communication 65(6): p. 1041-1061, 2015. *En anglais seulement*.
- WADDELL, Christopher, et Christopher Dornan. *The Media and the Campaign*. Dans The Canadian Federal Election of 2006, éd. Christopher Dornan et Jon H Pammatt. Toronto [Ont.: Dundurn, p. 220-252, 2006. <http://www.deslibris.ca/ID/410771> (15 octobre 2019). *En anglais seulement*.

- WAGNER, Markus. *Selective Exposure, Information Utility, and the Decision to Watch Televised Debates*. *International Journal of Public Opinion Research* 29(4): p. 533-553, 2017. *En anglais seulement*.
- WARNER, Benjamin R., et coll. *Reconsidering Partisanship as a Constraint on the Persuasive Effects of Debates*. *Communication Monographs*: p. 1-21, 2019. *En anglais seulement*.
- WARNER, Benjamin R., et Mitchell S. McKinney. *To Unite and Divide: The Polarizing Effect of Presidential Debates*. *Communication Studies* 64(5): p. 508-527, 2013. *En anglais seulement*.
- WELLS, Chris, et coll. *Coproduction or Cooptation? Real-Time Spin and Social Media Response during the 2012 French and US Presidential Debates*. *French Politics* 14(2): p. 206-233, 2016. *En anglais seulement*.
- WINNEG, Kenneth, et Kathleen Hall Jamieson. *Learning From the 2016 U.S. General Election Presidential Debates*. *American Behavioral Scientist* 61(4): p. 362-378, 2017. *En anglais seulement*.
- YAWN, Mike, et Bob Beatty. *Debate-Induced Opinion Change: What Matters?* *American Politics Quarterly* 28(2): p. 270-285, 2000. *En anglais seulement*.
- ZHU, Jian-Hua, J. Ronald Milavsky et Rahul Biswas. *Do Televised Debates Affect Image Perception More Than Issue Knowledge? A Study of the First 1992 Presidential Debate*. *Human Communication Research* 20(3): p. 302-333, 1994. *En anglais seulement*.

Annexe 8 – Étude électorale canadienne

Évaluation des débats des chefs fédéraux de 2019

Évaluation des débats des chefs fédéraux de 2019

John R. McAndrews¹, Aengus Bridgman², Peter John Loewen¹, Daniel
Rubenson³, Laura B. Stephenson⁴ et Allison Harell⁴

¹Université de Toronto

²Université McGill

³Université Ryerson

⁴Université Western

⁵Université du Québec à Montréal

19 janvier 2020

1. Sommaire

Notre équipe de recherche a été chargée par la Commission des débats des chefs d'entreprendre une analyse exhaustive de l'incidence des débats des chefs organisés lors des élections fédérales canadiennes de 2019. Nous avons travaillé conjointement avec la Commission pour déterminer les répercussions qu'elle souhaitait évaluer. Nous avons ensuite conçu et analysé de façon indépendante une série de sondages auprès des Canadiens. Nos constatations concernant l'incidence des débats suivent dans le présent rapport.

En guise de conclusion générale, nous pouvons affirmer que les débats ont eu un effet positif sur l'élection. Les débats ont été largement regardés, tant dans les médias traditionnels que dans les médias sociaux. Ils ont accru la mobilisation des Canadiens à l'égard de l'élection en lui accordant plus d'attention et en favorisant le discours démocratique à ce sujet entre les citoyens. Nous constatons également que les débats ont aidé les Canadiens à clarifier les positions des partis sur des questions électorales clés. Bref, les débats ont servi à améliorer la démocratie. Compte tenu des points de vue des Canadiens, nous concluons que la Commission a mené une série de débats informatifs et de grande qualité, conformément à son mandat.

Notre rapport contient également plusieurs idées importantes sur la façon dont les débats pourraient être menés à l'avenir. Nous croyons qu'il est utile de poursuivre les efforts de recherche pour mieux comprendre le rôle que jouent les débats des chefs dans notre démocratie. Nous croyons que le présent rapport fournit un cadre utile pour ce faire, notamment grâce à l'utilisation accrue de l'enquête par panel pour évaluer l'incidence du visionnement des débats et le recours aux expériences fondées sur des enquêtes pour obtenir les préférences des Canadiens quant aux formats de débat.

2. Introduction

L'élection fédérale canadienne de 2019 comprenait deux débats officiels des chefs, organisés par la Commission des débats des chefs. La Commission est un organisme mandaté par le gouvernement du Canada pour organiser des débats pendant les élections fédérales. Les débats des chefs de 2019 ont été les premiers à être organisés par la Commission, et ont remplacé un système de débats ad hoc. Dans le cadre de son mandat, la Commission doit présenter un rapport au Parlement.

La présente étude est rédigée à l'appui du rapport de la Commission. Notre objectif est de fournir une évaluation impartiale et fondée sur les données des débats de 2019 organisés par la Commission afin d'éclairer les décideurs politiques sur la pratique de tenir de tels événements pendant une campagne électorale. Par la suite, nous présentons les résultats d'un sondage en

plusieurs phases effectué auprès de plusieurs milliers de Canadiens, ainsi qu'une analyse des médias sociaux de centaines de milliers de Canadiens.

3. Sommaire des conclusions générales

Dans le cadre de notre travail avec la Commission, nous devons fournir des informations fondées sur des données relativement à 19 questions. Nous présentons ci-dessous chaque question, suivie d'une réponse et d'un résumé des résultats pertinents tirés de notre rapport.

1. Les débats sont-ils associés à une augmentation de l'information et des connaissances factuelles, comme une meilleure compréhension des positions des partis, une information accrue sur le lieu et la façon de voter, etc. ?

Nous n'avons pas constaté que les débats étaient associés à une information accrue sur le moment et la façon de voter. Toutefois, nous constatons que les téléspectateurs qui ont suivi le débat, par rapport aux autres, connaissaient mieux les promesses et les positions du parti.

2. Les débats sont-ils associés à une augmentation de la participation, des discussions, de la mobilisation et de l'intérêt pour la politique, par suite de l'observation des débats ou de discussions au sujet des débats avec d'autres personnes ?

Des preuves substantielles nous donnent à penser que les débats étaient associés à une augmentation de la participation, des discussions et de la mobilisation. Plus précisément, bien que nous n'ayons pas constaté d'augmentation de la probabilité de participation des électeurs à la suite des débats, nous remarquons que les téléspectateurs des débats sont devenus plus susceptibles de dire qu'ils participeraient à des formes d'activités politiques sans droit de vote (p. ex. assister à une réunion politique, utiliser les médias sociaux pour discuter de politique ou signer une pétition) au cours des 12 prochains mois. Nous constatons également que les téléspectateurs des débats ont nettement plus consommé de nouvelles sur les élections fédérales après les débats que les personnes qui n'ont pas regardé de débat. De plus, nous relevons que les téléspectateurs, encore une fois par rapport aux personnes qui n'ont pas regardé de débat, ont plus largement discuté des élections fédérales avec d'autres personnes. Enfin, nous trouvons que les jours où l'on a observé le plus de discussions sur la politique canadienne sur Twitter sont ceux qui ont immédiatement suivi les deux débats.

3. Les débats sont-ils associés à une augmentation des attitudes démocratiques positives, comme la croyance que la démocratie est le meilleur système pour choisir les dirigeants, la satisfaction à l'égard de la démocratie et des niveaux supérieurs d'efficacité démocratique interne et externe ?

Notre étude ne fournit aucune preuve des effets positifs ou négatifs systématiques de l'écoute des débats sur le soutien à la démocratie ou sur les raisons particulières de leur efficacité dans ce domaine.

4. Les débats sont-ils associés à la connaissance des partis, des chefs et de leurs politiques, et à leur évolution ?

Nous avons constaté que les débats étaient associés à des changements de points de vue sur les partis, les chefs et leurs politiques. En particulier, nous avons observé que les téléspectateurs étaient mieux en mesure de déterminer la position du parti après avoir suivi le débat. Nous avons également relevé que les téléspectateurs avaient changé leur perception des partis et de leur chef davantage que les personnes qui n'avaient pas visionné le débat.

5. La Commission a-t-elle assuré la tenue de deux débats informatifs selon les normes journalistiques les plus élevées ?

Reconnaissant le rôle important des journalistes et des critiques des médias dans la réponse à cette question, nous ne fournissons ici qu'une réponse partielle. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, nous avons constaté que le débat était à la fois instructif et qu'il a suscité des discussions et une plus grande consommation de nouvelles. Ces résultats ont entraîné une plus grande mobilisation du public et donné lieu à un public mieux informé. En ce qui concerne le format du débat lui-même, nous constatons qu'une majorité de téléspectateurs des débats anglais et français ont convenu que les débats étaient informatifs, les ont aidés à mieux comprendre les enjeux en cause et les différences entre les partis.

Les téléspectateurs nous ont dit qu'ils croyaient que les modérateurs traitaient les chefs équitablement, qu'ils posaient de bonnes questions et qu'ils donnaient aux chefs suffisamment de temps pour répondre aux questions. D'un autre côté, il semble que les téléspectateurs auraient préféré que les chefs aient plus de temps pour débattre entre eux, et que les modérateurs auraient pu pousser les chefs à fournir des réponses factuelles et à ne pas éviter de répondre aux questions.

6. La Commission a-t-elle veillé à ce que le plus grand nombre possible de Canadiens puissent avoir accès aux débats ?

Il est ressorti clairement que les contenus axés sur les débats ont été grandement consommés, à la suite des débats, tant dans les médias traditionnels que dans les médias sociaux. Dans la mesure où les débats n'ont pas été visionnés, il s'agit probablement d'une question d'intérêt. La Commission peut toutefois viser à améliorer la sensibilisation du public aux débats dans les jours précédant ceux-ci, en particulier chez les membres des communautés les plus difficiles à rejoindre, comme les personnes handicapées, les communautés racialisées, les habitants des régions rurales et les jeunes.

7. Est-ce que les débats ont été organisés dans l'intérêt du public et de la manière la plus rentable possible ?

Nous constatons que les débats ont eu une vaste portée sur de multiples plateformes. Étant donné qu'ils ont été diffusés par plusieurs diffuseurs et largement retransmis sur les médias sociaux et que les téléspectateurs eux-mêmes ont indiqué qu'ils trouvaient les débats informatifs, nous avons conclu que l'intérêt public était bien servi. Bien que nous ne puissions pas commenter directement les coûts, nos conclusions selon lesquelles les débats ont eu un effet sur l'augmentation de l'information et de la consommation de nouvelles dans un environnement d'information déjà très saturé donnent à penser qu'ils ont été efficaces.

8. Est-ce que la Commission a respecté ses principes directeurs en matière d'indépendance et d'impartialité, de transparence, de crédibilité, de citoyenneté démocratique, d'éducation civique et d'inclusion ?

En regroupant toutes nos constatations, nous concluons que la Commission a mené une série de débats informatifs et de grande qualité, conformément à son mandat. Les téléspectateurs étaient en grande partie satisfaits du rendement des modérateurs, surtout lorsqu'on leur demandait si les modérateurs étaient équitables et posaient de bonnes questions. Nous avons constaté que les citoyens étaient mieux informés après avoir regardé les débats et qu'ils s'intéressaient davantage à la politique. Pour ce qui est des mesures d'inclusion, nos constatations sont mitigées. Nous relevons que les personnes handicapées, non européennes et rurales, ainsi que les jeunes, étaient moins sensibilisés aux débats (dans les jours précédant les débats). Pour ce qui est des téléspectateurs, cependant, rien ne nous permet de constater clairement que les personnes handicapées, les personnes d'origine non européenne ou les habitants des régions rurales étaient moins susceptibles de regarder les débats. Nous remarquons que les jeunes étaient moins susceptibles de suivre les débats.

9. D'après les sondages, à combien estime-t-on l'auditoire des débats ?

Selon nos estimations, environ 40 % des Canadiens ont regardé les débats.

10. Quelle était l'importance des débats pour le processus électoral de 2019 ?

Une vue d'ensemble des témoignages donne à penser que les débats étaient au cœur du processus électoral. Premièrement, ils ont été largement vus par les Canadiens, tant au moyen des médias traditionnels que des médias sociaux. Deuxièmement, ils ont joué un rôle important en clarifiant les positions des partis. Troisièmement, ceux qui ont suivi les débats rapportent un plus grand nombre de discussions et une plus grande consommation de nouvelles. Quatrièmement, nous montrons que ceux qui ont suivi les débats ont également révisé leur opinion sur les partis et leurs chefs. Dans l'ensemble, les débats ont joué un rôle important dans l'accroissement de l'intérêt envers les enjeux, les chefs et les choix qui s'offraient aux électeurs.

11. Quelle a été l'efficacité de la stratégie de sensibilisation du public de la part de la Commission ?

Nous avons observé que la sensibilisation aux débats avant qu'ils ne soient diffusés était limitée. Seulement 38 % des Canadiens étaient au courant des débats ; parmi eux, seulement 24 % et 8 % connaissaient les dates des débats en anglais et en français, respectivement. Avec plus de ressources, la Commission pourrait rejoindre un plus grand nombre de Canadiens.

12. Comment peut-on évaluer la qualité des deux débats nationaux par rapport aux normes journalistiques et de diffusion, et relativement au format et au contenu ?

Nous remarquons que l'on s'entend pour dire que les débats ont été bien modérés et qu'on peut faire mieux pour ce qui est d'encourager les chefs à être plus francs. Les réserves exprimées par les Canadiens au sujet du contenu des débats sont plus attribuables à leur évaluation de la conduite des chefs de parti qu'aux modérateurs ou au format.

13. Les débats ont-ils permis de tirer le meilleur parti des médias traditionnels et des nouveaux médias ?

Nous relevons que, bien que les débats aient été largement regardés à la télévision, de nombreux Canadiens ont visionné ou écouté les débats en ligne ou à la radio. Nous remarquons également que les débats dominaient les canaux de médias sociaux les jours où ils étaient diffusés, ce qui suggère une portée considérable sur les canaux traditionnels et les nouveaux canaux.

14. Dans quelle mesure les débats ont-ils atteint l'objectif de rejoindre les personnes ayant un handicap, les groupes autochtones, les collectivités éloignées, les minorités linguistiques et les collectivités ethnocanadiennes ?

Nous constatons que les personnes handicapées, les personnes d'origine non européenne et les personnes des régions rurales étaient moins informées de la tenue des débats. Les peuples autochtones ou les communautés de langue officielle en situation minoritaire n'ont pas démontré qu'ils étaient moins informés de la tenue des débats que les autres. De plus, il ne ressort pas clairement que le nombre de téléspectateurs était plus faible parmi ces groupes. Nous trouvons toutefois que ces constatations doivent être traitées avec prudence, étant donné les limites de la recherche par sondage parmi les plus petits groupes de la population.

15. Les débats ont-ils aidé les Canadiens à prendre des décisions éclairées en matière de vote ou contribué de façon significative à la sensibilisation des Canadiens et à la participation électorale ?

Nous constatons dans notre rapport que les débats ont accru la consommation de nouvelles et les discussions, deux fondements bien connus du choix du vote. Nous observons également que les débats ont clarifié les positions des partis parmi les électeurs, tout en leur permettant de mieux mettre

à jour leur évaluation des chefs. Nous ne constatons toutefois aucun effet direct sur la participation électorale.

16. Les débats ont-ils été perçus comme des outils renforçant la confiance dans la démocratie et les institutions démocratiques ?

Nous n'avons rien trouvé attestant que les débats ont accru la confiance des Canadiens envers les institutions démocratiques canadiennes.

17. Les débats ont-ils permis aux Canadiens de se sentir plus sûr de leur intention de vote (de raffermir leur intention de vote ?)

Bien qu'il n'y ait pas de preuves selon lesquelles les Canadiens auraient été informés par les débats (p. ex. en ce qui concerne l'indicateur objectif de la connaissance des promesses des partis), nous ne notons pas de différence entre les téléspectateurs et les personnes qui n'ont pas regardé ou écouté les débats dans le degré de confiance rapportée quant aux connaissances suffisantes pour voter.

18. Quelles sont les perceptions des Canadiens en regard de la participation des chefs aux débats ?

Lorsque la question était posée directement, nous constatons que la majorité des téléspectateurs des débats en anglais estimaient qu'il y avait trop de chefs. Les téléspectateurs du débat en français ne partageaient pas ce sentiment, la majorité étant en désaccord avec le fait qu'un trop grand nombre de chefs aient participé au débat. Lorsque nous avons présenté par la suite aux répondants un certain nombre de scénarios pour mesurer leur format de débat préféré, nous avons constaté que les répondants étaient indifférents au nombre de chefs participants. Tout compte fait, le nombre de chefs autorisés à participer n'est pas une question réglée parmi les Canadiens.

19. Quels sont les points de vue des Canadiens sur la question de savoir si les diffuseurs devraient être obligés de diffuser les débats des chefs ?

Lorsque la question est posée directement, nous constatons qu'une nette majorité de Canadiens croient que les radiodiffuseurs devraient être obligés de diffuser les débats.

4. Méthodes

Pour chacune des questions précédentes, nous avons recueilli des données de sondage, des données sur les médias sociaux ou les deux. Notre recherche repose sur une enquête en trois phases réalisée auprès d'un échantillon largement représentatif de Canadiens. Notre analyse des médias sociaux repose sur l'analyse textuelle de plus de 19 millions de gazouillis sur les élections canadiennes provenant de 1,1 million de comptes Twitter qui gazouillent sur la politique canadienne.

4.1. Méthodologie de l'enquête

La partie enquête de notre étude repose sur un sondage en trois phases mené pendant et après l'élection. Nous avons établi un partenariat avec un important fournisseur d'échantillons, Dynata, afin de créer un échantillon en ligne largement représentatif des Canadiens.

Notre première série de collecte de données a eu lieu dans la semaine précédant celle du débat, c.-à-d. du 1^{er} au 7 octobre (la dernière réponse de ce premier volet a été terminée peu de temps avant le début du débat en anglais à 19 h HE le 7 octobre). 3 700 personnes ont participé à cette première phase. La deuxième phase de notre sondage a commencé le 8 octobre, le lendemain du débat en anglais, et s'est terminée le 18 octobre. Les répondants de la première phase du sondage ont été invités à y répondre. Nous avons envoyé suffisamment d'invitations pour que 2 420 répondants remplissent le questionnaire. Parmi ces 2 420 répondants, 1 809 ont répondu au sondage après le débat en anglais, mais avant le débat en français, tandis que 611 ont répondu au sondage après les débats en anglais et en français. La troisième phase du sondage a été menée peu après les élections, du 24 au 29 octobre. Nous avons lancé des invitations aux répondants à notre deuxième phase, de sorte que 1 013 d'entre eux ont répondu à la troisième phase.

En partenariat avec notre fournisseur d'échantillon d'enquête, nous avons réalisé l'échantillonnage de la première phase de notre sondage à partir de forums en ligne au moyen de quotas établis pour l'âge, le sexe et la province. Nous avons également utilisé un quota pour les langues officielles. L'échantillonnage lors de la deuxième et de la troisième phase a été réalisé de façon pratique à partir des réponses données aux phases précédentes, à l'exception du quota pour les langues officielles.

Afin d'améliorer la représentativité de nos conclusions, nous avons généré, après la collecte des données, une pondération ou « ajustement proportionnel itératif » distinct pour chaque phase de l'enquête à l'aide de la commande `ipfweight` dans le logiciel STATA 15. Les valeurs marginales ont été pondérées successivement en fonction des niveaux de recensement observés selon l'âge, le sexe, le statut d'immigrant et la province, ainsi que la participation électorale en 2015. Pour chaque coefficient de pondération, un maximum de 100 itérations a été effectué. Les pondérations étaient limitées à 0,2 et 5.

4.2. Méthodologie relative aux médias sociaux

Les données Twitter utilisées dans le présent rapport ont été recueillies du 1^{er} août au 21 octobre 2019. L'objectif de la collecte de données sur Twitter était de recueillir des renseignements sur tous les principaux candidats des partis, les principaux organes d'information, le plus grand nombre possible de journalistes canadiens et un large éventail de conversations publiques. Les

journalistes et les organisations médiatiques ont été identifiés à l'aide d'une démarche itérative qui a commencé par l'établissement d'une liste de base de tous les députés, des comptes Twitter de tous les candidats déclarés et d'environ 300 journalistes, universitaires et organes de presse, validée par un expert canadien des médias politiques. Des comptes supplémentaires ont été ajoutés tout au long du processus électoral en fonction de la fréquence de publication sur les thèmes liés aux élections au Canada et des mentions dans les comptes de suivi existants. Cet algorithme a généré environ 5 000 comptes d'intérêt probables, dont chacun a été examiné manuellement pour en déterminer la pertinence en regard de la politique canadienne, puis a fait l'objet d'un suivi. Au total, 3 889 comptes ont fait l'objet d'un suivi explicite, dont 830 détenus par des journalistes, 272 comptes-rendus officiels de médias, 1 280 détenus par des candidats de grands partis et 1 507 détenus par des tiers (une vaste catégorie comprenant des politiciens de renom provinciaux, des groupes de défense des intérêts de tiers inscrits, des universitaires et des utilisateurs publics de Twitter comptant de nombreux abonnés).

Pour compléter cet effort de collecte sélective, nous avons rassemblé une liste de mots-clics liés à la politique canadienne. Nous avons utilisé une stratégie itérative semblable et nous avons commencé par dresser une liste de 33 mots-clics bien connus sur la politique canadienne. Cette liste a été élargie de façon itérative en fonction de la cooccurrence du mot-clic et de la fréquence d'utilisation par nos utilisateurs existants qui ont fait l'objet d'un suivi sur une base hebdomadaire tout au long de la campagne. 1 854 mots-clics ont ainsi été identifiés, puis examinés manuellement afin d'en déterminer la pertinence sur le plan de la politique canadienne. Cela a donné une liste de 544 mots-clics liés à la politique au Canada. La liste complète des comptes et des mots-clics qui ont fait l'objet d'un suivi est disponible sur demande.

Les Canadiens ont discuté de l'élection sur d'autres médias sociaux : Facebook, Instagram, YouTube, Reddit, Tumblr, 4Chan, Parler, Gab, et de nombreux autres. Le présent rapport s'appuie exclusivement sur les données de Twitter étant donné qu'elles sont presque entièrement accessibles au public et qu'elles ont pu être consultées par l'équipe du rapport. D'autres sites de médias sociaux peuvent offrir des renseignements supplémentaires en plus de ceux sur Twitter. Il faudrait effectuer d'autres recherches pour évaluer dans quelle mesure les résultats sur Twitter reflètent la communauté en ligne et le public canadien en général.

Pour effectuer l'analyse des sentiments, le dictionnaire Lexicoder a été utilisé pour les textes de langue anglaise (Young et Soroka, 2012), et une traduction de langue française a été utilisée pour les textes en français (Duval et Pétry, 2016). Ces outils permettent de définir une terminologie positive ou négative qui peut être mesurée dans un ensemble de textes afin de les classer comme généralement négatifs ou positifs. La proportion de mots positifs par rapport aux mots négatifs permet d'identifier automatiquement le ton général d'un ensemble de textes. Nous montrons

comment cette approche fondée sur l'utilisation des dictionnaires répond aux attentes, dans la figure 7, puis nous l'appliquons à un certain nombre d'actions liées au débat.

4.3. Stratégies d'estimation

Notre stratégie empirique fondamentale pour détecter les « effets du débat » à l'aide de notre enquête consiste à comparer les changements d'opinions et de points de vue entre les phases de l'enquête. Pour la plupart des questions que nous avons posées, nous utilisons les variations observées entre les phases 1 et 2, en comparant les réponses des personnes qui ont suivi les débats et celles qui ne les ont pas suivis. Nous utilisons en fait la méthode bien connue des « écarts dans les différences » pour estimer les effets du débat. Pour d'autres variables, comme les estimations de l'auditoire des débats ou les évaluations rétrospectives ponctuelles du format des débats, nous nous fions simplement aux fréquences observées dans une phase d'enquête distincte.

5. Sensibilisation au débat

Nous avons constaté que les débats de la Commission étaient relativement peu connus avant leur diffusion. Dans les jours précédant les débats, nous avons demandé aux répondants de la première phase s'ils savaient s'il y avait d'autres débats prévus. Comme le montre le tableau 1, plus de la moitié des répondants n'étaient pas au courant des débats à venir.

De plus, nous avons demandé aux répondants qui avaient indiqué qu'ils étaient au courant des prochains débats s'ils connaissaient la date du débat en anglais (tableau 2) et du débat en français (tableau 3). Dans les deux cas, relativement peu de répondants ont été en mesure de déterminer les bonnes dates.

Tableau 1 : Connaissance des débats à venir

	Pourcentage	Erreur type	N
Pas au courant	62,41	0,90	1938
Au courant	37,59	0,90	1373
Total	100,00	0,00	3311

Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). 90 % de l'échantillon a été attribué aléatoirement à cette question.

Tableau 2 : Date connue du débat en anglais

	Pourcentage	Erreur type	N
--	-------------	-------------	---

Mauvaise réponse	75,81	1,23	1032
Bonne réponse	24,19	1,23	341
Total	100,00	0,00	1373

Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). Question posée uniquement aux participants qui croyaient qu'il y aurait des débats à venir.

Cette connaissance relativement faible de la tenue des débats des chefs a également été observée dans les discussions sur les médias sociaux. Nous avons cherché dans tous les gazouillis les mots « débat » et « debate » pour montrer la fréquence des discussions sur les débats au cours de la campagne. La figure 1 montre les mentions du mot débat dans l'ensemble de la plateforme depuis le début de la campagne jusqu'à la veille du débat en anglais. Les deux débats hors commission organisés par Maclean's et TVA ont connu les mêmes pics le jour du débat et le lendemain, avant de chuter rapidement. La semaine qui a précédé le premier débat de la Commission n'a pas permis de voir une forte augmentation de l'attention anticipée.

Tableau 3 : Date connue du débat en français

	Pourcentage	Erreur type	N
Mauvaise réponse	91,33	0,82	1257
Bonne réponse	8,67	0,82	116
Total	100,00	0,00	1373

Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). Question posée uniquement aux participants qui croyaient qu'il y aurait des débats à venir.

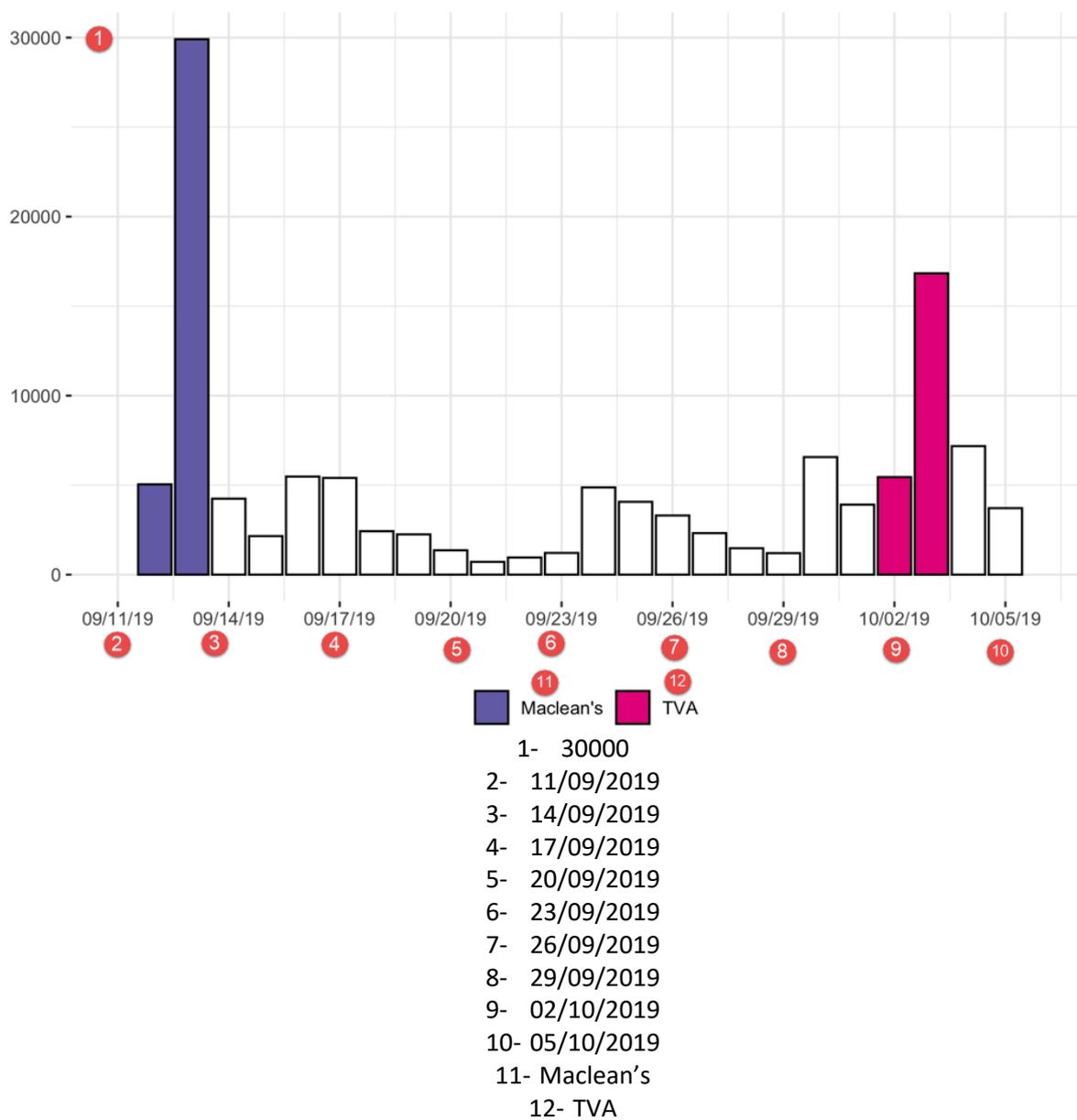


Figure 1 : Activité Twitter liée au débat avant les événements organisés par la Commission des débats des chefs

5.1. Auditoire des débats

Malgré le niveau de connaissance et d'anticipation des débats de la Commission, le nombre de téléspectateurs a été considérable. Dans la phase 2, nous avons demandé à tous les répondants s'ils avaient regardé le débat en anglais du 7 octobre : 37 % ont répondu oui (tableau 4). De plus, le 10 octobre, nous avons demandé aux répondants s'ils avaient regardé le débat en français : 41 % ont dit oui (tableau 5)¹.

Tableau 4 : Visionnement du débat en anglais

	Pourcentage	Erreur type	N
Non regardé	63,45	1,10	1439
Regardé	36,55	1,10	963
Total	100,00	0,00	2402

Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails).

Tableau 5 : Visionnement du débat en français

	Pourcentage	N
Non regardé	59,25	362
Regardé	40,75	249
Total	100,00	611

Question posée aux répondants qui ont répondu au sondage après le début du débat en français. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

5.1.1. Auditoire de Twitter

Pour évaluer la mobilisation sur Twitter, nous avons examiné ce qu'on appelle les utilisateurs d'un second écran devant la télévision ou ceux qui ont diffusé des messages sur les médias sociaux au sujet des débats pendant les débats eux-mêmes. La figure 2 montre le pourcentage d'utilisateurs actifs pendant les débats (7 octobre, de 19 h à 21 h, HAE, et 10 octobre, de 20 h à 22 h, HAE) et qui ont

¹ Le but de la deuxième phase du sondage était de réévaluer les attitudes des répondants le plus tôt possible après chaque débat. La phase 2 a commencé le 8 octobre, le lendemain du débat en anglais. Entre le 8 octobre et la soirée du 10 octobre, nous avons seulement demandé aux répondants s'ils avaient regardé le débat en anglais, puisque le débat en français n'avait pas encore eu lieu. Nous avons demandé aux répondants contactés après le début du débat en français s'ils avaient suivi le débat en anglais *et* s'ils avaient aussi suivi le débat en français. Ainsi, le tableau 5 fait état de l'auditoire du débat en français parmi les personnes contactées après le débat en français. À dessein, la plupart des répondants francophones de la phase 2 ont été contactés après le débat en français.

directement participé aux débats au moyen d'un mot-clic pertinent, par langue du débat et langue utilisée par l'utilisateur de Twitter. Pour ce qui est du débat en anglais, environ 65 % des utilisateurs anglophones de comptes Twitter sur la politique canadienne ont participé au débat, et environ 51 % des utilisateurs francophones ont fait de même. Pour ce qui est du débat en français, seulement 33 % des utilisateurs de langue anglaise ont utilisé un deuxième écran alors que 61 % des utilisateurs de langue française l'ont fait.

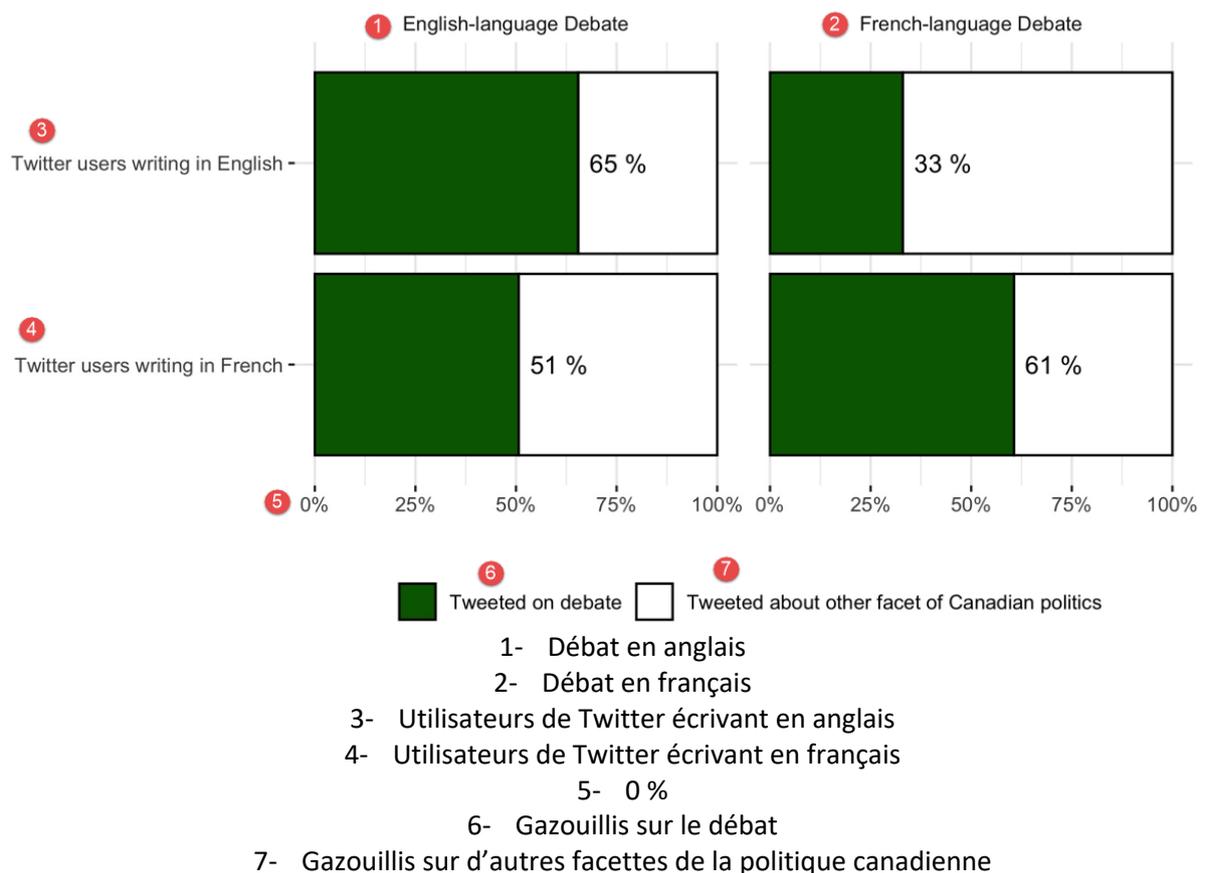


Figure 2 : Activité liée au débat sur Twitter durant le débat en anglais

Une autre mesure consiste à examiner sur Twitter les conversations liées à la politique pendant les deux débats et à voir dans quelle mesure ils ont fait l'objet de gazouillis. Les figures 3 et 4 montrent l'activité liée au débat durant les deux débats. Les débats sont divisés en axes thématiques par heure, les barres d'effacement représentant le volume total de gazouillis liés à la politique canadienne pendant la période du débat. Environ 40 % des discussions sur les comptes Twitter de politique canadienne portaient explicitement sur le sujet pendant les débats, et le volume des conversations a augmenté pendant les débats.

Comme on s'y attendait, la même comparaison montre une mobilisation élevée pour le débat en français, avec un total de 47 % de l'activité Twitter en français explicitement axée sur les débats pendant les deux heures qu'il a duré. Une grande partie du volume de conversations liées au sujet a

également été alimentée par le débat. La figure 4 montre le volume d'activité pendant le débat, par thème, par rapport au niveau global d'activité sur les comptes Twitter de politique canadienne de langue française.

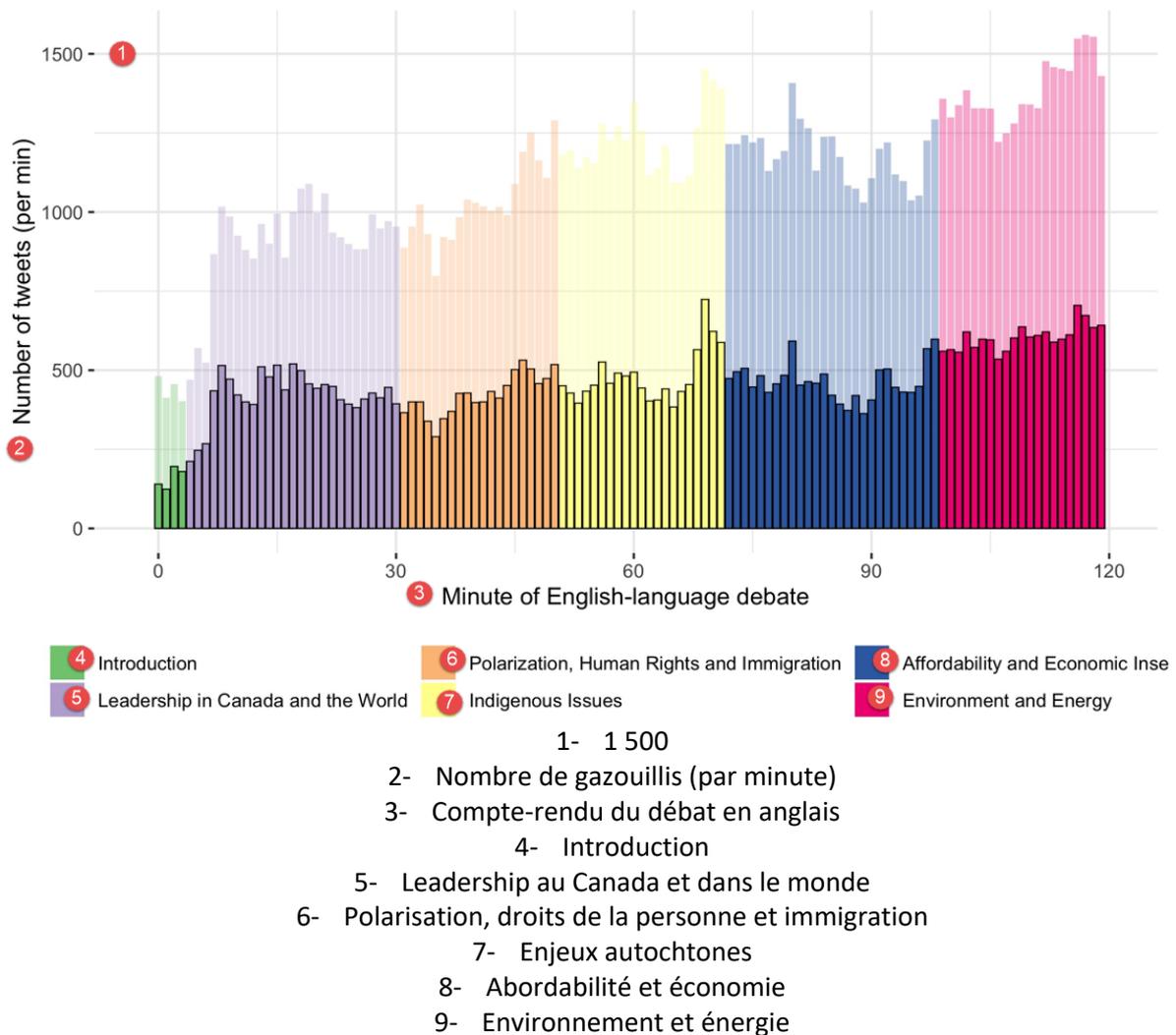


Figure 3 : Activité liée au débat sur Twitter durant le débat en anglais

Une dernière mesure concerne les personnes sur Twitter qui suivent le plus activement la politique canadienne. Nous avons uniquement examiné dans ce cas-ci celles qui suivent cinq candidats ou plus ou les journalistes qui couvrent la politique canadienne, celles qui gazouillent régulièrement sur la politique canadienne et qui étaient actives pendant la semaine du débat. Parmi les 15 751 utilisateurs qui répondaient à ces critères, 55 % ont publié des gazouillis sur les débats. Le débat a été bien suivi et commenté par les personnes qui sont parmi celles qui se font le plus entendre en ligne au sujet de la politique canadienne.

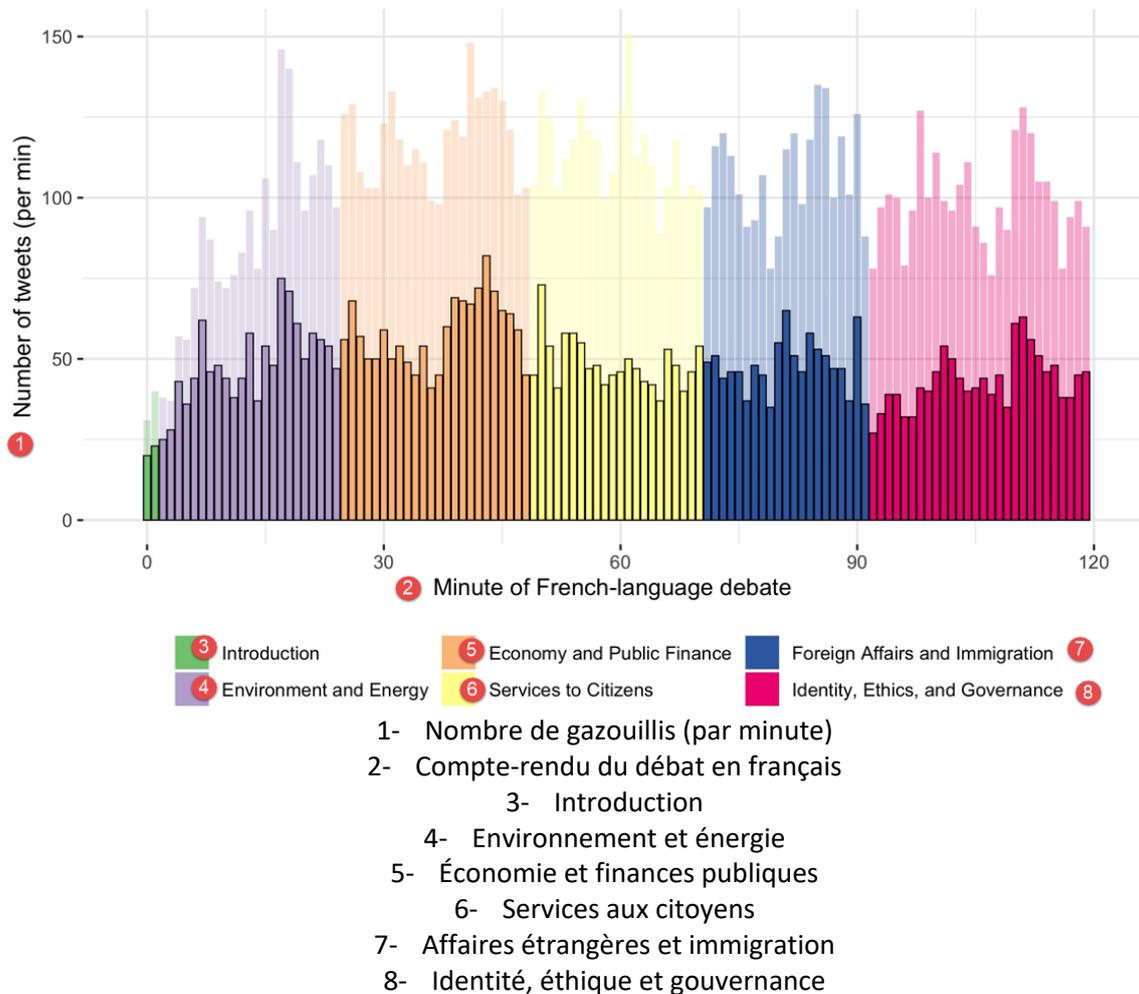


Figure 4 : Activité liée au débat sur Twitter durant le débat en français

5.2. Sensibilisation aux débats et nombre de téléspectateurs parmi les groupes démographiques

La Commission nous a demandé d'évaluer la diffusion du débat auprès des personnes ayant un handicap, des groupes autochtones, des collectivités éloignées, des minorités linguistiques et des communautés ethnocanadiennes.

Pour évaluer la répartition démographique de la sensibilisation aux débats, nous avons modélisé la sensibilisation en fonction d'une situation de handicap, de l'origine ethnique, de la résidence en milieu rural ou urbain, de l'appartenance à une minorité de langue officielle et de l'âge (tableau 6). Les résultats montrent que : 1) les répondants qui se sont identifiés comme handicapés étaient moins susceptibles par une marge de 10 points de pourcentage d'être au courant des débats à venir que les répondants qui ne se sont pas identifiés comme handicapés; 2) les répondants d'ascendance non européenne étaient moins susceptibles par une marge de 6 points de pourcentage d'être au courant des débats que les répondants d'ascendance européenne; 3) les répondants vivant dans des circonscriptions rurales étaient moins susceptibles par une marge de 9 points de

pourcentage d'être au courant des débats que les répondants vivant dans des circonscriptions urbaines; et 4) les Canadiens plus âgés étaient plus susceptibles d'être au courant des débats (la sensibilisation a augmenté d'environ trois quarts de point de pourcentage pour chaque année supplémentaire d'âge). Il ne semble pas y avoir de différences dans la sensibilisation aux débats entre les répondants autochtones et les répondants d'origine européenne, ou entre les minorités de langue officielle et les autres Canadiens.

Pour évaluer la répartition démographique de l'auditoire des débats, nous avons modélisé l'auditoire des débats (défini comme les personnes ayant regardé le débat en anglais, celui en français, ou les deux) en fonction du même ensemble de facteurs démographiques (tableau 7). Contrairement à la sensibilisation au débat, toutefois, il ne ressort pas clairement que l'auditoire des débats varie en fonction d'une situation de handicap, de l'origine ethnique ou de la résidence en milieu rural ou urbain. Nous constatons toutefois que : 1) les minorités de langue officielle étaient plus susceptibles par une marge de 10 points de pourcentage de suivre un débat; et 2) les Canadiens plus âgés étaient également plus susceptibles de regarder le débat (le nombre de téléspectateurs a augmenté d'environ quatre dixièmes de point de pourcentage par année supplémentaire).

Tableau 6 : Sensibilisation au débat par groupe démographique

Handicap	-0,0994*** (0,0268)
Non Européen	-0,0572* (0,0274)
Autochtone	-0,0136 (0,0469)
Région rurale	-0,0912 ***(0,0237)
Minorité de langue officielle	0,0285 (. 0283)
Âge	0,00732 ***(0,000577)
Constante	0,0594 (0,0320)
Observations	2939

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails).

La variable dépendante est binaire. Le handicap est mesuré par l'autodéclaration du répondant; la catégorie de référence est sans handicap. L'origine ethnique est l'ascendance européenne, non européenne ou autochtone; la catégorie de référence est l'ascendance européenne. Le terme « rural » désigne les répondants qui vivent dans une circonscription fédérale qui se trouve dans le quartile inférieur selon la densité de population; la catégorie de référence est urbaine. La minorité de langue officielle est soit un répondant de langue maternelle française vivant à l'extérieur du

Québec, soit un répondant de langue maternelle anglaise vivant au Québec; la catégorie de référence n'est pas une minorité de langue officielle. L'âge est traité comme une variable continue. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

Tableau 7 : Suivi du débat par groupe démographique

Handicap	-0,000797 (0,0345)
Non européen	-0,0142 (0,0362)
Autochtone	0,00610 (0,0685)
Région rurale	-0,0451 (0,0324)
Minorité de langue officielle	0,0905*(0,0378)
Âge	0,00381 *** (0,000786)
Constante	0,221*** (0,0447)
Observations	2162

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails).

La variable dépendante est binaire. Le handicap est mesuré par l'autodéclaration du répondant; la catégorie de référence est sans handicap. L'origine ethnique est l'ascendance européenne, non européenne ou autochtone; la catégorie de référence est l'ascendance européenne. Le terme « rural » désigne les répondants qui vivent dans une circonscription fédérale qui se trouve dans le quartile inférieur selon la densité de population; la catégorie de référence est urbaine. La minorité de langue officielle est soit un répondant de langue maternelle française vivant à l'extérieur du Québec, soit un répondant de langue maternelle anglaise vivant au Québec; la catégorie de référence n'est pas une minorité de langue officielle. L'âge est traité comme une variable continue. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

5.3. Support de diffusion

Nous avons demandé aux répondants qui ont déclaré avoir regardé les débats quel support médiatique ils avaient utilisé : la télévision, la radio ou en ligne. Le tableau 8 présente la répartition des personnes qui ont suivi le débat en anglais; le tableau 9 indique la même chose pour celles qui ont suivi le débat en français. Tant pour les débats en anglais que pour les débats en français, une majorité écrasante de répondants ont dit avoir regardé le débat à la télévision.

Tableau 8 : Support de diffusion pour le débat en anglais

	Pourcentage	N
Télé	85,35	827
Radio	5,06	49

En ligne	9,60	93
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 9 : Support de diffusion pour le débat en français

	Pourcentage	N
Télé	93,17	232
Radio	1,61	4
En ligne	5,22	13
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

5.4. Visionnement en compagnie d'autres personnes

Nous avons demandé aux répondants qui ont déclaré avoir regardé les débats s'ils l'avaient fait en compagnie d'autres personnes. La majorité des personnes qui ont suivi le débat en anglais (tableau 10) et la majorité de celles qui ont suivi le débat en français (tableau 11) ont indiqué l'avoir fait seules.

Nous avons ensuite demandé aux répondants qui ont déclaré avoir regardé le débat avec d'autres personnes s'ils l'avaient fait dans le cadre d'un événement organisé. Environ 1 répondant sur 10 a regardé le débat en compagnie d'autres personnes (tableaux 12 et 13).

Tableau 10 : Débat en anglais regardé avec d'autres personnes

	Pourcentage	N
Seul	58,10	563
Avec d'autres personnes	41,90	406
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 11 : Débat en français regardé avec d'autres personnes

	Pourcentage	N
Seul	63,05	157
Avec d'autres personnes	36,95	92

Total	100,00	249
-------	--------	-----

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 12 : Débat en anglais regardé dans le cadre d'un événement organisé

	Pourcentage	N
Ne participait pas à un événement organisé	89,16	362
Dans le cadre d'un événement organisé	10,84	44
Total	100,00	406

Question posée aux répondants qui ont regardé le débat en compagnie d'autres personnes. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 13 : Débat en français regardé dans le cadre d'un événement organisé

	Pourcentage	N
Ne participait pas à un événement organisé	86,96	80
Dans le cadre d'un événement organisé	13,04	12
Total	100,00	92

Question posée aux répondants qui ont regardé le débat avec d'autres personnes. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

5.5. Discussion sur les débats avec d'autres personnes, y compris sur les médias sociaux

Une proportion importante de téléspectateurs des débats rapportent avoir discuté des débats avec d'autres personnes : environ 60 % de ceux qui ont regardé le débat en anglais ont déclaré avoir discuté du débat (tableau 14); environ 50 % de ceux qui ont déclaré avoir regardé le débat en français ont dit avoir fait de même (tableau 15).

Tableau 14 : Avez-vous discuté avec d'autres personnes de ce qui s'est passé pendant le débat des chefs en anglais ?

	Pourcentage	N
Oui	58,72	569
Non	41,28	400
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 15 : Avez-vous discuté avec d'autres personnes de ce qui s'est passé pendant le débat des chefs en français ?

	Pourcentage	N
Oui	48,59	121
Non	51,41	128
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Toutefois, le taux de discussion en ligne était plus modeste. Parmi ceux qui ont suivi le débat en anglais, 12 % ont commenté le débat sur les médias sociaux (tableau 16). Parmi ceux qui ont suivi le débat en français, 8 % ont commenté le débat sur les médias sociaux (tableau 17).

Tableau 16 : Avez-vous fait des commentaires sur les médias sociaux relativement à ce qui s'est passé pendant le débat des chefs en anglais ?

	Pourcentage	N
Oui	12,38	120
Non	87,62	849
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 17 : Avez-vous fait des commentaires sur les médias sociaux relativement à ce qui s'est passé pendant le débat des chefs en français ?

	Pourcentage	N
Oui	8,43	21
Non	91,57	228
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

5.6. Raisons de ne pas suivre les débats

Nous avons demandé aux répondants de la phase 2 qui ont déclaré ne pas avoir regardé le débat quelle était leur « principale raison » de ne pas le faire. Les résultats pour les débats en anglais et en français sont présentés respectivement aux tableaux 18 et 19. Pour les deux débats, la raison la plus souvent invoquée était « J'étais trop occupé ». Les autres réponses les plus courantes étaient « Je sais déjà pour qui je vais voter », « Je ne pense pas que les débats soient utiles » et « Je ne m'intéresse pas à la politique ». Bref, les raisons typiques de ne pas suivre le débat font référence aux engagements antérieurs du répondant ou à un manque d'intérêt pour les débats électoraux. En revanche, seule une minorité de raisons se rapportent à un manque de connaissance de la diffusion du débat ou à un manque d'accès au débat².

Tableau 18 : Principales raisons de ne pas suivre le débat des chefs en anglais

	Pourcentage	N
Pas au courant du débat	6,75	98
Ne savait pas où suivre le débat	2,96	43
N'y a pas eu accès	8,61	125
Trop occupé	25,36	368
Sait déjà pour qui voter	18,47	268
Les débats ne sont pas utiles	14,82	215
Pas intéressé par la politique	13,44	195
Autre	9,58	139
Total	100,00	1 451

Question posée aux répondants qui n'ont pas regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

² Nous avons ensuite examiné la réponse « n'a pas été en mesure d'y avoir accès ». Pour le débat en anglais, nous avons examiné si cette réponse était fonction d'un handicap, de l'origine ethnique, de la résidence rurale, de la minorité de langue officielle et de l'âge. En raison de la rareté de la réponse « n'a pas été en mesure d'y avoir accès », nous avons utilisé le modèle d'événements rares de King et Zeng (King et Zeng, 2001) tel qu'il a été mis en œuvre dans la trousse « relogit » de Stata. Rien ne nous a permis de constater que ces facteurs avaient influencé un manque d'accès. Nous avons adopté une approche semblable pour le débat en français, encore une fois en utilisant le modèle d'événements rares pour la réponse « n'a pas été en mesure d'y avoir accès ». Dans ce cas, toutefois, nous n'avons pas pu estimer l'incidence de l'origine ethnique en raison de la rareté des données. Parmi les autres facteurs, nous avons constaté que les résidents ruraux étaient plus susceptibles de dire qu'ils n'avaient pas accès au débat.

Tableau 19 : Principales raisons de ne pas suivre le débat des chefs en français

	Pourcentage	N
Pas au courant du débat	4,97	18
Ne savait pas où suivre le débat	1,38	5
N'y a pas eu accès	9,94	36
Trop occupé	23,76	86
Sait déjà pour qui voter	20,44	74
Les débats ne sont pas utiles	12,98	47
Pas intéressé par la politique	13,81	50
Autre	12,71	46
Total	100,00	362

Question posée aux répondants qui n'ont pas regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

5.7. Niveau d'intérêt général sur Twitter

Le niveau d'intérêt général pour les débats sur Twitter était très élevé. Comme le montre la figure 5, le plus grand nombre de messages sur la politique canadienne sur Twitter en anglais a eu lieu le lendemain du débat en anglais. Le débat en français a semblé aussi susciter un certain nombre de conversations, mais les derniers jours de la campagne ont généralement été marqués par une plus grande activité.

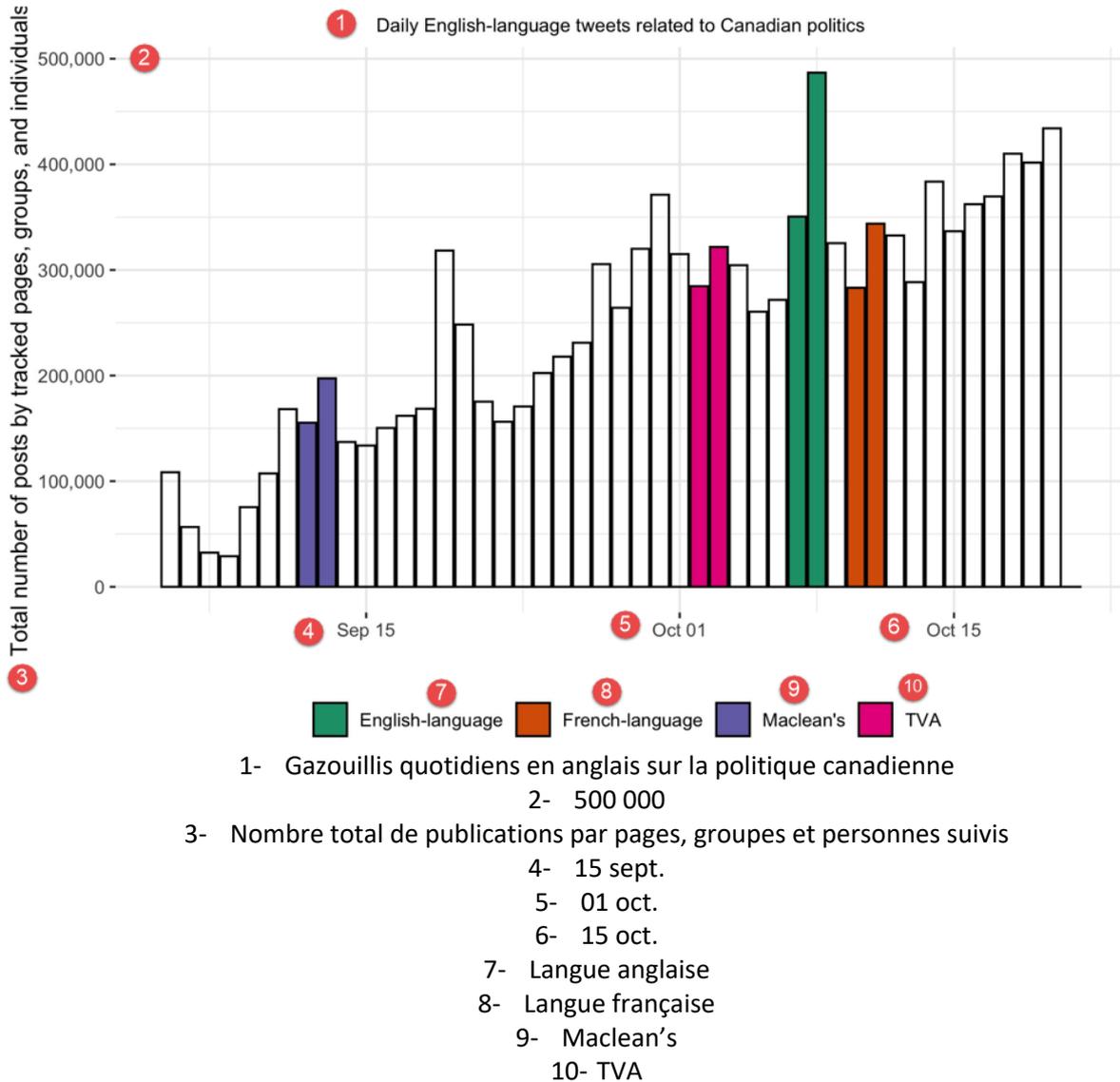


Figure 5 : Activité liée au débat sur Twitter durant le débat en anglais

Le nombre de conversations en français était également très élevé après le débat en français parmi les utilisateurs de médias sociaux de langue française, comme le montre la figure 6, bien que le niveau de conversations après le Face-à-face de TVA ait légèrement dépassé celui de la Commission des débats des chefs.

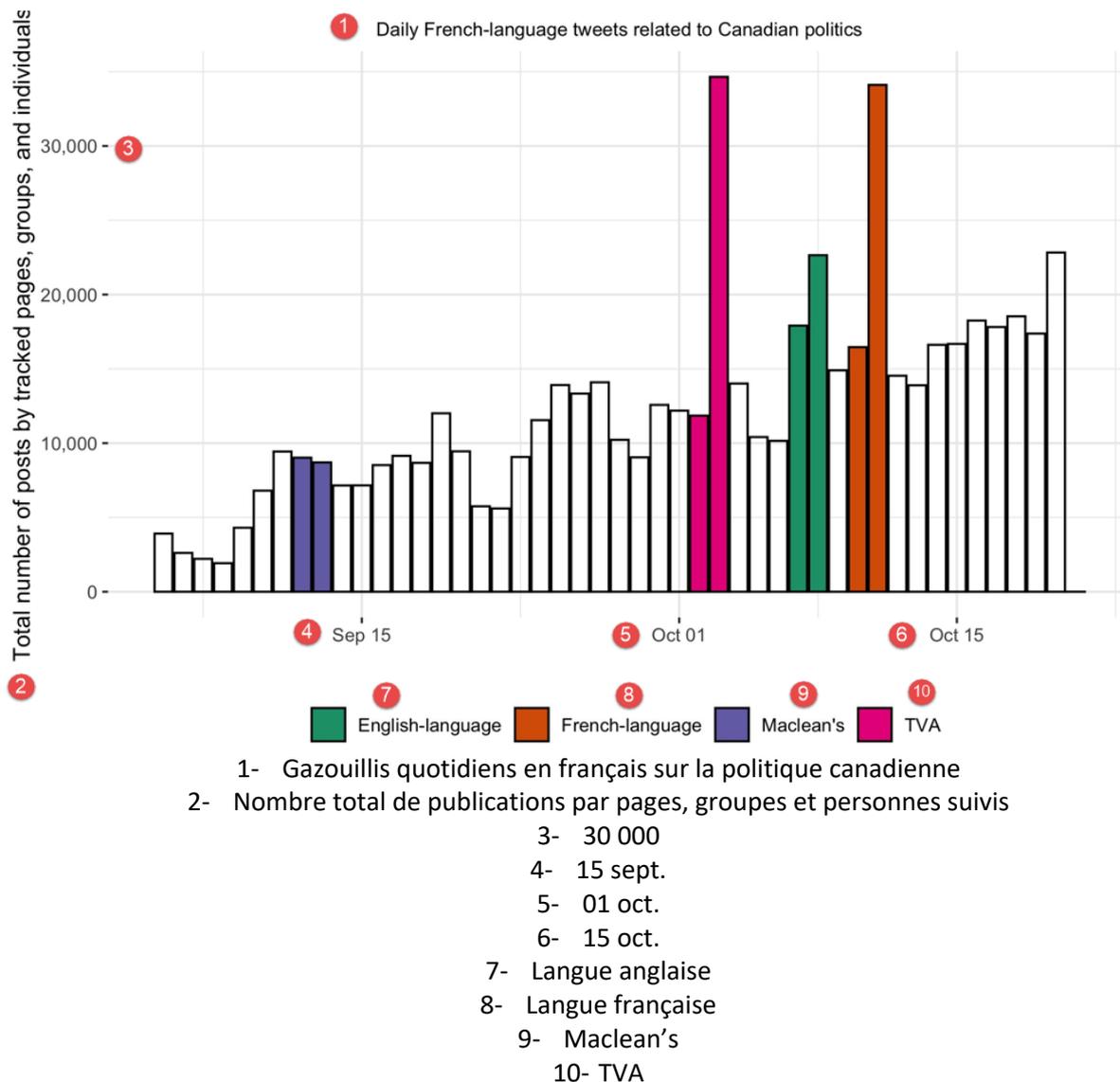


Figure 6 : Activité liée au débat sur Twitter durant le débat en français

6. Évaluation du débat

6.1. Répondants au sondage

Dans la phase 2 de l'enquête, nous avons présenté aux répondants une série de questions visant à évaluer leur attitude à l'égard du débat. Plus précisément, nous avons présenté aux répondants une série de 18 énoncés sur chaque débat. À dessein, certains énoncés étaient présentés sous un angle positif et d'autres sous un angle négatif. Nous avons ensuite demandé aux répondants s'ils étaient fortement en désaccord, plutôt en désaccord, plutôt d'accord ou fortement d'accord avec chaque énoncé.

Les 18 énoncés touchent trois aspects principaux, à savoir l'évaluation du contenu et du format du débat, l'évaluation des modérateurs du débat et l'évaluation des chefs de parti.

6.1.1. Évaluation du contenu et du format du débat

Les répondants ont présenté un ensemble de réponses mitigées concernant le contenu et le format du débat. D'une part, la majorité de ceux qui ont suivi le débat en anglais et de ceux qui ont suivi le débat en français ont convenu que le débat était instructif (tableaux 20 et 21), que le débat les avait aidés à mieux comprendre les enjeux (tableaux 26 et 27); et que le débat les a aidés à mieux comprendre la différence entre les partis (tableaux 28 et 29). Parallèlement, 52 % des personnes qui ont suivi le débat en anglais ont convenu que le débat était ennuyeux (tableau 22); 45 % des personnes qui ont suivi le débat en français ont dit la même chose (tableau 23). De plus, la majorité de ceux qui ont suivi le débat en anglais et de ceux qui ont suivi le débat en français ont convenu que le débat était répétitif (tableaux 24 et 25) et que le débat ne portait pas sur les questions les plus importantes pour eux (tableaux 30 et 31).

Nous remarquons également que 63 % de ceux qui ont suivi le débat en anglais étaient plutôt ou fortement d'accord avec la déclaration selon laquelle « il y avait trop de chefs qui participaient au débat » (tableau 32). Seulement 41 % des personnes qui ont suivi le débat en français ont convenu qu'il y avait trop de chefs sur la scène (tableau 33).

Tableau 20 : Débat en anglais : Le débat a été instructif

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	10,11	98
Plutôt en désaccord	30,55	296
Plutôt d'accord	45,61	442
Fortement d'accord	11,66	113
Ne sais pas	2,06	20
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 21 : Débat en français : Le débat a été instructif

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	3,21	8
Plutôt en désaccord	20,48	51
Plutôt d'accord	59,84	149

Fortement d'accord	12,45	31
Ne sais pas	4,02	10
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 22 : Débat en anglais : Le débat était ennuyeux

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	8,05	78
Plutôt en désaccord	37,56	364
Plutôt d'accord	35,50	344
Fortement d'accord	16,00	155
Ne sais pas	2,89	28
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 23 : Débat en français : Le débat était ennuyeux

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	9,64	24
Plutôt en désaccord	43,78	109
Plutôt d'accord	32,93	82
Fortement d'accord	11,65	29
Ne sais pas	2,01	5
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 24 : Débat en anglais : Le débat était répétitif

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,37	23
Plutôt en désaccord	17,75	172

Plutôt d'accord	53,77	521
Fortement d'accord	22,50	218
Ne sais pas	3,61	35
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 25 : Débat en français : Le débat était répétitif

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,81	7
Plutôt en désaccord	32,53	81
Plutôt d'accord	46,99	117
Fortement d'accord	16,06	40
Ne sais pas	1,61	4
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 26 : Débat en anglais : Le débat m'a aidé à mieux comprendre les enjeux

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	12,59	122
Plutôt en désaccord	34,88	338
Plutôt d'accord	39,73	385
Fortement d'accord	10,73	104
Ne sais pas	2,06	20
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 27 : Débat en français : Le débat m'a aidé à mieux comprendre les enjeux

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	3,21	8

Plutôt en désaccord	21,69	54
Plutôt d'accord	57,03	142
Fortement d'accord	13,25	33
Ne sais pas	4,82	12
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 28 : Débat en anglais : Le débat m'a aidé à mieux comprendre les différences entre les partis

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	9,18	89
Plutôt en désaccord	24,66	239
Plutôt d'accord	47,78	463
Fortement d'accord	15,89	154
Ne sais pas	2,48	24
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 29 : Débat en français : Le débat m'a aidé à mieux comprendre les différences entre les partis

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,81	7
Plutôt en désaccord	18,88	47
Plutôt d'accord	57,83	144
Fortement d'accord	16,47	41
Ne sais pas	4,02	10
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 30 : Débat en anglais : Le débat n'a pas porté sur les questions les plus importantes pour moi

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	3,61	35
Plutôt en désaccord	29,51	286
Plutôt d'accord	42,72	414
Fortement d'accord	20,85	202
Ne sais pas	3,30	32
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 31 : Débat en français : Le débat n'a pas porté sur les questions les plus importantes pour moi

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	6,43	16
Plutôt en désaccord	36,95	92
Plutôt d'accord	41,37	103
Fortement d'accord	12,05	30
Ne sais pas	3,21	8
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 32 : Débat en anglais : Trop de chefs ont participé au débat

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	11,15	108
Plutôt en désaccord	22,39	217
Plutôt d'accord	31,79	308
Fortement d'accord	31,37	304
Ne sais pas	3,30	32
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 33 : Débat en français : Trop de chefs ont participé au débat

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	14,86	37
Plutôt en désaccord	38,96	97
Plutôt d'accord	26,10	65
Fortement d'accord	14,46	36
Ne sais pas	5,62	14
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

6.1.2. Évaluations des modérateurs du débat

Les répondants apprécient l'attitude des modérateurs, mais aimeraient que ceux-ci soient plus ferme à l'égard des chefs de parti. Une très grande majorité de ceux qui ont suivi le débat en anglais et de ceux qui ont suivi le débat en français ont convenu que les modérateurs traitaient chaque chef équitablement (tableaux 34 et 35) et que les modérateurs posaient de bonnes questions (tableaux 36 et 37). La majorité a également déclaré que les animateurs donnaient suffisamment de temps aux chefs pour répondre aux questions (tableaux 38 et 39). Les téléspectateurs des débats étaient divisés sur la question de savoir si les modérateurs auraient dû accorder plus de temps aux chefs pour qu'ils débattent directement entre eux (tableaux 40 et 41).

En même temps, les répondants ont indiqué qu'ils auraient aimé que les modérateurs fassent plus pour pousser les chefs de parti à répondre aux questions. Plus de 80 % de ceux qui ont suivi le débat en anglais ont convenu que les modérateurs « auraient dû faire plus pour pousser les chefs qui évitaient de répondre à la question » (tableau 42); 72 % de ceux qui ont regardé le débat en français était d'accord avec la même déclaration (tableau 43). En outre, plus des trois quarts des téléspectateurs du débat en anglais et du débat en français ont convenu que les modérateurs « auraient dû faire plus pour pousser les chefs qui ont donné des réponses factuelles inexactes » (tableaux 44 et 45).

Tableau 34 : Débat en anglais : Les modérateurs ont traité chaque chef équitablement

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	5,37	52
Plutôt en désaccord	11,15	108

Plutôt d'accord	47,68	462
Fortement d'accord	31,27	303
Ne sais pas	4,54	44
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 35 : Débat en français : Les modérateurs ont traité chaque chef équitablement

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,41	6
Plutôt en désaccord	8,84	22
Plutôt d'accord	57,83	144
Fortement d'accord	27,31	68
Ne sais pas	3,61	9
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 36 : Débat en anglais : Les modérateurs ont posé de bonnes questions

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	4,23	41
Plutôt en désaccord	15,79	153
Plutôt d'accord	55,42	537
Fortement d'accord	21,26	206
Ne sais pas	3,30	32
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 37 : Débat en français : Les modérateurs ont posé de bonnes questions

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,01	5
Plutôt en désaccord	8,84	22

Plutôt d'accord	59,84	149
Fortement d'accord	25,70	64
Ne sais pas	3,61	9
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 38 : Débat en anglais : Les modérateurs ont donné suffisamment de temps aux chefs pour répondre aux questions

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	12,07	117
Plutôt en désaccord	29,93	290
Plutôt d'accord	41,38	401
Fortement d'accord	13,52	131
Ne sais pas	3,10	30
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 39 : Débat en français : Les modérateurs ont donné suffisamment de temps aux chefs pour répondre aux questions

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,41	6
Plutôt en désaccord	22,49	56
Plutôt d'accord	55,02	137
Fortement d'accord	17,27	43
Ne sais pas	2,81	7
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 40 : Débat en anglais : Les modérateurs n'ont pas donné suffisamment de temps aux chefs pour débattre directement entre eux

	Pourcentage	N
--	-------------	---

Fortement en désaccord	5,06	49
Plutôt en désaccord	29,62	287
Plutôt d'accord	37,46	363
Fortement d'accord	22,91	222
Ne sais pas	4,95	48
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 41 : Débat en français : Les modérateurs n'ont pas donné suffisamment de temps aux chefs pour débattre directement entre eux

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	6,43	16
Plutôt en désaccord	41,37	103
Plutôt d'accord	36,55	91
Fortement d'accord	9,24	23
Ne sais pas	6,43	16
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 42 : Débat en anglais : Les modérateurs auraient dû insister davantage auprès des chefs qui évitaient de répondre à la question

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	1,75	17
Plutôt en désaccord	9,70	94
Plutôt d'accord	38,91	377
Fortement d'accord	45,41	440
Ne sais pas	4,23	41
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 43 : Débat en français : Les modérateurs auraient dû insister davantage auprès des chefs qui évitaient de répondre à la question

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,41	6
Plutôt en désaccord	17,67	44
Plutôt d'accord	44,18	110
Fortement d'accord	28,11	70
Ne sais pas	7,63	19
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 44 : Débat en anglais : Les modérateurs auraient dû insister davantage auprès des chefs qui donnaient des réponses factuelles inexactes.

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,48	24
Plutôt en désaccord	11,15	108
Plutôt d'accord	37,25	361
Fortement d'accord	42,31	410
Ne sais pas	6,81	66
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 45 : Débat en français : Les modérateurs auraient dû insister davantage auprès des chefs qui donnaient des réponses factuelles inexactes

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	1,20	3
Plutôt en désaccord	15,66	39
Plutôt d'accord	51,81	129
Fortement d'accord	23,29	58
Ne sais pas	8,03	20
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

6.1.3. Évaluations des chefs de parti

Les téléspectateurs des débats ont généralement évalué négativement la conduite des chefs de parti pendant les débats. Moins de la moitié des téléspectateurs du débat en anglais et du débat en français ont convenu que les chefs avaient donné des réponses claires (tableaux 46 et 47). Environ un tiers de ceux qui ont suivi le débat en anglais ont convenu que les chefs se sont montrés respectueux les uns envers les autres; par contre, un peu plus de 60 % de ceux qui ont suivi le débat en français ont convenu que les chefs étaient respectueux (tableaux 48 et 49).

En outre, une grande majorité des téléspectateurs du débat en anglais et du débat en français ont convenu que les chefs « s’interrompaient trop » (tableaux 50 et 51) et ont répondu qu’ils « avaient l’impression que les réponses des chefs étaient scénarisées et répétées » (tableaux 52 et 53) et qu’ils « évitaient souvent de répondre à la question » (tableaux 54 et 55).

Tableau 46 : Débat en anglais : Les réponses des chefs étaient claires

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	18,68	181
Plutôt en désaccord	46,13	447
Plutôt d’accord	25,70	249
Fortement d’accord	6,91	67
Ne sais pas	2,58	25
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 47 : Débat en français : Les réponses des chefs étaient claires

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	5,62	14
Plutôt en désaccord	50,60	126
Plutôt d’accord	30,92	77
Fortement d’accord	10,04	25
Ne sais pas	2,81	7

Total	100,00	249
-------	--------	-----

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 48 : Débat en anglais : Les chefs se sont montrés respectueux les uns envers les autres

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	20,64	200
Plutôt en désaccord	40,66	394
Plutôt d'accord	28,28	274
Fortement d'accord	7,84	76
Ne sais pas	2,58	25
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 49 : Débat en français : Les chefs se sont montrés respectueux les uns envers les autres

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	5,62	14
Plutôt en désaccord	29,72	74
Plutôt d'accord	49,80	124
Fortement d'accord	10,84	27
Ne sais pas	4,02	10
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 50 : Débat en anglais : Les chefs se sont trop interrompus

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	1,34	13
Plutôt en désaccord	7,53	73
Plutôt d'accord	31,58	306
Fortement d'accord	57,59	558

Ne sais pas	1,96	19
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 51 : Débat en français : Les chefs se sont trop interrompus

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,01	5
Plutôt en désaccord	27,31	68
Plutôt d'accord	45,38	113
Fortement d'accord	21,69	54
Ne sais pas	3,61	9
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 52 : Débat en anglais : J'avais l'impression que les réponses des chefs étaient scénarisées et répétées

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	1,86	18
Plutôt en désaccord	16,00	155
Plutôt d'accord	51,39	498
Fortement d'accord	27,86	270
Ne sais pas	2,89	28
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 53 : Débat en français : J'avais l'impression que les réponses des chefs étaient scénarisées et répétées

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	0,40	1

Plutôt en désaccord	15,26	38
Plutôt d'accord	55,42	138
Fortement d'accord	24,50	61
Ne sais pas	4,42	11
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 54 : Débat en anglais : Les chefs évitaient souvent de répondre à la question

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	1,03	10
Plutôt en désaccord	8,88	86
Plutôt d'accord	46,85	454
Fortement d'accord	40,97	397
Ne sais pas	2,27	22
Total	100,00	969

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 55 : Débat en français : Les chefs évitaient souvent de répondre à la question

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	0,80	2
Plutôt en désaccord	15,66	39
Plutôt d'accord	58,63	146
Fortement d'accord	20,88	52
Ne sais pas	4,02	10
Total	100,00	249

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

6.2. Désignation du gagnant du débat

Nous avons demandé aux répondants, peu importe s'ils avaient mentionné avoir suivi les débats, quel chef de parti avait gagné selon eux. Dans le débat en anglais, mis à part les réponses « ne sais pas »,

Jagmeet Singh a été le chef le plus souvent identifié comme gagnant (tableau 56). Dans le débat en français, encore une fois les réponses « ne sais pas » mises de côté, Yves-François Blanchet a été le choix le plus fréquemment cité comme gagnant (tableau 57).

Tableau 56 : Qui a gagné le débat des chefs en anglais ?

	Pourcentage	Erreur type	N
Trudeau	11,35	0,74	276
Scheer	13,30	0,77	343
Singh	19,34	0,89	495
May	2,49	0,35	63
Blanchet	3,78	0,42	101
Bernier	1,40	0,30	30
Ne sais pas	48,33	1,18	1 094
Total	100,00	0,00	2 402

Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails).

Tableau 57 : Qui a gagné le débat des chefs en français ?

	Pourcentage	N
Trudeau	12,27	75
Scheer	5,89	36
Singh	6,22	38
May	2,29	14
Blanchet	28,15	172
Bernier	2,62	16
Ne sais pas	42,55	260
Total	100,00	611

Question posée aux répondants qui ont répondu au sondage après le début du débat en français. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

6.3. Twitter

Dans l'ensemble, les conversations sur les débats ont été généralement positives, comme le montrent les sentiments mesurés dans les gazouillis apparaissant avec des mots-clics liés au débat. La figure 7

montre les mots-clés liés au débat par rapport aux mots-clés populaires pro libéraux et conservateurs, ainsi qu'aux mots-clés populaires anti-Trudeau et anti-Scheer. Le lexique des sentiments employé dans ce cas permet d'identifier adéquatement les mots-clés positifs et négatifs, les mots-clés anti-Trudeau et anti-Scheer ayant un sentiment négatif général et les mots-clés pro libéraux et pro conservateurs ayant un sentiment positif général.

Nous constatons que les mots-clés liés au débat avaient généralement un ton positif et étaient dans l'ensemble plus positifs que les mots-clés de la politique canadienne non partisane. Cela reflète un certain degré de ralliement : les partisans utilisent ces mots-clés pour appuyer leur propre parti, mais, en général, ils traduisent aussi la façon dont les débats sont reçus.



15- Négatif

16- Positif

- 1- chooseforward
- 2- cpc 19
- 3- debatdeschefs
- 4- canadadebates2019
- 5- debatdeschefs2019
- 6- faceafaceva
- 7- debatenight
- 8- leadersdebate2019
- 9- polcan
- 10- cdnpoli
- 11- scheerdisaster
- 12- trudeaumustgo

- 13- 0,4
- 14- Pointage moyen des sentiments par mot-clic (0,5 représentant neutre)
- 15- Négatif

Figure 7 : Évaluation des sentiments des mots-clis du débat par rapport aux mots-clis populaires de la politique canadienne

La figure 8 montre l'évolution du sentiment au fil du temps dans les gazouillis liés aux débats. Immédiatement après le débat en anglais le soir du 7 octobre, un sentiment positif global, qui a augmenté constamment jusqu'au matin du 9 octobre, a été relevé, après quoi il a diminué de façon constante. Cela pourrait être le résultat d'une évaluation négative du débat par les élites qui a semblé apparaître le lendemain du débat et qui a ensuite « été transmise » au grand public.

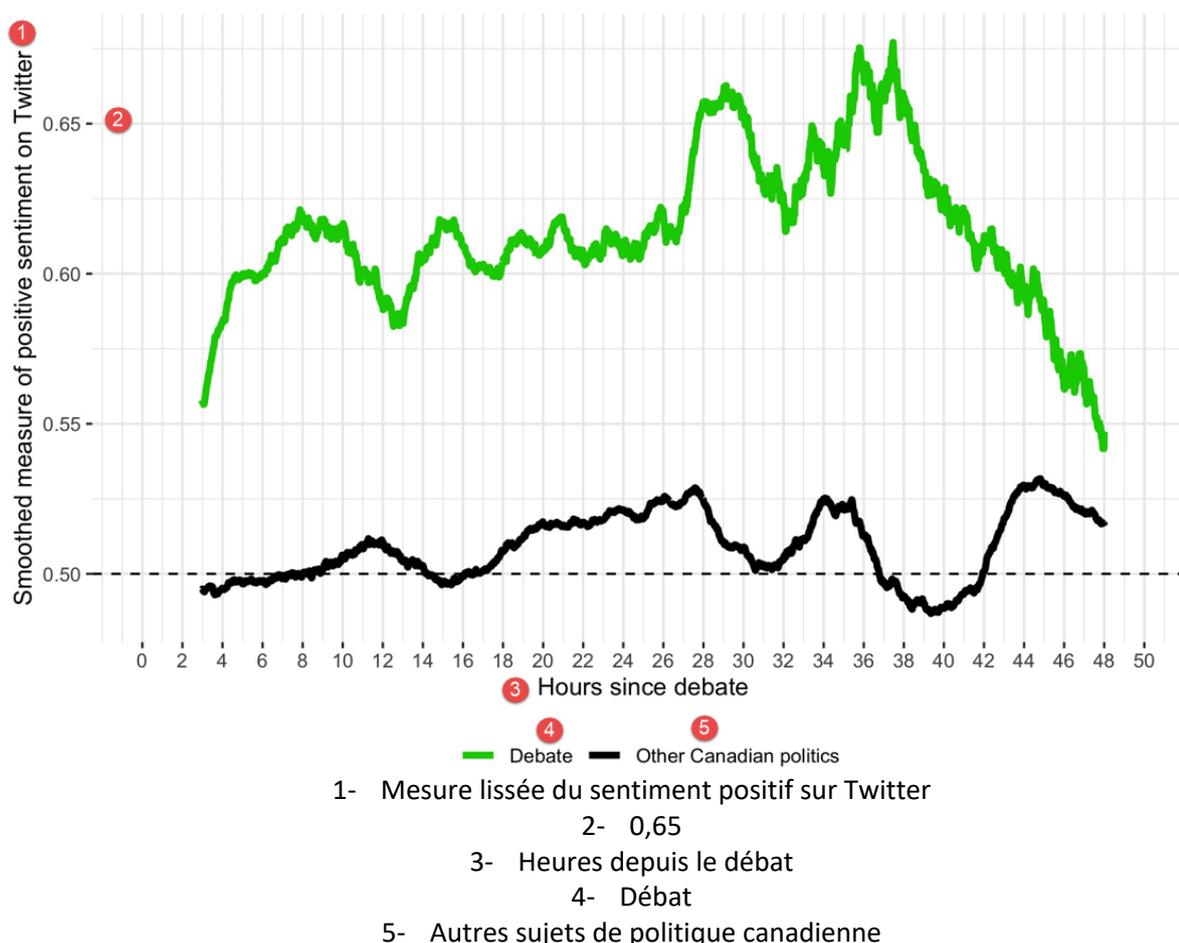


Figure 8 : Évaluation des sentiments dans les discussions sur le débat après le débat en anglais par rapport aux sentiments prévalant dans les discussions générales sur la politique canadienne

Pour faire cette évaluation, nous avons examiné un même sentiment au fil du temps, mais nous avons plutôt divisé les gazouillis en fonction de leurs auteurs, soit les journalistes et les médias par rapport à la population en général. La figure 9 montre la différence globale en matière de sentiment entre les deux groupes. Deux conclusions frappantes en ressortent : 1) le sentiment des

journalistes est globalement moins positif que celui de l'ensemble de la population; et 2) la baisse du sentiment positif s'est produite chez les journalistes environ 24 heures après le premier débat et 12 heures avant que nous assistions à un déclin semblable dans l'ensemble de la population. Cela donne à penser que l'ensemble de la population Twitter a suivi les indications des journalistes et que l'évaluation globale du débat s'est orientée dans une direction négative bien après la fin du débat.

Bien que les conversations initiales au cours du débat aient été en grande partie positives, les discussions ultérieures sur le débat en anglais ont été plus négatives.

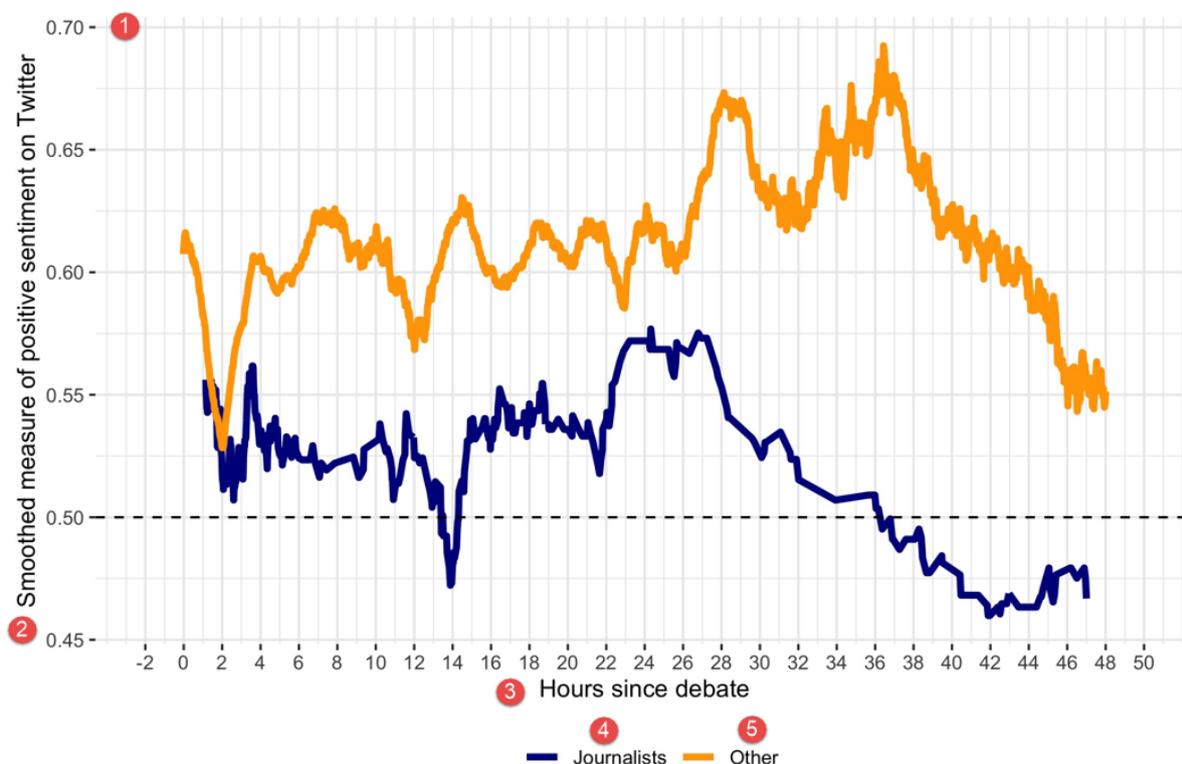


Figure 9 : Évaluation des sentiments dans les discussions sur le débat après le débat en anglais par rapport aux sentiments prévalant dans les discussions générales sur la politique canadienne

7. Retombées du débat

Notre étude nous permet d'estimer plusieurs conséquences découlant du visionnement des débats des chefs, y compris en regard de l'intérêt pour la politique, la consommation de nouvelles, les connaissances en politique et la mobilisation envers l'élection.

7.1. Intérêt pour les élections fédérales et la politique en général

Le tableau 58 présente des estimations de l'effet de l'écoute des débats sur l'intérêt général pour la politique. Nous ne trouvons pas de lien statistiquement significatif entre le visionnement des débats et l'évolution de l'intérêt général des répondants pour la politique. Lorsque nous posons des questions sur l'intérêt particulier pour les élections fédérales, plutôt que sur l'intérêt pour la politique en général, nous échouons encore une fois à trouver une relation statistiquement significative (tableau 59). Tout compte fait, il y a peu de preuves que le visionnement du débat a accru l'intérêt de l'auditoire pour la politique à court terme.

Tableau 58 : Évolution de l'intérêt pour la politique en général

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,0139 (0,0198)
Femme	0,0155 (0,0203)
Âge	-0,000289 (0,000679)
Études collégiales	-0,0567*(0,0253)
Études universitaires	-0,0330 (0,0261)
Revenu du ménage	-0,00455 (0,00601)
Constante	0,0474 (0,0513)
Observations	2 105

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, l'intérêt était mesuré sur une échelle de 0 à 10. La réponse médiane lors de la phase 1 était 7. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

Tableau 59 : Évolution de l'intérêt pour les élections fédérales

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,0197 (0,0209)
Femme	-0,00331 (0,0211)
Âge	-0,000646 (0,000753)
Études collégiales	-0,0204 (0,0278)
Études universitaires	0,00316 (0,0289)
Revenu du ménage	-0,00941 (0,00627)
Constante	0,0570 (0,0529)
Observations	2 108

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, l'intérêt était mesuré sur une échelle de 0 à 10. La réponse médiane lors de la phase 1 était 7. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$

7.2. Consommation de nouvelles

Le visionnement d'un débat peut amener les gens à chercher plus d'information dans les médias pour trouver des réponses aux questions soulevées pendant le débat ou pour comprendre les points de vue des médias sur le débat. Le tableau 60 présente des estimations sur la probabilité que les personnes qui ont suivi le débat modifient leur profil de consommation générale de nouvelles. Nous ne trouvons aucune preuve statistiquement significative de cette possibilité. Toutefois, nous constatons une augmentation considérable de la consommation de nouvelles concernant les élections fédérales. Comparativement aux personnes qui n'ont pas suivi le débat, celles qui l'ont suivi ont enregistré une augmentation nette de 9 points de pourcentage de la consommation de nouvelles sur les élections (tableau 61).

Tableau 60 : Évolution de la consommation de nouvelles en général

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	-0,0100 (0,0219)
Femme	0,00361 (0,0226)
Âge	-0,00139 (0,000710)
Études collégiales	0,0514 (0,0272)
Études universitaires	0,0229 (0,0287)
Revenu du ménage	-0,00107 (0,00666)
Constante	0,0610 (0,0482)
Observations	2 213

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, la consommation de nouvelles était mesurée sur une échelle de 1 à 6. La réponse médiane lors de la phase 1 était 3. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

Tableau 61 : Évolution de la consommation de nouvelles sur les élections fédérales

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,0925 *** (0,0229)
Femme	0,0311 (0,0225)
Âge	-0,000412 (0,000695)
Études collégiales	-0,0335 (0,0288)
Études universitaires	-0,0365 (0,0304)
Revenu du ménage	-0,00503 (0,00656)

Constante	0,0366 (0,0534)
Observations	2 244

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, la consommation de nouvelles était mesurée sur une échelle de 0 à 4. La réponse médiane lors de la phase 1 était 1. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.3. Connaissances

7.3.1. Date et lieu de l'élection

Nous avons demandé aux répondants quels étaient les détails techniques de l'élection — s'ils connaissaient la date de l'élection et s'ils savaient où voter. Nous avons constaté que, même si les téléspectateurs des débats étaient plus nombreux à connaître la date des élections entre les phases 1 et 2, les répondants qui n'avaient pas regardé les débats étaient encore plus nombreux à la connaître (tableau 62). Cela dit, le phénomène s'explique en grande partie par le fait que bon nombre des personnes qui ont suivi les débats avaient déjà montré qu'ils connaissaient la date des élections. En fait, parmi ceux qui ont déclaré dans la phase 2 avoir regardé un débat, 87 % connaissaient déjà la date exacte des élections avant le débat. (Par comparaison, seulement 69 % des personnes qui ont déclaré lors de la phase 2 ne pas avoir suivi un débat connaissaient la date exacte des élections avant le débat).

Le tableau 63 présente des estimations de l'incidente de l'observation du débat sur la connaissance du lieu du scrutin. Nous ne constatons aucune différence entre les personnes qui ont suivi le débat et celles qui ne l'ont pas suivi, bien qu'elles aient été dans les deux groupes plus nombreuses à connaître, d'après ce qu'elles ont déclaré, l'emplacement des bureaux de scrutin entre les deux sondages.

Tableau 62 : Évolution de la connaissance de la date des élections fédérales

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	-0,0686 ***(0,0192)

Femme	0,0535 ** (0,0199)
Âge	-0,0000520 (0,000696)
Études collégiales	-0,0729* (0,0291)
Études universitaires	-0,0917 ** (0,0295)
Revenu du ménage	0,00357 (0,00643)
Constante	0,173 *** (0,0520)
Observations	2 244

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé de la bonne réponse à la mauvaise; 0 si le répondant ne connaissait pas la bonne réponse dans les deux phases ou connaissait la bonne réponse dans les deux phases; 1 si le répondant est passé de la mauvaise réponse à la bonne réponse. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001.

Tableau 63 : Évolution de la connaissance de l'emplacement du bureau de scrutin

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	-0,0126 (0,0159)
Femme	0,0169 (0,0180)
Âge	-0,00121* (0,000524)
Études collégiales	0,00994 (0,0244)
Études universitaires	-0,000845 (0,0244)
Revenu du ménage	0,00544 (0,00588)
Constante	0,104* (0,0442)
Observations	2 244

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). La variable dépendante est codée -1 si la réponse du répondant est passée de « sais où voter » à « ne sais pas où voter »; 0 si le répondant a répondu, dans les deux phases, qu'il savait où voter ou encore qu'il ne savait pas où voter; 1 si le répondant est passé de ne pas savoir où voter au fait de savoir où voter. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

7.3.2. Conditions économiques et sociales actuelles

Nous avons interrogé les gens sur leur connaissance des conditions sociales et économiques actuelles. En particulier, nous leur avons demandé ce qui suit :

- Le Canada est-il en voie de respecter ses engagements en matière de changements climatiques en vertu de l'Accord de Paris ? (Bonne réponse : non)
- En moyenne, le Canada accueille-t-il plus ou moins de réfugiés en pourcentage de la population que les États-Unis ? (Bonne réponse : plus)
- Le nombre de tous les immigrants (y compris les réfugiés) admis au Canada en 2018 est-il supérieur ou inférieur à celui de 2015 ? (Bonne réponse : supérieur)
- Est-ce qu'une famille canadienne avec deux enfants gagnant 50 000 \$ reçoit plus de paiements mensuels du gouvernement fédéral en 2018 qu'en 2015, ou moins ? (Bonne réponse : plus en 2018)
- Le déficit fédéral de 2018 était-il supérieur au déficit fédéral de 2015 ? (Bonne réponse : supérieur en 2018)
- Le taux de chômage était-il plus bas en 2018 ou en 2015 ? (Bonne réponse : plus bas en 2018)

Nous ne constatons aucune différence mesurable entre les personnes qui ont suivi les débats et celles qui ne les ont pas suivis pour ce qui est de l'évolution de leur connaissance sur ces questions (tableau 64).

Tableau 64 : Évolution de la connaissance des conditions économiques et sociales actuelles

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,0271 (0,0252)
Femme	-0,0255 (0,0243)
Âge	-0,000567 (0,000819)
Études collégiales	-0,0653*(0,0323)
Études universitaires	-0,0246 (0,0319)
Revenu du ménage	0,00877 (0,00800)
Constante	0,0657 (0,0539)
Observations	2 244

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, le niveau de connaissance était mesuré sur une échelle de 0 à 6. La réponse médiane lors de la phase 1 était 4. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.3.3. Programmes des partis

Nous avons aussi interrogé les électeurs sur leur connaissance des promesses des partis. Nous avons présenté aux électeurs six promesses faites par les partis pendant la campagne. Nous leur avons ensuite demandé d'attribuer ces promesses aux partis. Avant le débat, le nombre médian d'attributions exactes était de 2 (sur 6 promesses). Selon les estimations présentées au tableau 65, les téléspectateurs des débats, par rapport aux répondants qui n'ont pas regardé les débats, ont nettement amélioré leur capacité de dépasser le nombre médian d'attributions exactes des promesses. Nous avons noté une augmentation nette de la connaissance des programmes des partis à la suite des débats chez les téléspectateurs, par une marge de 10 points de pourcentage, comparativement aux personnes qui n'avaient pas suivi les débats. Bref, les débats ont permis de mieux connaître les promesses des partis.

Tableau 65 : Variation de la connaissance des promesses des partis

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,101*** (0,0249)
Femme	0.0486* (0.0244)
Âge	-0,000148 (0,000817)
Études collégiales	-0,00492 (0,0316)
Études universitaires	-0,0174 (0,0308)
Revenu du ménage	0,0151 (0,00774)
Constante	-0,0387 (0,0556)
Observations	2 244

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, le niveau de connaissance était mesuré sur une échelle de 0 à 6. La réponse médiane lors de la phase 1 était 2. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.4. Niveau de confiance autodéclarée quant au degré de connaissance suffisant pour voter

Enfin, nous avons demandé aux répondants s'ils étaient sûrs de pouvoir prendre une décision éclairée en matière de vote. Selon les estimations présentées au tableau 66, il n'y a pas de différence dans le niveau de confiance autodéclarée entre les personnes qui ont suivi les débats et celles qui ne les ont pas suivis.

Tableau 66 : Évolution du niveau de confiance pour voter de manière éclairée

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,00225 (0,0235)
Femme	0,0318 (0,0232)
Âge	0,000847 (0,000807)
Études collégiales	-0,0493 (0,0325)
Études universitaires	-0,0662 (0,0338)
Revenu du ménage	0,0104 (0,00765)
Constante	-0,0425 (0,0628)
Observations	2 097

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, le niveau de confiance était mesuré sur une échelle de 0 à 10. La réponse médiane lors de la phase 1 était 7. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la

phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.5. Taux de satisfaction envers le processus démocratique

Nous avons demandé aux répondants s'ils étaient généralement satisfaits de la démocratie canadienne. Nous constatons qu'il n'y a aucun lien entre le fait d'avoir regardé les débats et le taux de satisfaction envers le processus démocratique au cours de cette période (tableau 67).

Tableau 67 : Évolution du taux de satisfaction envers la démocratie canadienne

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,0209 (0,0172)
Femme	0,0177 (0,0170)
Âge	0,000271 (0,000575)
Études collégiales	-0,0167 (0,0226)
Études universitaires	-0,0260 (0,0236)
Revenu du ménage	0,0103 (0,00588)
Constante	-0,0797 (0,0413)
Observations	2 141

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, le taux de satisfaction était mesuré sur une échelle de 0 à 3. La réponse médiane lors de la phase 1 était 2. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.6. Niveau de confiance envers les institutions démocratiques

Nous avons également interrogé les répondants sur leur niveau de confiance envers les institutions démocratiques canadiennes. Dans ce cas-ci, nous constatons en fait une diminution du niveau de confiance chez les téléspectateurs des débats par rapport à ceux qui ne les ont pas regardés. Selon les estimations présentées au tableau 68, nous relevons que le niveau de confiance envers les institutions démocratiques a nettement baissé chez les répondants ayant regardé les débats par rapport à ceux qui ne les ont pas suivis, par une marge de 4,6 points de pourcentage.

Nous avons également examiné les effets des débats sur le niveau de confiance envers les partis politiques quant à leur capacité de fournir des données factuelles. Nous ne trouvons aucune différence mesurable entre les téléspectateurs des débats et les répondants qui ne les ont pas suivis (tableau 69).

Tableau 68 : Évolution du niveau de confiance envers les institutions canadiennes

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	-0,0459*(0,0213)
Femme	-0,0547*(0,0215)
Âge	-0,000820 (0,000706)
Études collégiales	0,0463 (0,0304)
Études universitaires	0,00873 (0,0286)
Revenu du ménage	0,000684 (0,00751)
Constante	0,0635 (0,0516)
Observations	2 179

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, le niveau de confiance était mesuré sur une échelle de 0 à 3. La réponse médiane lors de la phase 1 était 1,25. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

Tableau 69 : Évolution du niveau de confiance envers les partis politiques quant à leur capacité de fournir des données factuelles

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	-0,0154 (0,0234)
Femme	-0,00527 (0,0242)
Âge	0,000547 (0,000747)
Études collégiales	-0,0172 (0,0352)
Études universitaires	-0,00469 (0,0322)
Revenu du ménage	-0,000910 (0,00696)
Constante	-0,0172 (0,0543)
Observations	1 984

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, le niveau de confiance était mesuré sur une échelle de 0 à 10. La réponse médiane lors de la phase 1 était 4. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.7. Efficacité politique

Après avoir suivi les débats et appris sur les partis et leurs positions, les téléspectateurs pourraient avoir davantage confiance dans la réceptivité des institutions démocratiques et dans leur propre capacité de comprendre et d'influencer la politique. C'est ce qu'on appelle généralement l'efficacité. Toutefois, comme l'illustre le tableau 70, nous constatons que le fait d'avoir suivi les débats ne change nullement le sentiment d'efficacité politique des électeurs au cours de cette période.

Tableau 70 : Évolution du sentiment d'efficacité politique

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,00679 (0,0225)

Femme	0,0276 (0,0233)
Âge	-0,000114 (0,000787)
Études collégiales	-0,0359 (0,0327)
Études universitaires	0,00566 (0,0337)
Revenu du ménage	0,000837 (0,00776)
Constante	0,000367 (0,0602)
<hr/>	
Observations	2 226

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, l'efficacité était mesurée sur une échelle de 0 à 3. La réponse médiane lors de la phase 1 était 1. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.8. Discussion sur les élections fédérales

Le tableau 71 présente nos estimations de l'incidence de l'écoute des débats sur les discussions à propos des élections fédérales. Compte tenu de nos conclusions sur l'augmentation de la consommation de nouvelles présentées au tableau 61, nous constatons que, comparativement aux personnes qui n'avaient pas suivi les débats, celles qui les ont suivis ont nettement augmenté à la suite des débats le nombre de leurs discussions sur les élections fédérales, par une marge de 8,5 points de pourcentage.

Tableau 71 : Variation de la quantité de discussions sur les élections fédérales

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,0846 *** (0,0249)
Femme	-0,0222 (0,0240)
Âge	0,0000512 (0,000818)

Études collégiales	-0,000306 (0,0334)
Études universitaires	0,0187 (0,0340)
Revenu du ménage	0,00745 (0,00769)
Constante	-0,0240 (0,0567)
Observations	2 244

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). À l'origine, la discussion était mesurée sur une échelle de 0 à 3. La réponse médiane lors de la phase 1 était 0. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.9. Intention de voter et intention de vote

Nous ne constatons aucune différence dans l'intention prévue de voter entre les téléspectateurs des débats et les répondants qui ne les ont pas suivis (tableau 72). De même, nous ne trouvons aucune différence mesurable entre les téléspectateurs des débats et les répondants qui ne les ont pas suivis en ce qui concerne un changement d'intention de vote, c.-à-d. le choix du parti (tableau 3).

Tableau 72 : Évolution de l'intention de voter et de l'intention de vote

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	-0,0131 (0,0160)
Femme	0,0169 (0,0169)
Âge	0,0000225 (0,000568)
Études collégiales	0,00239 (0,0215)
Études universitaires	-0,00228 (0,0244)
Revenu du ménage	-0,00762 (0,00570)
Constante	0,0159 (0,0458)

Observations	2 235
--------------	-------

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé de « certain » à « incertain » de voter; 0 si le répondant est demeuré incertain de voter ou certain de voter; 1 si le répondant est passé de « incertain » à « certain » de voter. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

Tableau 73 : Évolution de l'intention de vote

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,0123 (0,0199)
Femme	0,00815 (0,0209)
Âge	-0,00222 *** (0,00065)
Études collégiales	0,0107 (0,0283)
Études universitaires	0,0244 (0,0281)
Revenu du ménage	-0,0164* (0,00687)
Constante	0,327 *** (0,0524)
Observations	2 174

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). La variable dépendante est codée 0 si le répondant a déclaré le même choix de vote; et 1 si le répondant a déclaré une intention de vote différente. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$

7.10. Évaluation des partis

7.10.1. Thermomètre à sensation

Les débats ont-ils aidé les électeurs à mettre à jour leur évaluation des partis ? Sur cette mesure, nous avons noté un effet évident. Nous avons demandé aux répondants d'évaluer chaque parti sur un thermomètre à sensation de 0 à 100 dans les deux phases de notre enquête. Nous avons ensuite observé les différences entre ces scores et avons calculé une variation moyenne absolue. Essentiellement, cela a permis de récupérer une mesure de la variation globale du classement des

chefs sans estimer la direction de ces changements. Nous avons constaté que les téléspectateurs étaient beaucoup plus susceptibles de modifier leur évaluation des partis que les personnes qui n’avaient pas suivi les débats, bien que l’effet ne soit pas très important (tableau 74). Nous avons noté plus tard que les téléspectateurs des débats actualisaient davantage leur évaluation des chefs (tableau 78).

Tableau 74 : Variation de l’évaluation des partis

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,971 ** (0,365)
Femme	0,178 (0,392)
Âge	-0,0236*(0,0117)
Études collégiales	0,388 (0,574)
Études universitaires	-0,129 (0,552)
Revenu du ménage	0,0288 (0,121)
Constante	11,09 *** (0,944)
Observations	2 151

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails).

Les répondants ont initialement évalué chaque parti sur une échelle de 0 à 100. La variable dépendante est la différence absolue entre les évaluations des partis entre les phases de l’enquête, en moyenne entre les partis pour chaque répondant. Cette échelle de variations absolues moyennes varie de 0 à 80. Le sexe, l’âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L’âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.10.2. Identification du parti sur l’axe gauche-droite

Bien que nous notions une plus grande variation dans les évaluations des partis chez les téléspectateurs du débat, nous ne relevons aucune différence importante entre les personnes qui ont regardé les débats et celles qui ne les ont pas regardés en ce qui concerne une évolution de l’identification du parti sur un axe gauche-droite (tableau 75) ou une évolution de leur capacité d’identifier les partis à cet égard en premier lieu (tableau 76).

Tableau 75 : Évolution de l’identification du parti sur l’axe gauche-droite

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,00305 (0,0673)
Femme	0,0388 (0,0717)
Âge	-0,00105 (0,00224)
Études collégiales	-0,0668 (0,103)
Études universitaires	-0,0114 (0,101)
Revenu du ménage	-0,00486 (0,0235)
Constante	1,391 ***(0,182)
Observations	1 785

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails).

Les répondants ont initialement placé chaque parti sur une échelle de 0 à 10. La variable dépendante est la différence absolue entre les évaluations des partis entre les phases de l'enquête, en moyenne entre les partis pour chaque répondant. Cette échelle de variations absolues moyennes varie de 0 à 10. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

Tableau 76 : Évolution de la capacité de placer les six partis sur un axe gauche-droite.

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,0239 (0,0217)
Femme	-0,0171 (0,0222)
Âge	0,000383 (0,000716)
Études collégiales	-0,0483 (0,0313)
Études universitaires	-0,0184 (0,0318)
Revenu du ménage	-0,000844 (0,00759)
Constante	0,0424 (0,0537)
Observations	2 244

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails).

Au cours de la première phase, la plupart des répondants ont réussi à placer les six partis dans le bon axe. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé de six partis à moins de six; 0 si le répondant a placé moins de six partis dans les deux phases, ou a placé les six partis dans les deux phases; 1 si le répondant est passé de moins de six partis à six partis. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.10.3. Meilleur parti pour régler l'enjeu le plus important

Rien ne nous a permis de constater que les téléspectateurs étaient plus susceptibles que les autres de modifier leur évaluation du parti le plus apte à s'attaquer à l'enjeu le plus important selon eux (tableau 77).

Tableau 77 : Évolution de l'identification du parti le plus apte à s'attaquer à l'enjeu le plus important

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,0207 (0,0233)
Femme	0,0281 (0,0238)
Âge	-0,00105 (0,000740)
Études collégiales	0,0268 (0,0334)
Études universitaires	-0,0372 (0,0322)
Revenu du ménage	-0,0141 (0,00763)
Constante	0,424*** (0,0572)
Observations	2244

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). La variable dépendante est codée 0 si le répondant a donné la même réponse lors des deux phases; et 1 si le répondant a donné une réponse différente. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.11. Évaluations des chefs de parti

Tableau 78 : Évolution de l'évaluation des chefs de partis

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,739 (0,385)
Femme	0,343 (0,422)
Âge	-0,0108 (0,0125)
Études collégiales	-0,866 (0,617)
Études universitaires	-0,412 (0,622)
Revenu du ménage	0,142 (0,144)
Constante	10,86*** (1,095)
Observations	2 111

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails).

Les répondants ont initialement évalué chaque chef de parti sur une échelle de 0 à 100. La variable dépendante est la différence absolue entre les évaluations des chefs de parti entre les phases de l'enquête, en moyenne entre les chefs pour chaque répondant. Cette échelle de variations absolues moyennes varie de 0 à 78. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

7.12. Formes de participation politique sans droit de vote

Nous avons demandé aux répondants dans quelle mesure ils seraient susceptibles de participer à des activités politiques sans droit de vote (p. ex. assister à une réunion politique, utiliser les médias sociaux pour discuter de politique ou signer une pétition) au cours des 12 prochains mois. Nous constatons que les personnes qui ont suivi le débat rapportent une augmentation importante de ces activités prévues par rapport à celles qui ne l'ont pas suivi. Nous constatons notamment une augmentation nette de leur participation future prévue, par une marge de 5,7 points de pourcentage (tableau 79).

Tableau 79 : Évolution de la participation prévue à des activités politiques sans droit de vote

	Phase 1 à phase 2
Débat regardé	0,0568** (0,0213)
Femme	0,0199 (0,0205)
Âge	-0,000860 (0,000663)

Études collégiales	-0,0135 (0,0283)
Études universitaires	-0,0167 (0,0304)
Revenu du ménage	-0,00687 (0,00662)
Constante	-0,00464 (0,0501)
Observations	2 203

Les erreurs types sont entre parenthèses. Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails). La participation a été initialement mesurée sur une échelle de 0 à 3. La réponse médiane lors de la phase 1 était 0,37. La variable dépendante est codée -1 si le répondant est passé d'une réponse au-dessus de la réponse médiane de la phase 1 à une réponse égale ou inférieure à la médiane de la phase 1; 0 si la réponse du répondant est demeurée égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1, ou est demeurée au-dessus de la réponse médiane de la phase 1; et 1 si le répondant est passé d'une réponse égale ou inférieure à la réponse médiane de la phase 1 à une réponse supérieure à la réponse médiane de la phase 1. Le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et le revenu — tous mesurés lors de la phase 1 — sont inclus comme covariables. Les catégories de référence pour le sexe et le niveau de scolarité sont respectivement Homme et Niveau secondaire ou moins. L'âge et le revenu sont traités comme des variables continues. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

8. Futurs débats

8.1. Expérience d'analyse conjointe visant à obtenir les préférences quant au format de débats hypothétiques

Quelles sont les attentes des électeurs à l'égard des débats ? En plus d'estimer les effets des débats, nous avons cherché à déterminer les caractéristiques des débats qui importent aux électeurs. Pour le confirmer, nous avons élaboré un plan d'expériences pour l'analyse conjointe (Hainmueller, et coll., 2014), en vertu duquel 12 formats de débats hypothétiques différents sont présentés aux électeurs, qui doivent ensuite évaluer leur probabilité de suivre le débat dans chacun des formats. Les débats hypothétiques comportaient huit caractéristiques différentes, à savoir :

- Le sujet, qui pourrait être les affaires étrangères, les soins de santé seulement, l'environnement seulement, l'économie seulement, ou l'économie, les soins de santé et l'environnement.
- Le nombre de chefs, qui pourrait être de deux, quatre ou six.
- Le format des réponses, à savoir si les chefs ont principalement répondu aux modérateurs ou aux autres chefs.
- La principale source de questions, selon qu'elles proviennent de journalistes, d'experts en politique ou de citoyens ordinaires.

- La permission ou non donnée aux modérateurs de couper la parole aux chefs qui s'interrompent.
- La permission ou non donnée aux modérateurs de remettre en question les réponses des chefs.
- Le nombre de modérateurs, que ce soit un, deux ou cinq.
- La langue du débat. L'une des trois valeurs suivantes était possible aux fins de l'expérience : « Anglais seulement (traduction fournie) »; « Français seulement (traduction fournie) »; ou « Passage de l'anglais au français (traduction fournie) ». Aux fins de l'analyse, la variable a été recodée pour refléter la langue du répondant (p. ex. codée comme « langue maternelle » lorsqu'un répondant francophone évaluait un débat en français seulement ou lorsqu'un répondant anglophone évaluait un débat en anglais seulement).

L'approche de l'analyse conjointe nous permet d'estimer l'effet distinct de tout type de débat entre tous les autres facteurs (et les combinaisons de facteurs).

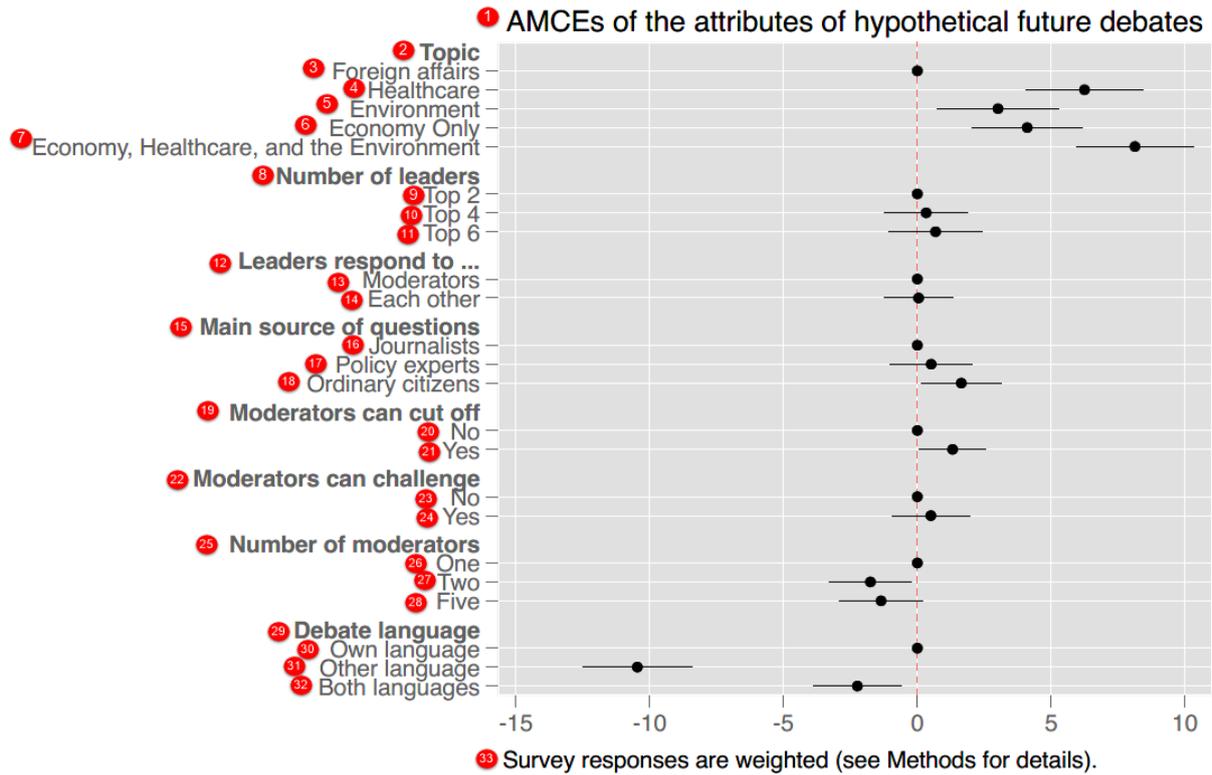
Les résultats sont présentés à la figure 10. Nous constatons que les répondants étaient beaucoup plus enclins à préférer un débat axé sur l'économie, les soins de santé et l'environnement qu'un débat centré sur une seule question. Comparativement aux autres sujets de débat, les affaires étrangères étaient le sujet de débat le moins prisé.

Les répondants n'ont pas révélé une préférence pour le nombre de chefs présents, bien qu'ils semblent préférer plus de chefs au lieu de moins.

Les répondants étaient indifférents entre un format dans lequel les chefs répondent principalement aux questions des modérateurs et un format dans lequel ils échangent principalement entre eux. Ils étaient toutefois beaucoup plus susceptibles de regarder un débat où un modérateur a le pouvoir de couper la parole aux chefs qui s'interrompent. Il n'y a pas de préférence claire pour les modérateurs qui sont habilités à remettre en question les réponses des chefs.

Nous avons clairement constaté que les répondants préfèrent un seul modérateur à plusieurs modérateurs.

Enfin, nous constatons que les répondants expriment une forte préférence pour un débat mené dans leur propre langue plutôt que dans l'autre langue officielle. Ils expriment également moins d'enthousiasme à l'égard des débats bilingues, bien que ce résultat ne soit pas aussi frappant.



- 1- EMMC des caractéristiques des débats hypothétiques futurs
 - 2- Sujet
 - 3- Affaires étrangères
 - 4- Soins de santé
 - 5- Environnement
 - 6- Économie seulement
 - 7- Économie, soins de santé et environnement
 - 8- Nombre de chefs
 - 9- Les deux principaux
 - 10- Les quatre principaux
 - 11- Les six principaux
 - 12- Les chefs répondent...
 - 13- aux modérateurs
 - 14- aux autres chefs
 - 15- Principale source de questions
 - 16- Journalistes
 - 17- Experts en politique
 - 18- Citoyens ordinaires
 - 19- Possibilité pour les modérateurs de couper la parole aux chefs
 - 20- Non
 - 21- Oui
 - 22- Possibilité pour les modérateurs de remettre en question les réponses des chefs
 - 23- Non
 - 24- Oui
 - 25- Nombre de modérateurs
 - 26- Un
 - 27- Deux
 - 28- Cinq

- 29- Langue des débats
- 30- Langue des répondants
- 31- L'autre langue officielle
- 32- Les deux langues
- 33- Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails)
- 34- Figure 10 : Effets marginaux moyens des composantes (EMMC) des caractéristiques des débats hypothétiques futurs

Figure 10 : La figure 10 est un graphique représentant les effets des caractéristiques des débats sur la probabilité que les répondants regardent des débats hypothétiques dans le futur, selon eux. Sur l'axe des y se trouve une liste de ces caractéristiques. L'axe des x fait référence à l'échelle sur laquelle les répondants ont indiqué la probabilité qu'ils regardent ces débats hypothétiques. L'estimation ponctuelle de l'effet de chaque caractéristique est représentée par un point dans le graphique – la ligne représente l'intervalle de confiance connexe de 95 %. Les résultats présentés à la figure 10 sont décrits et interprétés dans le corps du texte.

8.2. Comment choisir les chefs invités à participer aux débats

En plus de sonder les préférences des répondants sur divers formats de débat, nous leur avons demandé d'évaluer les critères de sélection des partis invités à participer aux débats. Nous avons présenté aux répondants six critères différents et leur avons demandé de les classer. Le tableau 80 présente les critères et le classement moyen, où les nombres moins élevés indiquent une plus grande préférence pour un seul critère. Les répondants préféraient le nombre de circonscriptions présentant un candidat, suivi de leur position dans les sondages. Le nombre de députés occupait le troisième rang, suivi du nombre de membres du parti. Le jugement indépendant des organisateurs de débats est arrivé à l'avant-dernier rang et le nombre de donateurs a été la mesure nettement la moins privilégiée.

Tableau 80 : Classement moyen des critères de sélection des partis dans les débats futurs

	Classement moyen
Nombre de circonscriptions ayant des candidats	2,71
Position dans les sondages	2,92
Nombre de députés	3,03
Nombre de membres	3,71
Jugement des organisateurs de débats	3,78
Nombre de donateurs	4,85
Observations	1 006

Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails).

8.3. Obligation pour les organismes de radiodiffusion de diffuser les débats

En pensant de nouveau à la prochaine élection fédérale, croyez-vous que les radiodiffuseurs devraient être tenus par la loi de diffuser le débat des chefs de partis fédéraux ? Le tableau 81 montre qu'une majorité de Canadiens, soit 57 %, estimaient que c'était le cas.

Tableau 81 : Les radiodiffuseurs devraient être tenus par la loi de diffuser le débat

	Pourcentage	Erreur type	N
Oui	57,10	1,83	599
Non	24,62	1,59	239
Incertain	18,29	1,51	168
Total	100,00	0,00	1 006

Les réponses au sondage sont pondérées (voir Méthodes pour plus de détails).

Références

- Duval, Dominic, et François Pétry. « L'analyse automatisée du ton médiatique : construction et utilisation de la version française du Lexicoder Sentiment Dictionary », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 49, n°2, 2016.
- Hainmueller, Jens, Daniel J. Hopkins et Teppei Yamamoto. « Causal Inference in Conjoint Analysis : Understanding Multidimensional Choices via Stated Preference Experiments », *Political Analysis*, vol. 22, n°1, 2014.
- King, Gary, et Langche Zeng. « Logistic Regression in Rare Events Data », *Political Analysis*, vol. 9, n°2, 2001.
- Young, Lori, et Stuart Soroka. « Affective News : The Automated Coding of Sentiment in Political Texts », *Political Communication*, vol. 29, n°2, 2012.
<https://doi.org/10.1080/10584609.2012.671234>.

Annexes

A Réponses au sondage effectué sur le site Web de la Commission

En plus de l'enquête par panel en trois phases présentée ci-dessus, qui a été menée auprès d'un échantillon largement représentatif de Canadiens, nous avons également créé une courte enquête transversale qui a été effectuée sur le site Web de la Commission. L'objectif était de donner à tous les Canadiens l'occasion de formuler des commentaires sur les débats organisés par la Commission.

Contrairement à l'enquête par panel, ce sondage mené par la Commission ne visait pas à évaluer un échantillon représentatif. Les répondants pouvaient s'y inscrire librement. À dessein, aucune donnée démographique n'a été recueillie.

À l'exception d'une question portant sur les événements organisés de visionnement des débats, le sondage mené sur le terrain par la Commission comprenait un sous-ensemble de questions qui figuraient dans les phases 2 et 3 de l'enquête par panel en trois phases.

Le sondage mené par la Commission a été mis à la disposition des Canadiens entre le 7 octobre et le 12 novembre. Un total de 457 réponses ont été reçues. Bien que le sondage ait été rendu disponible en anglais et en français, la grande majorité des répondants (97 %) ont répondu au sondage en anglais.

Les résultats obtenus pour chaque question sont présentés ci-dessous.

A.1 Auditoire des débats

Tableau 82 : Visionnement du débat en anglais (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Non regardé	3,28	15
Regardé	96,72	442
Total	100,00	457

Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 83 : Visionnement du débat en français (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Non regardé	54,08	126
Regardé	45,92	107
Total	100,00	233

Question posée aux répondants qui ont répondu au sondage après le début du débat en français. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

A.2 Support de diffusion

Tableau 84 : Support de diffusion du débat en anglais (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Télé	55,20	244
Radio	2,94	13
En ligne	41,86	185
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 85 : Support de diffusion du débat en français (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Télé	50,47	54
En ligne	49,53	53
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

A.3 Visionnement en compagnie d'autres personnes

Tableau 86 : Débat en anglais regardé avec d'autres personnes (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Seul	49,32	218
Avec d'autres personnes	50,68	224
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 87 : Débat en français regardé avec d'autres personnes (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Seul	65,42	70
Avec d'autres personnes	34,58	37
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 88 : Débat en anglais regardé dans le cadre d'un événement organisé (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Ne participait pas à un événement organisé	89,29	200
Dans le cadre d'un événement organisé	10,71	24
Total	100,00	224

Question posée aux répondants qui ont regardé le débat avec d'autres personnes. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 89 : Débat en français regardé dans le cadre d'un événement organisé (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Ne participait pas à un événement organisé	89,19	33
Dans le cadre d'un événement organisé	10,81	4
Total	100,00	37

Question posée aux répondants qui ont regardé le débat avec d'autres personnes. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 90 : Organisateur de l'événement de visionnement du débat en anglais (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Moi-même	25,00	6
Amis	8,33	2
Famille	8,33	2
Collègues	4,17	1
Un parti politique	4,17	1
Autre	37,50	9
Ne sais pas	12,50	3
Total	100,00	24

Question posée aux répondants qui ont regardé le débat dans le cadre d'un événement organisé. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 91 : Organisateur de l'événement de visionnement du débat en français (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Moi-même	25,00	1
Famille	50,00	2
Autre	25,00	1
Total	100,00	4

Question posée aux répondants qui ont regardé le débat dans le cadre d'un événement organisé. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

A.4 Discussions sur les débats avec d'autres personnes, y compris sur les médias sociaux

Tableau 92 : Avez-vous discuté avec d'autres personnes de ce qui s'est passé pendant le débat des chefs en anglais ?

(Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Oui	91,86	406
Non	8,14	36
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 93 : Avez-vous discuté avec d'autres personnes de ce qui s'est passé pendant le débat des chefs en français ?

(Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Oui	71,03	76
Non	28,97	31
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 94 : Avez-vous fait des commentaires sur les médias sociaux relativement à ce qui s'est passé pendant le débat des chefs en anglais ? (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Oui	33,94	150
Non	66,06	292
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 95 : Avez-vous fait des commentaires sur les médias sociaux relativement à ce qui s'est passé pendant le débat des chefs en français ? (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Oui	33,64	36
Non	66,36	71
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

A.5 Raisons de ne pas suivre les débats

Tableau 96 : Principale raison de ne pas regarder le débat des chefs en anglais (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Pas au courant du débat	13,33	2
N'y a pas eu accès	6,67	1
Trop occupé	13,33	2
Les débats ne sont pas utiles	20,00	3
Autre	46,67	7
Total	100,00	15

Question posée aux répondants qui n'ont pas regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 97 : Principale raison de ne pas regarder le débat des chefs en français (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Pas au courant du débat	2,38	3
Ne savait pas où suivre le débat	3,17	4
N'y a pas eu accès	4,76	6
Trop occupé	19,84	25
Sait déjà pour qui voter	10,32	13
Les débats ne sont pas utiles	3,17	4

Autre	56,35	71
Total	100,00	126

Question posée aux répondants qui n'ont pas regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

A.6 Évaluation du contenu et du format du débat

Tableau 98 : Débat en anglais : Le débat a été instructif (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	35,97	159
Plutôt en désaccord	30,54	135
Plutôt d'accord	27,83	123
Fortement d'accord	5,43	24
Ne sais pas	0,23	1
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 99 : Débat en français : Le débat a été instructif (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	9,35	10
Plutôt en désaccord	14,02	15
Plutôt d'accord	52,34	56
Fortement d'accord	21,50	23
Ne sais pas	2,80	3
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 100 : Débat en anglais : Le débat était ennuyeux (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
--	-------------	---

Fortement en désaccord	11,76	52
Plutôt en désaccord	33,71	149
Plutôt d'accord	28,51	126
Fortement d'accord	22,85	101
Ne sais pas	3,17	14
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 101 : Débat en français : Le débat était ennuyeux (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	28,97	31
Plutôt en désaccord	41,12	44
Plutôt d'accord	16,82	18
Fortement d'accord	9,35	10
Ne sais pas	3,74	4
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 102 : Débat en anglais : Le débat était répétitif (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,04	9
Plutôt en désaccord	14,48	64
Plutôt d'accord	38,24	169
Fortement d'accord	42,08	186
Ne sais pas	3,17	14
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 103 : Débat en français : Le débat était répétitif (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	13,08	14
Plutôt en désaccord	43,93	47
Plutôt d'accord	27,10	29
Fortement d'accord	10,28	11
Ne sais pas	5,61	6
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 104 : Débat en anglais : Le débat m'a aidé à mieux comprendre les enjeux (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	41,40	183
Plutôt en désaccord	31,45	139
Plutôt d'accord	22,40	99
Fortement d'accord	4,52	20
Ne sais pas	0,23	1
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 105 : Débat en français : Le débat m'a aidé à mieux comprendre les enjeux (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	12,15	13
Plutôt en désaccord	15,89	17
Plutôt d'accord	54,21	58

Fortement d'accord	14,95	16
Ne sais pas	2,80	3
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 106 : Débat en anglais : Le débat m'a aidé à mieux comprendre les différences entre les partis (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	25,34	112
Plutôt en désaccord	25,57	113
Plutôt d'accord	36,88	163
Fortement d'accord	11,99	53
Ne sais pas	0,23	1
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 107 : Débat en français : Le débat m'a aidé à mieux comprendre les différences entre les partis (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	7,48	8
Plutôt en désaccord	16,82	18
Plutôt d'accord	50,47	54
Fortement d'accord	20,56	22
Ne sais pas	4,67	5
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 108 : Débat en anglais : Le débat n'a pas porté sur les enjeux les plus importants pour moi
(Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	4,07	18
Plutôt en désaccord	21,72	96
Plutôt d'accord	30,77	136
Fortement d'accord	42,31	187
Ne sais pas	1,13	5
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 109 : Débat en français : Le débat n'a pas porté sur les enjeux les plus importants pour moi
(Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	10,28	11
Plutôt en désaccord	33,64	36
Plutôt d'accord	27,10	29
Fortement d'accord	25,23	27
Ne sais pas	3,74	4
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 110 : Débat en anglais : Trop de chefs ont participé au débat (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	16,74	74
Plutôt en désaccord	13,12	58
Plutôt d'accord	20,59	91
Fortement d'accord	48,42	214
Ne sais pas	1,13	5
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 111 : Débat en français : Trop de chefs ont participé au débat (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	22,43	24
Plutôt en désaccord	14,95	16
Plutôt d'accord	27,10	29
Fortement d'accord	31,78	34
Ne sais pas	3,74	4
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

A.6.1 Évaluation des modérateurs du débat

Tableau 112 : Débat en anglais : Les modérateurs ont traité chaque chef équitablement. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	24,66	109
Plutôt en désaccord	15,16	67
Plutôt d'accord	31,22	138
Fortement d'accord	24,43	108
Ne sais pas	4,52	20
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 113 : Débat en français : Les modérateurs ont traité chaque chef équitablement. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	9,35	10
Plutôt en désaccord	6,54	7
Plutôt d'accord	40,19	43
Fortement d'accord	37,38	40
Ne sais pas	6,54	7
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 114 : Débat en anglais : Les modérateurs ont posé de bonnes questions. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	28,05	124
Plutôt en désaccord	22,17	98
Plutôt d'accord	34,16	151
Fortement d'accord	14,03	62
Ne sais pas	1,58	7
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 115 : Débat en français : Les modérateurs ont posé de bonnes questions. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	8,41	9
Plutôt en désaccord	7,48	8
Plutôt d'accord	43,93	47
Fortement d'accord	36,45	39
Ne sais pas	3,74	4

Total	100,00	107
-------	--------	-----

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 116 : Débat en anglais : Les modérateurs ont donné suffisamment de temps aux chefs pour répondre aux questions. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	40,95	181
Plutôt en désaccord	24,89	110
Plutôt d'accord	25,57	113
Fortement d'accord	7,01	31
Ne sais pas	1,58	7
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 117 : Débat en français : Les modérateurs ont donné suffisamment de temps aux chefs pour répondre aux questions. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	10,28	11
Plutôt en désaccord	13,08	14
Plutôt d'accord	52,34	56
Fortement d'accord	18,69	20
Ne sais pas	5,61	6
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 118 : Débat en anglais : Les modérateurs n'ont pas donné suffisamment de temps aux chefs pour débattre directement entre eux. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	6,79	30
Plutôt en désaccord	18,33	81

Plutôt d'accord	23,30	103
Fortement d'accord	49,55	219
Ne sais pas	2,04	9
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 119 : Débat en français : Les modérateurs n'ont pas donné suffisamment de temps aux chefs pour débattre directement entre eux. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	9,35	10
Plutôt en désaccord	46,73	50
Plutôt d'accord	23,36	25
Fortement d'accord	14,02	15
Ne sais pas	6,54	7
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 120 : Débat en anglais : Les modérateurs auraient dû insister davantage auprès des chefs qui évitaient de répondre à la question. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	4,07	18
Plutôt en désaccord	5,20	23
Plutôt d'accord	22,62	100
Fortement d'accord	66,74	295
Ne sais pas	1,36	6
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 121 : Débat en français : Les modérateurs auraient dû insister davantage auprès des chefs qui évitaient de répondre à la question. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	3,74	4
Plutôt en désaccord	26,17	28
Plutôt d'accord	37,38	40
Fortement d'accord	27,10	29
Ne sais pas	5,61	6
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 122 : Débat en anglais : Les modérateurs auraient dû insister davantage auprès des chefs qui donnaient des réponses factuelles inexactes. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	8,37	37
Plutôt en désaccord	10,18	45
Plutôt d'accord	19,23	85
Fortement d'accord	58,60	259
Ne sais pas	3,62	16
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 123 : Débat en français : Les modérateurs auraient dû insister davantage auprès des chefs qui donnaient des réponses factuelles inexactes. (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	12,15	13
Plutôt en désaccord	21,50	23
Plutôt d'accord	37,38	40
Fortement d'accord	24,30	26

Ne sais pas	4,67	5
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

A.6.2 Évaluation des chefs de parti

Tableau 124 : Débat en anglais : Les réponses des chefs étaient claires (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	32,81	145
Plutôt en désaccord	42,08	186
Plutôt d'accord	21,49	95
Fortement d'accord	2,94	13
Ne sais pas	0,68	3
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 125 : Débat en français : Les réponses des chefs étaient claires (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	11,21	12
Plutôt en désaccord	22,43	24
Plutôt d'accord	57,01	61
Fortement d'accord	3,74	4
Ne sais pas	5,61	6
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 126 : Débat en anglais : Les chefs se sont montrés respectueux les uns envers les autres (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	31,67	140
Plutôt en désaccord	34,16	151
Plutôt d'accord	30,32	134
Fortement d'accord	2,71	12
Ne sais pas	1,13	5
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 127 : Débat en français : Les chefs se sont montrés respectueux les uns envers les autres (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	14,02	15
Plutôt en désaccord	21,50	23
Plutôt d'accord	49,53	53
Fortement d'accord	8,41	9
Ne sais pas	6,54	7
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 128 : Débat en anglais : Les chefs se sont trop interrompus (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	0,90	4
Plutôt en désaccord	6,11	27
Plutôt d'accord	23,98	106
Fortement d'accord	68,55	303
Ne sais pas	0,45	2
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 129 : Débat en français : Les chefs se sont trop interrompus (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	7,48	8
Plutôt en désaccord	37,38	40
Plutôt d'accord	31,78	34
Fortement d'accord	16,82	18
Ne sais pas	6,54	7
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 130 : Débat en anglais : J'avais l'impression que les réponses des chefs étaient scénarisées et répétées (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,71	12
Plutôt en désaccord	11,99	53
Plutôt d'accord	45,02	199
Fortement d'accord	38,69	171
Ne sais pas	1,58	7
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 131 : Débat en français : J'avais l'impression que les réponses des chefs étaient scénarisées et répétées (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	2,80	3
Plutôt en désaccord	16,82	18
Plutôt d'accord	49,53	53
Fortement d'accord	23,36	25
Ne sais pas	7,48	8
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 132 : Débat en anglais : Les chefs évitaient souvent de répondre à la question (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Fortement en désaccord	0,45	2
Plutôt en désaccord	6,56	29
Plutôt d'accord	37,10	164
Fortement d'accord	53,85	238
Ne sais pas	2,04	9
Total	100,00	442

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

Tableau 133 : Débat en français : Les chefs évitaient souvent de répondre à la question (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Plutôt en désaccord	12,15	13
Plutôt d'accord	57,01	61
Fortement d'accord	22,43	24
Ne sais pas	8,41	9
Total	100,00	107

Question posée uniquement aux répondants qui ont regardé le débat. Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

A.7 Comment choisir les chefs invités à participer aux débats

Tableau 134 : Classement moyen des critères de sélection des partis dans les débats futurs (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Classement moyen
Nombre de circonscriptions ayant des candidats	2,51
Nombre de députés	2,63
Position dans les sondages	2,76

Nombre de membres	3,28
Jugement des organisateurs de débats	4,72
Nombre de donateurs	5,11
Observations	457

Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.

A.8 Obligation pour les organismes de radiodiffusion de diffuser les débats

Tableau 135 : Les radiodiffuseurs devraient être tenus par la loi de diffuser le débat (Réponses au sondage administré sur le site Web de la Commission)

	Pourcentage	N
Oui	70,46	322
Non	15,75	72
Incertain	13,79	63
Total	100,00	457

Les réponses au sondage ne sont pas pondérées.